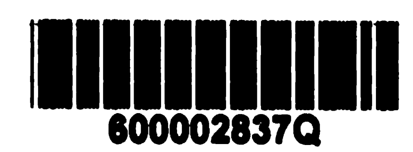

600002837Q

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE

CONDORCET.

TOME IX.

A BRUNSWICK, chez VIEWEG,

ET A PARIS,

[illegible]

[illegible]

SUR

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

PREMIER MÉMOIRE.

NATURE ET OBJET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

LA SOCIÉTÉ DOIT AU PEUPLE UNE INSTRUCTION PUBLIQUE.

1°. *Comme moyen de rendre réelle l'égalité des droits.*

L'INSTRUCTION publique est un devoir de la société à l'égard des citoyens.

Vainement aurait - on déclaré que les

(1) Tiré de la bibliothèque de l'Homme public, seconde année, tome I.

hommes ont tous les mêmes droits; vainement les lois auraient-elles respecté ce premier principe de l'éternelle justice, si l'inégalité dans les facultés morales empêchait le plus grand nombre de jouir de ces droits dans toute leur étendue.

L'état social diminue nécessairement l'inégalité naturelle, en faisant concourir les forces communes au bien-être des individus. Mais ce bien-être devient en même temps plus dépendant des rapports de chaque homme avec ses semblables, et les effets de l'inégalité s'acroîtraient à proportion, si l'on ne rendait plus faible et presque nulle, relativement au bonheur et à l'exercice des droits communs, celle qui naît de la différence des esprits.

Cette obligation consiste à ne laisser subsister aucune inégalité qui entraîne de dépendance.

Il est impossible qu'une instruction même égale n'augmente pas la supériorité de ceux que la nature a favorisés d'une organisation plus heureuse.

Mais il suffit au maintien de l'égalité des droits que cette supériorité n'entraîne pas de dépendance réelle, et que chacun soit assez instruit pour exercer par lui-même, et sans se soumettre aveuglément à la raison d'autrui, ceux dont la loi lui a garanti la jouissance. Alors, bien loin que la supériorité de quelques hommes soit un mal pour ceux qui n'ont pas reçu les mêmes avantages, elle contribuera au bien de tous, et les talents comme les lumières deviendront le patrimoine commun de la société.

Ainsi, par exemple, celui qui ne sait pas écrire, et qui ignore l'arithmétique, dépend réellement de l'homme plus instruit, auquel il est sans cesse obligé de recourir. Il n'est pas l'égal de ceux à qui l'éducation a donné ces connaissances; il ne peut pas exercer les mêmes droits avec la même étendue et la même indépendance. Celui qui n'est pas instruit des premières lois qui règlent le droit de propriété ne jouit pas de ce droit de la même manière que celui qui les connaît; dans les discussions qui s'élèvent entr'eux, ils ne combattent point à armes égales.

Mais l'homme qui sait les règles de l'arithmétique nécessaires dans l'usage de la vie n'est pas dans la dépendance du savant qui possède au plus haut degré le génie des sciences mathématiques, et dont le talent lui sera d'une utilité très-réelle, sans jamais pouvoir le gêner dans la jouissance de ses droits. L'homme qui a été instruit des éléments de la loi civile n'est pas dans la dépendance du jurisconsulte le plus éclairé, dont les connaissances ne peuvent que l'aider et non l'asservir.

L'inégalité d'instruction est une des principales sources de la tyrannie.

Dans les siècles d'ignorance, à la tyrannie de la force se joignait celle des lumières faibles et incertaines, mais concentrées exclusivement dans quelques classes peu nombreuses. Les prêtres, les jurisconsultes, les hommes qui avaient le secret des opérations de commerce, les médecins même formés dans un petit nombre d'écoles, n'étaient pas moins les maîtres du monde que les guerriers armés de toutes pièces, et le

despotisme héréditaire de ces guerriers était lui-même fondé sur la supériorité que leur donnait, avant l'invention de la poudre, leur apprentissage exclusif dans l'art de manier les armes.

C'est ainsi que chez les Égyptiens et chez les Indiens, des castes qui s'étaient réservé la connaissance des mystères de la religion et des secrets de la nature, étaient parvenues à exercer sur ces malheureux peuples le despotisme le plus absolu dont l'imagination humaine puisse concevoir l'idée. C'est ainsi qu'à Constantinople même le despotisme militaire des sultans a été forcé de plier devant le crédit des interprètes privilégiés des lois de l'alcoran. Sans doute on n'a point à craindre aujourd'hui les mêmes dangers dans le reste de l'Europe ; les lumières ne peuvent y être concentrées ni dans une caste héréditaire, ni dans une corporation exclusive. Il ne peut plus y avoir de ces doctrines occultes ou sacrées qui mettent un intervalle immense entre deux portions d'un même peuple. Mais ce degré d'ignorance où l'homme, jouet du charlatan qui voudra le séduire, et ne pouvant défendre lui-même

ses intérêts, est obligé de se livrer en aveugle à des guides qu'il ne peut ni juger ni choisir ; cet état d'une dépendance servile, qui en est la suite, subsiste chez presque tous les peuples à l'égard du plus grand nombre, pour qui dès-lors la liberté et l'égalité ne peuvent être que des mots qu'ils entendent lire dans leurs codes, et non des droits dont ils sachent jouir.

2°. *Pour diminuer l'inégalité qui naît de la différence des sentiments moraux.*

Il est encore une autre inégalité dont une instruction générale également répandue peut être le seul remède. Quand la loi a rendu tous les hommes égaux, la seule distinction qui les partage en plusieurs classes est celle qui naît de leur éducation ; elle ne tient pas seulement à la différence des lumières, mais à celle des opinions, des goûts, des sentiments qui en est la conséquence inévitable. Le fils du riche ne sera point de la même classe que le fils du pauvre, si aucune institution publique ne les rapproche par l'instruction, et la classe qui en

recevra une plus soignée aura nécessairement des mœurs plus douces, une probité plus délicate, une honnêteté plus scrupuleuse ; ses vertus seront plus pures, ses vices, au contraire, seront moins révoltants, sa corruption moins dégoûtante, moins barbare et moins incurable. Il existera donc une distinction réelle, qu'il ne sera point au pouvoir des lois de détruire, et qui, établissant une séparation véritable entre ceux qui ont des lumières et ceux qui en sont privés, en fera nécessairement un instrument de pouvoir pour les uns, et non un moyen de bonheur pour tous.

Le devoir de la société, relativement à l'obligation d'étendre dans le fait, autant qu'il est possible, l'égalité des droits, consiste donc à procurer à chaque homme l'instruction nécessaire pour exercer les fonctions communes d'homme, de père de famille et de citoyen, pour en sentir, pour en connaître tous les devoirs.

3°. *Pour augmenter dans la société la masse des lumières utiles.*

Plus les hommes sont disposés par éducation à raisonner juste, à saisir les vérités qu'on leur présente, à rejeter les erreurs dont on veut les rendre victimes, plus aussi une nation qui verrait ainsi les lumières s'acroître de plus en plus, et se répandre sur un plus grand nombre d'individus, doit espérer d'obtenir et de conserver de bonnes lois, une administration sage et une constitution vraiment libre.

C'est donc encore un devoir de la société que d'offrir à tous les moyens d'acquérir les connaissances auxquelles la force de leur intelligence et le temps qu'ils peuvent employer à s'instruire leur permettent d'atteindre. Il en résultera sans doute une différence plus grande en faveur de ceux qui ont plus de talent naturel, et à qui une fortune indépendante laisse la liberté de consacrer plus d'années à l'étude ; mais si cette inégalité ne soumet pas un homme à un autre, si elle offre un appui au plus faible, sans lui

donner un maître, elle n'est ni un mal, ni une injustice ; et, certes, ce serait un amour de l'égalité bien funeste que celui qui craindrait d'étendre la classe des hommes éclairés et d'y augmenter les lumières.

La société doit également une instruction publique relative aux diverses professions.

1°. *Pour maintenir plus d'égalité entre ceux qui s'y livrent.*

Dans l'état actuel des sociétés, les hommes se trouvent partagés en professions diverses, dont chacune exige des connaissances particulières.

Les progrès de ces professions contribuent au bien-être commun, et il est utile pour l'égalité réelle d'en ouvrir le chemin à ceux que leurs goûts ou leurs facultés y appeleraient, mais que, par le défaut d'une instruction publique, leur pauvreté ou en écarterait absolument, ou y condamnerait à la médiocrité, et dès-lors à la dépendance. La puissance publique doit donc compter au

nombre de ses devoirs celui d'assurer, de faciliter, de multiplier les moyens d'acquérir ces connaissances, et ce devoir ne se borne pas à l'instruction relative aux professions qu'on peut regarder comme des espèces de fonctions publiques; il s'étend aussi sur celles que les hommes exercent pour leur utilité propre, sans songer à l'influence qu'elles peuvent avoir sur la prospérité générale.

2°. *Pour les rendre plus également utiles.*

Cette égalité d'instruction contribuerait à la perfection des arts, et non-seulement elle détruirait l'inégalité que celle des fortunes met entre les hommes qui veulent s'y livrer, mais elle établirait un autre genre d'égalité plus générale, celle du bien-être. Il importe peu au bonheur commun que quelques hommes doivent à leur fortune des jouissances recherchées, si tous peuvent satisfaire leurs besoins avec facilité, et réunir dans leur habitation, dans leur habillement, dans leur nourriture, dans toutes les habitudes de leur vie, la salubrité, la

propreté, et même la commodité ou l'agrément. Or, le seul moyen d'atteindre à ce but est de porter une sorte de perfection dans les productions des arts, même les plus communs. Alors un plus grand degré de beauté, d'élégance ou de délicatesse dans celles qui ne sont destinées qu'au petit nombre des riches, loin d'être un mal pour ceux qui n'en jouissent pas, contribue même à leur avantage en favorisant les progrès de l'industrie animée par l'émulation. Mais ce bien n'existerait pas, si la primauté dans les arts était uniquement le partage de quelques hommes qui ont pu recevoir une instruction plus suivie, et non une supériorité que, dans une instruction à peu près égale, le talent naturel a pu donner. L'ouvrier ignorant ne produit que des ouvrages défectueux en eux-mêmes : mais celui, qui n'est inférieur que par le talent, peut soutenir la concurrence dans tout ce qui n'exige point les dernières ressources de l'art. Le premier est mauvais ; le second est seulement moins bon qu'un autre.

3°. *Pour diminuer le danger où quelques-unes exposent.*

On peut regarder encore comme une conséquence de cette instruction générale, l'avantage de rendre les diverses professions moins insalubres. Les moyens de préserver des maladies auxquels exposent un grand nombre d'entr'elles, sont plus simples et plus connus qu'on ne l'imagine ordinairement. La grande difficulté est surtout de les faire adopter par des hommes qui, n'ayant que la routine de leur profession, sont embarrassés par les plus légers changements, et manquent de cette flexibilité qu'une pratique réfléchie peut seule donner. Forcés de choisir entre une perte de temps qui diminue leur gain, et une précaution qui garantirait leur vie, ils préfèrent un danger éloigné ou incertain à une privation présente.

4°. *Pour accélérer leurs progrès.*

Ce serait aussi un moyen de délivrer, et ceux qui cultivent les diverses professions

et ceux qui les emploient de cette foule de petits secrets, dont la pratique de presque tous les arts est infectée, qui en arrêtent les progrès, et offrent un aliment éternel à la mauvaise foi et à la charlatanerie.

Enfin, si les découvertes pratiques les plus importantes sont dues en général à la théorie des sciences dont les préceptes dirigent ces arts, il est une foule d'inventions de détail que les artistes seuls peuvent avoir même l'idée de chercher, parce qu'eux seuls en connaissent le besoin et en sentent les avantages. Or, l'instruction qu'ils recevront leur rendra cette recherche plus facile; elle les empêchera surtout de s'égarer dans leur route. Faute de cette instruction, ceux d'entr'eux à qui la nature a donné le talent de l'invention, loin de pouvoir le regarder comme un bienfait, n'y trouvent souvent qu'une cause de ruine. Au lieu de voir leur fortune s'augmenter par le fruit de leurs découvertes, ils la consument dans de stériles recherches; et en prenant de fausses routes, dont leur ignorance ne leur permet pas d'apercevoir les dangers, ils finissent par tomber dans la folie et dans la misère.

La société doit encore l'instruction publique comme moyen de perfectionner l'espèce humaine.

1°. *En mettant tous les hommes nés avec du génie à portée de le développer.*

C'est par la découverte successive des vérités de tous les ordres, que les nations civilisées ont échappé à la barbarie et à tous les maux qui suivent l'ignorance et les préjugés. C'est par la découverte des vérités nouvelles que l'espèce humaine continuera de se perfectionner. Comme il n'est aucune d'elles qui ne donne un moyen de s'élever à un autre; comme chaque pas, en nous plaçant devant des obstacles plus difficiles à vaincre, nous communique en même temps une force nouvelle, il est impossible d'assigner aucun terme à ce perfectionnement.

C'est donc encore un véritable devoir de favoriser la découverte des vérités spéculatives, comme l'unique moyen de porter successivement l'espèce humaine aux divers

degrés de perfection, et par conséquent de bonheur, où la nature lui permet d'aspirer; devoir d'autant plus important, que le bien ne peut être durable, si l'on ne fait des progrès vers le mieux, et qu'il faut ou marcher vers la perfection, ou s'exposer à être entraîné en arrière par le choc continuel et inévitable des passions, des erreurs et des événements.

Jusqu'ici un très-petit nombre d'individus reçoivent dans leur enfance une instruction qui leur permette de développer toutes leurs facultés naturelles. A peine un centième des enfants peut-il se flatter d'obtenir cet avantage, et l'expérience a prouvé que ceux à qui la fortune l'a refusé, et qu'ensuite la force de leur génie aidée d'un heureux hasard a mis à portée de s'instruire, sont restés au dessous d'eux-mêmes. Rien ne répare le défaut de cette éducation première, qui seule peut donner et l'habitude de la méthode et cette variété de connaissances si nécessaire pour s'élever dans une seule à toute la hauteur que naturellement on pouvait se flatter d'atteindre.

Il serait donc important d'avoir une forme

d'instruction publique qui ne laissât échapper aucun talent sans être aperçu, et qui lui offrît alors tous les secours réservés jusqu'ici aux enfants des riches. On l'avait senti, même dans les siècles d'ignorance. De là ces nombreuses fondations pour l'éducation des pauvres; mais ces institutions, souillées par les préjugés des temps qui les ont vu naître, ne renferment aucune précaution pour ne les appliquer qu'aux individus dont l'instruction peut devenir un bienfait public; elles n'étaient qu'une espèce de loterie, offrant à quelques êtres privilégiés l'avantage incertain de s'élever à une classe supérieure; elles faisaient très-peu pour le bonheur de ceux qu'elles favorisaient, et rien pour l'utilité commune.

En voyant ce que le génie a su exécuter malgré tous les obstacles, on peut juger des progrès qu'aurait fait l'esprit humain, si une instruction mieux dirigée avait au moins centuplé le nombre des inventeurs.

Il est vrai que dix hommes partant du même point, ne feront pas dans une science dix fois plus de découvertes, et surtout

et la succession des premiers, au lieu d'être souvent interrompue, deviendra d'autant plus rapide qu'on aura donné à plus de jeunes esprits les moyens de remplir leur destinée. Enfin, ces découvertes de détail sont utiles, surtout par leurs applications; et entre le génie qui invente et le praticien qui en fait servir les productions à l'utilité commune, il reste toujours un intervalle à parcourir, que souvent on ne peut franchir, sans ces découvertes d'un ordre inférieur.

Ainsi, tandis qu'une partie de l'instruction mettrait les hommes ordinaires en état de profiter des travaux du génie, et de les employer, soit à leurs besoins, soit à leur bonheur, une autre partie de cette même instruction aurait pour but de mettre en œuvre les talents préparés par la nature, de leur applanir les obstacles, de les aider dans leur marche.

2°. *En préparant les générations nouvelles par la culture de celles qui les précèdent.*

L'espèce de perfectionnement qu'on doit attendre d'une instruction plus également répandue, ne se borne pas peut-être à donner toute la valeur dont ils sont susceptibles à des individus nés avec des facultés naturelles toujours égales. Il n'est pas aussi chimérique, qu'il le paraît au premier coup-d'œil, de croire que la culture peut améliorer les générations elles-mêmes, et que le perfectionnement dans les facultés des individus est transmissible à leurs descendants. L'expérience semble même l'avoir prouvé. Les peuples qui ont échappé à la civilisation, quoiqu'entourés de nations éclairées, ne paraissent point s'élever à leur niveau au moment même où des moyens égaux d'instruction leur sont offerts. L'observation des races d'animaux asservies aux besoins de l'homme, semblent encore offrir une analogie favorable à cette opinion. L'éducation qu'on leur donne ne

change pas seulement leur taille, leur forme extérieure, leurs qualités purement physiques; elle paraît influer sur les dispositions naturelles, sur le caractère de ces races diverses.

Il est donc assez simple de penser que si plusieurs générations ont reçu une éducation dirigée vers un but constant, si chacun de ceux qui les forment a cultivé son esprit par l'étude, les générations suivantes naîtront avec une facilité plus grande à recevoir l'instruction et plus d'aptitude à en profiter. Quelqu'opinion que l'on ait sur la nature de l'ame, ou dans quelque scepticisme que l'on soit resté, il serait difficile de nier l'existence d'organes intellectuels, intermédiaires nécessaires même pour les pensées qui semblent s'éloigner le plus des choses sensibles. Parmi ceux qui se sont livrés à des méditations profondes, il n'en est aucun à qui l'existence de ces organes ne se soit manifestée souvent par la fatigue qu'ils éprouvent. Leur degré de force ou de flexibilité, quoiqu'il ne soit pas indépendant du reste de la constitution, n'est cependant proportionné ni à la santé, ni

de mal pour ceux que le hasard a placés près de lui; il devient une partie active du grand tout et le coopérateur d'un ouvrage éternel. Dans une existence d'un moment sur un point de l'espace, il peut, par ses travaux, embrasser tous les lieux, se lier à tous les siècles, et agir encore, longtemps après que sa mémoire a disparu de la terre.

Nous nous vantons de nos lumières; mais peut-on observer l'état actuel des sociétés sans découvrir, dans nos opinions, dans nos habitudes, les restes des préjugés de vingt peuples oubliés, dont les erreurs seules ont échappé aux temps et survécu aux révolutions? Je pourrais citer, par exemple, des nations où il existe des philosophes et des horlogers, et où cependant l'on regarde comme le chef-d'œuvre de la sagesse humaine des institutions introduites par la nécessité, lorsque l'art de l'écriture n'existait pas encore, où l'on emploie, pour mesurer le temps dans un acte public, les premiers moyens qui se sont offerts aux peuples sauvages. Peut-on ne pas sentir quelle distance immense nous sépare du

moins importantes, soit dans les rapports des citoyens entr'eux, soit dans ceux qu'ils ont avec les nations étrangères. Il en peut résulter ou de nouveaux biens dont il faut se trouver prêt à profiter, ou des maux qu'il faut savoir réparer, détourner ou prévenir. Il faudrait donc pouvoir les pressentir et se préparer d'avance à changer d'habitudes. Une nation qui se gouvernerait toujours par les mêmes maximes, et que ses institutions ne disposeraient point à se plier aux changements, suite nécessaire des révolutions amenées par le temps, verrait naître sa ruine des mêmes opinions, des mêmes moyens qui avaient assuré sa prospérité. L'excès du mal peut seul corriger une nation livrée à la routine; tandis que celle qui, par une instruction générale, s'est rendue digne d'obéir à la voix de la raison; qui n'est pas soumise à ce joug de fer que l'habitude impose à la stupidité, profitera des premières leçons de l'expérience, et les préviendra même quelquefois. Comme l'individu obligé de s'écarter du lieu qui l'a vu naître a besoin d'acquérir plus d'idées que celui qui y

Division de l'instruction publique en trois parties.

De toutes ces réflexions, on voit naître la nécessité de trois espèces d'instructions très-distinctes.

D'abord une instruction commune où l'on doit se proposer ;

1°. D'apprendre à chacun, suivant le degré de sa capacité et la durée du temps dont il peut disposer, ce qu'il est bon à tous les hommes de connaître, quels que soient leur profession et leur goût :

2°. De s'assurer un moyen de connaître les dispositions particulières de chaque sujet, afin de pouvoir en profiter pour l'avantage général :

3°. De préparer les élèves aux connaissances qu'exige la profession à laquelle ils se destinent.

La seconde espèce d'instruction doit avoir pour objet les études relatives aux diverses professions qu'il est utile de perfectionner, soit pour l'avantage commun, soit pour le bien-être particulier de ceux qui s'y livrent.

La troisième enfin, purement scientifique,

vail de ses premières années; tandis que
temps effacerait les traces de ces pre-
ières impressions qui ne seraient pas re-
ouvelées par d'autres études, l'esprit lui-
nême, en perdant l'habitude de l'applica-
tion, perdrait de sa flexibilité et de sa force.
Pour ceux même à qui une profession né-
cessaire à leur subsistance laissé le moins
de liberté, le temps de l'éducation n'est pas
à beaucoup près tout celui qu'ils peuvent
donner à s'instruire. Enfin, la découverte
des vérités nouvelles, le développement,
le progrès ou l'application des vérités
déja connues, la suite des événements,
les changements dans les lois et les insti-
tutions, doivent amener des circonstances
où il devienne utile, et même indispen-
sable d'ajouter de nouvelles lumières à
celles de l'éducation. Il ne suffit donc pas
que l'instruction forme des hommes ; il
faut qu'elle conserve et perfectionne ceux
qu'elle a formés, qu'elle les éclaire, les
préserve de l'erreur, les empêche de re-
tomber dans l'ignorance ; il faut que la
porte du temple de la vérité soit ouverte
à tous les âges ; et que si la sagesse de

pas les mêmes choses. En cherchant à faire apprendre davantage à ceux qui ont moins de facilité et de talent, loin de diminuer les effets de cette inégalité, on ne ferait que les augmenter. Ce n'est point ce que l'on a appris qui est utile, mais ce que l'on a retenu, et surtout ce que l'on s'est rendu propre, soit par la réflexion, soit par l'habitude.

La somme des connaissances qu'il convient de donner à chaque homme, doit donc être proportionnée non-seulement au temps qu'il peut donner à l'étude, mais à la force de son attention, à l'étendue et à la durée de sa mémoire, à la facilité et à la précision de son intelligence. La mème observation peut également s'appliquer à l'instruction qui a pour objet les professions particulières, et même aux études vraiment scientifiques.

Or, une instruction publique est nécessairement la même pour tous les individus qui la reçoivent en même temps. On ne peut donc avoir égard à ces différences qu'en établissant divers cours d'instruction gradués d'après ces vues, de manière que

MOTIFS D'ÉTABLIR PLUS DE DEGRÉS DANS L'INSTRUCTION COMMUNE.

1°. *Pour rendre les citoyens capables de remplir les fonctions publiques, afin qu'elles ne deviennent pas une profession.*

Je trouve trois motifs principaux pour multiplier le nombre des degrés de l'instruction commune.

Dans les professions particulières, où ceux qui s'y livrent ont pour but principal leur intérêt de profit ou de gloire, et dans celles où les rapports avec les autres hommes sont toujours d'individu à individu, l'utilité commune exige qu'elles se subdivisent de plus en plus, parce qu'une profession plus bornée peut être mieux exercée, même avec une égale capacité et le même travail. Il n'en est pas de même des professions qui, donnant des relations directes avec la société entière et agissant sur elle, sont de véritables fonctions publiques.

Lorsque la confection des lois, les travaux d'administration, la fonction de juger,

2°. *Pour que la division des métiers et des professions ne conduise pas le peuple à la stupidité.*

M. Smith a remarqué que, plus les professions mécaniques se divisaient, plus le peuple était exposé à contracter cette stupidité naturelle aux hommes bornés à un petit nombre d'idées d'un même genre. L'instruction est le seul remède de ce mal, d'autant plus dangereux dans un état, que les lois y ont établi plus d'égalité. En effet, si elle s'étend au delà des droits purement personnels, le sort de la nation dépend alors, en partie, d'hommes hors d'état d'être dirigés par leur raison, et d'avoir une volonté qui leur appartienne. Les lois prononcent l'égalité dans les droits, les institutions pour l'instruction publique peuvent seules rendre cette égalité réelle. Celle qui est établie par les lois, est ordonnée par la justice; mais l'instruction seule peut faire que ce principe de justice ne soit pas en contradiction avec celui qui prescrit de n'accorder aux hommes que les

3°. *Pour diminuer, par une instruction générale, la vanité et l'ambition.*

Dans une société nombreuse, c'est un grand mal que cette avidité turbulente avec laquelle ceux qui n'emploient pas tout leur temps, soit à travailler pour leur subsistance, soit à s'enrichir, poursuivent les places qui donnent du pouvoir ou qui flattent la vanité : à peine un homme a-t-il pu acquérir quelques demi-connaissances, que déja il veut gouverner sa ville, ou qu'il prétend l'éclairer. On regarde comme une vie inutile et presque honteuse, celle d'un citoyen qui, occupé du soin de ses affaires, reste tranquillement dans le sein de sa famille à préparer le bonheur de ses enfants, à cultiver l'amitié, à exercer la bienfaisance, à fortifier sa raison par de nouvelles connaissances, et son ame par de nouvelles vertus. Cependant, il est difficile d'espérer qu'une nation puisse jouir d'une liberté paisible, et perfectionner ses institutions et ses lois, si l'on ne voit s'y multiplier cette classe d'hommes, dont

offrirait à un très-grand nombre d'individus la facilité d'acquérir ces connaissances qui consolent et embellissent la vie, qui empêchent de sentir le poids du temps et la fatigue du repos. C'est là que ces nobles amis de la vérité peuvent se multiplier assez pour être utiles, et trouver dans la société de leurs égaux, un encouragement à leur modeste et paisible carrière. C'est là seulement, que des connaissances ordinaires n'offrant pas à l'ambition des espérances séductrices, on n'a besoin que d'une vertu commune pour consentir à n'être qu'un honnête homme, et un citoyen éclairé.

Ce que nous venons de dire de l'instruction des enfants, s'applique également à celle des hommes; il faut qu'elle puisse se proportionner et à leur capacité naturelle, à l'étendue de leur instruction première, et au temps qu'ils peuvent ou qu'ils veulent encore y consacrer, afin d'établir toute l'égalité qui peut exister entre des choses nécessairement inégales, celle qui exclut non la supériorité, mais la dépendance.

Sous une constitution fondée sur des

d'examiner, 1°. quels doivent être les objets de l'instruction, et à quel terme il convient de s'arrêter; 2°. quels livres doivent servir à chaque enseignement, et quels autres moyens il peut être utile d'y ajouter; 3°. quelles doivent être les méthodes d'enseigner; 4°. quels maîtres on doit choisir, par qui et comment il faut qu'ils soient choisis.

En effet, ces diverses questions ne doivent pas être résolues de la même manière pour chacune des divisions qui viennent d'être établies. Le véritable esprit systématique ne consiste pas à étendre au hasard les applications d'une même maxime, mais à faire dériver des mêmes principes les règles propres à chaque objet. Il est le talent de comparer, sous toutes leurs faces, toutes les idées justes et vraies qui s'offrent à la méditation, d'en faire sortir les combinaisons neuves ou profondes qui y sont cachées, et non l'art de généraliser des combinaisons formées au hasard du petit nombre d'idées qui se présentent les premières. Ainsi, dans le système du monde, les astres soumis par une loi commune à une dépendance réciproque, se meuvent chacun dans

quelques exemples d'une éducation commune où tous les jeunes citoyens, regardés comme les enfants de la république, étaient élevés pour elle, et non pour leur famille ou pour eux-mêmes. Plusieurs philosophes ont tracé le tableau d'institutions semblables. Ils croyaient y trouver un moyen de conserver la liberté et les vertus républicaines, qu'ils voyaient constamment fuir, après un petit nombre de générations, les pays où elles avaient brillé avec le plus de splendeur: mais ces principes ne peuvent s'appliquer aux nations modernes. Cette égalité absolue dans l'éducation ne peut exister que chez des peuples où les travaux de la société sont exercés par des esclaves. C'est toujours en supposant une nation avilie que les anciens ont cherché les moyens d'en élever une autre à toutes les vertus dont la nature humaine est capable. L'égalité qu'ils voulaient établir entre les citoyens, ayant constamment pour base l'inégalité monstrueuse de l'esclave et du maître, tous leurs principes de liberté et de justice étaient fondés sur l'iniquité et la servitude. Aussi n'ont-ils pu jamais échapper à la juste vengeance de la

Parmi nous, les emplois pénibles de la société sont confiés à des hommes libres qui, obligés de travailler pour satisfaire à leurs besoins, ont cependant les mêmes droits, et sont les égaux de ceux que leur fortune en a dispensés. Une grande portion des enfants des citoyens sont destinés à des occupations dures dont l'apprentissage doit commencer de bonne heure, dont l'exercice occupera tout leur temps : leur travail devient une partie de la ressource de leur famille, même avant qu'ils soient absolument sortis de l'enfance ; tandis qu'un grand nombre à qui l'aisance de leurs parents permet d'employer plus de temps, et de consacrer même quelque dépense à une éducation plus étendue, se préparent, par cette éducation, à des professions plus lucratives; et que pour d'autres enfin, nés avec une fortune indépendante, l'éducation a pour objet unique de leur assurer les moyens de vivre heureux et d'acquérir la richesse ou la considération que donnent les places, les services ou les talents.

Il est donc impossible de soumettre à une éducation, rigoureusement la même, des

c'est qu'on peut l'étendre plus loin sans blesser des droits que la puissance publique doit respecter.

Les hommes ne se sont rassemblés en société que pour obtenir la jouissance plus entière, plus paisible et plus assurée de leurs droits naturels ; et, sans doute, on doit y comprendre celui de veiller sur les premières années de ses enfants, de suppléer à leur inintelligence, de soutenir leur faiblesse, de guider leur raison naissante et de les préparer au bonheur. C'est un devoir imposé par la nature, et il en résulte un droit que la tendresse paternelle ne peut abandonner. On commettrait donc une véritable injustice en donnant à la majorité réelle des chefs de famille, et plus encore en confiant à celle de leurs représentants le pouvoir d'obliger les pères à renoncer au droit d'élever eux-mêmes leurs familles. Par une telle institution qui, brisant les liens de la nature, détruirait le bonheur domestique, affaiblirait ou même anéantirait ces sentiments de reconnaissance filiale, premier germe de toutes les vertus, on condamnerait la société qui l'aurait adoptée à n'avoir qu'un bonheur de

convention et des vertus factices. Ce moyen peut former, sans doute, un ordre de guerriers ou une société de tyrans; mais il ne fera jamais une nation d'hommes, un peuple de frères.

3°. *Parce qu'une éducation publique deviendrait contraire à l'indépendance des opinions.*

D'ailleurs, l'éducation, si on la prend dans toute son étendue, ne se borne pas seulement à l'instruction positive, à l'enseignement des vérités de fait et de calcul, mais elle embrasse toutes les opinions politiques, morales ou religieuses. Or, la liberté de ces opinions ne serait plus qu'illusoire, si la société s'emparait des générations naissantes pour leur dicter ce qu'elles doivent croire. Celui qui en entrant dans la société y porte des opinions que son éducation lui a données, n'est plus un homme libre; il est l'esclave de ses maîtres, et ses fers sont d'autant plus difficiles à rompre, que lui-même ne les sent pas, et qu'il croit obéir à sa raison, quand il ne fait que se soumettre à

celle d'un autre. On dira, peut-être, qu'il ne sera pas plus réellement libre, s'il reçoit ses opinions de sa famille. Mais alors ces opinions ne sont pas les mêmes pour tous les citoyens; chacun s'aperçoit bientôt que sa croyance n'est pas la croyance universelle; il est averti de s'en défier; elle n'a plus à ses yeux le caractère d'une vérité convenue; et son erreur, s'il y persiste, n'est plus qu'une erreur volontaire. L'expérience a montré combien le pouvoir de ces premières idées s'affaiblit, dès qu'il s'élève contre elles des réclamations: on sait qu'alors la vanité de les rejeter l'emporte souvent sur celle de ne pas changer. Quand bien même ces opinions commenceraient par être à peu près les mêmes dans toutes les familles, bientôt si une erreur de la puissance publique ne leur offrait un point de réunion, on les verrait se partager, et dès-lors tout le danger disparaîtrait avec l'uniformité. D'ailleurs, les préjugés qu'on prend dans l'éducation domestique sont une suite de l'ordre naturel des sociétés, et une sage instruction, en répandant les lumières, en est le remède; au lieu que les préjugés donnés par la puissance

vérité seule peut être la base d'une prospérité durable, et que les lumières croissant sans cesse ne permettent plus à l'erreur de se flatter d'un empire éternel, le but de l'éducation ne peut plus être de consacrer les opinions établies, mais, au contraire, de les soumettre à l'examen libre de générations successives, toujours de plus en plus éclairées.

Enfin, une éducation complette s'étendrait aux opinions religieuses; la puissance publique serait donc obligée d'établir autant d'éducations différentes qu'il y aurait de religions anciennes ou nouvelles professées sur son territoire; ou bien elle obligerait les citoyens de diverses croyances, soit d'adopter la même pour leurs enfants, soit de se borner à choisir entre le petit nombre qu'il serait convenu d'encourager. On sait que la plupart des hommes suivent en ce genre les opinions qu'ils ont reçues dès leur enfance, et qu'il leur vient rarement l'idée de les examiner. Si donc elles font partie de l'éducation publique, elles cessent d'être le choix libre des citoyens, et deviennent un joug imposé par un pouvoir illégitime. En un mot,

Elle n'a pas droit de faire enseigner des opinions comme des vérités.

La puissance publique ne peut même, sur aucun objet, avoir le droit de faire enseigner des opinions comme des vérités; elle ne doit imposer aucune croyance. Si quelques opinions lui paraissent des erreurs dangereuses, ce n'est pas en faisant enseigner les opinions contraires qu'elle doit les combattre ou les prévenir; c'est en les écartant de l'instruction publique, non par des lois, mais par le choix des maîtres et des méthodes; c'est surtout en assurant aux bons esprits les moyens de se soustraire à ces erreurs, et d'en connaître tous les dangers.

Son devoir est d'armer contre l'erreur, qui est toujours un mal public, toute la force de la vérité; mais elle n'a pas droit de décider où réside la vérité, où se trouve l'erreur. Ainsi, la fonction des ministres de la religion est d'encourager les hommes à remplir leurs devoirs; et cependant, la prétention à décider exclusivement quels sont ces devoirs, serait la plus dangereuse des usurpations sacerdotales.

de l'orgueil s'y uniraient pour éterniser le système d'un chef qui les a gouvernées, d'un confrère célèbre dont elles auraient la sottise de s'approprier la gloire, et dans l'art même de chercher la vérité, on verrait s'introduire l'ennemi le plus dangereux de ses progrès, les habitudes consacrées.

On ne doit plus craindre sans doute le retour de ces grandes erreurs qui frappaient l'esprit humain d'une longue stérilité, qui asservissaient les nations entières aux caprices de quelques docteurs à qui elles semblaient avoir délégué le droit de penser pour elles. Mais, par combien de petits préjugés de détail, ces corps ne pourraient-ils pas encore embarrasser ou suspendre les progrès de la vérité? Qui sait même si, habiles à suivre avec une infatigable opiniâtreté leur système dominateur, ils ne pourraient pas retarder assez ces progrès pour se donner le temps de river les nouveaux fers qu'ils nous destinent avant que leur poids nous eût avertis de les briser? Qui sait si le reste de la nation, trahie à la fois et par ces instituteurs, et par la puissance publique qui les aurait protégés, pourrait découvrir

leurs projets assez tôt pour les déconcerter et les prévenir? Créez des corps enseignants, et vous serez sûrs d'avoir créé ou des tyrans, ou des instruments de la tyrannie.

La puissance publique ne peut pas établir un corps de doctrine qui doive être enseigné exclusivement.

Sans doute, il est impossible qu'il ne se mêle des opinions aux vérités qui doivent être l'objet de l'instruction. Si celles des sciences mathématiques ne sont jamais exposées à être confondues avec l'erreur, le choix des démonstrations et des méthodes doit varier suivant leurs progrès, suivant le nombre et la nature de leurs applications usuelles. Si donc dans ce genre, et dans ce genre seul, une perpétuité dans l'enseignement ne conduisait pas à l'erreur, elle s'opposerait encore à toute espèce de perfectionnement. Dans les sciences naturelles les faits sont constants. Mais les uns, après avoir présenté une uniformité entière, offrent bientôt des différences, des modifications, qu'un examen plus suivi ou des observations multipliées font découvrir;

d'autres, regardés d'abord comme généraux, cessent de l'être, parce que le temps ou une recherche plus attentive ont montré des exceptions. Dans les sciences morales et politiques, les faits ne sont pas si constants, ou du moins ne le paraissent pas à ceux qui les observent. Plus d'intérêts, de préjugés, de passions, mettent obstacle à la vérité, moins on doit se flatter de l'avoir rencontrée; et il y aurait plus de présomption à vouloir imposer aux autres les opinions qu'on prendrait pour elle. C'est surtout dans ces sciences qu'entre les vérités reconnues, et celles qui ont échappé à nos recherches, il existe un espace immense que l'opinion seule peut remplir. Si, dans cet espace, les esprits supérieurs ont placé des vérités, à l'aide desquelles ils y marchent d'un pas ferme, et peuvent même s'élancer au delà de ses limites, pour le reste des hommes, ces mêmes vérités se confondent encore avec les opinions, et personne n'a droit de les distinguer pour autrui et de dire : *Voilà ce que je vous ordonne de croire, et ce que je ne puis vous prouver.*

Des vérités, appuyées d'une preuve certaine, et généralement reconnues, sont les seules qu'on doive regarder comme immuables, et on ne peut s'empêcher d'être effrayé de leur petit nombre. Celles qu'on croit les plus universellement reçues, contre lesquelles on ne supposerait pas qu'il pût s'élever des réclamations, ne doivent souvent cet avantage qu'au hasard, qui n'a point tourné vers elles les esprits du grand nombre. Qu'on les livre à la discussion, et bientôt on verra naître l'incertitude, et l'opinion partagée flotter longtemps incertaine.

Cependant, comme ces sciences influent davantage sur le bonheur des hommes, il est bien plus important que la puissance publique ne dicte pas la doctrine commune du moment comme des vérités éternelles, de peur qu'elle ne fasse de l'instruction un moyen de consacrer les préjugés qui lui sont utiles et un instrument de pouvoir de ce qui doit être la barrière la plus sûre contre tout pouvoir injuste.

La puissance publique doit d'autant moins donner ses opinions pour base de l'instruction, qu'on ne peut la regarder comme au niveau des lumières du siècle où elle s'exerce.

Les dépositaires de la puissance publique resteront toujours à une distance plus ou moins grande du point où sont parvenus les esprits destinés à augmenter la masse des lumières. Quand bien même quelques hommes de génie seraient assis parmi ceux qui exercent le pouvoir, ils ne pourraient jamais avoir, dans tous les instants, une prépondérance qui leur permît de réduire en pratique les résultats de leurs méditations. Cette confiance dans une raison profonde dont on ne peut suivre la marche, cette soumission volontaire pour le talent, cet hommage à la renommée coûtent trop à l'amour-propre pour devenir, au moins de longtemps, des sentiments habituels, et non une sorte d'obéissance forcée par des circonstances impérieuses et réservée aux temps de danger et de trouble. D'ailleurs,

employait les lois à favoriser, par des prohibitions, les projets de l'avidité et la routine de l'ignorance; ou si, docile à la voix de quelques zélateurs des doctrines occultes, elle ordonnait de préférer les illusions de l'illumination intérieure aux lumières de la raison? Que serait-ce si, égarée par des trafiquants avares qui se croient permis de vendre ou d'acheter des hommes, pourvu que ce commerce leur rapporte un pour cent de plus; trompée par des planteurs barbares qui ne comptent pour rien le sang ou les larmes de leurs frères, pourvu qu'ils puissent les convertir en or, et dominée par de vils hypocrites, elle consacrait, par une contradiction honteuse, la violation la plus ouverte des droits établis par elle-même? Comment alors pourrait-elle ordonner d'enseigner ou ces coupables maximes, ou des principes directement contraires à ses lois? Que deviendrait l'instruction chez un peuple où il faudrait que le droit public, que l'économie politique changeassent avec les opinions des législateurs; où l'on ne permettrait pas d'établir les vérités qui condamneraient leur conduite; où, non contents

sans doute, si on en parle comme d'un fait; si on se contente de l'expliquer et de la développer; si, en l'enseignant, on se borne à dire : telle est la constitution établie dans l'état et à laquelle tous les citoyens doivent se soumettre. Mais si on entend qu'il faut l'enseigner comme une doctrine conforme aux principes de la raison universelle, ou exciter en sa faveur un aveugle enthousiasme qui rende les citoyens incapables de la juger; si on leur dit : voilà ce que vous devez adorer et croire, alors c'est une espèce de religion politique que l'on veut créer; c'est une chaîne que l'on prépare aux esprits, et on viole la liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte d'apprendre à la chérir. Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme à la volonté de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus, afin que chacune devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison.

Il est possible que la constitution d'un pays renferme des lois absolument contraires au bon sens ou à la justice, lois qui aient échappé aux législateurs dans des moments de trouble, qui leur aient été arrachées par l'influence d'un orateur ou d'un parti, par l'impulsion d'une effervescence populaire ; qui enfin leur aient été inspirées, les unes par la corruption, les autres par de fausses vues d'une utilité locale et passagère : il peut arriver, il arrivera même souvent qu'en donnant ces lois, leurs auteurs n'aient pas senti en quoi elles contrariaient les principes de la raison, ou qu'ils n'aient pas voulu abandonner ces principes, mais seulement en suspendre, pour un moment, l'application. Il serait donc absurde d'enseigner les lois établies autrement que comme la volonté actuelle de la puissance publique à laquelle on est obligé de se soumettre, sans quoi on s'exposerait même au ridicule de faire enseigner, comme vrais, des principes contradictoires.

Ces réflexions doivent s'étendre à l'instruction destinée aux hommes.

Ce que nous avons dit de cette partie de l'instruction destinée aux premières années, s'étend également à celle qui doit embrasser le reste de la vie. Elle ne doit pas avoir pour objet de propager telles ou telles opinions, d'enraciner dans les esprits des principes utiles à certaines vues, mais d'instruire les hommes des faits qu'il leur importe de connaître, de mettre sous leurs yeux les discussions qui intéressent leurs droits ou leur bonheur, et de leur offrir les secours nécessaires pour qu'ils puissent se décider par eux-mêmes.

Sans doute, ceux qui exercent la puissance publique doivent éclairer les citoyens sur les motifs des lois auxquelles ils les soumettent. Il faut donc bien se garder de proscrire ces explications de lois, ces expositions de motifs ou d'intentions qui sont un hommage à ceux en qui réside le véritable pouvoir, et dont les législateurs ne sont que les interprètes. Mais au delà des

d'hommes choisis par les citoyens et souvent renouvelés; que ce pouvoir semble dès-lors se confondre avec la volonté générale ou l'opinion commune, il n'en doit pas davantage donner pour règle aux esprits les lois qui ne doivent exercer leur empire que sur les actions; autrement, il s'enchaînerait lui-même, et obéirait pendant des siècles aux erreurs qu'il aurait une fois établies. Que l'exemple de l'Angleterre devienne donc une leçon pour les autres peuples : un respect superstitieux pour la constitution ou pour certaines lois auxquelles on s'est avisé d'attribuer la prospérité nationale, un culte servile pour quelques maximes consacrées par l'intérêt des classes riches et puissantes y font partie de l'éducation, y sont maintenus pour tous ceux qui aspirent à la fortune ou au pouvoir, y sont devenus une sorte de religion politique qui rend presque impossible tout progrès vers le perfectionnement de la constitution et des lois.

Cette opinion est bien contraire à celle de ces prétendus philosophes qui veulent que les vérités même ne soient pour le

L'instruction doit être la même pour les femmes et pour les hommes.

Nous avons prouvé que l'éducation publique devait se borner à l'instruction, nous avons montré qu'il fallait en établir divers degrés. Ainsi, rien ne peut empêcher qu'elle ne soit la même pour les femmes et pour les hommes. En effet, toute instruction se bornant à exposer des vérités, à en développer les preuves, on ne voit pas comment la différence des sexes en exigerait une dans le choix de ces vérités, ou dans la manière de les prouver. Si le systême complet de l'instruction commune, de celle qui a pour but d'enseigner aux individus de l'espèce humaine ce qu'il leur est nécessaire de savoir pour jouir de leurs droits et pour remplir leurs devoirs, paraît trop étendu pour les femmes, qui ne sont appelées à aucune fonction publique, on peut se restreindre à leur faire parcourir les premiers degrés, mais sans interdire les autres à celles qui auraient des dispositions plus heureuses, et en qui leur famille

voudrait les cultiver. S'il est quelque profession qui soit exclusivement réservée aux hommes, les femmes ne seraient point admises à l'instruction particulière qu'elle peut exiger; mais il serait absurde de les exclure de celle qui a pour objet les professions qu'elles doivent exercer en concurrence.

Elles ne doivent pas être exclues de celle qui est relative aux sciences, parce qu'elles peuvent se rendre utiles à leurs progrès, soit en faisant des observations; soit en composant des livres élémentaires.

Quant aux sciences, pourquoi leur seraient-elles interdites? Quand bien même elles ne pourraient contribuer à leurs progrès par des découvertes, (ce qui d'ailleurs ne peut être vrai que de ces découvertes du premier ordre qui exigent une longue méditation et une force de tête extraordinaire) pourquoi celles des femmes, dont la vie ne doit pas être remplie par l'exercice d'une profession lucrative et ne peut

l'être en entier par des occupations domestiques, ne travailleraient-elles pas utilement pour l'acroissement des lumières, en s'occupant de ces observations qui demandent une exactitude presque minutieuse, une grande patience, une vie sédentaire et réglée ? Peut-être même seraient-elles plus propres que les hommes à donner aux livres élémentaires de la méthode et de la clarté, plus disposées par leur aimable flexibilité à se proportionner à l'esprit des enfants qu'elles ont observés dans un âge moins avancé, et dont elles ont suivi le développement avec un intérêt plus tendre. Or, un livre élémentaire ne peut être bien fait que par ceux qui ont appris beaucoup au delà de ce qu'il renferme; on expose mal ce que l'on sait, lorsqu'on est arrêté à chaque pas par les bornes de ses connaissances.

IL EST NÉCESSAIRE QUE LES FEMMES PARTAGENT L'INSTRUCTION DONNÉE AUX HOMMES.

1°. *Pour qu'elles puissent surveiller celle de leurs enfants.*

L'instruction publique, pour être digne de ce nom, doit s'étendre à la généralité des citoyens, et il est impossible que les enfants en profitent, si, bornés aux leçons qu'ils reçoivent d'un maître commun, ils n'ont pas un instituteur domestique qui puisse veiller sur leurs études dans l'intervalle des leçons, les préparer à les recevoir, leur en faciliter l'intelligence, suppléer enfin à ce qu'un moment d'absence ou de distraction a pu leur faire perdre. Or, de qui les enfants des citoyens pauvres pourraient-ils recevoir ces secours, si ce n'est de leurs mères qui, vouées aux soins de leur famille, ou livrées à des travaux sédentaires, semblent appelées à remplir ce devoir; tandis que les travaux des hommes, qui, presque toujours, les occupent au dehors, ne leur permettraient pas de s'y

consacrer? Il serait donc impossible d'établir dans l'instruction cette égalité nécessaire au maintien des droits des hommes et sans laquelle on ne pourrait même y employer légitimement ni les revenus des propriétés nationales, ni une partie du produit des contributions politiques, si, en faisant parcourir aux femmes au moins les premiers degrés de l'instruction commune, on ne les mettait en état de surveiller celle de leurs enfants.

2°. *Parce que le défaut d'instruction des femmes introduirait dans les familles une inégalité contraire à leur bonheur.*

D'ailleurs, on ne pourrait l'établir pour les hommes seuls, sans introduire une inégalité marquée, non-seulement entre le mari et la femme, mais entre le frère et la sœur, et même entre le fils et la mère: or, rien ne serait plus contraire à la pureté et au bonheur des mœurs domestiques. L'égalité est partout, mais surtout dans les familles, le premier élément de la félicité, de la paix et des vertus. Quelle autorité

pourrait avoir la tendresse maternelle, si l'ignorance dévouait les mères à devenir pour leurs enfants un objet de ridicule ou de mépris? On dira peut-être que j'exagère ce danger; que l'on donne actuellement aux jeunes gens des connaissances que non-seulement leurs mères, mais leurs pères même ne partagent point, sans que cependant on puisse être frappé des inconvénients qui en résultent. Mais, il faut observer d'abord que la plupart de ces connaissances, regardées comme inutiles par les parents, et souvent par les enfants eux-mêmes, ne donnent à ceux-ci aucune supériorité à leurs propres yeux; et ce sont des connaissances réellement utiles qu'il est aujourd'hui question de leur enseigner. D'ailleurs, il s'agit d'une éducation générale, et les inconvénients de cette supériorité y seraient bien plus frappants que dans une éducation réservée à des classes où la politesse des mœurs et l'avantage que donne aux parents la jouissance de leur fortune empêchent les enfants de tirer trop de vanité de leur science naissante. Ceux d'ailleurs qui ont pu observer de jeunes gens de familles pauvres, aux-

quels le hasard a procuré une éducation cultivée, sentiront aisément combien cette crainte est fondée.

3°. *Parce que c'est un moyen de faire conserver aux hommes les connaissances qu'ils ont acquises dans leur jeunesse.*

J'ajouterai encore que les hommes qui auront profité de l'instruction publique en conserveront bien plus aisément les avantages, s'ils trouvent dans leurs femmes une instruction à-peu-près égale ; s'ils peuvent faire avec elles les lectures qui doivent entretenir leurs connaissances ; si, dans l'intervalle qui sépare leur enfance de leur établissement, l'instruction qui leur est préparée pour cette époque n'est point étrangère aux personnes vers lesquelles un penchant naturel les entraîne.

4°. *Parce que les femmes ont le même droit que les hommes à l'instruction publique.*

Enfin, les femmes ont les mêmes droits que les hommes ; elles ont donc celui

d'obtenir les mêmes facilités pour acquérir les lumières qui seules peuvent leur donner les moyens d'exercer réellement ces droits avec une même indépendance et dans une égale étendue.

L'instruction doit être donnée en commun, et les femmes ne doivent pas être exclues de l'enseignement.

Puisque l'instruction doit être généralement la même, l'enseignement doit être commun et confié à un même maître qui puisse être choisi indifféremment dans l'un ou l'autre sexe.

Elles en ont été chargées quelquefois en Italie, et avec succès.

Plusieurs femmes ont occupé des chaires dans les plus célèbres universités d'Italie, et ont rempli avec gloire les fonctions de professeurs dans les sciences les plus élevées, sans qu'il en soit résulté ni le moindre inconvénient, ni la moindre réclamation, ni même aucune plaisanterie dans un pays

que, cependant, on ne peut guères regarder comme exempt de préjugés, et où il ne règne ni simplicité, ni pureté dans les mœurs (1).

Nécessité de cette réunion pour la facilité et l'économie de l'instruction.

La réunion des enfants des deux sexes dans une même école, est presque nécessaire pour la première éducation ; il serait difficile d'en établir deux dans chaque village, et de trouver, surtout dans les premiers temps, assez de maîtres, si on se bornait à les choisir dans un seul sexe.

Elle est utile aux mœurs, loin de leur être dangereuse.

D'ailleurs, cette réunion toujours en public et sous les yeux des maîtres, loin d'avoir du danger pour les mœurs, serait

(1) Laura Bassi a été professeur d'anatomie, et Françoise Agnesi professeur de mathématiques à Bologne.

diminuer les inconvénients de celle que, pour ces classes, on ne peut éviter dans les actions ordinaires de la vie, où elle n'est cependant, ni exposée aux regards de témoins du même âge, ni soumise à la vigilance d'un maître. Rousseau, qui attachait à la pureté des mœurs une importance peut-être exagérée, voulait, pour l'intérêt même de cette pureté, que les deux sexes se mêlassent dans leurs divertissements. Y aurait-il plus de danger à les réunir pour des occupations plus sérieuses?

La séparation des sexes a pour principale cause, l'avarice et l'orgueil.

Qu'on ne s'y trompe pas; ce n'est point à la sévérité de la morale religieuse, à cette ruse inventée par la politique sacerdotale pour dominer les esprits; ce n'est point à cette sévérité seule, qu'il faut attribuer ces idées d'une séparation rigoureuse: l'orgueil et l'avarice y ont au moins autant de part; et c'est à ces vices, que l'hypocrisie des moralistes a voulu rendre un hommage intéressé. C'est, d'un côté, à la crainte

des alliances inégales, et de l'autre, à celle du refus de consacrer les liaisons fondées sur des rapports personnels, que l'on doit la généralité de ces opinions austères. Il faut donc, loin de les favoriser, chercher à les combattre dans les pays où l'on veut que la législation ne fasse que suivre la nature, obéir à la raison et se conformer à la justice. Dans les institutions d'une nation libre, tout doit tendre à l'égalité, non-seulement parce qu'elle est aussi un droit des hommes, mais parce que le maintien de l'ordre et de la paix l'ordonne impérieusement. Une constitution, qui établit l'égalité politique, ne sera jamais ni durable ni paisible, si on la mêle avec des institutions qui maintiennent des préjugés favorables à l'inégalité.

Il serait dangereux de conserver l'esprit d'inégalité dans les femmes, ce qui empêcherait de le détruire dans les hommes.

Le danger serait beaucoup plus grand si, tandis qu'une éducation commune accoutumerait les enfants d'un sexe à se regarder comme égaux, l'impossibilité d'en établir

une semblable pour ceux de l'autre les abandonnait à une éducation solitaire et domestique ; l'esprit d'inégalité qui se conserverait alors dans un sexe s'étendrait bientôt sur tous deux, et il en résulterait ce que nous avons vu arriver jusqu'ici de l'égalité qu'on trouve dans nos collèges, et qui disparaît pour jamais au moment même où l'écolier croit devenir un homme.

La réunion des deux sexes dans les mêmes écoles est favorable à l'émulation, et en fait naître une qui a pour principe des sentiments de bienveillance, et non des sentiments personnels, comme l'émulation des collèges.

Quelques personnes pourraient craindre que l'instruction nécessairement prolongée au delà de l'enfance ne soit écoutée avec trop de distraction par des êtres occupés d'intérêts plus vifs et plus touchants : mais cette crainte est peu fondée. Si ces distractions sont un mal, il sera plus que compensé par l'émulation qu'inspirera le désir de mériter l'estime de la personne aimée, ou

d'obtenir celle de sa famille. Une telle émulation serait plus généralement utile que celle qui a pour principe l'amour de la gloire ou plutôt l'orgueil ; car le véritable amour de la gloire n'est ni une passion d'enfant ni un sentiment fait pour devenir général dans l'espèce humaine. Vouloir l'inspirer aux hommes médiocres (et des hommes médiocres peuvent cependant obtenir les premiers prix dans leur classe) c'est les condamner à l'envie. Ce dernier genre d'émulation, en excitant les passions haineuses, en inspirant à des enfants le sentiment ridicule d'une importance personnelle, produit plus de mal qu'il ne peut faire de bien en augmentant l'activité des esprits.

La vie humaine n'est point une lutte où des rivaux se disputent des prix ; c'est un voyage que des frères font en commun, et où chacun employant ses forces pour le bien de tous, en est récompensé par les douceurs d'une bienveillance réciproque, par la jouissance attachée au sentiment d'avoir mérité la reconnaissance ou l'estime. Une émulation qui aurait pour principe le désir d'être aimé, ou celui d'être considéré pour des

qualités absolues, et non pour sa supériorité sur autrui, pourrait devenir aussi très-puissante; elle aurait l'avantage de développer et de fortifier les sentiments dont il est utile de faire prendre l'habitude; tandis que ces couronnes de nos collègues, sous lesquelles un écolier se croit déja un grand homme, ne font naître qu'une vanité puérile dont une sage instruction devrait chercher à nous préserver, si malheureusement le germe en était dans la nature, et non dans nos maladroites institutions. L'habitude de vouloir être le premier est un ridicule ou un malheur pour celui à qui on la fait contracter, et une véritable calamité pour ceux que le sort condamne à vivre auprès de lui. Celle du besoin de mériter l'estime conduit, au contraire, à cette paix intérieure qui seule rend le bonheur possible et la vertu facile.

Conclusion.

Généreux amis de l'égalité, de la liberté, réunissez-vous pour obtenir de la puissance publique une instruction qui rende la raison populaire, ou craignez de perdre bientôt tout le fruit de vos nobles efforts. N'imaginez

pas que les lois les mieux combinées puissent faire un ignorant l'égal de l'homme habile, et rendre libre celui qui est esclave des préjugés. Plus elles auront respecté les droits de l'indépendance personnelle et de l'égalité naturelle, plus elles rendront facile et terrible la tyrannie que la ruse exerce sur l'ignorance, en la rendant à la fois son instrument et sa victime. Si les lois ont détruit tous les pouvoirs injustes, bientôt elle en saura créer de plus dangereux. Supposez, par exemple, que dans la capitale d'un pays soumis à une constitution libre, une troupe d'audacieux hypocrites soit parvenue à former une association de complices et de dupes; que dans cinq cents autres villes, de petites sociétés reçoivent de la première leurs opinions, leur volonté et leur mouvement, et qu'elles exercent l'action qui leur est transmise sur un peuple que le défaut d'instruction livre sans défense aux fantômes de la crainte, aux pièges de la calomnie; n'est-il pas évident qu'une telle association réunira rapidement sous ses drapeaux et la médiocrité ambitieuse et les talents déshonorés; qu'elle aura pour satellites dociles cette

foule d'hommes, sans autre industrie que leurs vices, et condamnés par le mépris public à l'opprobre comme à la misère; que bientôt, enfin, s'emparant de tous les pouvoirs, gouvernant le peuple par la séduction et les hommes publics par la terreur, elle exercera, sous le masque de la liberté, la plus honteuse comme la plus féroce de toutes les tyrannies? Par quel moyen cependant vos lois, qui respecteront les droits des hommes, pourront-elles prévenir les progrès d'une semblable conspiration? ne savez vous pas combien, pour conduire un peuple sans lumières, les moyens des gens honnêtes sont faibles et bornés auprès des coupables artifices de l'audace et de l'imposture? Sans doute il suffirait d'arracher aux chefs leur masque perfide; mais le pouvez-vous? Vous comptez sur la force de la vérité; mais elle n'est toute puissante que sur les esprits accoutumés à en reconnaître, à en chérir les nobles accents.

Ailleurs ne voyez-vous pas la corruption se glisser au milieu des lois les plus sages et en gangrener tous les ressorts? Vous avez réservé au peuple le droit d'élire; mais la corruption,

précédée de la calomnie, lui présentera sa liste et lui dictera ses choix : vous avez écarté des jugements la partialité et l'intérêt ; la corruption saura les livrer à la crédulité que déja elle est sûre de séduire. Les institutions les plus justes, les vertus les plus pures ne sont, pour la corruption, que des instruments plus difficiles à manier, mais plus sûrs et plus puissants. Or, tout son pouvoir n'est-il pas fondé sur l'ignorance? Que ferait-elle en effet, si la raison du peuple, une fois formée, pouvait le défendre contre les charlatans que l'on paie pour le tromper ; si l'erreur n'attachait plus à la voix du fourbe habile un troupeau docile de stupides prosélytes ; si les préjugés répandant un voile perfide sur toutes les vérités n'abandonnaient pas à l'adresse des sophistes l'empire de l'opinion ? Acheterait-on des trompeurs, s'ils ne devaient plus trouver des dupes? Que le peuple sache distinguer la voix de la raison de celle de la corruption, et bientôt il verra tomber à ses pieds les chaînes d'or qu'elle lui avait préparées ; autrement lui-même y présentera ses mains égarées, et offrira, d'une voix soumise, de quoi payer les séducteurs

qui les livrent à ses tyrans. C'est en répandant les lumières que, réduisant la corruption à une honteuse impuissance, vous ferez naître ces vertus publiques qui seules peuvent affermir et honorer le règne éternel d'une paisible liberté.

SECOND MEMOIRE. (1).

De l'instruction commune pour les enfants.

Je vais maintenant tracer le plan d'une instruction commune, telle que je la conçois, et je développerai les principes qui y servent de base, à mesure qu'ils me deviendront nécessaires pour en motiver les diverses dispositions.

Premier degré d'instruction commune.

Distribution des écoles.

Le premier degré d'instruction commune a pour objet de mettre la généralité des habitants d'un pays en état de connaître leurs droits et leurs devoirs, afin de pouvoir exercer les uns et remplir les autres, sans être obligés de recourir à une raison étrangère.

(1) Tiré de la Bibliothèque de l'Homme public, tome II, seconde année.

Il faut de plus que ce premier degré suffise pour les rendre capables des fonctions publiques auxquelles il est utile que tous les citoyens puissent être appelés, et qui doivent être exercées dans les dernières divisions territoriales. En effet, le petit nombre de leurs habitants ne permettrait pas d'y choisir ou même d'y trouver des sujets à qui on pût confier ses fonctions sans péril, si l'instruction qu'elles exigent ne s'étendait pas sur tous les citoyens.

Dans la constitution française, les fonctions de juré, d'électeur, de membre de conseils-généraux, doivent être rangées dans la première classe, et celles d'officier municipal, de juge de paix, dans la seconde.

Il faut donc établir, dans chaque village, une école publique, dirigée par un maitre.

Dans les villes ou dans les villages d'une population nombreuse, on aurait plusieurs maitres, dont le nombre se réglerait sur celui des élèves de l'un et de l'autre sexe. On ne pourrait passer deux cents enfants pour chaque maitre; ce qui répond à une

en France pour l'inscription civique, et qui, vu l'état actuel des lumières, deviendra bientôt, suivant toute apparence, l'époque commune de la majorité dans tous les pays.

Distribution des élèves.

S'il n'y avait qu'une école dans le même lieu, les élèves seraient partagés en quatre classes, et il suffirait que chacune reçût une leçon par jour.

La moitié de la leçon serait donnée par le maître, et l'autre moitié par un élève des premières classes, chargé de cette fonction.

De très-faibles appointements suffiraient pour ce répétiteur, qu'on propose de prendre parmi les élèves de la classe la plus avancée, et non parmi ceux qui ont déja terminé cette partie de leurs études. En effet, ceux-ci dont on ne pourrait exiger beaucoup de lumières, formeraient bientôt un second ordre de maîtres qui auraient la prétention de succéder à celui qu'ils suppléent, et ils y parviendraient à force de complaisances et d'intrigues.

Ainsi, deux salles voisines, sans se communiquer, suffiraient à chaque école; et le maître passant facilement de l'une à l'autre, pourrait, à l'aide de l'élève chargé de le seconder, maintenir l'ordre dans toutes deux, et n'abandonner à son second que des soins qui ne seraient pas au dessus de sa portée.

Dans les endroits où il y aurait deux maîtres, chacun d'eux pourrait enseigner deux classes, dont il suivrait les élèves depuis la première jusqu'à la quatrième année; en sorte que l'un d'eux aurait d'abord, par exemple, ceux de la première année et de la seconde, et l'autre ceux de la troisième et ceux de la quatrième. L'année suivante, le premier conservant ses élèves aurait ceux de la seconde et de la troisième année, et le second ceux de la quatrième et de la première, et ainsi de suite. Alors, en faisant deux leçons par jour, une aux écoliers de chaque année, ils n'auraient pas besoin du secours d'un élève.

Il y a de l'avantage à suivre cette distribution : 1°. les élèves ne changent point

de maître, ce qui est un grand bien pour leur instruction comme pour leur caractère; 3°. il faut que chaque maître soit en état d'enseigner la totalité du cours; ce qui empêche de confier les premiers éléments à des hommes d'une ignorance trop absolue.

ÉTUDES DE LA PREMIÈRE ANNÉE.

1°. *Lecture et écriture.*

Dans la première année, on enseignerait à lire et à écrire. En prenant un caractère d'impression qui représenterait une écriture facile, on pourrait enseigner à la fois l'une et l'autre de ces connaissances, ce qui épargnerait aux enfants du temps et de l'ennui. L'action d'imiter les lettres à mesure qu'on leur apprendrait à les connaître, les amuserait, et ils en retiendraient les formes plus aisément. D'ailleurs, dans la méthode actuelle, on est obligé d'apprendre séparément à lire l'impression et l'écriture.

2°. *Connaissances élémentaires contenues dans le livre de lecture. Explication des mots, donnée par le maître.*

Au lieu de remplir les livres, dans lesquels on apprend à lire, de choses absolument inintelligibles pour les enfants, ou même écrites dans une langue étrangère, comme la coutume en a été introduite dans les pays de la communion romaine, par la superstition, toujours féconde en moyens d'abrutir les esprits, on emploierait à cet usage des livres dans lesquels on renfermerait une instruction appropriée aux premiers moments de l'éducation.

Il est impossible de s'entendre en lisant les phrases même les plus simples, si l'on n'est pas en état d'en pouvoir lire couramment les mots isolés; autrement l'attention est absorbée par celle dont on a besoin pour reconnaître les lettres ou les syllabes. La première partie de ce livre doit donc contenir une suite de mots qui ne forment pas un sens suivi. On choisirait

ceux qu'un enfant peut entendre, et dont il est utile de lui donner une intelligence plus précise. A la suite de ces mots, on placerait un très-petit nombre de phrases extrêmement simples, dont il pourrait également comprendre le sens, et qui exprimeraient quelques-uns des jugements qu'il a pu porter, ou quelques-unes des observations qu'il a pu faire sur les objets qui se présentent habituellement à lui; de manière qu'il y reconnût l'expression de ses propres idées. L'explication de ces mots, donnée à mesure que les enfants apprendraient à les lire et à les écrire, deviendrait pour eux un exercice amusant, une espèce de jeu dans lequel se développerait leur émulation naissante, au sein d'une gaîté qui défendrait au triste orgueil d'approcher de ces ames encore pures et naïves.

Histoires destinées à réveiller les premiers sentiments moraux.

Une seconde partie renfermerait de courtes histoires morales, propres à fixer leur attention sur les premiers sentiments que,

suivant l'ordre de la nature, ils doivent éprouver. On aurait soin d'en écarter toute maxime, toute réflexion, parce qu'il ne s'agit point encore de leur donner des principes de conduite ou de leur enseigner des vérités, mais de les disposer à réfléchir sur leurs sentiments, et de les préparer aux idées morales qui doivent naître un jour de ces réflexions.

Les premiers sentiments auxquels il faut exercer l'ame des enfants, et sur lesquels il est utile de l'arrêter, sont la pitié pour l'homme et pour les animaux, une affection habituelle pour ceux qui nous ont fait du bien, et dont les actions nous en montrent le désir; affection qui produit la tendresse filiale et l'amitié. Ces sentiments sont de tous les âges; ils sont fondés sur des motifs simples et voisins de nos sensations immédiates de plaisir ou de peine; ils existent dans notre ame aussitôt que nous pouvons avoir l'idée distincte d'un individu, et nous n'avons besoin que d'en être avertis pour apprendre à les apercevoir, à les reconnaître, à les distinguer.

La pitié pour les animaux a le même principe que la pitié pour les hommes. L'une et l'autre naissent de cette douleur irréfléchie et presque organique, produite en nous par la vue ou par le souvenir des souffrances d'un autre être sensible. Si on habitue un enfant à voir souffrir des animaux avec indifférence ou même avec plaisir, on affaiblit, on détruit en lui, même à l'égard des hommes, le germe de la sensibilité naturelle, premier principe actif de toute moralité comme de toute vertu, et sans lequel elle n'est plus qu'un calcul d'intérêt, qu'une froide combinaison de la raison. Gardons-nous donc d'étouffer ce sentiment dans sa naissance; conservons-le comme une plante faible encore, qu'un instant peut flétrir et dessécher pour jamais. N'oublions pas surtout, que dans l'homme occupé de travaux grossiers qui émoussent sa sensibilité, et le ramènent aux sentiments personnels, l'habitude de la dureté produit cette disposition à la férocité, qui est le plus grand ennemi des vertus et de la liberté du peuple, la seule excuse des tyrans, le seul prétexte spécieux de toutes les lois inégales. Rendons

le peuple sensible et doux pour qu'on ne s'effraie plus de voir la puissance résider entre ses mains; et pour qu'on ne se repente pas de l'avoir rétabli dans tous ses droits, donnons-lui cette humanité qui peut seule lui apprendre à les exercer avec une généreuse modération. L'homme compatissant n'a pas besoin d'être éclairé pour être bon, et la plus simple raison lui suffit pour être vertueux. Dans l'homme insensible, au contraire, une faible bonté suppose de grandes lumières, et il ne peut devenir vertueux sans l'appui d'une philosophie profonde, ou de cet enthousiasme qu'inspirent certains préjugés, enthousiasme toujours dangereux, parce qu'il érige en vertu tout crime utile aux intérêts des fourbes dont ces préjugés ont fondé la puissance.

Description d'objets physiques.

On placerait à la suite de ces histoires morales, ou bien l'on entremêlerait avec elles de courtes descriptions d'animaux ou de végétaux, choisis dans le nombre de ceux que les élèves peuvent observer, et sur lesquels

on leur montrerait la justesse des descriptions qu'on leur ferait lire. Ils y trouveraient le plaisir de se rappeler des choses qu'ils ont vues sans les remarquer. Ils sentiraient déja cette utilité qu'ont les livres, de nous faire retrouver des idées acquises qui nous échapperaient sans leur secours. Ils apprendraient à mieux voir les objets que le hasard leur présente; enfin, ils commenceraient à prendre l'habitude des notions précises, à savoir les distinguer des idées qui se forment au hasard; et cette première leçon de logique, reçue longtemps avant qu'ils puissent en comprendre le nom, ne serait pas la moins utile.

Exposition du système de numération.

Ce premier livre serait terminé par l'exposition du système de la numération décimale, c'est-à-dire, qu'on y apprendrait à connaître les signes qui désignent les nombres et la méthode de les représenter tous avec ces dix signes, d'écrire en chiffres un nombre exprimé par des mots, et d'exprimer par des mots un nombre écrit en chiffres.

Nécessité d'un livre pour les maîtres.

Il y aurait en même temps un livre correspondant, composé pour l'instruction du maître. Les livres de cette espèce doivent accompagner ceux qui sont destinés aux enfants, tant que l'enseignement se borne à des connaissances élémentaires. Ils doivent renfermer 1°. des remarques sur la méthode d'enseigner; 2°. les éclaircissements nécessaires pour que les maîtres soient en état de répondre aux difficultés que les enfants peuvent proposer, aux questions qu'ils peuvent faire; 3°. des définitions, ou plutôt des analyses de quelques mots employés dans les livres mis entre les mains des enfants, et dont il est important de leur donner des idées précises. En effet, ces définitions, ces développements alongeraient les livres des enfants, en rendraient la lecture ennuyeuse et difficile. Si, d'ailleurs, on les insérait dans ces livres, on serait obligé de supprimer toute réflexion sur les motifs qui ont fait préférer une définition à une autre, et chercher tantôt à exciter, tantôt

à éteindre la curiosité. L'ouvrage qui, destiné aux maîtres, accompagnerait le premier livre de lecture, devrait surtout contenir une explication des mots isolés qui font partie de ce livre.

Il ne peut y avoir de bonne méthode d'enseigner des éléments sans un livre mis à la portée des enfants et auquel ils puissent toujours recourir; mais il ne peut y en avoir non plus sans un autre livre qui apprenne aux maîtres les moyens de suppléer à ce que le premier ne peut contenir. Ces livres ne sont pas moins nécessaires aux parents pour suivre l'éducation de leurs enfants, dans le temps où il faut qu'ils travaillent hors des yeux du maître et où il est nécessaire de combiner l'instruction d'après leurs dispositions particulières.

Ces mêmes livres, enfin, auraient une double utilité relativement aux maîtres; ils suppléeraient à l'esprit philosophique qui peut manquer à quelques-uns; ils mettraient plus d'égalité entre l'enseignement d'une école et celui d'une autre. Enfin, un maître qui ne se bornerait pas à la simple explication d'un ouvrage, et qui paraîtrait aux

enfants savoir quelque chose au delà du livre qu'ils étudient, leur inspirerait plus de confiance; or, cette confiance est nécessaire au succès de toute éducation, et les enfants ont besoin d'estimer la science d'un maître pour profiter de ses leçons.

Comment on doit entendre le précepte de n'employer avec les enfants que des mots qu'ils puissent comprendre.

On sent que les livres destinés à donner aux enfants la première habitude de lire, ne doivent renfermer que des phrases d'une construction simple et facile à saisir. L'habitude de ces formes de phrases leur en fera découvrir la syntaxte par une sorte de routine; il faut aussi qu'ils puissent en entendre tous les mots au moins à l'aide d'une simple explication; mais cette dernière condition exige ici quelques développements.

Il n'y a peut-être pas un seul mot de la langue qu'un enfant comprenne, si on veut entendre par là qu'il y attachera le même sens qu'un homme dont l'expérience a

étendu les idées et leur a donné de la précision et de la justesse. Sans entrer ici dans une discussion métaphysique sur la différence qui peut exister entre les idées que différents hommes attachent à un mot, même quand paraissant convenir entr'eux du sens qu'ils présentent, ils adoptent également les propositions où ce mot est employé, je me bornerai à observer que les mots expriment évidemment des idées différentes suivant les divers degrés de science que les hommes ont acquise. Par exemple, le mot *or* ne réveille pas la même idée pour un homme ignorant et pour un homme instruit, pour celui-ci et pour un physicien, ou même pour un physicien et pour un chimiste : il renferme pour ce dernier un beaucoup plus grand nombre d'idées, et peut-être d'autres idées. Le mot *belier*, le mot *avoine* ne réveillent pas les mêmes idées dans la tête d'un homme de la campagne et dans celle d'un naturaliste : non-seulement le nombre de ces idées est plus grand pour ce dernier, mais les caractères par lesquels chacun d'eux distingue le *belier* d'un autre animal, l'*avoine* d'une

autre plante, et qu'on peut appeler la définition du mot ou de l'objet, ne sont pas les mêmes. Il ne peut y avoir d'exception que pour les mots qui expriment des idées abstraites très-simples, et dans un autre sens pour ceux qui sont susceptibles de véritables définitions, tels que les mots des sciences mathématiques. Par exemple, si on appelle cercle la courbe dont tous les points sont également éloignés d'un point déterminé qu'on nomme *centre*, cette définition est la même pour l'enfant qui ne connaît que cette propriété du cercle, et pour le géomètre à qui toutes celles qui ont été découvertes peuvent être présentes. Toutes, en effet, dépendent de cette propriété première. Cependant, on ne peut pas dire, dans un sens rigoureux, que l'idée réveillée par le mot de cercle soit essentiellement la même; car l'esprit de celui qui le prononce peut s'arrêter sur sa simple définition, ou envisager en même temps d'autres propriétés; il peut même s'attacher exclusivement à une de celles-ci. De plus, comme il serait possible de donner une autre définition du cercle, c'est-à-dire, de le désigner

par une autre propriété de laquelle toutes les autres dériveraient également, on ne pourrait pas dire que deux hommes qui auraient reçu ces définitions différentes, eussent la même idée en prononçant le mot de *cercle*. Ils s'entendraient cependant comme ceux qui, prononçant les mots d'*or*, de *belier*, d'*avoine* et d'autres substances physiques, s'entendraient aussi, quoique leurs idées différassent entr'elles. Quelle en est donc la raison? c'est que les propositions formées de ces idées différentes et exprimées par les mêmes mots, sont également vraies. Par exemple, une même proposition sur le cercle est vraie pour celui qui le définit la courbe dont tous les points sont également éloignés du centre, et pour celui qui l'aurait défini une courbe telle que les produits de deux lignes terminées par elle, et qui se coupent dans son intérieur, soient toujours égaux entr'eux : et la même chose aura lieu pour toutes les propositions vraies qu'on peut former sur le cercle. Celui qui désigne par le mot *or* une substance malléable, ductile, de couleur jaune et très-pesante, s'entendra avec un chimiste dans

tout ce qu'ils diront de l'*or*, quoique ce chimiste ait ajouté à cette idée d'autres propriétés, pourvu que les propositions dans lesquelles ils emploient le mor *or* soient également vraies pour ces deux idées différentes : mais ils cesseraient de s'entendre dans toutes les propositions qui seraient vraies pour une substance ayant toutes les propriétés que le premier connaît dans ce qu'il appelle *or*, et qui ne le seraient pas pour une substance ayant toutes celles que le chimiste reconnaît dans l'or. Telle est la différence entre les mots qui expriment des idées mathématiques et ceux qui désignent des objets réels. Si maintenant on applique les mêmes observations aux mots du langage ordinaire, à ceux qui expriment des idées morales, et dont le sens n'est déterminé, ni par une analyse rigoureuse, ni par les qualités naturelles d'un objet réel, on verra comment, avec des idées différentes, on peut s'entendre encore, mais pourquoi il est plus facile de cesser de le pouvoir. Ces principes exposés, on aperçoit d'abord combien il serait chimérique d'exiger que les enfants ne trouvassent dans leurs livres que

des mots dont ils eussent des idées bien exactement identiques avec celles d'un philosophe habitué à les analyser. Par exemple, comme la plupart même des hommes faits, ils n'auront qu'une idée très-vague et très-peu précise des mots grammaticaux, et même des relations grammaticales que ces mots expriment. Mais il n'y a aucun inconvénient à ce qu'un enfant lise *j'ai fait* et *je fis*, sans savoir que le présent du verbe *avoir* mis avant le participe du verbe *faire* exprime un prétérit de ce verbe, pendant qu'un autre se forme par un changement particulier dans la terminaison du verbe même. Il en résultera seulement que pour lui la langue française n'aura aucun avantage sur celle où il n'existerait aucun moyen de distinguer, ni ces deux prétérits, ni la nuance d'idée qui en caractérise la différence. On trouvera de même que si on fait connaître à un enfant, par une description, l'animal, la plante, la substance désignée par un nom, si on la lui montre, si on lui en fait observer quelques-unes des propriétés, il est inutile que la description de cet objet s'étende à toutes les propriétés qui

le distinguent des autres objets connus. Pour que l'enfant emploie ce mot avec justesse, il suffit qu'il ait retenu quelques-unes des propriétés qui distinguent cet objet de tous ceux qu'il connaît lui-même. Ce serait détruire absolument l'intelligence humaine que de vouloir l'assujettir à ne marcher que d'idées précises en idées précises, à n'apprendre des mots qu'après avoir rigoureusement analysé les idées qu'ils expriment; elle doit commencer par des idées vagues et incomplettes, pour acquérir ensuite, par l'expérience et par l'analyse, des idées toujours de plus en plus précises et complettes, sans pouvoir jamais atteindre les limites de cette précision et de cette connaissance entière des objets.

Ainsi, par des mots que les enfants puissent comprendre, on doit entendre ceux qui expriment pour eux une idée à leur portée; de manière que cette idée, sans être la même que celle qu'aurait un homme fait, ne renferme rien de contradictoire à celle-ci. Les enfants seraient à peu près comme ceux qui n'entendent de deux mots synonymes que ce qu'ils ont de

commun et à qui leur différence échappe. Avec cette précaution, les élèves acquerront une véritable instruction, et on ne leur donnera pas d'idées fausses, mais seulement des idées incomplettes et indéterminées, parce qu'ils ne peuvent en avoir d'autres. Autrement, il serait impossible de se servir avec eux de la langue des hommes; et comme on forme un langage particulier au premier âge, et proportionné à la faiblesse de l'organe de la parole, il faudrait instituer une langue à part proportionnée à leur intelligence. On peut donc employer, dans les livres destinés aux enfants des mots qui expriment des nuances, des degrés de sentiment qu'ils ne peuvent connaître, pourvu qu'ils aient une idée de ce sentiment en lui-même; et dès que l'idée principale exprimée par un mot, est à leur portée, il est inutile qu'il réveille en eux toutes les idées accessoires que le langage ordinaire y attache. Les langues ne sont pas l'ouvrage des philosophes; on n'a pas eu soin d'y exprimer, par un mot distinct, l'idée commune et simple, dont un grand nombre d'autres mots expriment les modifications

diverses; jamais même on ne peut espérer qu'elles atteignent à cette perfection, puisque les mots ne se formant qu'après les idées et par la nécessité de les exprimer, les progrès de l'esprit précédent nécessairement ceux du langage. Il y a plus; si l'on doit donner aux enfants une analyse exacte, quoiqu'incomplette encore, du sens des mots qui désignent ou les objets physiques qu'on veut leur faire connaître, ou les idées morales sur lesquelles on veut fixer leur attention, et de ceux qui doivent servir pour ces développements, il est impossible d'analyser avec le même scrupule les mots d'un usage vulgaire qu'on est obligé d'employer pour s'entendre avec eux.

Il y aura donc pour eux, comme pour nous, deux manières de comprendre les mots; l'une plus vague pour les mots communs, l'autre plus précise pour ceux qui doivent être l'expression d'idées plus réfléchies. A mesure que l'esprit humain se perfectionnera, on emploiera moins de mots de la première manière, mais jamais ils ne disparaîtront entièrement du langage; et, semblablement, il faut, dans l'éducation,

chercher à en diminuer le nombre, mais n'avoir pas la prétention de pouvoir s'en passer.

On ne doit pas craindre d'employer les mots techniques.

J'observerai de plus que l'on doit préférer d'employer, dans les livres des enfants, ceux des mots techniques qui, soit pour les objets physiques, soit pour les autres, sont adoptés généralement. Cette langue scientifique est toujours mieux faite que la langue vulgaire. Les changements s'y font plus sensiblement et par une convention moins tacite. Ces mots expriment en général des idées plus précises, désignent des objets plus réellement distincts, et répondent à des idées mieux faites et d'une analyse plus facile, puisque souvent ces noms sont même postérieurs à cette analyse. Si le goût les bannit des ouvrages purement littéraires, c'est parce que l'affectation de science blesserait, ou la délicatesse ou l'orgueil des lecteurs; c'est qu'ils y répandraient plus d'obscurité qu'ils n'y mettraient de précision.

Instruction de la seconde année.

Dans une seconde année, le livre de lecture renfermerait des histoires morales; mais les sentiments naturels sur lesquels on chercherait à fixer l'attention, seraient déja plus réfléchis. Ainsi, aux premiers mouvements de la pitié, on substituerait ceux de la bienfaisance et les douceurs qui accompagnent les soins de l'humanité, au sentiment de la reconnaissance le plaisir d'en donner des marques, le zèle attentif de l'amitié à ses douces émotions. A cette époque, les histoires auraient aussi pour objet de faire naître les idées morales, de manière que les enfants, avertis de faire attention à leurs sentiments, à leurs propres aperçus, pussent former eux-mêmes ces idées. Le livre destiné au maître lui indiquerait les moyens de les développer; elles seraient ensuite fixées dans l'esprit des élèves par de courtes analyses faites par le maître, et c'est alors que le nom leur en serait révélé.

Réflexions sur la langue des sciences morales.

On doit attribuer en grande partie l'imperfection des sciences morales à l'espèce de nécessité où l'on se trouve d'y employer des mots qui ont, dans le langage vulgaire, un sens différent de leur sens philosophique. Il est impossible de séparer ces deux sens l'un de l'autre d'une manière assez absolue pour que ce qui reste de vague dans le premier, ne nuise à la précision des idées, même quand le mot doit être employé dans le second. D'ailleurs, la plupart de ces mots étaient connus de ceux qui les prononcent, et ils s'en servaient, dans le sens vulgaire, longtemps avant l'époque où ils ont pu apprendre à les employer dans un autre; et dans les ouvrages scientifiques, au lieu de chercher à perfectionner en quelque sorte ce sens vulgaire à l'aide d'une analyse rigoureuse, et de lui donner, par ce moyen, la précision qu'exige le langage philosophique, on a presque toujours employé la méthode des définitions abstraites. Dans

l'instruction, on doit suivre une marche contraire, et faire ensorte que ces mots, même lorsqu'ils sont employés dans l'usage commun, aient pour les élèves la rigueur et la précision du sens philosophique. Il faut que l'homme et le philosophe ne soient pas en quelque sorte deux êtres séparés, ayant une langue, des idées, et même des opinions différentes. Sans cela, comment la philosophie, qui n'est que la raison rendue méthodique et précise, deviendrait-elle jamais usuelle et vulgaire? Ainsi, dans toute l'étude des sciences morales, on aura soin de substituer l'analyse aux définitions, et de ne nommer une idée qu'après l'avoir fixée dans l'esprit des élèves en les obligeant à l'acquérir, à l'analyser, à la circonscrire eux-mêmes. C'est alors que la justesse, qui dépend uniquement de la précision dans les idées, pourra devenir vraiment générale, et ne restera plus le partage exclusif des hommes qui ont cultivé leur esprit; c'est alors que la raison, devenue populaire, sera vraiment le patrimoine commun des nations entières; c'est alors que cette justesse s'étendant sur les idées morales, on

verra disparaître cette contradiction, honteuse pour l'esprit humain, d'une sagacité qui pénètre les secrets de la nature ou va chercher les vérités cachées dans les cieux, et d'une ignorance grossière de nous-mêmes et de nos plus chers intérêts.

Suite des objets qui doivent faire partie de l'instruction.

On répéterait les descriptions des objets physiques qu'on aurait déja fait connaître la première année, en y ajoutant des détails sur d'autres qualités moins frappantes de ces mêmes objets, sur leur histoire, sur leurs usages les plus généraux ou les plus utiles. On en décrirait de nouveaux, en choisissant toujours ceux qu'il est possible de mettre sous les yeux des élèves; et toutes ces descriptions seraient combinées de manière à former une partie de l'histoire naturelle du pays qu'ils habitent.

Les règles de l'arithmétique y seraient enseignées en se bornant aux quatre règles simples, qui d'ailleurs suffiront pour tous les calculs, si l'on a la sagesse d'employer

exclusivement l'échelle numérale dans toutes les espèces de divisions.

La méthode d'enseigner les sciences doit changer d'après le but que l'on se propose en les enseignant.

Nous observerons ici que la méthode d'enseigner une science doit varier suivant l'objet qu'on se propose. En effet, si l'on a pour but d'embrasser la science entière, ou du moins de mettre en état de l'approfondir soi-même, alors il devient inutile de s'arrêter dès les premiers pas pour exercer longtemps les élèves sur les opérations qu'on leur enseigne. En effet, l'habitude des idées qui s'y rapportent, la promptitude dans l'exécution de ces mêmes opérations, l'impossibilité d'en oublier les principes pour n'en conserver que la routine, la facilité de les appliquer à des questions nouvelles, sont la suite naturelle et nécessaire du long temps employé à cultiver cette science. Alors, pourvu qu'on ne prenne pas une course trop rapide, pourvu que l'on n'excède pas la force de tête ou les bornes de

la mémoire, il faut, au contraire, hâter la marche de l'instruction, aller en avant, craindre de refroidir l'ardeur naissante des élèves, en les traînant trop lentement sur les mêmes vérités, en appesantissant leur réflexion sur des idées qui n'ont plus le charme de la nouveauté. Mais si l'on enseigne une science dans la vue de l'utilité que l'on peut en retirer dans quelques circonstances de la vie, on ne saurait trop chercher, au contraire, à familiariser l'esprit des élèves avec les idées qui y sont relatives, avec les opérations qu'ils peuvent avoir besoin d'exécuter. Sans cela, ils oublieraient bientôt, et les principes et la pratique elle-même. Si enfin on enseigne une science comme étant la base d'une profession, il est inutile d'arrêter les élèves sur la partie pratique de cette science, parce que l'exercice de la profession à laquelle on les destine, conservera, augmentera même l'habitude nécessaire à cette pratique : mais si on ne veut pas qu'elle devienne une routine, il faudra dans l'éducation insister beaucoup sur les principes de théorie, que, sans cela, ils seraient exposés

à oublier bientôt. Quiconque a observé les hommes dans la société et les a comparés avec leur éducation, a dû être frappé d'en voir quelques-uns ne conserver presqu'aucune idée, ou n'avoir qu'un souvenir vague, et à peine quelques connaissances élémentaires des sciences qui avaient occupé une grande partie de leur jeunesse, et dont l'étude, portée même assez loin, leur avait mérité les succès brillants qu'on peut avoir à cet âge; tandis que d'autres, livrés à des professions essentiellement fondées sur certaines sciences, en ont oublié les principes, sont devenus incapables d'en suivre les progrès, quoiqu'ils aient retenu les conséquences pratiques de ces principes, et que ces progrès fussent utiles, peut-être même nécessaires au succès de leur profession. Cependant, ces mêmes sciences avaient été la base de leur instruction, avaient consumé dans une étude pénible une grande portion de leur existence.

Or, ici l'objet de l'éducation est de donner aux élèves les connaissances dont ils pourront avoir besoin dans la vie commune.

Il est donc nécessaire, en apprenant l'arithmétique aux enfants, d'insister beaucoup sur les raisons de toutes les opérations qu'elle exige, et de leur faire multiplier ces opérations, afin de les rendre habituelles; surtout comme il est important que cette facilité ne se sépare jamais de l'intelligence des principes, il faut leur en faire acquérir l'habitude en les exerçant sur des nombres assez petits, parce que, sans cela, leur attention ne pourrait suffire pour suivre l'opération, et pour observer en même temps les principes dont elle n'est que l'application. On terminerait enfin l'instruction de cette seconde année par l'exposition des premières notions de la géométrie.

Instruction de la troisième année.

Dans la troisième année, nous trouvons les enfants ayant déja des idées morales qu'ils se sont eux-mêmes formées en quelque sorte. Les histoires qui leur seront alors destinées, et où l'on peut faire entrer les mots auxquels l'analyse a déja attaché des idées justes, doivent avoir pour but de donner à

ces idées plus d'étendue et de précision, et d'en augmenter le nombre; enfin de conduire les élèves à comprendre les préceptes de la morale, ou plutôt à les inventer eux-mêmes. On ne peut, dans aucun genre, enseigner ou prouver une vérité, si celui à qui on veut l'apprendre ou la démontrer, n'est pas d'avance amené au point où il ne lui faudrait qu'un peu d'attention et de force de tête pour la trouver lui-même. L'enseignement ne consiste qu'à présenter le fil qui a conduit les inventeurs, à montrer la route qu'ils ont parcourue, et l'élève fait nécessairement, ou les raisonnements qu'ils ont faits, ou ceux qu'ils auraient pu faire avec un égal succès. Ainsi, les premiers préceptes de la morale renfermés dans les histoires qu'on fera lire aux enfants, mais sans y être exprimés, leur seraient ensuite développés par le maître, qui les y conduirait insensiblement, comme à un résultat qu'eux-mêmes ont découvert, et qu'il n'a fait que rédiger ou perfectionner. Cette méthode, qui ne serait peut-être dans les sciences mathématiques qu'une exagération du principe de se conformer dans

l'enseignement à la marche naturelle de l'esprit, et qui n'y servirait qu'à retarder les progrès des élèves, est nécessaire dans l'enseignement de la morale, parce que les idées ne s'y forment, ni par la vue d'objets sensibles, ni par des combinaisons précises d'idées abstraites, mais (du moins pour ces notions premières) par la réflexion de chaque individu sur son sentiment intérieur.

On continuera de donner des connaissances d'histoire naturelle, dirigées vers le même but, et on tâchera d'en épuiser la partie purement descriptive. On exercera les élèves dans l'arithmétique, non plus seulement en leur faisant appliquer les règles à des exemples donnés, mais en leur proposant de petites questions qu'ils puissent résoudre eux-mêmes, et qui soient susceptibles de se réduire, d'abord à l'application d'une seule des règles, puis à celle de plusieurs à la fois.

Des notions de géométrie, on s'élèvera aux éléments de l'arpentage, qu'on développera suffisamment pour mettre en état d'arpenter un terrein, non par la méthode la plus commode et avec les simplifications

usitées dans la pratique, mais par une méthode générale dont on puisse difficilement oublier les principes; en sorte que le défaut d'usage n'empêche pas de pouvoir l'employer lorsqu'on en aura besoin. Les enfants seraient exercés à pratiquer sur le terrein; ils le seraient également à faire les figures, soit avec la règle et le compas, soit à la main. Cette habitude leur donnerait un usage de l'art du dessin suffisant pour la généralité des individus, qui n'ont besoin que de savoir faire des plans, et rendre les objets avec une exactitude grossière.

Instruction de la quatrième année.

La quatrième année doit être consacrée d'abord à l'explication des principes moraux, qu'il est temps de leur présenter directement, et d'un petit code de morale suffisant pour toute la conduite de la vie, si on en excepte les développements qui se rapportent à certaines relations, dont les enfants ne peuvent avoir qu'une idée vague, comme celle du mari à la femme,

bonheur plus pur au bonheur qu'ils vous promettent, un dédommagement aux sacrifices qu'ils exigent quelquefois; je ne vous donne pas un joug nouveau; je veux rendre plus léger celui que la nature vous imposait; je ne commande point, j'encourage et je console.

Les élèves qui doivent être bornés au premier degré d'instruction, et qui, dès l'âge où elle finit, se dévouent à des occupations domestiques, ne peuvent ni donner assez de temps à l'étude, ni la prolonger assez pour qu'on puisse présumer de comprendre, dans leur institution, la connaissance détaillée de leurs droits naturels et politiques, celle des devoirs publics, celle de la constitution établie et des lois positives. On doit se borner, pour eux, à l'exposition d'une déclaration des droits la plus simple, la plus à la portée des élèves, qu'il est possible de la faire : on en déduirait celle de leurs devoirs, qui consistent à respecter dans autrui les mêmes droits qu'ils sentent leur appartenir à eux-mêmes. On y joindrait les notions les plus simples de l'organisation des sociétés et de la nature des pouvoirs, qui

sont nécessaires à leur conservation. Mais le reste de l'instruction politique doit se confondre pour eux, avec celle qui est destinée aux hommes, ce qu'il est d'autant plus simple d'établir, qu'il serait encore utile de leur rappeler ces connaissances, de les y fortifier par des lectures et des explications habituelles, quand même elles auraient fait partie de leur instruction première. Dans cette dernière année, on donnerait un précis de l'histoire naturelle du pays, précis dont une grande partie aurait déja été développée dans les années précédentes; on y joindrait l'application de ces connaissances, à l'agriculture et aux arts les plus communs. On perfectionnerait les élèves dans l'arpentage, on y ajouterait le toisé; et cette étude offrirait assez d'occasions de les fortifier dans l'habitude de l'arithmétique; enfin le cours serait terminé par des notions de mécanique, par l'explication des effets des machines les plus simples, par une exposition élémentaire de quelques principes de physique, par un tableau très-abrégé du système général du monde.

instruction, nous espérons qu'on y verra le triple avantage de renfermer les connaissances les plus nécessaires, de former l'intelligence en donnant des idées justes, en exerçant la mémoire et le raisonnement ; enfin, de mettre en état de suivre une instruction plus étendue et plus complette. En remplissant le premier but de l'éducation, qui doit être de développer, de fortifier, de perfectionner les facultés naturelles, on aura choisi, pour les exercer, des objets qui deviendront, dans le reste de la vie, d'une utilité journalière. En formant le plan de ces études, comme si elles devaient être les seules, et pour qu'elles suffisent à la généralité des citoyens, on les a cependant combinées de manière qu'elles puissent servir de base à des études plus prolongées, et que rien du temps employé à les suivre, ne soit perdu pour le reste de l'instruction.

En unissant, comme on l'a proposé, la lecture à l'écriture, en présentant les premières idées morales dans des histoires qui peuvent n'être pas sans intérêt, en mêlant à l'étude de la géométrie, l'amusement de faire tantôt des figures, tantôt des opérations sur le

terrein, en ne parlant, dans les éléments d'histoire naturelle, que d'objets qu'on peut observer, et dont l'examen est un plaisir, on rendra l'instruction facile; elle perdra ce qu'elle peut avoir de rebutant, et la curiosité naturelle à l'enfance, sera un aiguillon suffisant pour déterminer à l'étude. On sent combien il serait absurde de s'imposer la loi de faire entendre aux enfants à quoi chaque connaissance qu'on leur donne, peut être bonne; car s'il est quelquefois rebutant d'apprendre ce dont on ne peut connaître l'utilité, il est le plus souvent impossible de connaître, autrement que sur parole, l'utilité de ce qu'on ne sait pas encore. Mais la curiosité n'est pas un de ces sentiments factices, qu'il faille éloigner de l'ame neuve et faible encore des enfants. Elle est, bien plus que la gloire, le motif de grands efforts et des grandes découvertes. Ainsi, bien loin de s'étudier à l'éteindre, comme l'a quelquefois conseillé, non-seulement cette morale superstitieuse, enseignée par des fourbes jaloux d'éterniser la sottise humaine, mais même cette fausse philosophie qui plaçait le bonheur dans l'apathie, et la vertu dans

les privations, il faut, au contraire, chercher avec d'autant plus de soin à exciter ce sentiment dans les élèves, destinés, pour la plupart, à ne point aller au delà de ces premières études, que les hommes qui ont peu de connaissances, dont les besoins sont bornés, dont l'horison étroit n'offre qu'un cercle uniforme, tomberaient dans une stupide léthargie, s'ils étaient privés de ce ressort. La nature, d'ailleurs, a attaché du plaisir à l'instruction, pourvu qu'elle soit bien dirigée. En effet, elle n'est alors que le développement de nos facultés intellectuelles, et ce développement, augmentant notre pouvoir, et par conséquent nos moyens de bonheur, il en résulte un plaisir réfléchi, auquel s'unit encore celui d'être débarrassé de cette inquiétude pénible, qui accompagne la conscience de notre ignorance, et que produit la crainte vague d'être moins en état de se défendre des maux qui nous menacent.

Mais c'est dans la maison paternelle, que les enfants doivent recevoir le plus d'encouragement à l'étude; ils seront ce que leurs parents voudront qu'ils soient. Le désir d'être approuvés par eux, d'en être aimés, est la

première de leurs passions ; et ce serait outrager la nature, que d'aller chercher d'autres encouragements au travail, d'autre charme contre les dégoûts passagers qu'il inspire à ceux pour qui une heureuse facilité n'en a pas fait un plaisir.

Second degré d'instruction.

On ne peut former d'établissements pour le second degré d'instruction, que dans les chefs-lieux d'une certaine division du territoire, de chaque district, par exemple.

Division de l'enseignement en deux parties.

L'enseignement doit y être nécessairement séparé en deux parties. Dans la première, un cours suivi d'instruction générale, continuera celle qui a déja été reçue : il durera l'espace de quatre ans ; ce qui oblige à établir deux ou quatre maîtres, afin que l'enseignement de l'un d'eux puisse répondre, chaque année, à l'une des quatre divisions de ce cours, et que chacun en fasse parcourir, successivement, la totalité à la même

classe d'élèves. La seconde partie sera destinée à enseigner, avec plus de détail et d'étendue, les sciences particulières dont l'utilité est la plus étendue ; et alors, soit que les cours particuliers de ces sciences durent un an, soit qu'ils en durent deux, on les distribuera de manière que chaque élève puisse, ou les suivre tous dans l'espace des quatre années, ou n'en suivre qu'un seul et le répéter plusieurs fois.

Utilité de cette division pour faciliter les moyens de proportionner l'instruction aux facultés des élèves.

Ainsi, tous les élèves recevront d'abord une instruction commune suffisante pour chacun, et à la portée de ceux qui n'ont que l'intelligence la plus ordinaire ; tandis que les jeunes gens dont les dispositions sont plus heureuses trouveront dans les cours particuliers une instruction proportionnée à leurs facultés et appropriée à leurs goûts. En effet, ces dispositions presqu'exclusives pour une science, cette inaptitude pour quelques autres, n'empêchent

pas d'en apprendre les premiers éléments jusqu'au point où on peut les regarder comme des connaissances nécessaires, et il arrivera souvent, d'un autre côté, que des enfants dont l'esprit annonçait une lenteur voisine de la stupidité, réveillés par l'étude dont les objets ont avec leur ame une sorte de sympathie, développeront des facultés qui, sans cette facilité de choisir, seraient toujours restées dans l'engourdissement. Si l'on doit diriger l'instruction vers les connaissances qu'il est utile d'acquérir, il n'est pas moins important de choisir, pour exercer les facultés de chaque individu, les objets vers lesquels il est porté par un instinct naturel; et une institution qui ne réunirait pas ces deux avantages serait imparfaite.

Objets de l'instruction commune.

Les objets de l'instruction commune doivent être ici d'abord un cours très-élémentaire de mathématiques, d'histoire naturelle et de physique, absolument dirigé vers les parties de ces sciences qui peuvent

être utiles dans la vie commune. On y joindra les principes des sciences politiques ; on y développera ceux de la constitution nationale; on y expliquera les principales dispositions des lois d'après lesquelles le pays est gouverné ; on y donnera les notions fondamentales de la grammaire et de la métaphysique , les premiers principes de la logique, quelques instructions sur l'art de rendre ses idées, et des éléments d'histoire et de géographie. On reviendra sur le code de morale pour en approfondir davantage les principes et pour le completter, en ayant soin d'insister sur ceux des devoirs dont la connaissance détaillée était au-dessus des facultés du premier âge, et aurait été inutile à leur développement. On suivra dans cette instruction une marche semblable à celle que nous avons développée; mais on aura soin d'en combiner les diverses parties de manière qu'un homme qui joindrait à cette instruction de la probité, de l'application et les connaissances que donne l'expérience, fût en état d'exercer dignement toutes les fonctions auxquelles il voudrait se préparer. L'instruction, quelle qu'elle soit, ne mettra

jamais un homme à portée de remplir au moment même l'emploi public qu'on voudra lui confier; mais elle doit lui donner d'avance les connaissances générales sans lesquelles on est incapable de toutes les places, et la facilité d'acquérir celles qu'exige chaque genre d'emploi.

Enseignement des diverses parties des sciences.

Quant aux parties des sciences qui doivent être enseignées séparément, on pourrait se contenter ici de quatre maîtres, en adoptant la distribution suivante : les sciences morales et politiques, les sciences physiques fondées sur l'observation et l'expérience, les mathématiques et les parties des sciences physiques fondées sur le calcul; enfin l'histoire et la géographie politique, qu'on pourrait confier à un maître qui en même-temps enseignerait la grammaire et l'art d'exprimer ses idées. Je n'entrerai point ici dans le détail de ce que renfermeront ces diverses parties de l'instruction. Nous avons déja observé qu'elles doivent avoir pour objet

les connaissances qu'il est bon d'acquérir, soit pour son propre bonheur, soit pour remplir dignement toutes les fonctions de la société ; et d'après ces vues, il sera facile de tracer le plan de chacune.

Principes sur le choix des théories qui doivent être enseignées.

C'est aux théories dont l'application est la plus commune qu'il faut donner la préférence. Ainsi, par exemple, dans l'enseignement des mathématiques, il faut mettre les élèves en état d'entendre et de suivre les calculs d'arithmétique politique et commerciale, et les éléments des théories sur lesquelles ces calculs sont appuyés. Il faudrait également s'attacher aux connaissances nécessaires pour n'être pas trompé par ceux qui offrent des machines, des projets de manufacture, des plans de canaux, et pour administrer les travaux publics sans être condamné à une confiance aveugle dans les gens de l'art. Une sorte de charlatanerie accompagne presque toujours ceux qui se livrent uniquement à la pratique : ils ont

besoin d'artifice, soit pour cacher aux yeux des hommes éclairés que leur mérite se borne presqu'à la patience, à la facilité qui naît de l'habitude, aux connaissances de détail qu'elle seule peut donner; soit pour placer la gloire de leurs petites inventions à côté de celle qui récompense les véritables découvertes, et dissimuler leur infériorité sous le masque d'une utilité qu'ils exagèrent. Les administrateurs ignorants deviennent aisément la dupe de cet artifice. La science d'un habile constructeur de ponts et celle de d'Alembert sont placées trop au dessus d'eux pour qu'ils puissent en apprécier la différence, et celui qui exécute ce que les bornes étroites de leurs connaissances ne leur permettent pas d'entendre est pour eux un grand homme. L'ignorance ne repose jamais avec plus de sécurité que dans le sein de la charlatanerie, et les bévues de ceux qui ont l'autorité de décider sans la faculté de juger offriraient à l'observateur philosophe un spectacle souvent comique, s'il était possible d'oublier les maux qui en sont la suite. Par la même raison l'on doit préférer les parties de la physique qui sont utiles dans

l'économie domestique ou publique, et ensuite celles qui agrandissent l'esprit, qui détruisent les préjugés et dissipent les vaines terreurs; qui, enfin dévoilant à nos yeux le majestueux ensemble du système des lois de la nature, éloignent de nous les pensées étroites et terrestres, élèvent l'ame à des idées immortelles, et sont une école de philosophie plus encore qu'une leçon de science.

Il est une partie de la mécanique qu'il serait nécessaire de joindre à cette instruction; c'est celle qui apprendrait à résoudre ce problême : *l'effet que l'on veut obtenir étant donné, trouver une machine qui le produise.* La mécanique des machines n'apprend en général qu'à en calculer les forces et le produit; celle-ci apprendrait à appliquer les moyens même aux effets. Ainsi, par exemple, on montrerait comment, ayant une force qui agit dans une direction, on peut lui faire produire un effet dans une autre, ou comment celle qui est toujours dirigée dans le même sens peut agir alternativement dans deux sens opposés ou donner un mouvement circulaire ; comment,

avec une force d'une petite intensité, on peut vaincre une grande résistance, ou communiquer un mouvement rapide avec celle qui n'a qu'une action lente; comment on peut obtenir un mouvement toujours uniforme, même quand il dépend d'une force irrégulière et rendre constante l'action de celle qui tend à s'accélérer ou à se retarder. On pourrait aller même jusqu'à étendre cette méthode à des métiers très-simples; par exemple, après avoir fait observer en quoi consiste une toile, on chercherait la machine avec laquelle on peut la produire. Cette manière analytique de considérer les machines en rendrait l'étude plus piquante et surtout plus utile. On connaîtrait les motifs de la construction de celles qu'on emploie journellement; on apprendrait à trouver les moyens ou de les corriger ou d'en varier l'usage. Le génie de la mécanique asservi dans cette instruction à une marche méthodique, excité par ces exemples, se développerait plus rapidement, et serait moins exposé à s'égarer.

La partie de la logique destinée à l'instruction générale doit être très-simple, et

se borner à quelques observations sur la forme des raisonnements, sur la nature des propositions et des divers degrés de certitude ou de probabilité dont elles sont susceptibles.

Manière d'enseigner la géographie et l'histoire.

En parlant d'enseigner la géographie ou l'histoire, je n'ai point entendu qu'un maître fût chargé de lire ou la description d'un pays, ou l'abrégé plus ou moins détaillé des faits qui forment l'histoire d'un peuple. Ces connaissances s'acquièrent plus facilement sans maître et par la lecture. Mais j'ai entendu l'explication plus ou moins développée d'un tableau qui, suivant l'ordre dc temps, présenterait pour chaque époque la distribution de l'espèce humaine sur le globe, son état dans chacune de ces divisions, le nom des hommes qui ont eu sur son bonheur une influence ou importante ou durable. En apprenant ainsi à ordonner, soit dans le temps, soit dans l'espace, les faits et les observations de tout genre qui nous

que l'on a pu recevoir dans le cours de l'éducation. Une partie s'efface de la mémoire, et plus de facilité pour les acquérir par une nouvelle étude est presque le seul profit qu'on retire d'une première instruction. Cette observation est vraie, surtout des connaissances qu'un exercice journalier ne rappelle pas sans cesse, et qui sont étrangères à nos idées habituelles. Or, des tableaux bien faits suppléeraient à ce défaut d'usage ou de mémoire. Ce moyen a été souvent employé : il existe de ces tableaux pour un grand nombre de sciences physiques, pour la chronologie, pour l'histoire, et même pour l'économie politique. Quelques-uns de ceux qui sont relatifs aux sciences physiques sont faits avec beaucoup de philosophie et toute l'étendue de connaissances qu'exige ce genre de travail; et le tableau de la science économique combiné par M. Dupont peut être présenté aux philosophes instituteurs comme un modèle digne d'être étudié et médité. Mais on est bien loin d'avoir tiré de ce moyen toute l'utilité dont il est susceptible, et j'en indiquerai de très-importants lorsqu'il sera

question de l'éducation des hommes. Je me bornerai à dire ici qu'il sera utile d'en former pour chaque genre de science, afin que chaque élève puisse, par ce moyen, revoir d'un coup-d'œil et se rappeler ce qui lui a été successivement enseigné, embrasser ainsi le résultat de son instruction entière, et pouvoir se la rendre présente à tous les instants. J'ajouterai que c'est à l'explication de pareils tableaux, les uns chronologiques, les autres géographiques, que doit se borner l'enseignement de la géographie et de l'histoire. Il sera indispensable d'y joindre un ouvrage qui renferme les connaissances nécessaires aux maîtres pour expliquer les tableaux, et qui lui en montre la méthode.

Enseignement de l'art d'exprimer ses idées.

J'ai parlé d'enseigner l'art d'exprimer et de développer ses idées. Les moyens d'un art doivent se conformer aux effets que l'on veut lui faire produire. Dans l'antiquité, où l'imprimerie était inconnue, où le pouvoir chez les nations civilisées avait toujours

résidé dans une seule cité, où l'on avait la généralité du peuple à persuader ou à séduire, c'était par la parole que se décidaient les plus grandes affaires : l'impossibilité d'avoir un grand nombre de copies de toute discussion étendue rendait peu important l'avantage que l'on aurait pu tirer de l'écriture. Lorsque la forme du gouvernement romain fut changée, le peu de tranquillité de celui qui remplaça la république ne permit pas de prendre de nouvelles habitudes. Les anciens ne se sont donc occupés dans leurs écoles que des moyens d'apprendre à parler, et ils avaient poussé cet art à un point qui prouve de quelle importance il était à leurs yeux. Sans doute ils n'avaient pas la prétention de donner le talent ou le génie, de montrer le secret d'avoir de l'esprit ou de l'éloquence, d'être ingénieux ou sublime, véhément ou pathétique; mais ils enseignaient des méthodes à l'aide desquelles un homme médiocre pouvait ou prononcer sur le champ, ou préparer en très-peu de temps un discours régulièrement disposé et fait avec ordre. Ils indiquaient les défauts qui nuisaient soit à

l'harmonie du stile, soit à l'impression du discours; ils apprenaient les moyens de produire des effets tantôt par quelques artifices d'harmonie, tantôt par des formes oratoires, piquantes ou passionnées, et l'art de dissimuler par-là le vide des idées ou l'absence du sentiment. Ils montraient comment, en insérant dans un discours des morceaux brillants préparés d'avance, on suppléait au défaut de temps; on donnait à ses discours impromptu un caractère imposant, on ajoutait à l'influence qu'ils pouvaient avoir sur les juges ou sur le peuple, en faisant admirer le talent ou les lumières de l'orateur qui paraissait devoir à l'inspiration du moment, et avoir tiré du fonds de son sujet ces fragments riches d'idées ou séduisants par l'expression. Enfin, au sortir de ces écoles, un homme ordinaire devenait un orateur passable, en état de défendre son opinion dans une assemblée, de soutenir la cause de son client ou la sienne; de se montrer, sans être humilié, à côté des maîtres de l'art, et de ne point perdre par une élocution triviale et faible le poids que des talents d'un autre genre avaient pu lui donner.

Depuis l'invention de l'imprimerie, au contraire, si on excepte un petit nombre de cas très-rares, c'est par l'écriture dans les affaires particulières, et par l'impression dans les affaires publiques, que se décident la plupart des questions, quand bien même le pouvoir résiderait dans une assemblée nombreuse, et dès-lors populaire. En effet, comme cette assemblée n'est pas le peuple entier, mais seulement le corps de ses représentants, l'habitude qu'elle prendrait de céder à l'éloquence parlée lui ferait bientôt perdre son autorité, si les raisons écrites n'entrainaient l'opinion publique dans le même sens, si les discours qui l'ont persuadée, livrés à la presse, n'agissaient avec une force égale sur la raison ou sur l'ame des lecteurs. Ainsi, plus les peuples s'éclaireront, et plus la facilité de répandre rapidement les idées par l'impression s'augmentera, plus aussi le pouvoir de la parole diminuera, et plus il deviendra utile d'influer au contraire par des ouvrages imprimés. L'art de faire des discours écrits est donc la véritable réthorique des modernes, et l'éloquence d'un discours est

précisément celle d'un livre fait pour être entendu de tous les esprits dans une lecture rapide.

Maintenant, en quoi consiste cet art, je ne dis pas en lui-même, mais considéré comme faisant partie de l'enseignement établi au nom de la nation? La puissance publique ne trahirait-elle pas la confiance du peuple, si elle faisait enseigner l'art de séduire la raison par l'éloquence? Ne serait-ce pas, au contraire, un de ses devoirs de chercher dans le système de l'instruction à fortifier la raison contre cette séduction, à lui donner les moyens d'en dissiper les prestiges, d'en démêler les pièges?

Dans l'éducation destinée pour tous, on doit donc se borner à enseigner l'art d'écrire un mémoire ou un avis avec clarté, avec simplicité, avec méthode; d'y développer ses raisons avec ordre, avec précision; d'y éviter, avec un soin égal, la négligence ou l'affectation, l'exagération ou le mauvais goût.

Le maître particulier pourra de plus enseigner l'art de présenter un ensemble, d'enchaîner ou de classer les idées, d'écrire

avec élégance et avec noblesse, de préparer les effets, et surtout d'éviter les défauts que la nature a placés auprès de chacune des grandes qualités de l'esprit. Il enseignerait à ses élèves, en les exerçant sur des exemples, à démêler l'erreur au milieu des prestiges de l'imagination ou de l'ivresse des passions, à saisir la vérité, à ne pas l'exagérer, même en se passionnant pour elle. Ainsi, les hommes nés pour être éloquents ne le seraient que pour la vérité, et ceux à qui le talent aurait été refusé, pourraient encore plaire par elle seule et faire aimer la raison en l'embellissant.

Motifs de donner une liberté plus grande à l'enseignement des sciences particulières.

Tandis que les ouvrages enseignés dans l'éducation suivie par tous les élèves seront faits par des hommes qu'une autorité publique en aura chargés, on suivra une marche opposée pour les livres enseignés par les maîtres attachés à une science particulière. Ces maîtres, soumis à une règle commune,

quant à l'objet et à l'étendue de leur enseignement, ne seraient astreints qu'à choisir eux-mêmes un livre propre à en être la base.

Les livres destinés à l'éducation générale ne contiennent que des éléments très-simples, et par conséquent des principes dont la vérité doit être généralement reconnue ; il n'y a donc aucun inconvénient à ce que la puissance publique en dirige la composition; c'est même un moyen de s'assurer qu'ils seront meilleurs, et d'empêcher que la superstition ou la négligence ne dénaturent l'instruction. D'ailleurs, ces livres doivent rarement être changés. Les vérités qui, à chaque époque, peuvent être regardées comme formant les éléments d'une science ne peuvent éprouver qu'à la longue l'influence des nouvelles découvertes ; il faut, pour avoir besoin de les réformer, que les progrès successifs de la science aient produit une sorte de révolution dans les esprits. Au contraire, en laissant aux maîtres la liberté de choisir les autres livres, on leur donne un nouveau motif d'émulation, on leur permet de faire profiter leurs élèves de ce que chaque progès des sciences peut

leur offrir de curieux ou d'utile, et en même-temps on maintient la liberté de l'enseignement, on empêche la puissance publique de le diriger par des vues particulières, puisque nécessairement ces vues seraient alors contrariées par des maîtres plus éclairés, et ayant sur les esprits une autorité plus grande que celle même des dépositaires du pouvoir. Cette séparation de l'instruction en deux parties, cette différence dans la manière de choisir les livres destinés à l'enseignement, sont le seul moyen de concilier l'influence sur l'instruction, qui est à la fois, pour la puissance publique, un droit et un devoir, avec le devoir non moins réel de respecter l'indépendance des esprits; c'est le seul moyen de lui conserver une activité utile, sans nuire à la liberté des opinions; elle pourra servir les progrès de la raison sans risquer de l'égarer, et ne sera pas exposée à retarder la marche de l'esprit humain en ne voulant que la régler ou l'accélérer.

Utilité de faire élever un certain nombre d'enfants aux dépens du public.

La puissance publique n'aurait pas rempli le devoir de maintenir l'égalité et de mettre à profit tous les talents naturels, si elle abandonnait à eux-mêmes les enfants des familles pauvres qui en auraient montré le germe dans leurs premières études. Il faut donc, dans chacune des villes où se trouvent les établissements du second degré, une ou plutôt deux maisons d'éducation où l'on élève aux dépens de la nation un nombre déterminé de ces enfants. En effet, on doit établir une de ces maisons pour chaque sexe: c'est dans l'instruction seule et non dans l'éducation qu'il peut être utile de les réunir. Il serait bon que ces maisons pussent être ouvertes aux enfants entretenus par leurs parents: non-seulement on diminuerait par là les frais de ces établissements, mais c'est le seul moyen qu'ait la puissance publique d'influer sur l'éducation, sans attenter à l'indépendance des familles; de présenter un modèle d'institution, sans lui donner une

autre autorité que celle de ses principes et de ses succès; de prévenir la charlatanerie, les idées exagérées ou bisarres qui pourront corrompre les maisons particulières d'institution, sans cependant y gêner la liberté. Mais comment confondre ces enfants sans s'exposer aux effets funestes d'une distinction humiliante entre les élèves qui paient et ceux qui ne paient point? Si autrefois on est parvenu à s'en garantir dans les maisons où l'on exigeait des preuves, c'est que l'orgueil de la richesse était sacrifié à celui de la naissance, et que ce sacrifice était même une des maximes de la vanité de la noblesse: mais il ne faut pas croire qu'il puisse en être de même de l'orgueil qu'on attacherait au respect pour l'égalité naturelle. Ce sentiment qu'affectent aujourd'hui jusqu'au dégoût les hommes les moins faits pour l'avoir dans le cœur, ne sera de longtemps à la portée des ames vulgaires. Quand il ne peut être encore l'ouvrage de l'éducation et de l'habitude d'obéir à des lois égales, il n'appartient qu'à cette conscience profonde de la vérité, l'une des plus douces récompenses de ceux qui se dévouent à la chercher, à ce

sentiment d'une grandeur personnelle qui accompagne le génie et surtout la vertu. Mais il est un autre moyen d'éviter l'inconvénient de ce mélange de l'enfant du riche avec celui du pauvre. Le but principal de la dépense que s'impose alors une nation est de développer les talents dont on prévoit l'utilité. Ce n'est point une famille qu'on veut secourir ou récompenser, c'est un individu que l'on veut former pour la patrie. On peut donc y appeler également tous les enfants, et confondre par là un honneur avec un secours; alors cette institution d'enfants élevés aux dépens de l'état, devient un moyen d'émulation et d'une émulation qui ne peut être nuisible.

En effet, on ne doit pas préférer seulement ceux qui ont montré de la facilité, mais ceux qui ont paru y joindre de l'application, un caractère heureux et les bonnes qualités de leur âge. Or, il n'est pas dangereux d'inspirer aux enfants le désir d'être préférés par la réunion de tous ces avantages. Un prix qu'un enfant hautain, vicieux, inappliqué peut remporter par quelques efforts, n'est qu'un encouragement

corrupteur qui apprend à préférer l'esprit à la vertu, les applaudissements à l'estime, le bruit des succès à l'orgueil de les mériter. Il n'en serait pas de même de celui qui ne récompenserait d'autres qualités involontaires qu'un degré un peu supérieur de facilité et d'intelligence, et qui apprendrait à sentir de bonne heure combien il importe de mériter la bienveillance et l'estime. Je voudrais donc que les enfants des familles riches fussent aussi, lorsqu'ils le mériteraient, élevés aux dépens du public, que les parents ne vissent dans ce choix qu'une distinction honorable. Jamais les avantages pécuniaires ne peuvent être regardés comme humiliants en eux-mêmes, sinon par une vanité d'autant plus ridicule que, si on y réfléchit bien, on verra qu'elle est celle de la richesse. Un homme que sa fortune met au dessus du besoin et même du désir d'augmenter son aisance, n'a jamais dépensé son revenu pour lui seul. S'il est généreux, s'il ne se borne pas aux jouissances personnelles, une partie de sa richesse est nécessairement employée à ces dépenses utiles qu'inspire l'esprit public ou la bienfaisance; et

ce qu'il recevrait de la nation ne ferait qu'étendre cet emploi respectable de sa fortune. A la vérité, en nè se bornant point à choisir dans les familles pauvres, on encouragera un moindre nombre des talents que le hasard exposait à être négligés; mais la préférence, à un mérite égal, sera toujours pour le pauvre; et d'ailleurs, le nombre de ceux à qui on donnera ces secours, et qui pourraient s'en passer, sera dans une proportion trop faible pour qu'on doive sacrifier à l'avantage d'instruire quelques enfants de plus, celui de maintenir dans l'instruction une égalité plus entière.

Troisième degré d'instruction.

Je passe maintenant au troisième degré d'instruction: celle qui serait générale serait donnée dans le chef-lieu de chaque département, par quatre maîtres qui suivraient chacun un cours de quatre années, et elle consisterait à enseigner les mêmes connaissances, en leur donnant plus de développement et d'étendue. On fixerait, comme dans le second degré d'instruction, les

limites de chaque étude, d'après le double principe de s'arrêter à ce qui est d'une utilité immédiate pour les citoyens qui ne veulent que se préparer dignement à toutes les fonctions publiques, et d'atteindre, sans les excéder, les bornes de ce qu'une intelligence médiocre peut entendre, retenir et conserver.

Distribution des sciences entre les maîtres.

Quant aux sciences qui doivent être enseignées séparément, elles seraient les mêmes que dans le second degré, mais on les partagerait entre un plus grand nombre de maîtres.

Un d'eux serait chargé de la métaphysique, de la morale et des principes généraux des constitutions politiques; un autre, de la législation et de l'économie politique; le troisième enseignerait les mathématiques et leurs applications aux sciences physiques; un quatrième leurs applications aux sciences morales et politiques. La physique, la chimie, la minéralogie, leurs applications aux arts, seraient l'objet des leçons du

cinquième. L'anatomie et les autres parties de l'histoire naturelle, leurs usages pour l'économie rurale, occuperaient le sixième. Le septième enseignerait la géographie et l'histoire; le huitième, la grammaire et l'art d'écrire. On n'a pas cru devoir chercher ici une division philosophique des sciences, mais on a suivi celle qui a pu s'accorder le plus avec les liaisons actuelles de leurs différentes parties, la nature des méthodes qu'elles emploient, ou des qualités qu'elles exigent des écoliers et des maîtres, et ce qui en est une suite nécessaire, avec la facilité de trouver un nombre suffisant d'hommes capables de les enseigner.

De l'enseignement des langues anciennes.

Si on voulait y joindre l'enseignement de quelques langues anciennes, du latin et du grec, par exemple, un seul professeur suffirait pour ces deux langues, dont le cours serait de deux ans. Dans une instruction destinée par la puissance publique à la généralité des citoyens, on doit se contenter de mettre les élèves en état d'entendre les

ouvrages les plus faciles écrits dans ces langues, afin qu'ils puissent ensuite s'y perfectionner eux-mêmes, s'ils veulent en faire l'objet particulier de leurs études. Cependant, si les esprits ont renoncé au joug de l'autorité, si désormais on doit croire ce qui est prouvé, et non ce qu'ont pensé autrefois les docteurs d'un autre pays; si l'on doit se conduire d'après la raison, et non d'après les préceptes ou l'exemple des anciens peuples; si les lois, devenant l'expression de la volonté générale, qui, elle-même, doit être le résultat de lumières communes, ne sont plus les conséquences de lois établies jadis pour des hommes qui avaient d'autres idées ou d'autres besoins, comment l'enseignement des langues anciennes serait-il une partie essentielle de l'instruction générale? Elles sont utiles, dira-t-on, aux savants, à ceux qui se destinent à certaines professions; c'est donc à cette partie de l'instruction qu'elles doivent être renvoyées. Le goût, ajoutera-t-on, se forme par l'étude des grands modèles; mais le goût, porté à ce degré où l'on a besoin de comparer les productions des différents siècles et des langues

diverses, ne peut être un objet important pour une nation entière. Je demanderai ensuite si la raison des jeunes élèves sera formée assez pour distinguer, dans ces grands modèles les erreurs qui s'y trouvent mêlées à un petit nombre de vérités, pour séparer ce qui appartient à leurs préjugés et à leurs habitudes, pour les juger eux-mêmes au lieu d'adopter leurs jugements. Je demanderai si le danger de s'égarer à leur suite, de prendre auprès d'eux des sentiments qui ne conviennent ni à nos lumières, ni à nos institutions, ni à nos mœurs, ne doit pas l'emporter sur l'inconvénient de ne pas connaître leurs beautés. D'ailleurs, l'instruction publique que l'on propose ici n'est pas exclusive; loin d'empêcher que d'autres maîtres ne s'établissent pour enseigner ce qu'elle ne renferme pas, soit dans l'intérieur des maisons d'institution, soit dans des classes publiques, on doit au contraire applaudir à ces enseignements libres. Ils sont, d'ailleurs, le moyen de corriger les vices de l'instruction établie, de suppléer à son imperfection, de soutenir le zèle des maîtres par la concurrence, de soumettre la puissance publique

à la censure de la raison des hommes éclairés. Ainsi, n'excluant rien de ce que les parents veulent faire apprendre, elle doit borner aux connaissances les plus directement, les plus généralement utiles l'enseignement qu'elle a revêtu en quelque sorte d'une sanction nationale.

Nécessité d'insister sur l'étude de l'arithmétique politique.

Je n'entrerai ici dans aucun détail sur l'enseignement des diverses sciences qui font partie de l'instruction : il suffit d'avoir indiqué le but qu'on se propose en les enseignant, pour que ceux qui les ont approfondies voient aisément ce qu'il convient d'y comprendre. Je n'insisterai que sur une seule science, l'arithmétique politique, à laquelle il faudrait donner ici une grande étendue. En effet, cette instruction, que nous appelons générale, est cependant aussi l'instruction particulière qui convient à ceux qui se destinent aux fonctions publiques : elle n'est vraiment l'instruction commune que parce que tous les citoyens

doivent être appelés à ces fonctions, doivent être rendus capables de les remplir (V. 1er. Mémoire). Ainsi tout le monde concevra aisément l'importance de l'enseignement des sciences politiques proprement dites; mais on connaît moins l'utilité, j'ai presque dit la nécessité de celle-ci, parce qu'elle est encore trop peu répandue, et qu'elle exige la combinaison de deux espèces de connaissances qui ont rarement été réunies. La manière de réduire en tables les faits dont il est utile de connaître l'ensemble et la méthode d'en tirer les résultats, la science des combinaisons, les principes et les nombreuses applications du calcul des probabilités qui embrassent également et la partie morale et la partie économique de la politique; enfin la théorie de l'intérêt des capitaux, et toutes les questions où se mêle cet intérêt, forment les branches principales de cette science. Sans cesse, dans les discussions relatives à l'administration, et même à la législation, on en sent le besoin; et ce qui est pis encore, on l'ignore lorsqu'il est le plus réel. Peut-être croirait-on qu'il est inutile à celui qui exerce une fonction

publique d'avoir immédiatement ces connaissances; que, conduit à ces questions, il peut en demander la solution à des hommes qui ont fait une étude particulière de la science du calcul. Mais on se tromperait: l'ignorance des principes de ces calculs et de la nature des résultats auxquels ils conduisent empêcherait d'entendre la solution des questions auxquelles on les appliquerait et d'en profiter. Si on consulte l'expérience, si on suit avec attention l'histoire des opérations politiques, on verra combien de fautes ont été commises par la seule ignorance de ces principes; par quels pièges grossiers on a trompé des nations où ces connaissances étaient étrangères; combien ceux qui passaient pour habiles dans la pratique de ce genre de calcul étaient loin d'en avoir même l'idée. Si on observe les questions qu'amène la suite des événements on verra que pour prouver la vérité d'un principe, même purement politique en apparence, l'utilité et la possibilité d'une opération d'économie publique, on a besoin d'avoir une idée de ces méthodes, tandis que l'ignorance d'une proposition très-simple,

ou le peu d'habitude d'employer le calcul, ont souvent arrêté dans leur marche des hommes d'ailleurs très-éclairés. Alors on sentira toute l'utilité de faire entrer cette science dans l'instruction commune.

D'ailleurs, en supposant que l'on puisse séparer les principes politiques de ceux du calcul, et que les hommes qui exercent lés fonctions publiques trouvent moyen d'y suppléer par des secours étrangers, il n'en résultera pas moins qu'alors même une grande partie des vérités et des opérations qui influent le plus sur le bonheur des hommes seront pour eux une espèce de mystère, et qu'ils seront forcés de choisir entre la défiance stupide de l'ignorance et une confiance aveugle. Ils resteront toujours exposés à être trompés, soit qu'ils s'abandonnent à suivre une route qu'ils ne connaissent pas, soit qu'ils refusent de s'y engager. On ne prétend point ici que tous doivent être en état de faire eux-mêmes toutes ces opérations, ou même de connaître les méthodes mathématiques qui y servent de guide: mais il faut que du moins ils entendent les principes sur lesquels

ces méthodes sont fondées ; qu'ils sachent pourquoi elles ne trompent point ; à quel degré de précision elles conduisent, et quelle est la probabilité des résultats réels et pratiques auxquels on est amené par elles.

Enfin, c'est l'ignorance trop générale de l'arithmétique politique qui fait du commerce, de la banque, des finances, du mouvement des effets publics autant de sciences occultes, et pour les intrigants qui les pratiquent, autant de moyens d'acquérir une influence perfide sur les lois qu'ils corrompent, sur les finances où ils répandent l'obscurité et le désordre.

Motifs de l'importance attachée ici aux sciences physiques.

On trouvera peut-être que l'on accorde trop dans cette éducation commune à l'étude des sciences physiques ; mais cette étude, étendue à la généralité des citoyens, est le seul moyen de répandre une lumière pure sur toutes les parties de l'économie domestique et rurale, et de les porter

rapidement au degré de perfection qu'elles peuvent atteindre, et dont elles sont encore si éloignées. D'ailleurs, indépendamment de l'utilité directe de ces sciences, il est une observation importante que nous ne devons pas laisser échapper. Ces actions nuisibles, qui ne peuvent être du ressort des lois, dont chacune ne fait à la société qu'un mal insensible, mais dont l'habitude lui est funeste; tous ces vices corrupteurs qui infectent la masse des grandes nations ont pour premier principe cet ennui habituel né du défaut d'une occupation dont l'intérêt empêche de sentir le poids du temps et le vide d'une ame fatiguée ou épuisée. Il est impossible que de grandes passions ou des intérêts puissants remplissent habituellement la vie de ceux qui, ayant une fortune indépendante, ne sont pas obligés de s'occuper des moyens de subsister ou d'augmenter leur aisance. Si les connaissances acquises dans leur éducation ne leur offrent pas une occupation facile et agréable qui leur promette quelque estime, il faut nécessairement qu'ils cherchent des ressources contre l'ennui dans l'intrigue,

dans le jeu, dans la poursuite de la fortune ou des plaisirs. Or, une éducation qui leur aurait fait parcourir les éléments d'un grand nombre de sciences, qui les aurait rendus capables de les cultiver, deviendrait pour eux une ressource inépuisable. Les sciences offrent un intérêt toujours renaissant, parce que toujours elles font des progrès, parce que leurs applications se varient à l'infini, se prêtent à toutes les circonstances, à tous les genres d'esprit, à toutes les variétés de caractère, comme à tous les degrés d'intelligence et de mémoire. Toutes ont l'avantage de donner aux esprits plus de justesse et de finesse à la fois, de faire contracter l'habitude de penser, et le goût de la vérité. C'est dans la culture des sciences, dans la contemplation des grands objets qu'elles présentent, que l'homme vertueux apprendra sans peine à se consoler de l'injustice du peuple et des succès de la perversité; qu'il prendra l'habitude d'une philosophie à la fois indulgente et courageuse; qu'il pourra pardonner aux hommes sans avoir besoin de les mépriser, et les oublier sans cesser de les aimer et

de les servir. C'est donc autant l'utilité morale et indirecte que l'utilité physique et directe de ces sciences qui doit décider du plus ou du moins d'importance qu'il convient de leur donner ; et c'est autant comme moyen de bonheur pour les individus que comme des ressources utiles à la société qu'il faut les envisager. En même temps cette occupation, quoique bornée même au simple amusement, ne serait pas cependant une occupation frivole, parce que dans plusieurs de ces sciences, et peut-être dans toutes, une partie de leurs progrès dépend aussi du nombre de ceux qui les cultivent. Que cent hommes médiocres fassent des vers, cultivent la littérature et les langues, il n'en résulte rien pour personne; mais que vingt s'amusent d'expériences et d'observations, ils ajouteront du moins quelque chose à la masse des connaissances, et le mérite d'une utilité réelle honorera leurs sages plaisirs.

DES MAÎTRES.

Leur état doit être permanent.

La fonction d'enseigner suppose l'habitude et le goût d'une vie sédentaire et réglée; elle exige dans le caractère de la douceur et de la fermeté, de la patience et du zèle, de la bonhomie et une sorte de dignité; elle demande dans l'esprit de la justesse et de la finesse, de la souplesse et de la méthode. On sait pour soi tout ce qu'on peut se rappeler avec un peu d'étude et de réflexion; il faut avoir toujours présent à l'esprit ce qu'on est obligé de savoir pour les autres. Je n'ai besoin pour moi-même que d'avoir résolu les difficultés qui se sont élevées dans mon esprit; il faut qu'un maître sache résoudre, et qu'il ait prévu d'avance celles qui peuvent s'élever dans les esprits très-dissemblables de ses disciples. Enfin, l'art d'instruire ne s'acquiert que par l'usage, ne se perfectionne que par l'expérience, et les premières années d'un enseignement sont toujours inférieures à celles qui les suivent.

C'est donc une de ces professions qui demandent qu'un homme y dévoue sa vie entière ou une grande portion de sa vie: l'état de maître doit être regardé comme une fonction habituelle, et c'est sous ce point de vue qu'il faut le considérer dans ses rapports avec l'ordre social.

Ils ne doivent pas former de corps.

Les maîtres, exerçant des fonctions isolées, ne doivent pas former de corps. Ainsi, non-seulement il ne faut ni charger de l'enseignement une corporation déja formée, ni même en admettre les membres actuels dans aucune partie de l'instruction, parce qu'animés de l'esprit de corps, ils chercheraient à envahir ce qu'on leur permettrait de partager. Cette précaution nécessaire ne suffit pas, il faut que, ni les maîtres d'une division du territoire, ni même ceux d'un seul établissement, ne forment une association; il faut qu'ils ne puissent ni rien gouverner en commun, ni influer sur la nomination aux places qui vaquent parmi eux. Chacun doit exister à

part, et c'est le seul moyen d'entretenir entr'eux une émulation qui ne dégénère ni en ambition, ni en intrigue ; de préserver l'enseignement d'un esprit de routine; enfin, d'empêcher que l'instruction, qui est instituée pour les élèves, ne soit réglée d'après ce qui convient aux intérêts des maîtres.

Leurs fonctions sont incompatibles avec toute autre fonction habituelle.

Les maîtres, comme citoyens, doivent être éligibles à toutes les fonctions publiques; mais celle qui leur est confiée, étant permanente de sa nature, doit être incompatible avec toutes celles qui exigent un exercice continu, et le maître qui en accepterait de telles, devrait être obligé d'opter sans pouvoir se faire remplacer.

J'en excepterais, cependant, les places de la législature. En effet, l'intérêt puissant de les voir confiées aux hommes les plus éclairés, semble exiger qu'on n'en écarte point ceux qui ont des fonctions permanentes; en les obligeant de quitter, pour un honneur de deux années, l'état auquel le

sort de leur vie est attaché ; et d'ailleurs cette exception est nécessaire, pour que la non-compatibilité avec d'autres places honorables n'avilisse point les fonctions qui y sont soumises.

Deux ans de remplacement dans un petit nombre de places d'instruction, ne sont pas un inconvénient qui puisse balancer l'avantage d'ôter à ces fonctions cette apparence d'infériorité, cet air subalterne que l'orgueil, l'ignorance et un mauvais système d'éducation ont dû leur donner.

C'est surtout entre les fonctions ecclésiastiques et celles de l'instruction qu'il est nécessaire d'établir une incompatibilité absolue dans les pays où la puissance publique reconnaît ou soudoie un établissement religieux. Je dis les fonctions ecclésiastiques, car je ne suppose pas qu'il existe une caste séparée dévouée au sacerdoce même sans en exercer les fonctions. Je suppose, ou qu'il n'y a pas de prêtres sans emploi, ou qu'ils ne sont distingués en rien du reste des citoyens; car s'ils étaient séparés des autres individus, si la loi les soumettait à quelqu'obligation particulière, reconnaissait en

eux quelque prérogative, il faudrait que la non éligibilité remplaçât la simple incompatibilité et s'étendît jusqu'à eux; autrement, l'instruction tomberait bientôt toute entière entre des mains sacerdotales. C'en serait fait de la liberté comme de la raison; nous reprendrions les fers sous lesquels les Indiens et les habitants de l'Egypte ont gémi si longtemps. Les peuples qui ont leurs prêtres pour instituteurs, ne peuvent rester libres; ils doivent insensiblement tomber sous le despotisme d'un seul, qui, suivant les circonstances, sera, ou le chef ou le général du clergé. Ce serait une idée bien fausse que de compter sur l'établissement d'une doctrine religieuse pure, exempte de superstition, tolérante, se confondant presqu'avec la raison, pouvant perfectionner l'espèce humaine sans risquer de la corrompre ou de l'égarer. Toute religion dominante, soit par la loi, soit par un privilège exclusif à des salaires publics, soit par le crédit que lui donnent des fonctions étrangères confiées à ses ministres, loin de s'épurer, se corrompt nécessairement, et porte sa corruption dans toutes les parties de l'ordre

social. Sans nous arrêter aux exemples voisins de nous, qui frappent tous les yeux, mais qu'on ne peut citer sans blesser les esprits faibles et les ames timides, il suffit d'observer que les superstitions absurdes de l'Inde et de l'Egypte n'en souillaient point la religion primitive; que, comme toutes les religions des grands peuples agriculteurs et sédentaires, elle avait commencé par un pur déisme mêlé à quelques idées métaphysiques, prises de la philosophie grossière et exprimées dans le stile allégorique de ces premiers temps, et que l'ambition des prêtres, devenus les précepteurs de ces nations, a seule converti ces croyances en un vil ramas de superstitions absurdes, calculées pour l'intérêt du sacerdoce. Il ne faut donc pas se laisser séduire par des vues d'une économie apparente. Il faut encore moins se livrer à l'espérance d'une perfection mystique, et l'on doit se contenter de former des hommes sans prétendre à créer des anges.

Durée des fonctions des maîtres.

L'utilité publique exige que des fonctions qui demandent une longue préparation, aient une sorte de perpétuité. On pourrait fixer la durée de celle des maîtres à quinze ans pour certaines places, à vingt pour d'autres; mais après ce temps, ils pourraient être continués. Cet espace est une grande portion dans la vie d'un homme. Parmi les projets, les plans de travaux qu'un individu peut former, il en est peu qui ne soient terminés dans ce temps, ou assez avancés pour que la crainte d'être obligé de les abandonner, ne décourage pas celui qui les entreprendra. En même temps cette durée, n'excède pas celle pendant laquelle un homme qui n'est ni trop âgé, ni trop jeune peut espérer de conserver la même force, la même capacité et les mêmes goûts. Enfin, on peut, sans s'exposer à de trop grandes dépenses, assurer au bout de cet espace, à ceux qui seraient dévoués à une profession et livrés aux études préliminaires qu'elle exige, une récompense suffisante pour

les dédommager du sacrifice qu'ils auraient fait de tout autre moyen de fortune. Telle est la seule perpétuité qui convienne à des êtres mortels, faibles et changeants. Une circulation rapide dans toutes les places, une perfection qui dégénère en hérédité, sont également des moyens sûrs qu'elles soient mal remplies, et presque toujours réellement exercées par un héritier ou par un subalterne.

Moyens de récompenser les maîtres.

La récompense destinée aux maîtres ne doit pas se borner à l'individu, elle doit s'étendre sur sa famille; ainsi, on établirait, par exemple, qu'une somme égale au tiers des appointements, serait censée mise en réserve pour former la retraite des maîtres, et accumulée au taux d'intérêt de quatre pour cent. La moitié de cette somme servirait à leur donner une pension viagère; la seconde, à former un fonds d'accumulation. Si le maître mourait en fonction, ce fonds appartiendrait à ses enfants, à sa femme, et même à son père ou à sa mère, s'ils vivaient

encore. Si le maître se retirait, soit après avoir rempli son temps, soit par démission, il jouirait d'abord de l'intérêt du fonds d'accumulation qui, à sa mort, appartiendrait à sa famille en ligne directe, et ensuite d'une rente viagère telle que le fonds destiné à la produire le donnerait pour une tête de son âge, sans que cependant cette retraite excédât jamais les appointements de la place. S'il ne laissait pas d'héritiers en ligne directe, il ne pourrait disposer, après sa mort, que du quart du fonds d'accumulation, fonds qui s'arrêterait lorsqu'il produirait une rente perpétuelle égale aux appointements (1).

---

(1) Supposons une place ayant 600 livres d'appointements, et que par conséquent on accumule un fonds de 100 livres, et aussi 100 livres pour former une rente viagère. Au bout de quinze ans, le maître aurait une retraite de 80 livres de rente foncière, remboursable de 2,000 livres à sa mort, et 174 livres de rente viagère (en supposant qu'il commence sa carrière à vingt-cinq ans): total 254 livres. Après vingt ans, dans la même hypothèse, il aurait 116 livres de rente foncière, remboursable de 2,900 livres de rente viagère

Nomination des maîtres. Il faut, avant de choisir, pouvoir limiter le choix entre ceux qui ont la capacité nécessaire et qui conviennent aux places. La fonction de nommer peut être séparée de ces deux jugements; elle peut l'être aussi de la continuation et de la destitution.

En général, pour remplir une place, on doit chercher à réunir trois conditions : la

---

de 275 livres; en tout, 391 livres. Après vingt-six ans, il aurait 600 livres de retraite, dont 176 livres de rente perpétuelle, remboursable de 4,400 liv., et alors ses avantages n'augmenteraient plus que pour sa famille. D'où l'on voit, 1°. que cette forme de récompense ne donne pas un intérêt trop pressant de se perpétuer dans sa place, et en donne cependant un très-suffisant à ceux qui sont attachés à leurs familles, c'est-à-dire, aux hommes les plus honnêtes qu'on doit surtout désirer de conserver; 2°. qu'elle offre un encouragement non moins suffisant pour une carrière pénible, mais tranquille et sédentaire; 3°. que le trésor public n'ayant rien à payer sur l'accumulation destinée à former une rente viagère, tous ceux qui mourront

première, que celui qui est élu ait la capacité suffisante; la seconde, qu'il convienne à la place par des circonstances personnelles et locales; la troisième, qu'il soit le meilleur de ceux qui réunissent cette capacité et cette convenance. Les deux premières conditions sont plutôt l'objet d'un jugement que d'un choix. Quand même on bornerait le nombre de ceux qui seront déclarés convenir à une place ou capables de la remplir, si on ne pose cette limite que pour s'opposer à une trop grande facilité d'alonger ces listes, ce jugement devrait d'autant moins être regardé comme un véritable choix, que la limite doit être fixée de manière à n'exclure, dans les cas ordinaires, aucun de ceux qui réunissent les deux conditions exigées.

---

dans leurs fonctions, profitant d'un excédent sur tous ceux qui y resteraient plus de vingt-six ans, et épargnant encore sur l'accumulation du fonds les trois quarts de ce qui revient à ceux qui ne laissent que des collatéraux, il s'en faut beaucoup que la dépense réelle soit équivalente au tiers des traitements, et qu'un quart ou même un cinquième serait plus que suffisant.

Il faut que ces jugements et ce choix soient confiés à des hommes en état de juger et de choisir, excepté les cas où la capacité de choisir peut être, jusqu'à un certain point, sacrifiée à un intérêt assez important pour donner un véritable droit. Je dis jusqu'à un certain point : en effet, si le plus habile ou le plus savant doit être préféré, si les autres qualités ne peuvent, après les jugements qui ont assuré la capacité et la convenance, devenir un motif prépondérant, on ne peut faire nommer arbitrairement par des hommes hors d'état de juger, à moins qu'ils ne choisissent rigoureusement pour eux-mêmes et pour eux seuls.

Il n'est pas nécessaire que ces jugements et le choix soient confiés aux mêmes personnes : il est, au contraire, avantageux de les séparer. On y trouvera plus de facilité pour s'assurer qu'ils seront faits avec plus de lumières; on peut aussi se flatter de plus d'impartialité dans les premiers jugements, précisément parce qu'ils ne sont pas décisifs, qu'ils ne renferment pas une préférence personnelle. Enfin, il est toujours plus difficile d'agir par l'intrigue sur trois jugements

séparés, s'ils ne sont pas rendus par les mêmes personnes.

Quant à la continuation dans une même place après l'expiration de la durée assignée, ce droit appartient uniquement à ceux qui ont intérêt que la place soit bien remplie; et, non-seulement il peut être séparé de la fonction d'élire, mais il doit l'être toutes les fois que, pour leur propre utilité, cette fonction a été remise en d'autres mains. La destitution, enfin, est un véritable jugement pénal, et doit être soumise aux mêmes principes que ces jugements, parce qu'il y a la même nécessité d'assurer l'impartialité personnelle. Avant d'appliquer ces règles générales au choix des maîtres, il est nécessaire de se former le tableau de leurs différentes classes, et des établissements nécessaires pour assurer la bonté de l'instruction.

De ceux qui doivent composer l'établissement d'instruction. Nécessité d'un inspecteur d'étude. Ses fonctions.

Nous trouvons d'abord les maîtres attachés aux trois degrés divers d'instruction

générale; ensuite ceux qui sont chargés d'un enseignement particulier dans les deux degrés supérieurs de cette instruction. Il faut y ajouter un chef et un économe des maisons d'institution qui doivent recevoir les enfants élevés aux dépens de la nation. Enfin, je crois nécessaire que dans chaque chef-lieu de district et de département, il y ait un inspecteur d'études à qui l'on confierait en même temps la direction des bibliothèques et des cabinets d'histoire naturelle ou de physique qui doivent y être attachés. Ces derniers établissements sont également nécessaires à l'instruction des enfants et à celle des hommes, à l'instruction commune et à celle qui a pour objet les professions ou l'étude des sciences. Il est bon de les réunir tous sous une même main, afin que devenant ainsi plus importants en eux-mêmes, le soin de les surveiller mérite d'occuper un homme éclairé, et puisse paraître à ses yeux un moyen de gloire ou un devoir digne de lui. C'est par cette même raison que je propose de joindre cette fonction à celles d'inspecteur des études, parce qu'autrement celles-ci seraient trop bornées.

En effet, elles doivent se réduire à remplacer momentanément les maîtres absents ou malades, à veiller sur l'exécution des réglements donnés aux écoles, à voir si les salles destinées aux études ne menacent ni la vie ni la santé des élèves, à faire les arrangements nécessaires pour que les réparations de ces salles, les divers accidents qui peuvent survenir, n'interrompent pas le cours des études. En général, l'on remplit également mal et les fonctions qui exigent une assiduité trop fatigante, et celles qui ne s'exercent que de loin en loin. On néglige les premières; et quant aux secondes, si on ne les néglige pas, on cherche à les étendre au delà de leurs bornes, et on emploie à se donner de l'importance le temps et les soins qu'on ne peut employer à se rendre utile.

Nécessité d'établir des compagnies savantes.

Il est essentiel, enfin, pour le progrès des lumières, et même pour l'établissement d'un

système bien combiné d'instruction, qu'il existe une société savante dans chaque première division d'un grand état; par exemple, en France, dans chaque département. Une seule de ces sociétés suffirait dans chacun pour embrasser l'universalité des connaissances humaines; on l'affaiblirait en la divisant; et au lieu d'une société où l'honneur d'être admis serait une distinction, où l'on pourrait espérer de ne voir appeler que des hommes d'un mérite réel, on n'aurait bientôt que de petites sociétés dévouées à la médiocrité. J'ajouterai qu'il est inutile d'exiger de leurs membres la résidence dans le chef-lieu; leur réunion personnelle n'est nécessaire, ni pour qu'il s'établisse entr'eux une communication suffisante, ni pour les élections qu'ils peuvent être chargés de faire. Il s'est formé en Italie une société ainsi dispersée, et elle y subsiste avec succès depuis plusieurs années. Par ce moyen, on n'est pas obligé de se borner à ceux qui habitent le chef-lieu, ou qu'on peut y fixer par des places; les connaissances plus uniformément répandues, sont plus généralement utiles, et l'on profite à la fois des

avantages de la réunion et de ceux de la dispersion des lumières.

Ce n'est pas encore ici le lieu de développer la constitution qui convient à ces sociétés, de montrer combien elles sont nécessaires à l'instruction, non des enfants, mais des hommes, à l'accroissement, et peut-être même à la conservation des lumières; combien nous sommes éloignés du moment où elles deviendraient inutiles; combien il est absurde de les croire sans force pour l'encouragement du génie, et vide de sens de prétendre qu'elles lui ôtent sa liberté. Mais, avant de parler de l'influence que je crois utile de leur donner sur le choix des maîtres, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur leur nature et sur l'esprit qui les anime.

L'honneur que j'ai d'être attaché depuis longtemps à une des sociétés savantes les plus célèbres, m'impose ici le devoir d'une austère franchise.

Les compagnies savantes doivent se renouveler par leur propre choix.

Il est de la nature des compagnies savantes de choisir elles seules leurs membres; en effet, puisque leur objet essentiel est d'augmenter les lumières, d'ajouter à la masse des vérités connues, il est clair qu'elles doivent être composées des hommes de qui on peut attendre ces progrès. Eh! qui donc décidera si un individu doit être placé dans cette classe, sinon ceux qui sont censés eux-mêmes en faire partie? Toute autre méthode serait absurde.

Examen des reproches qu'on leur fait.

On leur a reproché également, et que leurs choix appelaient dans leur sein un grand nombre de savants ou de littérateurs médiocres, et qu'elles se faisaient un jeu d'exclure les hommes d'un mérite distingué, qui, par l'indépendance de leur caractère et de leurs opinions, avaient blessé la vanité ou la morgue de ces auteurs à

brevet et de ces savants privilégiés. Le premier reproche peut être fondé à quelques égards : le nombre des places étant nécessairement fixé (car un nombre illimité exposerait bien plus à de mauvais choix et ne serait propre qu'à encourager la médiocrité), il a dû naturellement arriver qu'au défaut d'un mérite reconnu, la faveur ait influé sur le choix, devenu alors presque arbitraire ; il a dû arriver aussi que les considérations personnelles aient écarté un grand talent pour une, pour deux élections; mais jamais cette exclusion n'a été durable : l'amitié ou la haine ont pu quelquefois retarder son admission, mais non l'empêcher.

On ne pourrait citer, dans toutes les compagnies savantes de l'Europe, l'exemple d'un seul homme rejetté par ces sociétés, et dont le talent ait été reconnu par le jugement de la postérité ou par celui des nations étrangères. Sans doute, les académies qui s'occupent des sciences physiques ont repoussé courageusement ces charlatans qui, ayant usurpé une réputation éphémère par de hautes prétentions et de

magnifiques promesses, n'ont pu séduire les savants aussi aisément que la multitude. Elles n'ont point accueilli l'ignorant présomptueux qui leur annonçait, comme de brillantes découvertes, des vérités depuis longtemps vulgaires, ou des erreurs déja oubliées. Elles ont été sévères même pour ces hommes qui, sans véritable science comme sans génie, ont cru y suppléer par des systêmes, par des phrases ingénieuses où ils déployaient la séduisante philosophie de l'ignorance. Mais bien loin que ce soit un tort, c'est, au contraire, la plus forte preuve de l'utilité de ces institutions. Les autres académies, qui ne pouvaient avoir une échelle aussi sûre pour mesurer le talent, ne sont pas moins à l'abri du reproche d'avoir éloigné d'elles les hommes de génie. Celle qui en a essuyé de plus violents, l'académie française, n'a pas sans doute sur sa liste tous les noms qui ont honoré notre littérature; mais qu'on examine ceux qui y manquent, et on verra que tous, sans exception, en ont été écartés par la superstition qui tenait dans un honteux avilissement les dépositaires du pouvoir lâches ou corrompus,

et leur dictait, avec une hypocrite arrogance, les noms qu'elle voulait illustrer et proscrire. Je demanderai donc comment on peut craindre la partialité des académies, si, dans un siècle, dix de ces corps ne peuvent en offrir un seul exemple.

On leur reproche encore un attachement opiniâtre à certaines doctrines, qui peut, dit-on, les conduire à de mauvais choix, et contribuer à prolonger les erreurs. Celui de l'académie des sciences de Paris pour le cartésianisme en est l'exemple le plus frappant que l'on puisse citer, et par son importance et par sa durée; cependant, son cartésianisme ne l'a point empêchée d'admettre, d'appeler des géomètres newtoniens. Ce sont des membres de cette même académie qui, les premiers, dans le continent de l'Europe, ont professé hautement le newtonianisme. Les Cartésiens se bornaient à regarder comme une philosophie dangereuse pour la vérité celle qui, ne se croyant pas obligée de remonter à un principe de mouvement purement mécanique, s'arrêtait tranquillement à une loi vérifiée par l'expérience; et, malgré cette dispute de

métaphysique, les Cartésiens ne refusaient, ni de croire les faits nouveaux qu'ils perdaient leur temps à expliquer par je ne sais quelles combinaisons de tourbillons, ni d'admirer les découvertes de calcul qu'ils gémissaient de voir si mal employées.

On a objecté à ces mêmes compagnies leur répugnance à reconnaître les découvertes, les nouveautés utiles quand elles n'ont pas pour auteurs ou des académiciens, ou des hommes liés avec eux de société ou d'opinion. On peut encore ici en appeler à l'expérience : depuis que ces sociétés existent (et quelques-unes datent de plus d'un siècle), on ne citerait pas l'exemple d'une seule invention réelle, qui ait été rejetée par elles. Sans doute elles n'ont pas voulu les approuver sans preuves ; elles ont distingué soigneusement entre ce qu'on admet d'après une première impression , comme une chose probable qu'on se réserve d'examiner lorsqu'on voudra ou la faire servir de base à une théorie, ou l'employer dans la pratique , et ce qu'on déclare solemnellement reconnaître pour une vérité ; mais cette lenteur , cette rigueur scrupuleuse

n'est-elle pas le meilleur garant de la sûreté de leurs décisions? et des philosophes qui savent que les vérités prouvées ne diffèrent des simples aperçus de l'instinct, que par un degré plus grand de probabilité, pourraient-ils avoir une autre conduite, professer d'autres principes? Qu'ensuite, on examine ces découvertes repoussées avec tant de cruauté; qu'on écoute sur elles le jugement infaillible que le temps en a porté, on verra qu'elles se réduisent à des demi-vérités anciennement connues ou à de pures chimères; qu'elles ont été bientôt oubliées, et souvent après avoir expié, par quelques mois de ridicule, leur célébrité usurpée.

La raison se joint ici au témoignage de l'expérience: une société savante s'avilirait elle-même, et la considération de ses membres s'anéantirait par leur refus obstiné d'un homme d'un grand talent. Cette considération n'est fondée que sur la bonté, presque générale, des choix. La gloire de quelques-uns se répand sur les autres; les grands noms qui décorent une liste académique, jettent une sorte d'éclat sur les noms moins célèbres, qu'on lit auprès d'eux;

et cette confraternité repousse l'idée d'une infériorité trop prononcée.

Le but de ces sociétés est de découvrir des vérités, de perfectionner des théories, de multiplier les observations, d'étendre les méthodes. Serait-il rempli, si elles ne choisissaient que des hommes incapables d'y concourir ? et l'habitude des mauvais choix ne les aurait-elle pas bientôt détruites ? Il y a donc une cause toujours subsistante qui, agissant dans toutes leurs élections en faveur de la justice, fait qu'au milieu des passions qui se balancent, l'avantage doit être pour elle. Cette force ne pourrait être vaincue que par l'envie, qui s'élèverait contre un homme vraiment supérieur : je ne nierai point l'existence de ce sentiment, ni sa honteuse influence ; mais admettre un savant dans une académie, ce n'est pas reconnaître en lui une supériorité humiliante pour ceux qui déja partagent cet honneur. L'homme le plus jaloux du génie de Newton n'aurait pas eu le délire de prétendre qu'il ne méritait pas une place dans une société savante, et le fanatisme réuni à l'hypocrisie a eu besoin

d'appeler à son secours d'autres préjugés, pour oser dire que le nom de l'auteur d'Alzire déparerait la liste de l'académie française. L'envie voulait bien qu'il fût inférieur à Crébillon, mais elle ne le plaçait pas au dessous de Marivaux ou de Danchet. Enfin, s'il n'y avait que ces grandes injustices à craindre, la force de l'opinion publique suffirait pour les empêcher d'être durables.

Il en est de même des jugements des sociétés savantes sur des découvertes, sur des projets. Ne confondons pas ces jugements avec ceux qui sont portés dans les affaires ordinaires de la société : ici l'objet à juger est constant, il subsiste toujours ; on peut à tous les instants prouver l'erreur d'une décision ; et le juge, placé entre le reproche ou de partialité ou d'ignorance, ne peut échapper à tous les deux. Quelque crédit qu'un académicien ait dans son corps, quelle que soit l'autorité du corps lui-même sur l'opinion, la voix des savants de toutes les nations aurait bientôt étouffé la sienne. Ce tribunal, qu'on ne peut ni séduire ni corrompre, garantit l'impartialité

de tous les autres; c'est lui qui distribue la honte ou la gloire. Le savant qui déclare son opinion sur une théorie, sur une invention, juge moins cette théorie, cette invention, qu'il ne se soumet lui-même au jugement libre de ses pairs. Ainsi l'amour-propre, la crainte de se déshonorer, répond ici de l'intégrité des juges, et l'intérêt qu'ils pourraient avoir à mal juger, ne peut contrebalancer celui de leur existence scientifique. Une seule erreur suffirait pour la détruire; plus la découverte rejetée serait grande, brillante, utile, plus leur honte serait durable : aussi mériteraient-ils bien plutôt le reproche de trop d'indulgence. On trouve dans ces sociétés, plus de talent que d'érudition dans les sciences; et les inventions oubliées y passent souvent pour des inventions nouvelles. La paresse est indulgente, et elle est naturelle à des hommes livrés à la méditation, quand on les arrache à leurs idées pour les forcer à se traîner sur celles d'autrui. Enfin, la présence des hommes supérieurs empêche la médiocrité d'être difficile, et eux-mêmes sont d'autant plus disposés à traiter favorablement

les petites choses, que la gloire qui en est le fruit ressemble moins à la leur. Voilà pourquoi l'on peut laisser les compagnies savantes se renouveler elles-mêmes, sans craindre qu'elles cessent jamais d'être à chaque époque la réunion des hommes les plus éclairés, les plus célèbres par leurs talents. Voilà pourquoi on peut se fier à leurs jugements, sans craindre ni les préjugés, ni les systêmes de quelques-uns de leurs membres.

Ces reproches tant répétés de s'emparer de l'opinion, d'arrêter les progrès des découvertes, d'exercer en quelque sorte un monopole sur la vérité comme sur la gloire, sont donc absolument chimériques, et il n'est pas difficile d'assigner la cause de ces vaines accusations. Elle est dans la réunion trop commune d'une grande présomption à beaucoup d'ignorance ; d'une mauvaise tête à des connaissances étendues, mais mal dirigées ; d'une imagination désordonnée au talent de l'invention dans les petites choses. Tous ceux en qui on peut observer cette réunion, sont les ennemis naturels des sociétés savantes, devant qui ni leurs

prétentions, ni leurs erreurs, n'ont pu trouver grace. L'opiniâtreté attachée à ces défauts de l'esprit, ne leur permet pas de comprendre, qu'on puisse de bonne foi refuser d'adopter leurs opinions, d'admirer leurs prétendues inventions, de reconnaître la supériorité de leurs talents; ils ne voient que l'envie qui puisse expliquer un phénomène si extraordinaire. On me dispensera de prouver cette observation par des exemples; tout homme, qui connaît les détails de ce qui se passe journellement dans les sciences, en trouvera sans peine; mais j'observerai que, parmi les nombreux détracteurs des académies, pris dans le nombre de ceux qui se donnent pour savants, il n'en est pas un seul dont il ne soit facile d'expliquer par ce moyen la mauvaise humeur et la haine de ce qu'ils appellent si ridiculement l'aristocratie littéraire; il n'en est pas un seul pour qui on ne puisse dire quelle est l'ignorance grossière, le système chimérique, la vaine prétention qui, repoussée par un jugement sévère, mais à peine juste, ou même par le silence, a été la cause secrète de sa colère.

Joignez-y une foule d'hommes qui, occupés des arts dont les sciences sont la base, voient dans les sociétés savantes des juges redoutables pour la charlatanerie, et dans leurs membres, des censeurs qui peuvent les apprécier et découvrir leur ignorance, quel que soit le masque dont ils essaient de la couvrir. Ils traînent à leur suite une foule non moins nombreuse de ces gens qui, ignorant même ce que peut être une science, s'irritent de la seule idée qu'un autre homme ait la prétention de connaître ce qu'ils ignorent; haïssent dans les savants la supériorité de lumières autant que la gloire, et ne pardonnant aux sciences, que ces applications faciles qui ne supposent aucune supériorité, favorisent ceux qui se vantent d'avoir fait des découvertes sans rien savoir, parce qu'ils les voient plus près d'eux, parce qu'ils sont les ennemis de leurs ennemis, parce qu'enfin, ils recherchent leurs suffrages que les vrais savants dédaignent.

Les sociétés savantes n'ont pas eu besoin de la puissance publique pour se former; elle les a reconnues et ne les a pas créées. L'académie des sciences de Paris existait

chez Carcavi, la société de Londres chez Oldenbourg ; elles étaient l'une et l'autre l'assemblée des hommes les plus célèbres de chaque nation, et elles le sont encore. Adoptées par les rois, elles ont continué d'être ce qu'elles avaient été, ce qu'elles seraient restées sans eux. Les règlements, souvent contraires à la liberté, imposés à quelques-unes de ces sociétés, n'en ont pas changé l'esprit, et il durera tant que leur mobile sera le même ; tant qu'il sera, non une telle vue d'utilité publique, non l'encouragement de tel art nécessaire, mais le besoin naturel aux hommes nés pour la vérité, de s'avancer sans relâche dans la route qui y conduit.

L'association des hommes les plus éclairés d'un pays étant une fois formée, qu'elle l'ait été par leur seule volonté, ou que l'autorité l'ait établie, elle subsistera aussi longtemps que les sciences, quand même la puissance publique égarée refuserait de l'adopter et de profiter de ses lumières. Il ne s'agit donc point de créer, de conserver à un corps le privilège exclusif de la science ; mais de la reconnaître, de l'encourager dans le corps

celle de les combiner ou d'en inventer de nouveaux; dans l'une, de simplifier les méthodes, dans l'autre, de les généraliser et de les étendre. Il ne faut donc pas que les compagnies savantes s'identifient avec l'enseignement, et fassent, en quelque sorte, un corps enseignant : alors, l'esprit qui doit les animer s'affaiblirait; on commencerait à y croire qu'il peut exister pour des hommes voués aux sciences, une gloire égale à celle d'inventer, de perfectionner les découvertes; l'adroite médiocrité profiterait de cette opinion pour usurper les honneurs du génie, et ces sociétés perdant tous leurs avantages, contracteraient les vices des corps voués à l'instruction. Mais il faut qu'elles influent sur l'enseignement par leurs lumières, par leurs travaux, par la confiance que méritent leurs jugements.

Après cette digression nécessaire, je reviens à mon sujet.

le second, ce choix appartiendrait au conseil du district ; pour les autres, à celui du département.

Viennent ensuite les places de professeurs de sciences particulières attachés aux deux derniers degrés d'instruction. La liste de ceux-ci serait également formée par la société savante du département. Les inspecteurs d'étude du district ou du département, en présenteraient cinq pris sur cette liste, et le choix entre ces cinq, serait fait par un certain nombre de commissaires que la société savante choisirait parmi ceux de ses membres qui ont cultivé la science pour laquelle on demande un maître. Si on se rappelle que cette partie de l'instruction n'est pas destinée à tous les élèves, qu'ils pourront indépendamment d'elle acquérir toutes les connaissances nécessaires, et pour eux-mêmes et pour le service public, on verra que l'intérêt commun qui résulte de l'intérêt particulier de chaque citoyen, doit céder ici à l'avantage général de la société. Cet intérêt immédiat est trop faible pour donner le droit de choisir entre des talents qu'on ne peut apprécier.

Enfin, comme il ne s'agit pas des qualités propres à l'enseignement dont un homme instruit peut juger jusqu'à un certain point, sans s'être appliqué à la science particulière qui en est l'objet, mais d'un choix de préférence qui exige l'étude de cette science, ce n'est pas à la société savante entière, mais à une commission formée par elle qu'il faut confier cette fonction. Un autre motif doit déterminer encore à ne pas remettre à des corps administratifs déja chargés des fonctions publiques un choix qui évidemment ne peut être fait par la généralité des citoyens ; c'est la nécessité de conserver à une partie de l'instruction une indépendance absolue de tout pouvoir social. Cette indépendance est le remède le plus sûr que l'on puisse opposer aux coalitions qui se formeraient entre ces pouvoirs, et introduiraient dans une constitution en apparence bien combinée un corps de gouverneurs séparé de celui des gouvernés. C'est le seul moyen de s'assurer que l'instruction se réglera sur le progrès successif des lumières, et non sur l'intérêt des classes puissantes de la société, et de leur ôter l'espérance d'obtenir du préjugé

ce que la loi leur refuse. C'est le moyen de se préserver sûrement de la perpétuité de doctrine si chère aux hommes accrédités qui, sûrs alors de la durée de certaines opinions, arrangent d'après elles le plan de leurs usurpations secrètes.

L'instituteur et l'institutrice mis à la tête des établissements destinés à l'éducation des élèves entretenus par la nation, seraient d'abord choisis sur une liste des personnes déclarées capables par la société savante, et on exigerait au moins des hommes quelques années d'exercice de la profession de maître. L'inspecteur des études choisirait sur cette liste cinq personnes, parmi lesquelles les électeurs du district ou du département feraient un choix. Ici, comme il ne s'agit point d'une instruction donnée dans une école publique, mais d'une institution particulière qui a sur les mœurs et sur le caractère une influence plus directe, comme c'est un ministère de confiance, et que la capacité une fois assurée, tous les citoyens sont juges des qualités morales qui doivent mériter la préférence, le choix ne peut être confié avec justice qu'aux représentants

immédiats des chefs de famille, puisque ceux-ci ne peuvent le faire eux-mêmes. L'économe de la maison doit être absolument distinct de l'instituteur; le mélange de ces fonctions inspire naturellement aux enfants une sorte de mépris pour un chef qu'ils s'accoutument à regarder comme l'entrepreneur de leur nourriture. Cet économe serait choisi par le directoire des districts ou des départements.

L'inspecteur des études de chaque district serait choisi parmi les membres de la société savante. L'inspecteur du département désignerait cinq sujets pour chaque place, et le conseil du district choisirait entr'eux. L'inspecteur du département serait pris, ou parmi les membres de cette société, ou parmi ceux des compagnies savantes de la capitale. Un bureau général d'éducation, qui y serait placé, désignerait sur cette liste cinq sujets entre lesquels le conseil du département choisirait ensuite. Lorsque les affaires ont une sorte de généralité, que les détails journaliers n'en forment pas la plus grande partie, ou sont de nature à pouvoir être partagés sans confusion, un bureau très-

peu nombreux est préférable à un seul homme, même pour les fonctions où l'unité des vues et la promptitude des décisions, semblent exiger un agent unique. C'est pour cela qu'on propose ici un inspecteur dans chaque département, et dans la capitale un bureau dont chaque membre serait chargé en particulier des détails relatifs à chacune des cinq, ou plutôt même des trois grandes divisions, entre lesquelles on partagerait toutes les connaissances humaines théoriques ou pratiques.

Les élections ayant toujours lieu entre un nombre de sujets déterminé, se feraient de la manière suivante. Pour sept éligibles, chaque votant écrirait quatre noms sur un billet, suivant l'ordre de préférence qu'il leur accorderait, et trois, s'il n'y avait que cinq éligibles; on préférerait celui qui aurait la pluralité absolue d'abord des premières voix, ensuite des premières réunies aux secondes, et ainsi de suite. Si plusieurs avaient la pluralité absolue, ce qui est possible, dès qu'on passe au delà des premières voix, on préférerait celui qui aurait le plus de suffrages. En cas d'égalité, on préférerait

d'abord celui qui a le plus de voix en ayant égard aux troisièmes, si on s'était arrêté aux secondes; celui qui a le plus de voix en ayant égard aux quatrièmes, si on s'était arrêté aux troisièmes, ou qu'elles n'eussent pas décidé la chose. Si l'égalité subsistait encore, alors on remonterait aux voix qui n'auraient pas suffi pour donner une pluralité absolue. Par exemple, si elle n'avait été acquise qu'aux troisièmes voix, on préférerait celui qui aurait eu le plus de suffrages dans les deux premières, et enfin celui qui en aurait eu le plus dans les premières; et l'âge ne déciderait que dans les cas d'une égalité rigoureuse; combinaison qui ne se présenterait presque jamais.

Lorsque les inspecteurs d'étude, les instituteurs, les maîtres auraient rempli leurs fonctions pendant l'espace de temps qui aurait été déterminé, ils pourraient être confirmés de nouveau. Pour les places des premiers établissements, cette confirmation serait faite par les chefs de famille, et pour les autres par les électeurs de district ou de département.

Quant à la destitution des maîtres et des

instituteurs, elle ne doit avoir lieu que pour des causes graves et déterminées par la loi. Il paraît que l'on doit réserver à l'inspecteur des études et au procureur-syndic le droit de la demander; elle doit être prononcée par un juré, ou le président du département ferait les fonctions de directeur du jugement, et dont les membres seraient pris parmi ceux de la compagnie savante et les maîtres des différents ordres. Quant aux inspecteurs d'études, on suivrait les mêmes principes, à la seule différence que la destitution ne pourrait être demandée que par le procureur-syndic du district ou celui du département.

Choix des enfants élevés aux dépens du trésor public.

Pour choisir les enfants destinés à être élevés aux dépens de la nation, dans les institutions de district et ensuite dans celles de département, on peut prendre la méthode suivante. Pour les premiers, on établirait d'abord que le choix se ferait toujours entre un nombre d'enfants huit fois plus grand par exemple, que celui des

places; que si on a six places d'hommes à donner, on présentera quarante-huit enfants; vingt-quatre, si on en a trois de filles. Le nombre des places à nommer ne peut être fixé d'une manière invariable, parce qu'il en peut vaquer par la mort, par la retraite, par l'expulsion des enfants, et que d'ailleurs quoique le cours soit de quatre ans, il faut se réserver la possibilité de le prolonger dans certaines circonstances, et même de l'abréger dans quelques autres. La nécessité de se proportionner à l'intelligence des enfants en fait une loi. Pour déterminer cette présentation, l'inspecteur des études du district en partagerait le territoire en huit parties renfermant à peu près chacune un même nombre d'élèves. Cette division présentée au conseil du département et acceptée par lui ne serait renouvelée que tous les dix ans, et dans le cas d'une inégalité devenue sensible. Dans chacun de ces arrondissements chaque maître choisirait deux de ses élèves; mais les parents dont les élèves n'auraient pas été choisis auraient le droit de les présenter au concours. Ce choix du maître, ce droit

14

des parents, ne s'étendrait que sur ceux qui, par le vœu séparé de leurs condisciples et celui des pères de famille, auraient été jugés mériter par leur conduite et leur caractère d'être mis au rang des enfants de la nation. Le maire de chaque communauté et les maîtres se rendraient chacun avec les enfants au lieu et au jour désignés par l'inspecteur des études; là les maires choisiraient parmi les maîtres cinq d'entr'eux qui interrogeraient ces enfants, et ensuite désigneraient ceux qui annoncent le plus de capacité. Les enfants présentés seraient conduits au chef-lieu du district, où l'inspecteur des études et quatre personnes choisies par le directoire du district, parmi les maîtres de l'établissement du chef-lieu, examineraient les candidats, et prononceraient sur la préférence.

Quant à ceux qui, de l'institution du district doivent passer à celle du département, après un jugement de leurs condisciples et un des maîtres qui déciderait s'ils le méritent par leurs qualités morales, chaque maître choisirait un certain nombre de ses élèves. L'instituteur, l'inspecteur d'études auraient

le même droit, et par conséquent chaque enfant pouvant être désigné par ses différents maîtres, par l'instituteur, s'il a été élevé dans sa maison, et par l'inspecteur d'études, le choix ne dépendrait point de la partialité ou de la prévention d'un seul homme. Le conseil du district nommerait alors quatre maîtres qui, joints avec l'inspecteur d'études, examineraient les enfants, et en choisiraient un nombre égal à celui ou à deux fois celui des places vacantes, selon que le nombre des districts serait plus ou moins grand. Enfin, dans le chef-lieu du département on déterminerait le choix suivant une forme semblable. Il serait facile de faire de ces élections autant de petites fêtes simples et touchantes, propres à exciter l'émulation entre les enfants et même entre les pères de famille.

Motifs de préférer une élection simple à un concours entre les maîtres.

Dans cette constitution d'enseignement, on a préféré l'élection pour les maîtres à un concours, à une décision portée d'après un

examen public. Je regarde ces formes précisément du même œil que les publicistes éclairés considèrent les preuves légales; ils proscrivent celles-ci, non qu'il soit mauvais en soi de soumettre les preuves à des règles rigoureuses, mais parce que l'état actuel des lumières ne permet pas d'en établir de bonnes, et qu'ainsi le jugement des hommes sages et impartiaux doit être préféré à une règle incertaine qui, n'assurant pas la vérité, peut dès-lors conduire à l'erreur. Il en est de même d'un concours; rien ne peut répondre que les formes de ce concours assurent un bon choix, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de décider du degré plus ou moins grand d'une seule qualité, mais d'un ensemble de qualités diverses et même indépendantes. Si le concours se fait en particulier devant des juges éclairés, alors il ne peut devenir qu'un moyen de jetter de l'incertitude sur ce jugement, et de lui ôter la confiance par une opposition nécessaire, entre le choix fait par les juges et ce que rapporteront du concours ceux des candidats qui n'ont pas été préférés. Si, au contraire, ce concours est public, il n'en est pas comme

d'un jugement sur un fait où tous les spectateurs ayant les lumières suffisantes pour être juges, sont des censeurs utiles de la conduite de leurs égaux. Ici, au contraire, les spectateurs incapables de juger favoriseraient celui qui parlerait avec plus de facilité ou de hardiesse, et ne s'apercevraient pas des erreurs grossières où il pourrait tomber, s'il les niait ou les disculpait avec une adroite impudence. Leurs jugements seraient presque toujours contraires à celui des hommes éclairés, et les meilleurs maîtres seraient exposés à perdre d'avance la confiance publique. L'adoption de ce moyen conduirait insensiblement à corrompre les études, à substituer le bavardage à la raison, les connaissances qui amusent à celles qui instruisent, les petites choses qui étonnent un moment à celles qui perfectionnent réellement la raison. En admettant l'examen public pour les élèves on ne s'écarte pas de ces principes; en effet, il est aisé de voir que la facilité est, à l'époque où on les y soumet, presque le seul signe de talent qu'ils puissent donner; il est clair aussi que les témoins de

l'examen, quelque prévenus qu'ils soient, ne les croiront pas plus habiles que des maîtres, et qu'ainsi leur hardiesse dans la dispute n'en imposera pas. On a proposé de faire concourir les élèves à la nomination des maîtres: je crois ce moyen aussi dangereux que le concours; d'ailleurs, il ne pourrait être admis que pour les enseignements dans lesquels les élèves destinés à des professions qui exigent beaucoup de connaissances ou à l'étude des sciences sont déja des hommes instruits; ainsi, ce moyen n'est pas applicable à la partie de l'instruction publique dont nous traitons ici.

Les maîtres doivent être payés sur le trésor public.

Les maîtres auront des appointements sur le trésor public, et non des honoraires payés par leurs élèves. On a prétendu qu'il pourrait y avoir plus de justice dans cette dernière méthode de salarier les maîtres. Mais, 1°. l'instruction publique n'est pas seulement utile aux familles des enfants qui en profitent, elle l'est à tous les citoyens; ce

tandis que d'autres paieraient pour l'instruction de dix. En général, dans toutes les dépenses utiles à la généralité des citoyens, si les causes qui produisent une disproportion dans le besoin que chacun a de ces dépenses ne sont pas volontaires, la justice, le bien général demandent de les soustraire aux inégalités que le hasard peut produire. On parle de l'émulation que pourrait produire entre les maîtres le désir de multiplier leurs écoliers; mais cette émulation fondée sur un motif de profit est-elle au nombre des sentiments qu'il est bon d'exciter en eux? Vous voulez les relever dans l'opinion, ne commencez donc point par lier leur gloire à un intérêt pécuniaire le plus avilissant de tous, par faire de leurs gains la mesure de leur célébrité et de leurs succès. D'ailleurs, cette émulation supposerait un grand concours de disciples, ce qui n'aura pas lieu dans la plupart des établissements ni pour la plupart des professeurs. Enfin, si cette préférence des disciples produit une véritable émulation pour les genres d'enseignements d'un ordre supérieur confié à des maîtres vraiment célèbres, on ne peut en

attendre, dans les enseignements élémentaires dont il s'agit ici, que l'inconvénient de favoriser ceux qui auraient le talent de la parole, au préjudice de ceux qui auraient la philosophie et le talent de l'instruction; et vous n'encourageriez dans les maîtres que le charlatanisme facile, propre à séduire les parents qui doivent décider du choix.

D'ailleurs, il en résulterait une inégalité plus grande dans l'instruction; tel homme en état de payer pour son fils une nourriture simple dans une pension, ou dans la maison d'un ami, d'un parent, ne le pourra plus, s'il faut y ajouter l'honoraire de plusieurs maîtres. Les villes les plus opulentes, les pays riches auront exclusivement les meilleurs maîtres, et ajouteront cet avantage à tous les autres.

On a conservé dans ce plan l'indépendance nécessaire pour la liberté.

Il me reste à examiner maintenant si l'on respecte assez dans ce plan d'instruction cette espèce d'indépendance, cette possibilité d'une concurrence libre que doivent laisser les établissements nationaux, qui ne sont

exclusifs ni par la nature de leur objet, ni par la force même des choses. On peut diviser les institutions publiques en trois classes; celles qui, essentielles à l'ordre social, ont besoin d'être immédiatement maintenues par la force publique : tels sont les tribunaux, les établissements pour la police, pour l'administration. Il en est d'autres où l'on pourrait à la vérité laisser la concurrence, mais où elle ne peut exister dans le fait: tels sont certains établissements consacrés à l'utilité générale, comme l'éclairage d'une ville, le nettoyage de ses rues, la confection des travaux propres à la navigation, à la facilité des communications par terre. Supposons en effet (et la justice semble l'exiger) qu'on laisse à la volonté d'un certain nombre de propriétaires la liberté de former d'autres établissements du même genre, il est évident qu'il ne leur serait possible de l'exercer que dans des cas très-rares. Enfin, il est des institutions où la concurrence doit être respectée, au point de ne pas mettre obstacle à la volonté de ceux qui ne jugeraient pas à propos de profiter des établissements publics; ce sont

celles qui ont un rapport plus direct soit avec la liberté, soit avec des intérêts plus personnels, dont chaque homme doit exclusivement rester juge. Ainsi, par exemple, la puissance publique peut et doit même, dans certains cas, assurer aux citoyens d'une ville, d'un canton, les secours d'un médecin, d'une sage-femme : cependant, non-seulement ce serait abuser du revenu public que d'en multiplier le nombre, mais si on le multipliait assez pour rendre la concurrence impossible, on gênerait la liberté que chacun doit avoir de choisir pour lui-même. Si alors l'utilité commune ordonne à la puissance publique d'agir, le respect pour la liberté lui prescrit de régler son action de manière à n'offrir que des avantages volontaires, à ne pas se considérer comme dépositaire de l'autorité ou de la force nationale, mais à se conduire comme un particulier riche, à qui le sentiment d'une bienfaisance éclairée inspirerait de vastes plans d'institutions publiques, et qui n'a pas le droit de leur donner, même indirectement, une existence exclusive.

L'instruction doit être mise dans cette dernière classe d'établissements, non-seulement parce qu'il est nécessaire de conserver aux parents une véritable liberté dans le choix de l'éducation qu'ils doivent à leurs enfants, mais aussi, comme je l'ai déja observé, parce que l'influence exclusive de tout pouvoir public sur l'instruction est dangereuse pour la liberté et pour le progrès de l'ordre social. Il faut que la préférence donnée à l'instruction établie ne soit, autant qu'il est possible, que l'effet de la confiance. Je dis autant qu'il est possible, parce qu'il n'est pas moins nécessaire que cet établissement suffise à tous les besoins de la société.

Maintenant, en examinant les détails du plan proposé, on voit d'abord que la gêne imposée aux pères de famille se borne, pour la première éducation, à choisir sur une liste des maîtres assujettis eux-mêmes à une forme d'enseignement; que partout où la population est un peu nombreuse, rien n'empêche qu'il ne s'établisse d'autres maîtres; tandis que dans les autres cantons, si la nation n'en avait pas établis, ces maîtres

libres n'auraient même pu exister. On voit de plus que les maisons d'institution restent absolument libres, excepté pour les enfants élevés aux dépens du public. On voit encore que l'instruction destinée à tous, dans les deux derniers degrés, peut être également donnée dans ces maisons d'institution libres, qui peuvent même ouvrir leurs écoles à des externes, sans que pour cela ces élèves soient exclus des autres leçons données par les professeurs pour les sciences particulières. Enfin, ceux-ci ne formant point corps, étant isolés les uns des autres, il devient également possible ou qu'il s'établisse un maître pour une de ces sciences, si celui de l'instruction publique n'attire pas la confiance, ou qu'il s'en forme pour les parties des sciences que l'opinion jugerait utiles, et qu'une erreur des administrateurs de l'enseignement national en aurait exclues. La dépense qui en résulterait pour les pères ne peut ici être regardée comme un obstacle ; s'ils sont pauvres, la petite portion pour laquelle ils auront contribué ne peut être une charge pesante, quand même ils ne voudraient pas en

profiter, et moins encore en serait-ce une pour les parents riches.

Enfin, cet établissement d'un enseignement plus libre, placé auprès de celui que dirige la puissance publique, et les différentes fonctions attribuées à des compagnies savantes sur lesquelles elle n'exerce aucune autorité, sont autant de moyens de diminuer l'influence que ceux qui gouvernent auraient sur l'instruction, et d'y substituer celle de l'opinion indépendante des hommes éclairés. Nous avons montré comment, sans tomber dans l'idée absurde de donner un privilège exclusif de lumières et de sciences, on pouvait s'assurer de connaître cette opinion, puisque les hommes éclairés, si on les laisse libres dans leur choix, sauront se connaître et se réunir; et que si la société reconnue par le pouvoir public était tentée de se corrompre, la crainte de voir une société libre se former auprès d'elle serait toujours capable de la contenir. Ainsi la liberté n'a point à craindre le danger d'une instruction dirigée d'après les vues politiques des dépositaires du pouvoir; ainsi les familles restent libres dans le

choix d'une instruction; ainsi la facilité d'opposer une autre instruction à l'instruction établie, d'y ajouter ce qui pourrait y manquer, est à la fois une ressource contre les erreurs qui peuvent se glisser dans cet établissement et une espèce de censure toujours subsistante.

Cette liberté d'instruction indépendante s'étendant sur tous les maîtres, sur l'enseignement de toutes les sciences, sur les maisons d'institutions, sur les compagnies savantes, il ne peut rester la crainte la plus légère à ceux qui portent même jusqu'au scrupule l'amour d'une liberté la plus indéfinie; mais en même temps cette concurrence n'est pas à craindre pour les établissements autorisés, tant que ceux-ci n'auront pas une infériorité marquée; et la puissance publique aura rempli ses devoirs sans excéder ses droits. Jusqu'ici elle a préparé des hommes; mais elle voudra qu'ils conservent, qu'ils perfectionnent ce qu'elle leur a donné; elle n'abandonnera pas au hasard le fruit de ses premières institutions, et aux secours donnés sous l'autorité de la

tendresse paternelle succéderont des cours offerts aux hommes, et dignes qu' raison indépendante s'empresse de les cepter.

TROISIÈME MÉMOIRE (1).

SUR L'INSTRUCTION COMMUNE POUR LES HOMMES.

Objet de cette instruction.

JE suppose qu'un homme ait reçu une éducation complette, et qu'il en ait profité : elle lui a donné le goût et l'habitude de l'application ; ses connaissances dans les diverses parties des sciences sont assez étendues pour qu'il puisse cultiver à son choix et sans maître, celle qu'il veut appliquer à ses besoins, ou vers laquelle sa curiosité l'entraîne. Qu'il s'occupe de l'éducation de sa famille, des détails d'une administration domestique ; qu'il se livre aux travaux nécessaires pour se rendre plus digne des fonctions auxquelles il peut être appelé ; ou qu'il se contente d'examiner, de suivre,

(1) Tiré de la Bibliothèque de l'Homme public, seconde année, tome III.

soit les projets proposés pour l'utilité commune, soit les opérations des divers pouvoirs établis par le peuple ; que son goût le porte à ne travailler qu'à perfectionner sa raison, à remplir par des plaisirs dignes d'un être pensant le vide de sa vie, je le vois s'entourer de livres, chercher à connaître les hommes éclairés, rassembler autour de lui les productions les plus curieuses et les plus utiles du pays qu'il habite, vouloir connaître quelles vérités ont répandu un jour plus égal et plus pur sur les ombres qui nous environnent encore, quelles nouvelles applications des sciences en ont agrandi l'utilité, quelles inventions ont ajouté à la perfection des arts, quel avantage local il peut en retirer, quel esprit influe sur la composition des lois ou préside aux opérations du gouvernement, vers quel but marche la puissance publique, quels principes la guident, ou quels intérêts menacent de la corrompre.

Or, ce que cet homme éclairé, actif, animé du désir de savoir ou du besoin de penser ferait pour lui-même, l'instruction publique préparée aux hommes doit le faire

pour tous. Elle doit offrir un guide et un appui à celui qui manque de lumières ou de force pour avancer seul dans la carrière, rapprocher les moyens de s'instruire de celui que la nécessité en retient éloigné, les faciliter pour celui dont l'activité languissante ou la faible raison se rebuterait des premières difficultés. Au milieu du choc des passions et des intérêts, pendant que le génie déploie son activité, que l'industrie multiplie ses efforts, elle veillera sur cette égalité précieuse, premier bien de l'homme civilisé ; elle distribuera d'une main sage et équitable les dons que la nature a semés au hasard.

Réglée comme toute autre sur les besoins les plus généraux, elle aura principalement pour objet : 1°. les connaissances politiques ; 2°. la morale ; 3°. l'économie domestique et rurale ; 4°. les parties des sciences et des arts qui peuvent être d'une utilité commune ; 5°. enfin, l'éducation physique et morale.

L'instruction politique ne doit pas se borner à la connaissance des lois faites, mais s'étendre à celle des principes et des motifs des lois proposées.

Il faut non-seulement que chaque homme soit instruit des nouvelles lois qui sont proposées ou promulguées, des opérations qui s'exécutent ou se préparent dans les diverses branches de l'administration, qu'il soit toujours en quelque sorte au courant de la législation sous laquelle il doit vivre; il faut de plus que si l'on agite de nouvelles questions politiques, si l'on cherche à fonder l'art social sur de nouveaux principes, il soit averti de l'existence de ces questions, des combats d'opinions qui s'élèvent sur ces principes. Comment, en effet, sans cette instruction pourrait-il connaître et les hommes par qui sa patrie est gouvernée et ce qu'elle en doit attendre, savoir quels biens ou quels maux on lui prépare à lui-même? Comment sans cela une nation ne resterait-elle pas divisée en deux classes, dont l'une servant à l'autre de guide, soit pour l'égarer,

soit pour la conduire, en exigerait une obéissance vraiment passive, puisqu'elle serait aveugle? Et que deviendrait alors le peuple? sinon un amas d'instruments dociles que des mains adroites se disputeraient pour les rejetter, les briser, ou les employer à leur gré.

Je n'ai point la prétention de vouloir changer en publicistes les vingt-quatre millions de citoyens actifs qui, réunis sous une loi commune, veulent être libres de la même liberté; mais, dans cette science comme dans toute autre, quelques heures d'attention suffisent souvent pour comprendre ce qui a coûté au génie des années de méditation. D'ailleurs, on aurait soin dans cette instruction de rapporter aux droits de l'homme toutes les dispositions des lois, toutes les opérations administratives, tous les moyens comme tous les principes; la déclaration des droits serait l'échelle commune à laquelle tout serait comparé, par laquelle tout serait mesuré. Dès-lors on n'aurait plus besoin de ces connaissances étendues, de ces réflexions profondes, souvent nécessaires pour reconnaître l'intérêt commun sous mille intérêts opposés

qui le déguisent. Ainsi, en ne parlant aux hommes que de ces droits communs à tous, dans l'exercice desquels toute violation de l'égalité est un crime, on ne leur parlera de leurs intérêts qu'en leur montrant leurs devoirs, et toute leçon de politique en sera une de justice.

L'instruction morale doit avoir pour but de fortifier les habitudes vertueuses, et de prévenir ou de détruire les autres.

La morale ne doit pas se borner uniquement à des préceptes; il faut accoutumer les hommes à réfléchir sur leurs propres actions, à savoir les juger d'après ces préceptes. Il faut sinon perfectionner, du moins conserver en eux le *sens moral* (1) qu'ils ont reçu

(1) J'entends ici par sens moral la faculté d'éprouver divers degrés de plaisirs ou de peine, par le souvenir de nos actions passées, le projet de nos actions futures, le spectacle ou le récit de celles des autres. Cette faculté est une suite nécessaire de la sensibilité physique réunie à la mémoire; et on en peut expliquer l'origine et les phéno-

de la nature, et que l'instruction a développé. La plupart des hommes ne trouvent dans leur vie commune que des devoirs simples, journaliers, faciles à remplir; et leur sens moral s'affaiblirait si, en mettant sous leurs yeux les actions des autres hommes, on n'exerçait point, par les mouvements qu'ils excitent en eux, par les jugements qu'ils sont alors forcés de faire, ce sentiment intime si prompt, si délicat, dans ceux qui l'ont cultivé, si lent, si grossier dans presque tous les autres. Ces exemples s'attachent à chaque précepte, le gravent dans la mémoire à côté d'eux, en deviennent en quelque sorte le développement et la preuve.

Combien d'ailleurs ne serait-il pas à craindre que des hommes simples ne prissent, même à leur insçu, des habitudes vicieuses, parce que le peu d'importance de leurs

---

mènes sans recourir à l'hypothèse de l'existence d'un sens particulier, comme celui de la vue et de l'ouie. Quand on prend ce sentiment et non le raisonnement pour guide d'une action réfléchie, ou pour motif d'un jugement, il prend le nom de conscience.

actions monotones, et presque toujours irréfléchies, ne leur permettrait pas de sentir en quoi elles s'écartent des principes qu'ils ont reçus? Ne serait-il pas plus dangereux encore qu'ils ne s'égarassent si, quelques circonstances les entraînant au delà du cercle étroit de leurs habitudes, ils se trouvaient obligés de se créer en quelque sorte une règle pour ces actions extraordinaires? Comment alors se défendraient-ils contre la séduction? comment résisteraient-ils à ceux qui voudraient les conduire au crime au nom de Dieu ou de la patrie, les mener au brigandage au nom de la justice, à la tyrannie au nom de la liberté ou de l'égalité, à la barbarie au nom de l'humanité?

Pour remédier au premier de ces dangers, rien ne serait plus utile que de faire contracter à ceux même qui réfléchissent le moins l'habitude de juger de leurs propres actions, de travailler à les régler sur les principes de la morale, de chercher à se perfectionner eux-mêmes; et pour cela, il faudrait donner en quelque sorte à cette habitude une marche technique.

Quoique les principes de la morale

monastique n'aient été ni purs, ni justes, ni élevés, cependant la longue attention qu'un grand nombre d'hommes placés à la tête des monastères ont été obligés de faire successivement sur l'instruction morale des individus confiés à leurs soins et soumis à leur autorité, l'importance que ces mêmes hommes attachaient à dominer les opinions et les sentiments encore plus que les actions, ont dû à la longue leur faire naître des idées utiles à leurs projets, et qu'on peut employer avec succès pour des vues plus grandes et plus désintéressées. Tel est l'usage d'un examen de conscience habituel destiné à faciliter les progrès de la vertu, en montrant ou ceux que l'on a faits ou les obstacles qui les ont retardés.

Cette idée peut être applicable jusqu'à un certain point à la masse entière de la société. Il serait facile de former un tableau simple et raisonné des actions bonnes et mauvaises vers lesquelles on est porté par les circonstances communes de la vie, en plaçant à côté de chacune les motifs qui doivent déterminer à l'éviter ou à la faire, en indiquant le principe de morale auquel

elle se rapporte, les suites qu'elle peut entraîner. Ce tableau ne renfermerait pas les violations graves, réfléchies des règles de la morale, mais les petites atteintes qu'on s'accoutume à y porter, les habitudes qui y conduisent, les imprudences qui y exposent. En se rappelant une telle action, on verrait quel principe la condamne ; et en lisant ce principe, l'action par laquelle on l'a violé viendrait se replacer dans la mémoire et troubler la conscience ; car le tableau devrait être disposé de manière à pouvoir remplir ce double objet avec une égale facilité, et donner une réponse à ces deux questions :

Parmi les actions que j'ai faites, n'en est-il aucune que je doive me reprocher, et quel reproche mérite-t-elle ?

Parmi ces principes de morale-pratique, n'en est-il aucun que j'aie violé ?

Pour remédier au second inconvénient, pour offrir aux hommes peu éclairés un guide qui n'eût jamais intérêt de les gouverner ou de les tromper, on pourrait aussi

former des principes de la morale un tableau analytique, tel qu'un homme qui chercherait à juger les actions qu'il lirait, qu'il entendrait raconter, ou dont il serait témoin ; qui voudrait connaître quelle doit être sa conduite dans une circonstance donnée, ou apprécier un conseil qu'il aurait reçu, y trouvât aisément la solution des difficultés que cette décision peut offrir. Ce tableau aurait de même un double objet: sous un point de vue, il renfermerait le système méthodique des règles de la morale; sous un autre, celui des diverses classes d'actions auxquelles ces principes se rapportent. Au moyen de ces tableaux, un homme pourrait, sans une grande habitude de réflexion, et avec l'instruction la plus commune, faire des progrès dans la morale-pratique, suppléer aux lumières qui lui manquent, et en acquérir de nouvelles machinalement et presque sans travail. Ces tableaux différeraient entr'eux, en ce que l'un contiendrait surtout les principes essentiels de la morale, l'autre les règles de conduite qui en sont la conséquence; l'un se rapporterait aux actions graves,

importantes; l'autre, aux habitudes, aux détails de la vie commune; l'un montrerait le rapport des actions avec la règle du droit; l'autre avec leurs conséquences pour la moralité de celui qui les fait; l'un apprendrait à juger les actions, à prononcer entre deux conduites opposées; l'autre à reconnaître les effets d'une habitude pour les prévenir ou en profiter.

Utilité et difficulté de substituer dans l'économie rurale à une routine aveugle une pratique éclairée par l'observation.

L'économie rurale n'est en général que l'application de ce que l'expérience a fait connaître de plus certain, de plus profitable sur les procédés de l'agriculture et l'éducation des bestiaux. Cette expérience se réduit presque partout à d'anciens usages que l'on suit, non parce qu'ils sont les meilleurs, mais parce qu'ils conduisent d'une manière presque sûre à tirer de son exploitation le produit sur lequel on a fait ses arrangements antérieurs. On donne tant pour l'acquisition d'une terre, pour sa location, parce que

l'on sait que cette terre exploitée avec un peu plus, un peu moins de soin, et en suivant la méthode usitée, coûtera tant de frais de culture, et produira une récolte donnée. Ainsi, ces combinaisons économiques n'ayant elles-mêmes été faites que d'après les usages établis, leur succès ne prouve pas la bonté de ces usages; l'homme qui cultive bien est celui qui recueille cinq pour un, tandis que son voisin ne recueille que quatre et demi; ou celui qui, donnant d'une terre égale autant qu'un autre fermier, en retire un profit plus grand; mais cette supériorité ne prouve pas qu'avec une méthode moins imparfaite il n'eût pas recueilli huit pour un de cette terre, qu'il n'eût pas retiré un intérêt plus grand de ses avances.

D'ailleurs, si une manufacture acquiert un degré de perfection, de manière à pouvoir donner des choses d'un service égal à un plus bas prix, ou d'un service meilleur à un prix égal, elle détruit les autres manufactures qui ne peuvent soutenir sa concurrence, parce qu'elle-même peut étendre son travail presqu'indéfiniment. Mais dans l'agriculture, le terme qu'on peut atteindre

est presque toujours, surtout dans les premiers moments, très-près de celui dont on est parti : les augmentations sont proportionnelles à l'étendue du territoire de ceux qui ont adopté les méthodes nouvelles ; et jusqu'au moment où elles commencent à devenir générales, ceux qui les ont dédaignées n'éprouvent qu'une perte peu sensible, et n'ont qu'un faible intérêt à sortir de leur routine. Il y a donc peu d'arts qui aient autant besoin de se perfectionner, et qui demandent davantage que la pratique en soit fondée sur des observations suivies et sur des expériences bien faites.

Si en général on ne s'y conduit que par une routine aveugle ; si l'intérêt d'augmenter sa fortune l'emporte difficilement sur l'habitude ; si, comme il serait facile d'en citer des exemples, celui même de la conservation de la vie ne peut en triompher, c'est encore moins par préjugé ou par paresse que par l'incertitude de l'utilité des innovations. Un homme peu éclairé, incapable de distinguer une vérité prouvée par l'expérience d'une rêverie annoncée avec une audacieuse importance, doit regarder

toute innovation comme un véritable jeu de hasard, dans lequel il ne veut risquer ni sa subsistance ni même une partie de sa fortune. Cette prudence n'est donc point de la stupidité; car la grande probabilité du succès peut seule justifier des tentatives, quand ce n'est pas la curiosité qui y consacre une partie du superflu. Le défaut d'instruction est donc la véritable cause du peu de progrès de l'agriculture, et on ne se plaindra plus de cette haine trop commune pour les nouveautés, lorsqu'on aura instruit les hommes à les apprécier; mais ils aimeront à rester à leur place, tant qu'ils ne pourront marcher que dans les ténèbres.

S'il est utile de les instruire des nouvelles découvertes, il ne l'est pas moins de leur en exposer les détails, de manière qu'ils puissent juger eux-mêmes de l'étendue et de la certitude du succès; de leur apprendre comment, par des épreuves en petit, ils s'assureront que des circonstances locales n'en rendent point l'application difficile ou douteuse. La méthode d'exposer une découverte n'est pas la même pour le savant auquel on

veut la faire connaître et pour le praticien qui doit l'employer. Ce dernier n'a besoin de connaître que les moyens et les résultats, l'autre veut surtout savoir comment ces moyens ont opéré, comment les résultats ont été produits. L'exactitude pour l'un s'arrête au point où elle cesse d'être utile; pour l'autre elle s'étend jusqu'où les instruments ou les calculs peuvent atteindre; et, tandis que les considérations de la dépense, du temps, des difficultés à vaincre disparaissent pour le savant, elles sont tout pour le spéculateur. Cette différence sera plus grande encore, tant qu'une instruction plus générale n'aura pas rapproché la langue des savants et la langue vulgaire.

Il est important d'établir une communication rapide de lumières entre les hommes qui s'occupent de ce premier des arts. La nature de leurs travaux les attache au sol où ils l'exercent; ils ne peuvent sans des secours étrangers éclairer leur pratique que par les observations faites autour d'eux. Les expériences qui dépendent de la marche des saisons, de l'ordre des productions naturelles,

sont lentes et difficiles à multiplier ou à répéter.

Il faut, enfin, que les habitants d'une étendue de terrein, soumise, à peu près, au même climat, connaissent la différence des méthodes qui y sont en usage, des produits qu'on y cultive, des préparations qu'on leur donne, des usages auxquels on les emploie, des débouchés qui leur sont offerts, afin de pouvoir distinguer ce qui, dans ces différences, appartient à la nature, et ce qui n'est que l'effet des habitudes, des opinions, des lois établies. C'est par la réunion de ces moyens que, sans dépense et sans contrainte, on parviendra, peu-à-peu, à faire porter par chaque terre tout ce qu'elle peut produire de plus utile, soit à celui qui la cultive, soit à ceux qui en consomment les productions; car cet intérêt est le même; et si l'on peut quelquefois les trouver dans une opposition apparente, ce mal a toujours pour cause quelque loi prohibitive, quelqu'atteinte portée à la liberté dans des lieux plus ou moins voisins, à une époque plus ou moins éloignée. Le mal que produisent de telles lois marche rapidement à la suite, tandis que

le bien opéré par la liberté se fait avec lenteur; l'un est l'effet instantané du découragement qui cède à la force, et gémit en silence sous le bras oppresseur de la nécessité; l'autre l'ouvrage toujours lent de l'industrie, et le fruit tardif de longues épargnes. On doit joindre à l'économie rurale cette partie de la médecine humaine ou vétérinaire qui veille à la conservation des individus, éclaire sur le régime qu'ils doivent suivre, sur les dangers dont il faut les préserver; celle qui enseigne à traiter les incommodités légères, à panser les petites blessures; celle, enfin, qui indique les premiers moyens qu'il faut opposer aux accidents imprévus, connaissance nécessaire à ceux qui ne peuvent être assurés de trouver à l'instant même des secours éclairés. Ici la philosophie doit balancer les inconvénients de l'ignorance absolue, les erreurs d'une connaissance imparfaite, et les dangers plus grands encore des préjugés qui en tiennent la place; elle doit supprimer des conseils salutaires quand une application mal-adroite les rendrait funestes, mais les donner, s'ils peuvent servir à détruire des pratiques

fondées sur l'ignorance et plus dangereuses en elles-mêmes que par les erreurs de l'application.

L'instruction commune doit comprendre les découvertes dans les sciences et les arts lorsqu'elles sont d'une utilité générale.

Parmi les découvertes dans les sciences et dans les arts, il en est sans doute qui n'intéressent que les savants ou les artistes; mais il en est d'autres dont l'influence plus immédiate s'étend sur la société entière. Il importe à tout homme de savoir que les produits des arts dont il fait un usage habituel, ont acquis un nouveau degré, soit de solidité, soit de bonté, ou que, préparés par des moyens plus simples, ils doivent baisser de prix; de connaître les produits nouveaux qu'il peut employer à ses besoins, d'être instruit des vérités qui peuvent l'éclairer sur sa conservation, sur ses véritables intérêts, ou lui offrir des moyens de bien-être.

Nécessité d'instruire les pères de famille sur l'éducation physique et morale.

Enfin, il est nécessaire que les hommes reçoivent une instruction méthodique et suivie sur l'éducation physique et même morale des enfants. On peut placer l'ignorance des parents et leurs préjugés au nombre des causes qui dégradent l'espèce humaine, diminue la durée de la vie, et surtout celle de l'âge, pendant lequel l'homme, faisant plus que se suffire à lui-même, a du temps et des forces pour sa famille ou pour sa patrie. La durée moyenne de la vie humaine n'approche peut-être, dans aucun pays, du terme auquel la nature lui permet d'atteindre, et on peut regarder cette durée moyenne comme une échelle propre à mesurer avec assez d'exactitude le degré de force des qualités physiques intellectuelles ou morales. Dans un climat semblable, elle pourrait encore servir à juger de la bonté des lois. Mais lorsqu'on voit que dans un pays, sur un nombre donné d'hommes nés dans un même jour, il en

subsiste encore la moitié après quarante ans, tandis que dans un autre, avant la fin de la troisième, ou même de la seconde année, déja plus de la moitié a cessé de vivre, et que dans le reste, le même point se trouve placé à des hauteurs inégales entre ces deux extrêmes; lorsqu'il est évident que ces différences ne peuvent avoir pour cause unique ni celles du climat, ni celles du gouvernement; lorsqu'on observe que c'est surtout à la moralité de l'enfance qu'il faut les attribuer, on ne peut s'empêcher de voir combien le perfectionnement de l'éducation physique peut avoir d'influence sur la durée de la vie, et que pour l'acroissement de la population, il importe moins de multiplier les hommes que de savoir les conserver. Ce changement, si important dans son effet général, ne le serait pas moins pour la prospérité particulière ; les enfants qui vivent sont une richesse pour les familles pauvres, ceux qui meurent après avoir langui quelques années en sont la ruine. Pour l'homme, à qui son éducation a donné une constitution saine, le travail est un patrimoine; il n'est, pour l'individu languissant

et maladif, qu'une fatigue, un moyen de prolonger une existence pénible. L'un peut être heureux et libre sans rien posséder, l'autre est condamné à une dépendance dont à peine les richesses peuvent l'affranchir.

A ces éléments d'éducation physique, on joindra quelques principes d'éducation morale, propres à donner aux chefs de famille des moyens de diriger vers le bonheur, la sagesse et la vertu, les habitudes que les enfants contractent à mesure qu'ils avancent dans la vie. Soumis, comme les hommes, à l'influence des impressions que font sur eux, et les objets que le hasard leur présente, et les discours qu'ils entendent, et les actions dont ils sont témoins, et les événements de leur vie, ils ne sont pas défendus par la force d'habitudes plus anciennes, ou par ces intérêts plus puissants que leurs rapports dans la société, n'ont pu encore leur donner; ils doivent donc céder plus aisément à ces impressions, être plus inévitablement modifiés par elles. Si on les abandonne absolument au hasard, quand même on pourrait se flatter qu'ils conserveraient ces grands

traits de bonté et de justice originelle, résultat nécessaire des lois de la nature, ne devrait-on pas craindre que ces traits ne perdissent au moins leur pureté ou leur ensemble, comme on voit souvent la régularité que la nature avait donnée à ceux du visage, s'altérer par l'effet des maladies de l'enfance, d'une nourriture plus ou moins saine, d'un travail forcé, et par l'influence de la température ou l'insalubrité du climat? On ne peut sans doute gouverner ici tous les événements, et soustraire absolument ces habitudes à l'empire du hasard; mais on peut mettre à profit les événements, quels qu'ils puissent être.

Tout ce qui est vraiment indépendant de la volonté humaine, peut être utilement employé par une raison éclairée : excepté les mauvais principes qui naissent de la communication avec les hommes corrompus, tout peut être plié aux vues d'une éducation bien dirigée. Les bienfaits de la fortune, comme ses revers, le calme de la santé, la tristesse ou l'excessive sensibilité qui accompagne les souffrances, les avantages ou les désavantages personnels, donnent

également les moyens de former le caractère et le sens moral. Les actions, les sentiments dont les enfants sont témoins, peuvent fournir des leçons utiles, soit qu'ils méritent d'être imités, soit qu'ils ne doivent inspirer que de l'indignation ou du mépris. Cette science d'employer ce qu'offre la suite des événements, quand on ne peut les diriger à son gré, doit, dans la pratique commune, se borner à un petit nombre de préceptes fondés sur l'observation et sur la connaissance de la nature; et ces préceptes développés par des exemples bien choisis, seront facilement mis à la portée des hommes les moins instruits. Je n'insiste point sur ce qu'on appelle les *mœurs*. Veut-on en inspirer? qu'on éloigne, au lieu de les fortifier, ces idées chimériques de pureté, ces sentiments d'une horreur machinale, qui ne sont l'ouvrage ni de la nature ni de la raison; mais qu'on apprenne aux enfants que celui qui se fait un jeu des peines d'un autre, ou en sacrifie le bonheur à ses fantaisies, n'est qu'un homme dur et barbare, qui, en plaisantant avec légèreté sur son crime, l'aggrave et ne l'excuse pas, que la mode peut

absoudre, mais que l'humanité condamne. Faites ensorte qu'un acte d'inhumanité répugne, pour ainsi dire, à leur organisation; ne les bornez pas à cette probité grossière qui ne respecte dans autrui que son argent : qu'ils sachent que le soin de conserver les forces nécessaires pour remplir l'étendue de leurs devoirs, en est un aussi réel, aussi sacré. Ralliez d'un côté les mœurs à l'intérêt personnel en les présentant comme un régime nécessaire au bonheur; attachez-les de l'autre aux grands principes de la morale. Si vous éloignez ensuite les enfants de l'oisiveté ; si vous leur donnez le goût du travail ; si vous faites naître le besoin de la bienveillance, de l'estime d'autrui et de la leur, alors soyez sûrs qu'ils auront des mœurs, et s'ils en manquent, ne désespérez encore ni de leurs talents, ni même de leurs vertus.

Enseignement pour les hommes.

L'enseignement de ces divers objets doit être établi d'après les connaissances acquises dans la première éducation. Ceux qui en ont

parcouru les deux derniers degrés, et qui peuvent encore suivre, s'ils le veulent, les leçons des maîtres attachés aux diverses sciences particulières, seront en état de puiser leur instruction dans les livres. Il n'en est pas de même de ceux qui ont été bornés à l'instruction du premier âge. L'enseignement leur est encore nécessaire; on pourrait donc établir que le maître, chargé de cette première instruction, le serait en même temps de donner chaque dimanche une leçon où seraient admis les enfants sortis des écoles, les jeunes gens des deux sexes, les pères et les mères de famille; car il faut encore ici bien se garder de séparer les hommes des femmes, de préparer à celles-ci une instruction plus bornée, et d'abuser du nom de la nature pour consacrer les préjugés de l'ignorance et la tyrannie de la force. Une nation ne peut avoir d'instruction publique, si les femmes ne peuvent y remplir les devoirs d'instituteurs domestiques; et pourquoi excluerait-on de fonctions qui doivent employer un grand nombre d'individus, et qui exigent une vie sédentaire, précisément la moitié du genre

humain, à qui sa constitution physique en impose la nécessité et en donne le goût?

Pour des hommes occupés, la plupart de travaux corporels, le jour de repos peut être aussi un jour d'étude; car le repos vraiment salutaire, ne consiste pas dans la nullité absolue, mais dans le changement d'action. L'homme qui a travaillé toute la semaine à un ouvrage pénible, se délasse lorsqu'il exerce son esprit, comme le travail du corps reposerait le savant fatigué par de trop longues méditations.

D'ailleurs, si, par des motifs d'utilité qu'il serait superflu de détailler ici, les hommes, au lieu de choisir arbitrairement leurs moments de repos, sont convenus d'y consacrer le même jour, et de l'assujettir à une période régulière, ce jour sera rempli tout entier, ou par des affaires ou par des divertissements. Le besoin, une activité peu commune, ou la nécessité de presser certains ouvrages, pourront à peine forcer quelques hommes à travailler, pendant que les autres se reposent, et les retenir dans leurs ateliers, lorsqu'ils entendent autour d'eux les accents du plaisir et de la gaîté.

Destinons donc une partie de ces jours à des occupations instructives; car les affaires n'occuperont que le plus petit nombre, un jour entier de divertissements finirait par l'ennui ; l'ennui conduit à des habitudes dangereuses pour l'économie, pour la santé ou pour la morale ; et c'est rendre à la société un véritable service, que d'offrir librement aux hommes sages un moyen d'employer, d'une manière utile, le jour enlevé à leurs travaux ordinaires.

Dans ces leçons, on présenterait une exposition raisonnée des dispositions principales de la constitution et des lois, pour en instruire ceux des enfants qui ne les connaissent pas encore, et les rappeler aux autres. On leur exposerait en même temps les nouvelles lois qui seraient portées, les motifs donnés à ces lois. On leur développerait ce qui, dans les objets d'instruction dont on vient de tracer le plan, peut être mis à leur portée, ce que le temps leur permettrait d'apprendre. Comme enfin les enfants sont sortis des écoles dans un temps où on n'avait pu completter pour eux l'enseignement de la morale, on acheverait

alors cette instruction, et ce serait un moyen de la rappeler et à la jeunesse, et aux hommes faits.

Ne craignons pas l'ennui de ces leçons. Que l'instruction soit facile, et elle deviendra pour eux un plaisir. Ne jugeons pas ces hommes de la nature qui, au milieu de leurs occupations monotones, ne sentent pas le besoin d'être agités par des sentiments vifs, ou occupés d'idées nouvelles, d'après le tourment que nous fait éprouver une activité qui consume plus d'aliments qu'elle n'en peut rassembler. N'en jugeons point d'après notre dédain pour tout ce qui n'est que modestement utile ; croyons qu'ils peuvent trouver à apprendre des choses communes un plaisir qu'un retour de vanité ne corrompt point, que l'habitude d'impressions plus fortes n'a point émoussé. Heureux par les seuls sentiments de la nature, satisfaits d'une nourriture grossière, leur corps, leur ame, leur esprit sont à l'unisson; et, en tout genre, des aliments simples suffisent à leurs désirs.

La connaissance des moyens de s'instruire par les livres doit faire partie de l'enseignement.

Il faudrait surtout leur apprendre à s'instruire par les livres. Dans quelques genres de sciences la lecture, indépendamment de tout autre secours, suffit pour tout connaître. Telles sont les sciences mathématiques. Les maîtres peuvent faciliter le travail; la conversation des savants célèbres peut quelquefois faire naître des idées, éclairer sur la marche du génie, sur quelques difficultés qui appartiennent au dernier terme de la science; mais cette utilité est presqu'insensible. Il n'en est pas de même des sciences physiques. Eût-on réuni dans les livres toutes les ressources que l'art du dessin ou même la peinture peut leur prêter? ceux qui n'auraient que ce moyen d'instruction n'y puiseraient que des connaissances très-imparfaites, toujours vagues et souvent fausses. En général, les livres rendent rigoureusement toutes les idées abstraites, mais ils ne présentent les objets réels

que d'une manière incomplette et pénible. Entre ces objets et la peinture que la parole peut en tracer, il reste toujours une différence que la seule habitude d'étudier tour-à-tour les choses et les livres peut faire disparaître. La description d'une machine ou d'une plante, le récit d'une expérience chimique ne suppléent à la vue ni de la machine, ni de la plante, ni de l'expérience, que pour ceux qui ont déja des connaissances réelles dans la mécanique, dans l'histoire naturelle, dans la chimie. C'est donc pour eux seuls que le plan ou la description d'une machine est la machine même, que le récit de l'expérience, s'il est bien fait, en met sous les yeux les procédés et les résultats; qu'enfin, l'idée de l'objet qu'ils n'ont pas vu peut être la même que celle qui, après l'avoir observé, leur serait restée dans la mémoire. Il faut, dans ces différents genres, qu'une instruction prise sur les objets même ait précédé celle que les livres peuvent donner.

Dans d'autres genres, il faut de plus apprendre à les lire. Quelque bien fait que soit un livre, il n'aura jamais qu'une demi-

utilité, si celui qui le lit ne sait pas comment trouver, dans un autre, un éclaircissement dont il a besoin, chercher un mot dans un dictionnaire, un objet dans une table, un lieu sur une carte, une époque sur un tableau chronologique, ou suivre une description sur une planche. Ce n'est pas tout encore : peut-on se répondre qu'un homme ne lira jamais que des ouvrages élémentaires qui ne renferment que des vérités ? Il faut donc lui apprendre à entendre aussi les autres livres, à en appliquer les raisonnements et les maximes aux principes sur lesquèls il a déja arrêté son opinion, à ne prendre littéralement ni les figures de stile ni les exagérations d'idées. Dans tout ce qui n'est ni métaphysique intellectuelle ou morale, ni calcul, ni faits naturels, on aurait peine à trouver des phrases qui n'eussent qu'un seul sens. Presque toujours elles ont le double but d'exposer une proposition, et de soutenir l'attention de l'homme à qui on l'expose, en excitant un sentiment, en présentant des images, en choisissant des expressions qui réveillent d'autres idées.

Accoutumés à lire, habitués à des stiles divers, ces accessoires nous amusent ou nous intéressent, nous rebutent ou nous ennuient; mais ne nous empêchent pas de saisir, sous l'enveloppe qui la couvre, la proposition qu'on veut nous faire entendre. Il n'en est pas de même de ceux qui n'ont pas cette habitude. Il ne serait pas difficile de faire un récit purement allégorique où, changeant les noms, dénaturant les événements, faisant agir des êtres imaginaires, supposant des faits chimériques, on aurait cependant écrit une histoire réelle très-claire pour un certain nombre de personnes, mais absolument inintelligible pour tous les autres, ou plutôt leur présentant soit un conte, soit (pourvu que le merveilleux y ait été ménagé) une histoire absolument disparate. Or, ce double sens, si sensible dans cet exemple, n'est pas moins réel dans la plupart des livres : il existe entre les hommes dont l'esprit est exercé et les autres, la même différence qu'entre ceux qui ont ou qui n'ont pas la clef de l'allégorie. Comment donc s'instruire dans les livres, si on n'a pas appris à les bien entendre?

Les éléments très-simples de ce qu'on appelle critique ne sont pas moins nécessaires; il faut distinguer les caractères et les degrés de l'autorité que donne aux faits ou le genre des livres qui les renferment, ou le nom des auteurs, ou le stile et le ton de l'ouvrage, ou enfin la nature même de ces faits; il faut savoir se décider entre les témoignages opposés, et pouvoir reconnaître quand l'accord de ces témoignages devient un signe de vérité.

Le premier mouvement des hommes est de prendre littéralement et de croire tout ce qu'ils lisent comme tout ce qu'ils entendent. Plus celui qui n'a pas appris à se défendre de ce mouvement lira de livres, plus il deviendra ignorant; car on ne sait que des vérités, et toute erreur est ignorance. La lecture n'apprendrait rien à un homme armé d'une défiance aveugle; celui au contraire qui, résistant à cette impression, n'admet que ce qui est prouvé, et demeure dans le doute sur tout le reste, ne trouvera dans les livres que des vérités.

DES LIVRES NÉCESSAIRES A CETTE INSTRUCTION.

1°. *Livres élémentaires qui doivent être la base de l'enseignement des élèves.*

Voyons maintenant quels livres il est bon de préparer et pour l'instruction directe et pour celle qu'on abandonne absolument à la volonté.

Il est nécessaire d'avoir d'abord des livres élémentaires qui aient pour objet les diverses parties d'enseignement que nous venons d'exposer. Ces livres doivent surtout être composés pour les hommes qui ont été bornés au premier degré d'instruction, puisque les livres élémentaires destinés aux autres degrés en tiendront lieu pour ceux qui les ont parcourus. Cependant, comme ces nouveaux éléments doivent présenter les objets sous un point de vue plus rapproché des usages communs, ils peuvent encore être utiles même aux hommes les plus éclairés; car celui dont la mémoire est la plus sûre, dont la tête est la plus forte et l'attention la

plus libre, est encore bien loin d'avoir à sa disposition tout ce qu'il a su, et même tout ce qu'il a fait.

2°. *Ouvrages historiques.*

A ces ouvrages élémentaires il faut joindre des recueils d'histoires, d'abord par traits détachés, puis renfermant la vie entière de quelques hommes célèbres. On trouverait un modèle en ce genre dans Plutarque pour les vies des guerriers, des hommes d'état : celles qu'il nous a laissées réunissent à une collection précieuse de faits propres à caractériser les hommes et à peindre les mœurs, un choix non moins heureux de mots ou fins ou sublimes ou touchants. Le naturel du stile, les réflexions qui, dictées par un sens droit, respirent la bonhomie, la candeur et la simplicité, enfin ce goût d'une vertu indulgente et modeste qui en consacre toutes les pages, ont fait de cet ouvrage une lecture délicieuse pour les esprits justes ou les ames pures et sensibles. Le changement des opinions et des mœurs n'en a pu détruire le charme.

On pourrait employer une partie de cet ouvrage en se servant de la traduction d'Amiot, qu'il serait facile de purger des fautes de langage, sans lui rien ôter de sa naïveté, qui la fait préférer encore à des traductions plus correctes, mais privées de mouvement et de vie; car il ne faut pas croire que l'agrément du stile d'Amiot, la grace ou l'énergie de celui de Montaigne, tiennent à leur vieux langage. Sans doute l'usage qu'ils font de quelques mots expressifs qui ont vieilli, de quelques formes de phrases énergiques ou piquantes aujourd'hui proscrites de la langue, contribuent au plaisir que donne la lecture de leurs ouvrages : mais rien n'exige le sacrifice de ces mots et de ces phrases. La pureté du stile ne consiste pas à n'employer que les mots ou les tours qui sont du langage habituel, mais à ne blesser ni l'analogie grammaticale, ni l'esprit de la langue dans les mots non usités, dans les formes de phrases ou nouvelles ou rajeunies qu'on peut se permettre : elle exige de ne choquer l'usage que pour s'exprimer avec plus de propriété, de précision, d'énergie et de grace; et cette règle

est fondée sur la raison même. En effet, toute violation de l'usage produit une impression qui nécessairement occupe une partie de l'attention destinée pour entendre ce qu'on lit ou ce qu'on écoute : il faut donc un dédommagement à cette peine. Ainsi, en préparant pour l'instruction commune l'ouvrage d'un de nos vieux auteurs, rien n'empêche de conserver l'ancien mot, s'il est meilleur ; mais rien ne doit non plus empêcher de le corriger, s'il n'a d'autre mérite que d'être en désuétude. Il serait plus nécessaire encore de retrancher des vies de Plutarque les prodiges, les contes, les faux jugements, les opinions absurdes qu'on y trouve si souvent. Ceux qui cherchent à connaître l'esprit du temps où il a vécu liront ses œuvres telles qu'il les a laissées ; ceux qui ne veulent qu'une lecture agréable et utile ne perdront rien à ces retranchements.

On pourrait, en imitant Plutarque, donner aussi la vie des hommes illustres modernes, et l'on préférerait les compatriotes. Il ne serait pas difficile d'écrire philosophiquement la vie chevaleresque de Bayard ou

de du Guesclin. Les hommes devenus égaux sous l'empire de la raison, peuvent contempler avec plaisir comme avec fruit, au milieu de l'espèce humaine avilie, ces ames vraiment nobles que les préjugés qui les asservissaient, n'avaient pu dégrader, et qu'une fausse hauteur n'avait pas rabaissées. Ils verront avec intérêt les efforts que le courage a faits pour la liberté rendus inutiles par l'ignorance, et partout l'inégalité ramenant la tyrannie. Ils admireront quelques hommes rares s'élevant au dessus de leur siècle, et ne prenant de ses erreurs qu'assez pour ne pas rendre trop invraisemblable qu'ils aient pu lui appartenir.

Les éloges faits dans les académies donneraient des modèles pour la vie des savants, des philosophes, des littérateurs célèbres. Dans les siècles de préjugés, ceux qui ont éclairé les hommes, ont diminué souvent le mal que leur faisaient ceux qui les gouvernaient, et dans un siècle de lumières toute vérité nouvelle devient un bienfait. L'histoire des pensées des philosophes n'est pas moins que celle des actions des hommes publics une partie de l'histoire du genre

humain. D'ailleurs, les vertus simples d'hommes heureux par l'indépendance et par l'étude, sont d'une imitation plus facile, plus générale que les vertus publiques d'un général ou d'un chef de nation. Il serait utile que tout homme eût les vertus d'un sage, mais bien peu trouveraient à employer celles d'un héros ; et il n'est pas à désirer que beaucoup en aient, ni le désir ni le besoin (1).

Si des contes d'invention sont préférables pour les enfants dont l'esprit naissant encore a besoin que les événements qui doivent lui servir de leçons, se proportionnent à sa faiblesse, l'histoire convient mieux aux hommes. Sans être moins morale, dès qu'on est en état de l'entendre, elle est de plus une leçon d'expérience; elle montre non-seulement ce que l'on doit, mais aussi ce que l'on peut faire.

D'ailleurs, si les romans sont utiles, c'est surtout quand ils cachent l'intention de

---

(1) On pourrait également se servir de ces éloges, mais avec des changements. Ce projet a été exécuté en partie par M. Manuel.

l'être. Ils ne sont donc pas du nombre des livres que la puissance publique doive destiner à l'instruction directe.

3°. *Un dictionnaire, un journal, un almanach.*

A ces ouvrages pour l'instruction des hommes, on doit joindre des dictionnaires, des almanachs, des journaux. Ainsi, il faudrait une petite encyclopédie très-courte, et précisément à la portée de ceux qui n'auraient reçu que le premier degré d'instruction : il faudrait qu'ils pussent y trouver l'explication des mots qu'ils n'entendraient pas dans les livres, les connaissances les plus usuelles, celles qui forment, en quelque sorte, le corps de chaque science; enfin, l'indication des livres dans lesquels ils pourraient s'instruire davantage. On y ajouterait un journal qui renfermerait les nouvelles lois, les opérations administratives, les découvertes dans les sciences, les nouvelles pratiques dans les arts, les faits intéressants de l'économie rurale. Enfin, on rassemblerait chaque année, dans un

almanach, ce que ce journal renfermerait de plus intéressant, de plus utile à conserver.

On pourrait y répéter quelques tables utiles d'éléments nécessaires à connaître, et qu'il est commode de pouvoir retrouver à volonté sans en charger sa mémoire; telles que les époques principales, quelques éléments du système général du monde, les poids et mesures, la température moyenne, la population, les productions les plus générales, les plus utiles des divers pays; le tableau de l'organisation politique de la nation. Cet almanach aurait une partie commune à toutes les divisions du pays, et une particulière pour chacune d'elles. On ferait ensorte que le même ouvrage, suivant que l'on en prendrait plus ou moins de parties, pût convenir à tous les degrés d'instruction et d'intérêt. Ces livres doivent être écrits d'un stile simple, mais grave. Le bonhomme Richard peut multiplier les proverbes; mais la puissance publique manquerait au respect qu'elle doit au peuple, si des ouvrages adoptés par elle avaient ce genre de familiarité qui annonce une supériorité dont on veut bien faire le sacrifice.

Ouvrages que l'on doit se borner à encourager.

Jusqu'ici, il n'est question que des ouvrages dont la puissance publique doit ordonner et diriger l'exécution; mais il en est d'autres qu'il faut se borner à encourager. Chaque chef-lieu d'instruction doit avoir une bibliothèque; et en désignant des ouvrages pour être mis, les uns dans les bibliothèques des districts, les autres, en plus grand nombre, dans celles des départements, on aura un moyen d'accélérer la composition, la publication des livres utiles, et, en quelque sorte même, d'après leur degré d'utilité, sans être obligé à une nouvelle dépense. Ce serait à la fois, et un avantage réel et une marque d'honneur pour un écrivain, que de voir ses ouvrages placés dans cette liste; mais il faudrait avoir soin de n'employer de cette manière qu'une partie des fonds destinés à chaque bibliothèque, et laisser à celui qui en sera chargé l'emploi libre du reste. Par ce moyen, la puissance publique ne pourra affecter sur

les opinions une domination toujours dangereuse, en quelque main qu'elle soit confiée; et ici, comme ailleurs, on sera fidèle au principe de ne rien diriger qu'en respectant l'indépendance.

Je placerais au nombre des travaux qu'il est bon d'encourager d'abord une édition abrégée des auteurs du seizième, du dix-septième, et même d'une partie du dix-huitième siècles qui ont une réputation méritée; tels que Descartes, la Motte le Vayer, Arnaud, Bayle, Nicole, etc.; car il peut être aussi utile, aussi intéressant de connaître la manière de voir de ces hommes célèbres, qu'il est impossible de les lire, vu l'étendue de leurs ouvrages et ce qu'ils renferment de fastidieux, aujourd'hui que les hommes n'ont plus les mêmes opinions, ne sont plus occupés des mêmes intérêts. En effet, à mesure que les livres se multiplient, qu'il nous en reste d'un plus grand nombre d'époques, les progrès des lumières changent en absurdités ce qui passait pour des vérités éternelles, et font mépriser des questions qu'on croyait importantes. Les petits détails excitaient chez les contemporains

la curiosité et l'intérêt ; à peine la postérité veut-elle connaître les masses : on avait besoin de prouver longuement ce dont on ne doute plus aujourd'hui; souvent même la forme, la nature des preuves ne sont plus les mêmes : ce qui satisfaisait autrefois tous les esprits, ne serait plus qu'un ramas inutile de lieux communs, ou de vagues hypothèses. Ainsi les livres cessent de pouvoir être une lecture commune après une période de temps, d'autant plus courte, que la marche de la raison a été plus rapide; ou il faut, en leur faisant subir des retranchements, les rendre intéressants pour tous les lecteurs : tandis que les savants seuls liraient encore ces originaux, ces abrégés bien faits suffiraient même aux hommes éclairés.

Mais il ne faudrait pas ici, comme nous l'avons proposé pour les vies des hommes illustres, destinées à l'éducation morale, retrancher ce qui ne tend pas directement à l'instruction, et on doit y laisser tout ce qui caractérise l'auteur ou le siècle. Ces livres doivent être des mémoires pour l'histoire de l'esprit humain, de ses efforts, de

ses chûtes ou de ses succès dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, dans la philosophie. Celui qui se borne à ne connaître que l'époque où il vit, eût-elle sur celle qui la précède une supériorité marquée, s'expose à en partager tous les préjugés; car chaque génération a les siens, et le plus dangereux de tous serait de se croire assez près des dernières bornes de la raison pour ne plus en avoir à craindre. Une partie des ouvrages des mathématiciens, des astronomes, des physiciens, des chimistes devraient entrer dans cette collection. Quoique les progrès de ces sciences aient amené de nouvelles méthodes, il est bon de connaître celles qui les ont précédées, de pouvoir y observer la marche du génie, de le voir aux prises avec les difficultés dont nous nous jouons aujourd'hui.

Une autre entreprise non moins digne d'encouragement serait la traduction de tous les livres un peu importants qui paraissent dans les diverses langues de l'Europe sur les sciences, sur la politique, la morale, la philosophie, les arts, l'histoire, les antiquités. Par ce moyen, chaque nation

toute entière profiterait des progrès de tous les peuples : une communication de lumières presqu'instantanée s'établirait entre eux, et la France qui en serait le foyer en retirerait les principaux avantages. Ses grands écrivains ont rendu la langue française celle de tous les hommes éclairés de l'Europe : déja plusieurs nations ont adopté les formes plus simples, plus méthodiques de nos phrases, en sorte que leurs langues ne diffèrent presque plus de la nôtre que parce qu'elles emploient des mots différents et différemment modifiés. Or, si la connaissance du français ajoutait au plaisir de pouvoir lire nos bons ouvrages, l'utilité de trouver dans nos traductions tout ce qui dans les autres langues mériterait d'être connu presqu'au moment où ceux qui les entendent peuvent en profiter , elle obtiendrait bientôt l'honneur de devenir véritablement une langue universelle. Et de quelle utilité ne nous serait pas cet avantage ! Aujourd'hui aucune autre nation ne pourrait ni nous le disputer, ni nous empêcher de nous en saisir. Deux seulement pourraient lutter avec la nôtre par le

nombre des hommes qui les parlent, par l'étendue des pays où elles sont d'un usage commun, par le mérite et la multiplicité des livres déja publiés dans ces langues, ou que chaque année voit paraître ; enfin, par le rôle imposant que ces nations jouent dans l'Europe. C'est la langue allemande et la langue anglaise ; mais leur usage est moins répandu chez les nations étrangères que celle du français ; et cette seule raison, quand même elles imiteraient le projet que nous indiquons ici, suffirait pour faire irrévocablement pencher la balance en notre faveur.

Facilité de composer les divers ouvrages nécessaires à l'instruction.

Dans ces mémoires, j'ai souvent parlé de livres élémentaires destinés aux enfants ou aux hommes, d'ouvrages faits pour servir de guide aux maîtres chargés d'enseigner ces premiers éléments, de tableaux composés d'après différentes vues d'instruction. Peut-être n'est-il pas inutile d'avertir ici que j'avais formé le projet de ces ouvrages, et

préparé les moyens nécessaires pour les exécuter; qu'ainsi je n'ai proposé aucune idée sans m'être assuré qu'il était possible et même facile de la réaliser. L'espérance de contribuer à faciliter les progrès de la raison, à en répandre plus promptement, plus également les principes dans les générations qui doivent nous remplacer, de les préparer en s'emparant de leurs premiers instants à recevoir ou à découvrir les vérités que la nature leur a réservées, m'aurait inspiré le courage de me livrer à ce travail. Au milieu du spectacle affligeant des erreurs et des vices qu'elles ont fait naître, il est consolant de pouvoir reporter ses jouissances vers l'avenir; et c'est là que surtout elles existent pour ceux qui, à toutes les époques comparant ce qui est avec ce qui pourrait être, ne peuvent jamais voir que dans l'éloignement le bien qu'ils conçoivent; car telle est la loi de la nature, rarement sujette à des exceptions passagères amenées par des événements extraordinaires, que la raison devance toujours le bonheur, et que le sort de chaque génération soit de profiter des lumières de celle qui l'a précédée, et d'en

préparer de nouvelles, dont celle qui la suivra doit seule jouir. Les générations naissantes n'opposent ni des préjugés, ni des passions, ni de fausses combinaisons d'intérêt personnel au bonheur qu'on veut répandre sur elles; on n'a pas besoin qu'elles y consentent. Le bien qu'on leur fait d'avance est pur et ne coûte pas même de larmes aux méchants. Pourquoi le plaisir d'y concourir ne serait-il pas encore assez attrayant, quand aucune gloire n'y viendrait mêler sa séduction? N'y a-t-il donc que la gloire qui puisse donner le courage de vaincre les difficultés ou les dégoûts du travail? et le plaisir de l'utilité qu'on prévoit dans un avenir éloigné ne peut-il pas suppléer à celui de poursuivre et de saisir des vérités cachées encore à tous les yeux? Pourquoi ne jouirait-on pas du bien qui n'existe pas encore, et qui durera, comme on jouit du bien qu'on a fait, et qui peut-être n'existe déja plus? Mais ce n'était pas même l'idée d'une utilité générale qui m'avait porté à m'occuper de ces projets. Ne suffisait-il pas qu'ils ne fussent point inutiles à quelques individus ou à moi-

même? car nos enfants sont trop près de nous, pour que leur bonheur ne soit pas un intérêt personnel et le premier de tous.

De l'instruction que l'on peut trouver dans les cabinets de machines, d'histoire naturelle, etc.

A l'instruction puisée dans les livres s'unira celle que l'on peut trouver dans les cabinets d'histoire naturelle et de machines, ou dans les jardins de botanique, établis dans chaque chef-lieu. On aura soin de rassembler de préférence les objets qui se trouvent dans le pays même, et dont la connaissance a pour ceux qui l'habitent une utilité plus prochaine. On choisira les modèles des machines qui peuvent être employées dans les cultures qui y sont en usage, dans les arts qu'on y pratique, dans les manufactures qui y sont établies. On placera dans les jardins les plantes du pays qui sont employées dans la médecine ou dans les arts, celles dont on croirait utile d'y encourager la culture, celles enfin qu'il est bon de faire connaître pour apprendre à se

préserver du mal qu'elles peuvent faire, soit à l'homme, soit aux animaux. Ces cabinets seraient ouverts aux citoyens à certains jours, et les dimanches les professeurs chargés de l'enseignement particulier des sciences naturelles y feraient une leçon et répondraient aux questions qui leur seraient proposées.

Il est nécessaire d'enseigner les moyens de s'instruire soi-même par l'observation et surtout la pratique des observations météorologiques.

Mais il ne suffit pas d'avoir multiplié les moyens de s'instruire par l'observation, si l'on n'y joint point des leçons sur l'art et les moyens d'observer. Bergmann en a donné un modèle pour la minéralogie; on en trouvera d'autres dans les ouvrages des botanistes pour la manière d'observer les plantes; et il ne serait pas difficile de mettre les principes vraiment essentiels de cet art à la portée de tous les esprits. On insisterait sur celui de faire les observations météorologiques. L'influence des variations de

l'atmosphère sur les productions de la terre, sur la santé des hommes, sur le succès même de plusieurs opérations des arts, rend ces observations très-importantes. Il est vraisemblable que nous ne sommes pas éloignés du temps où l'on deviendra capable de prévoir ces variations, non pas avec l'exactitude et la précision des prédictions astronomiques, mais avec une probabilité assez grande pour qu'il soit beaucoup plus utile de prendre ces prédictions pour règle, que de s'abandonner au hasard. Ces sortes de prédictions ne [illegible] générales, mais suivant la nature des phénomènes, elles pourront embrasser des espaces plus ou moins grands. Ainsi on prédira avec une égale justesse le temps qu'il doit faire dans une telle vallée, et celui qu'il doit faire dans telle autre, mais la prédiction ne serait pas la même pour toutes deux. Les phénomènes des marées qui dépendent d'une cause générale plus connue, et dont l'effet est moins altéré par d'autres influences, ne suivent pas rigoureusement les mêmes lois dans les diverses mers [illegible] rentes. [illegible]

même côte ; mais la théorie générale rend raison de toutes ces inégalités. Aussi serait-ce tout au plus à ce point que l'on pourrait porter la perfection des présages météorologiques.

Une autre considération oblige d'insister sur cet objet ; c'est que les hommes de la campagne se sont déja fait un art de prédire qui, bien que dénué de toute vraie méthode et souvent dirigé par des préjugés, n'est pas absolument chimérique. Il est impossible de les empêcher de s'y livrer ; et dès-lors, il devient nécessaire de leur apprendre à le perfectionner. Les signes naturels qui servent de base à leurs présages, peuvent éclairer sur les conséquences qui résultent des observations faites avec les instruments, comme l'usage de ces instruments peut leur apprendre à faire de ces mêmes présages un usage plus sûr. J'aimerais à trouver dans chaque ferme un thermomètre, un baromètre, un hygromètre, et dans quelques-unes, un électromètre ; enfin, un registre où le cultivateur aurait écrit ses remarques, à le voir se servir de ses propres lumières, juger les traditions antiques comme les

opinions modernes, et s'élever à la dignité d'homme par sa raison comme par ses mœurs.

Les sociétés savantes servent à l'instruction en dirigeant les opinions.

Parmi les moyens d'instruction pour les hommes, nous compterons encore les sociétés savantes; il ne s'agit pas ici de leur influence sur le progrès des sciences et des arts, mais de celle qu'elles ont par leurs jugements et par leurs opinions. Il est impossible de supposer une instruction telle que chaque homme soit en état de juger par lui-même de tout ce qui peut lui être utile, d'apprécier toutes les idées, toutes les inventions nouvelles; car, de cela seul qu'elles sont nouvelles, il en résulte que, comme il a fallu du génie ou du travail pour les trouver, il faut, pour les juger au moment où elles paraissent, des connaissances qui se rapprochent de celles dont les inventeurs ont eu besoin dans leurs recherches. L'inégalité des esprits, celle du temps employé à s'instruire, la multiplicité des professions,

qui n'exercent point les facultés intellectuelles, ou qui les concentrent sur quelques objets, rend ce degré de perfection impossible. Il est donc utile qu'il existe des juges sur les lumières desquels la raison du commun des hommes puisse s'appuyer, et qui les dispensent, non de s'instruire, mais de choisir leur instruction. Il leur est utile d'avoir un signe auquel ils puissent reconnaître l'opinion des hommes éclairés; qui, lorsqu'elle est unanime et définitivement formée, se trouve presque toujours d'accord avec la vérité; et voilà ce qu'ils trouveront dans un système de sociétés qui embrasserait toutes les sciences et tous les arts.

Ces guides n'égareront que bien rarement tant que ces sociétés renfermeront l'élite des hommes éclairés; et si elles cessaient de la renfermer, elles perdraient leur autorité avant qu'elle pût devenir dangereuse. Quand bien même la puissance publique égarée voudrait la maintenir, ses efforts seraient inutiles. Dès l'instant où les querelles du jansénisme ont appris que la Sorbonne n'était plus l'élite des théologiens, ni la puissance royale, ni la protection du clergé, n'ont pu

lui conserver d'autorité parmi les amateurs en théologie. Les universités ont perdu la leur au moment où les académies ont offert au public un foyer de lumières plus brillant et plus pur.

La ligue qui semble s'être formée contre elles est celle des hommes qui, aspirant à dominer l'opinion pour gouverner les hommes ou pour usurper la gloire, voudraient anéantir une barrière qui s'oppose à leurs projets : elles seront donc utiles jusqu'au moment, encore très-éloigné, où il deviendra impossible d'égarer l'opinion, en même temps qu'elles contribueront à en accélérer l'époque. Ce n'est pas un instrument dont on propose ici à la puissance publique de s'emparer pour augmenter sa force, mais c'est plutôt une censure utile qu'il est de son devoir d'établir contre elle-même.

Les spectacles, les fêtes doivent être des moyens indirects d'instruction.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des moyens directs d'instruire ou d'influer sur

l'instruction proprement dite : il existe aussi des moyens indirects d'instruction, ou plutôt d'institution qu'on ne doit point négliger, mais dont il ne faut pas abuser, dont il serait aussi peu philosophique de nier que d'exagérer l'importance; dont enfin, puisque leur action existerait indépendamment de la puissance publique, il est bon qu'elle puisse s'emparer pour les empêcher de contrarier ses vues : je veux parler des spectacles et des fêtes.

On peut user de ces moyens pour rappeler fortement des époques sur lesquelles il est utile de fixer l'attention des peuples, pour nourrir en eux, pour y exciter jusqu'à l'enthousiasme les sentiments généreux de la liberté, de l'indépendance, du dévouement à la patrie; enfin, pour graver dans les esprits un petit nombre de ces principes qui forment la morale des nations et la politique des hommes libres. Ceux qui ont pu observer depuis un demi-siècle les progrès de l'opinion, ont vu quelle a été sur elle l'influence des tragédies de Voltaire; combien cette foule de maximes philosophiques, répandues dans ses pièces, ou exprimées par

des tableaux pathétiques et terribles, ont contribué à dégager l'esprit de la jeunesse des fers d'une éducation servile, à faire penser ceux que la mode dévouait à la frivolité ; combien elles ont donné d'idées philosophiques aux hommes les plus éloignés d'être philosophes. Ainsi, l'on a pu dire, pour la première fois, qu'une nation avait appris à penser, et les Français longtemps endormis sous le joug d'un double despotisme, ont pu déployer à leur premier réveil une raison plus pure, plus étendue, plus forte que celle même des peuples libres. Que ceux qui voudraient nier ces effets se rappellent Brutus accoutumant un peuple esclave aux fiers accents de la liberté, et au bout de soixante ans, dans le siècle où l'esprit humain a fait les progrès les plus rapides, se trouvant encore au niveau de la révolution française. Mais ces mêmes moyens peuvent corrompre l'esprit public comme ils peuvent le perfectionner; il faut donc veiller sur eux, mais sans nuire aux droits de l'indépendance naturelle. Le théâtre doit être absolument libre. En a-t-on fait un moyen de porter atteinte aux droits des

citoyens ? c'est un délit qu'il faut réprimer et la possibilité d'abuser de la liberté, ne donne pas le droit de la gêner. Adoptez le principe contraire, et il n'y restera rien de libre que par l'indulgence arbitraire du législateur ; car il n'y a rien qui, dans les mains d'un homme pervers, ne puisse devenir un instrument de crime. Mais la puissance publique, en honorant de ses regards les théâtres où l'on parle aux hommes, un langage digne d'eux, en laissant les autres dans la foule des divertissements obscurs dont elle ne daigne pas remarquer l'existence, peut aisément les obliger à se conformer à ses vues.

L'on doit établir à des jours réglés des fêtes nationales, les attacher à des époques historiques. Il y en aurait de générales et de particulières. Une ville, dont les citoyens se seraient distingués dans une occasion mémorable, en consacrerait l'anniversaire par une fête ; la nation célébrerait celles où elle a pu agir toute entière : celles-ci ne pourraient dater que du moment de sa liberté ; il n'a pu exister avant elle d'événements vraiment nationaux : mais il n'en

serait pas de même des fêtes particulières. Une ville pourrait célébrer la naissance d'un homme illustre qui a reçu la vie dans ses murs, ou les actions généreuses de ses citoyens. Il y a de grands hommes et de belles actions sous toutes les constitutions. Repousser l'ennemi des remparts de sa ville, se dévouer pour le salut de sa contrée, quand même on n'a pas de patrie, de telles actions peuvent être encore des modèles d'héroïsme. Ces fêtes seraient accompagnées de spectacles donnés aux citoyens. Malgré le peu de constance de notre climat, il n'est pas impossible, même dans les plus grandes villes, d'avoir, non des spectacles *gratis*, espèce d'aumône qu'on donne au peuple, et qui lui fait plutôt envier que partager les plaisirs du riche, mais des spectacles vraiment populaires. Sans doute, une tragédie compliquée, remplie de maximes ingénieuses, offrant les développements de toutes les nuances, de toutes les finesses du sentiment; exigeant une attention soutenue, une intelligence parfaite de tous les mots, et même la facilité de suppléer à ceux que l'oreille n'a entendus qu'à demi, sans doute une tragédie de ce

genre, ne conviendrait pas à ces spectacles; mais des pièces simples, où il y aurait plus d'actions que de paroles, plus de tableaux que d'analyses ; où les pensées seraient fortes, où les passions seraient peintes à grands traits, pourraient y être entendues; et de la réunion de la pantomime à l'art dramatique, naîtrait un nouvel art destiné à ces nobles divertissements. Il ne serait pas nécessaire que ces tragédies eussent un grand intérêt, pourvu qu'elles présentassent un fait historique imposant, et elles seraient préférables à la simple pantomime qui, exigeant de l'habitude pour être comprise, ne peut convenir à des spectacles qui ne sont pas journaliers. Ces pièces seraient en vers, afin que l'on en retînt plus aisément les maximes, et qu'on pût, par une déclamation un peu mesurée, se faire entendre d'un plus grand nombre de spectateurs : elles offriraient à l'art de nouvelles difficultés à vaincre, mais aussi il en naîtrait de nouvelles beautés.

Des marches solemnelles, des revues et évolutions militaires, des exercices gymnastiques rapprochés de nos mœurs, différents

de ceux des anciens, mais propres comme les leurs, à disposer aux emplois sérieux de nos forces, ou destinés à prévenir les effets des habitudes nuisibles que certaines professions peuvent faire contracter; des danses dont les figures et les mouvements rappeleraient les événements qu'on veut célébrer, tous ces jeux seraient préparés dans des lieux dont les décorations, les inscriptions parleraient le même langage, rameneraient aux mêmes idées, et ces exercices seraient à la fois un divertissement pour la jeunesse et l'enfance, un spectacle pour l'âge mûr et la vieillesse.

Les exercices des Grecs se rapportaient tous à l'art militaire; mais bientôt, dans leur enthousiasme pour ces jeux, ils firent ce qui arrive si souvent aux hommes; ils oublièrent le but, et se passionnèrent pour les moyens; leurs gymnases créèrent des athlètes, et cessèrent de former des soldats. A Rome, on fut plus fidèle à l'objet de l'institution, et, jusqu'aux derniers temps de la république, les plaisirs de la jeunesse furent l'école de la guerre. Chez nous, c'est à diminuer l'influence dangereuse des métiers

sédentaires sur la force et la beauté de l'espèce humaine, à corriger l'effet de ceux qui courbent l'homme vers la terre, à maintenir entre les diverses parties du corps l'équilibre rompu dans la plupart de ces travaux, que doivent tendre surtout ces mêmes exercices. Chez les anciens, ces métiers, qui rendent l'homme moins propre aux travaux guerriers, étaient réservés aux esclaves; c'était à des citoyens oisifs, à des hommes occupés de cultures qui développent tous les membres, que les exercices du gymnase étaient destinés. Assez heureux pour que notre liberté ne soit pas souillée par le crime, ce sont des mains libres qui exercent tous les métiers, qui cultivent tous les arts, et ce sont surtout les hommes dont les corps ont été pliés aux habitudes de ces métiers que notre gymnastique doit avoir en vue. Les jeunes gens se prépareraient à se distinguer dans ces fêtes, et on n'aurait pas besoin de plus d'appareil pour introduire dans l'éducation l'usage des exercices utiles. Tout, dans ces fêtes, respirerait la liberté, le sentiment de l'humanité, l'amour de la patrie; on aurait soin de ne pas trop en laisser multiplier le

nombre, et on se rendrait difficile pour leur accorder le nom imposant de fêtes publiques. On jugerait avec solemnité si tel homme, si telle action, tel événement est digne de cet honneur, et une fête accordée à une capitale deviendrait une récompense pour toute la province. On y proclamerait les honneurs publics accordés à la mémoire des hommes de génie, aux citoyens vertueux, aux bienfaiteurs de la patrie; le récit de leurs actions, l'exposition de leurs travaux deviendrait un motif puissant d'émulation et une leçon de patriotisme ou de vertu. On y distribuerait des prix ou des couronnes. Les prix doivent être réservés pour ceux qui auront le mieux rempli un objet utile, par un livre, une machine, un remède, etc. mais il ne doit pas y en avoir pour les actions. La gloire est sans doute une récompense digne de la vertu, mais la vanité ne doit pas en souiller les nobles jouissances. L'homme vertueux peut trouver une douce volupté dans les bénédictions publiques, dans le suffrage de ses égaux; mais le plaisir de se croire supérieur n'est pas fait pour son cœur, et ce n'est pas à s'élever au

dessus d'un autre, c'est à se perfectionner lui-même qu'il emploie ses pensées et ses efforts.

D'ailleurs, pour porter un jugement de préférence, il faut avoir une échelle sûre, et elle manque pour le mérite des actions; car ce mérite est surtout dans le sentiment qui les inspire, dans le mouvement qui les produit.

Les Romains l'avaient senti; ils couronnaient celui qui avait remporté une victoire, pénétré le premier dans une ville, ou sauvé un citoyen; c'était l'action et non l'homme qu'ils récompensaient, et ces honneurs ne pouvaient ni produire d'odieuses rivalités, ni faire prendre l'habitude de l'hypocrisie, ni être distribués par la faveur ou la corruption.

On peut compter encore parmi les moyens d'instruction, l'influence qu'un goût perfectionné a sur la morale des peuples. Les nations qui dans les arts, qui dans les lettres, ont un goût noble et pur, ont aussi dans leurs mœurs et dans leurs vertus plus de douceur et plus d'élévation. Il est possible que tantôt les mœurs perfectionnent ou dépravent le

goût, et que tantôt le goût les épure ou les corrompe, mais peu importe que l'un des deux ait le premier agi sur l'autre, puisque bientôt cette action devient réciproque, et que ces habitudes de l'esprit ou de l'ame finissent nécessairement par être à l'unisson.

Je parlerai des arts, lorsqu'il sera question de l'instruction relative aux professions diverses.

Je me bornerai à dire ici que l'exemple des monuments qui dépendent de la puissance publique, suffit pour former le goût général, et l'emporter sur la bisarrerie des fantaisies particulières. Ces monuments sont vraiment les seules productions des arts qui existent habituellement sous les yeux du peuple, entretiennent le goût et l'émulation des artistes. Quant au goût dans les lettres, s'il est pur, s'il est sain dans les ouvrages composés par ordre de la puissance publique, il se conservera ou il se formera dans le peuple.

l'instruction, acquerront cependant quelques lumières, se déferont de quelques préjugés. Les livres des monastères peuvent servir ou par eux-mêmes, ou par des échanges, à former les nouvelles bibliothèques. Des cabinets, où l'on a pour objet principal de rassembler les productions du pays, peuvent, en peu de temps, et sans beaucoup de frais, acquérir une consistance suffisante.

Pour les dépenses nécessaires à l'instruction, on peut ajouter aux fonds nationaux ceux de souscriptions particulières.

Aux fonds actuellement consacrés à l'éducation, on peut ajouter l'espérance de souscription que le zèle peut offrir. Sans s'écarter des principes qui s'opposent à l'éternité des fondations particulières, il est possible d'accorder aux souscripteurs la satisfaction de diriger et de déterminer jusqu'à un certain point l'emploi de ce qu'ils peuvent offrir. Cette liberté serait même alors un moyen de corriger les erreurs dans lesquelles les agents de la puissance publique

pourraient tomber. Par exemple, en recevai
les livres quels qu'ils fussent, ainsi que l
objets destinés à être placés dans les cab
nets, on pourrait suppléer à ce que les pr
jugés ou les systêmes de ces agents en au
raient écarté. La puissance publique n'e
ici que l'organe de la raison commune; el
doit tout pouvoir contre l'opinion incerta
ne, partagée, chancelante; mais il faut qu
l'opinion générale puisse agir indépendan
ment d'elle, et les moyens que nous avo
proposés, faibles tant que cette opinic
n'existe pas, deviendront suffisants si elle e
une fois prononcée. Supposons, par exen
ple, que des bibliothèques semblables eu
sent existé il y a dix ans, et que les livr
donnés par les particuliers n'eussent pu êt
rejetés, le gouvernement y aurait envo
les discours sur l'histoire de France, l
œuvres de Bergier, les Veillées du châtea
mais les zélateurs de la vérité y auraie
placé les ouvrages de Rousseau et de Vo
taire, et la puissance publique n'aurait p
retarder les progrès de la raison.

On peut de même, sans nuire à l'unifo
mité, à l'égalité de l'instruction, permett

ou l'établissement d'enseignements particuliers, ou celui de quelques places de plus, destinées à l'instruction gratuite. Cette liberté n'aurait que des avantages, si la durée de ces destinations était limitée, si elle se bornait suivant leur nature à celle de la vie du donateur, ou à un espace de temps déterminé; et qu'après ce temps tout fût remis à la disposition libre de la puissance publique. On pourrait également, et aux mêmes conditions, recevoir, au lieu de sommes d'argent, des biens de toute espèce, mais toujours en fixant un terme au delà duquel la nation pourrait librement en changer la forme. On n'écarterait par de telles limitations aucun des dons de la bienfaisance ou de la raison; on diminuerait seulement ceux de la vanité: mais ne serait-ce pas aller précisément contre le but de toute instruction, le perfectionnement de l'espèce humaine, que de favoriser un des défauts qui la dégradent davantage? Ne serait-il pas indigne de la majesté du peuple d'employer pour l'utilité publique les ressorts que les moines faisaient agir pour celle de leurs couvents, de profiter comme eux des préjugés

ou des passions, de promettre à l'orgueil une gloire immortelle pour le don de quelques arpents de terre, comme autrefois ils promettaient au même prix une place dans le ciel ?

Progrès des avantages d'une nouvelle instruction.

Si les premiers effets d'une nouvelle instruction sont d'abord peu sensibles, on les verra peu à peu se développer et s'agrandir. Les jeunes gens, et après eux les enfants, formés dans les premiers temps, sauront mieux surveiller l'éducation de leur famille, et donneront quelques maîtres dont l'esprit s'accordera mieux avec celui de l'institution. Dans une seconde génération, elle se perfectionnera encore. Enfin, dans une troisième, la révolution pourra s'achever ; mais dans l'intervalle, on aura déja joui d'avantages d'autant plus grands qu'on sera parti de plus loin ; et comme ici les générations se pressent, et qu'on peut les évaluer à douze ans, durée de l'éducation la plus longue, on voit que la postérité pour laquelle

on aura travaillé n'est pas cependant assez éloignée de nous pour qu'il y ait de la philosophie à s'occuper d'elle.

Qu'il me soit permis de présenter à ceux qui refusent de croire à ces perfectionnements successifs de l'espèce humaine un exemple pris dans les sciences où la marche de la vérité est la plus sûre, où elle peut être mesurée avec plus de précision. Ces vérités élémentaires de géométrie et d'astronomie qui avaient été dans l'Inde et dans l'Égypte une doctrine oculte, sur laquelle des prêtres ambitieux avaient fondé leur empire, étaient dans la Grèce, au temps d'Archimède ou d'Hipparque, des connaissances vulgaires enseignées dans les écoles communes. Dans le siècle dernier, il suffisait de quelques années d'étude pour savoir tout ce qu'Archimède et Hipparque avaient pu connaître; et aujourd'hui deux années de l'enseignement d'un professeur vont au delà de ce que savaient Léibnitz ou Newton. Qu'on médite cet exemple, qu'on saisisse cette chaîne qui s'étend d'un prêtre de Memphis à Euler, et remplit la distance immense qui les sépare; qu'on observe à chaque

époque le génie devançant le siècle présent, et la médiocrité atteignant à ce qu'il avait découvert dans celui qui précédait, on apprendra que la nature nous a donné les moyens d'épargner le temps et de ménager l'attention, et qu'il n'existe aucune raison de croire que ces moyens puissent avoir un terme. On verra qu'au moment où une multitude de solutions particulières de faits isolés commencent à épuiser l'attention, à fatiguer la mémoire, ces théories dispersées viennent se perdre dans une méthode générale, tous les faits se réunir dans un fait unique, et que ces généralisations, ces réunions répétées n'ont, comme les multiplications successives d'un nombre par lui-même, d'autre limite qu'un infini auquel il est impossible d'atteindre.

L'union de la philosophie à la politique sera un des premiers avantages de la réforme de l'instruction.

Mais une des principales utilités d'une nouvelle forme d'instruction, une de celles qui peuvent le plutôt se faire sentir, c'est

celle de porter la philosophie dans la politique, ou plutôt de les confondre.

Il n'existe, en effet, que deux espèces de politique, celle des philosophes, qui s'appuie sur le droit naturel et sur la raison, et celle des intrigants, qu'ils fondent sur leur intérêt, et que pour trouver des dupes ils colorent par des principes de convenance et des prétextes d'utilité.

Que dans les pays dévorés par le fléau de l'inégalité, un grand, placé par sa naissance sur les marches du trône, un ministre nourri dans le tourbillon des grandes affaires, un homme décoré dès son enfance d'une place héréditaire ou vénale, se croient les maîtres des autres hommes, et regardent avec un insolent dédain le philosophe qui prétend régler par de vains raisonnements le monde qu'ils oppriment ou qu'ils dépouillent, leur folie ne mérite que le mépris et la pitié; c'est l'effet involontaire et incurable de leur éducation, et on ne doit pas en être plus étonné que de voir un Siamois adorer Sammonocodom. Mais que l'on ose répéter ce langage dans un pays libre; que des hommes qui, par la protection de quelques commis,

sont parvenus à des places du second ordre; que d'autres qui doivent à leurs livres toute leur réputation; que des compilateurs de dictionnaires ou de gazettes ; que de jeunes gens portés par le hasard, au sortir des écoles, à une place importante, se permettent d'imiter ce superbe langage, alors on a droit de s'indigner d'une opinion qui ne peut être sincère.

L'idée de soumettre la politique à la philosophie a d'autres adversaires encore. Ceux-ci croient que le simple bon sens doit suffire à tout, pourvu qu'il s'unisse à un grand zèle. Quelques-uns y ajoutent seulement le secours d'une illumination intérieure qui supplée aux lumières acquises, et avec laquelle on se passe de raison.

Quel est le motif secret de ceux qui professent ces opinions? C'est d'abord le désir de s'écarter des hommes qui peuvent les apprécier, afin d'avoir plus de facilité pour tromper le reste; c'est la crainte que la philosophie ne porte sur leur conduite une lumière sûre et terrible, qu'elle n'éclaire à la fois la nullité de leurs idées et la profondeur de leurs projets.

C'est ensuite la haine des principes qui, fondés sur la justice, sur la raison, opposent à toutes les conspirations de l'orgueil ou de l'avidité une inflexibilité désespérante. C'est, enfin, l'envie qui craint d'être obligée de reconnaître la supériorité des lumières et d'y céder. On hait dans les autres les talents auxquels on ne peut atteindre, et la gloire qui récompense le bien qu'ils font, et l'obstacle qu'ils mettent au mal qu'on voudrait faire.

Voulez-vous échapper aûx pièges de ces imposteurs? Voulez-vous que les places deviennent le prix des lumières, que des principes certains dirigent toutes les opérations importantes? Faites que dans l'instruction publique ouverte aux jeunes citoyens, la philosophie préside à l'enseignement de la politique; que celle-ci ne soit qu'un système dont les maximes du droit naturel aient determiné toutes les bases.

Alors, les citoyens sauront à la fois échapper aux ruses des ambitieux, et sentir le besoin de confier leurs intérêts aux hommes éclairés. Une fausse instruction produit la présomption, une instruction raisonnable

QUATRIÈME MÉMOIRE(1).

SUR L'INSTRUCTION RELATIVE AUX PROFESSIONS.

Division des professions en deux classes.

TOUTE profession doit être utile à ceux qui l'exercent comme elle l'est à ceux qui l'emploient.

Cependant elles forment deux classes bien distinctes. Les unes ont pour objet principal de satisfaire les besoins, d'augmenter le bien-être, de multiplier les jouissances des hommes isolés; elles ne servent qu'à ceux qui veulent profiter de leurs travaux.

En général les hommes qui exercent ces mêmes professions ne s'y livrent que pour s'assurer une subsistance plus ou moins étendue; ce n'est pas la société entière qu'ils servent, c'est avec d'autres individus qu'ils échangent leur travail contre de l'argent ou contre un autre travail.

(1) Tiré de la Bibliothèque de l'Homme public, seconde année, tome IX.

Il est d'autres professions, au contraire, dont l'utilité commune paraît être le premier objet; c'est à la société en corps que ceux qui les embrassent consacrent leur temps et leur travail, et elles sont en quelque sorte des fonctions publiques.

On doit placer dans la première classe tous les métiers, toutes les professions mécaniques, et même les arts libéraux, quand ils ne sont véritablement exercés que comme des métiers.

La peinture, la sculpture sont des arts dans un homme qui sait exprimer les passions et les caractères, émouvoir l'ame ou l'attendrir, réaliser enfin ce beau idéal dont l'observation de la nature et l'étude des grands modèles lui a révélé le secret; mais un peintre, un sculpteur, qui décore les appartements d'ornements ou de figures qu'il copie, n'exerce réellement qu'un métier: l'un crée de nouveaux plaisirs pour les hommes éclairés et sensibles, l'autre sert le goût ou la vanité des hommes riches.

Les motifs de former des établissements publics d'instruction destinés aux diverses professions ne sont pas les mêmes pour ces

deux classes. Pour les professions qu'on peut regarder comme publiques, on doit considérer surtout l'avantage d'en confier l'exercice à des hommes plus éclairés. On doit chercher à perfectionner les autres dans la vue d'augmenter, pour la généralité des individus, les jouissances, le bien-être que les travaux de ces professions leur procurent, et d'étendre dans la classe même des pauvres une partie de ce bien-être. Dans un pays où les arts fleurissent, le pauvre est mieux logé, mieux chaussé, mieux vêtu que dans ceux où ils sont encore dans l'enfance. Cette augmentation de jouissances est-elle un véritable bien? n'est-elle pas plus que compensée par l'existence des nouveaux besoins, suite nécessaire de l'habitude du bien-être? C'est une question de philosophie que je ne chercherai point à résoudre; mais il est certain du moins que l'acroissement successif des jouissances est un bien tant que cet acroissement peut se soutenir et remplacer par de nouveaux avantages ceux dont le temps a émoussé le sentiment. Je connais un pays où les pauvres n'avaient pas de fenêtres il

y a quarante ans, et ne recevaient le jour que par la moitié supérieure de la porte, que l'on était obligé de laisser ouverte. J'ai vu l'usage des fenêtres y devenir général. Ce changement sera peut-être très-indifférent au bonheur de la génération suivante; mais il a été un véritable bien pour ceux qui en ont joui les premiers. Or, c'est précisément une augmentation toujours progressive de jouissances pour les pauvres que l'on doit attendre de ce progrès général des arts mécaniques, résultat nécessaire d'une instruction bien combinée.

Elle aura de plus l'avantage d'établir une égalité plus grande entre les hommes qui pratiquent les arts; elle rapprochera les enfants de l'artisan pauvre de ceux de l'ouvrier plus riche qui peut consacrer quelque fonds à les perfectionner dans leur métier; et sous ce point de vue, c'est un des meilleurs moyens de diminuer dans un pays l'existence de cette classe d'hommes que le malheur dévoue à la corruption, auxquels la justice oblige de conserver des droits qu'ils sont trop peu dignes d'exercer, et qui mettent un si grand obstacle

au perfectionnement, des institutions sociales.

L'instruction publique ne doit pas être la même pour ces deux classes de professions.

Il existe une autre différence entre ces deux classes, qui en nécessite une dans l'instruction. Les unes sont nécessairement exercées par une grande masse de citoyens, et on ne peut leur destiner une instruction qui remplirait une portion considérable de leur vie; elle ne doit être dans l'enfance qu'une partie de leur apprentissage, et pour les hommes qu'une étude à laquelle ils se livrent dans la vue du profit qu'ils en retireront, mais sans pouvoir y donner que le temps où leur métier ne les appelle pas au travail. Les autres professions, au contraire, ne sont exercées que par un petit nombre de citoyens; une instruction étendue en est la base première, une condition que la société ou ceux qui les emploient, ont droit d'exiger d'eux avant de les charger des services publics ou privés auxquels ils sont appelés.

Nature de l'instruction publique pour les professions mécaniques.

L'instruction que la puissance publique doit préparer pour les professions mécaniques, ne consistera point à ouvrir des écoles où on les enseigne ; il n'est pas question d'apprendre à faire des bas ou des étoffes, à travailler le fer ou le bois, mais seulement de donner celles des connaissances utiles à ces professions qui ne peuvent faire partie de l'apprentissage.

On peut classer ces connaissances, ou suivant leur nature, ou relativement aux arts pour lesquels elles peuvent être nécessaires. Sous le premier point de vue, on trouvera le dessin, qui est indispensable et dans tous les arts employés par le luxe où l'on joint la décoration à l'utilité, et dans toutes les professions où l'on fabrique les instruments et les outils employés par les autres arts. Viennent ensuite les connaissances chimiques utiles à ceux qui préparent ou qui emploient les métaux, les cuirs ou le verre, qui impriment des couleurs ou

appliquent des teintures. Les premiers principes de la mécanique, les connaissances communes de physique, les éléments de l'arithmétique commerciale, ceux du toisé, de l'évaluation des solides; enfin, quelques parties de géométrie élémentaire qui ne sont point comprises dans l'instruction commune, telles que la théorie de la coupe des pierres, la perspective, doivent entrer dans cette même instruction.

Toutes ces connaisances ne sont pas nécessaires à chaque profession, ou ne le sont pas au même degré. L'instruction utile à un fabricant d'étoffes, ne ressemble pas à celle dont un serrurier a besoin; l'instruction d'un charpentier doit différer encore plus de celle d'un teinturier. On pourrait, il est vrai, former de ces métiers différentes classes, dont chacune renfermerait ceux qui ont le plus d'analogie, et aurait une instruction particulière; mais la plupart d'entr'eux exigeant des connaissances de différente nature, et qui seraient cependant les mêmes pour ces diverses classes, on ne pourrait suivre ce système d'instruction sans le rendre trop dispendieux par la multiplicité

des maîtres, ou sans restreindre le nombre des établissements de manière à en perdre le plus grand avantage, celui de répandre les lumières avec égalité. Il ne serait pas d'ailleurs sans inconvénient de séparer, dans différentes villes, l'instruction destinée à ces diverses classes, dans la vue de diminuer la dépense. L'intérêt de la société est que les arts se répandent partout d'après le besoin seul, que les professions s'unissent et se séparent librement.

Il faut cependant combiner l'enseignement de manière que ceux qui se destinent à une profession puissent apprendre seulement ce qui leur est nécessaire. Occupés de leurs travaux, ils rebuteraient une instruction qui ne leur offrirait pas l'idée d'une utilité immédiate et directe. Il faut donc que l'enseignement de chaque maître soit partagé de manière que les diverses parties des cours qu'il enseignera répondent aux besoins plus ou moins étendus que chaque profession peut en avoir. Il suffirait, dans chaque chef-lieu de district, de deux maîtres, l'un chargé de donner les connaissances élémentaires du dessin, l'autre de la partie

scientifique des arts. Dans les chefs-lieux de département, on porterait à quatre le nombre de ces professeurs, en partageant entre trois les éléments des sciences. Il serait peut-être plus convenable de réserver ces établissements pour les villes plus grandes, et de ne pas ici suivre l'ordre des établissements politiques. En effet, cet enseignement est destiné principalement aux jeunes apprentifs; c'est dans le lieu où ils se rassemblent que l'instruction doit être placée, et par conséquent il peut être utile d'en disposer les divers degrés d'après cette réunion déterminée par les convenances commerciales. On évitera dans l'enseignement, avec un soin égal, et de fatiguer les élèves en les fixant trop longtemps sur des idées abstraites, et de dégrader leur raison en leur faisant adopter, sur parole, des principes qu'ils ne comprennent pas, des règles dont on ne leur explique pas les motifs. Des livres faits exprès, avec des explications séparées propres à guider les maîtres, sont ici d'une nécessité absolue, et il faudrait une grande justesse d'esprit, des connaissances étendues, un esprit bien

grand nombre de bons ouvriers ; ainsi, les produits des arts qui répondent à l'emploi d'un même espace de temps et de soins, à la même quantité de denrées premières, auront une valeur réelle plus grande, et par conséquent la véritable richesse en sera augmentée. Ces productions acquerront aussi un plus grand degré de durée; d'où résulte une moindre consommation, soit des matières qu'elles emploient, soit de celles qu'absorbent les besoins des ouvriers. Ainsi, la même masse de travaux et de productions nouvelles pourra répondre à une plus grande quantité d'usages utiles, de besoins satisfaits, ou de jouissances. Les hommes qui auront reçu cette instruction y trouveront aussi plusieurs avantages. D'abord ceux qui ont moins d'adresse, moins d'intelligence naturelle, ne seront plus condamnés à une infériorité si grande en elle-même, si funeste dans ses effets; ils pourront, par leur application, atteindre du moins un degré de médiocrité qui rendra leur travail suffisant pour leurs besoins. Enfin, ceux d'entre eux que le hasard a destinés à ces professions mécaniques, mais à qui la nature a donné

des talents réels, ne seront perdus ni pour la société ni pour eux-mêmes. Si cette instruction ne leur suffit pas pour s'élever au point où, nés dans une autre fortune, ils pouvaient espérer d'atteindre, au moins elle leur ouvrira une carrière utile et glorieuse. Celui qui avait le germe du talent de la mécanique se distinguera par des inventions dans les arts; celui qui était appelé à la chimie, s'il ne fait pas de découvertes dans cette science, perfectionnera du moins les arts qui en dépendent; leur génie ne sera point dégradé; il pourra se diriger encore vers un des emplois qui entrent dans le système général du perfectionnement de l'esprit humain. Si même les dispositions naturelles de quelques-uns les appellent aux connaissances purement spéculatives, cette instruction suffira pour leur en ouvrir la carrière, pour constater ces dispositions, et leur faciliter, par là les moyens de remplir leur destinée.

Ceux qui sont nés avec une grande activité d'esprit trouveront, dans ces études, des objets sur lesquels ils pourront l'exercer, des principes propres à la diriger vers un

but réel; ils ne seront plus exposés à chercher souvent ce qui est trouvé, plus souvent ce qui ne peut l'être; ils apprendront à connaître leurs forces, à ne pas tenter ce qui est trop au dessus d'elles. Cette classe nombreuse d'hommes utiles n'offrira plus le spectacle affligeant de gens d'un véritable talent, d'un grand courage, d'une infatigable activité, malheureux par ces qualités mêmes, entraînés malgré eux dans des tentatives ou vaines ou mal dirigées; ne pouvant, au milieu de la misère qui menace leur famille, résister ni à leur imagination ni à leurs espérances; tourmentés, enfin, par le désordre de leurs affaires, comme par le regret de ne pouvoir poursuivre leur carrière, par leurs remords comme par leurs idées. Les hommes qui, par état ou par goût, suivent la marche des arts, savent seuls combien ces exemples sont fréquents; ils savent seuls combien de temps et de capitaux sont perdus même par ceux qui échappent à ce malheur; et quelles sources de prospérité pourraient ouvrir ces mêmes talents, ces mêmes capitaux employés d'une manière utile!

contagieuses, leurs mouvements se communiquent plus rapidement, et, agitant de plus grandes masses, peuvent avoir des dangers plus réels. La liberté a toujours été plus difficile à établir dans les villes qui renferment un grand nombre d'ouvriers. Il a fallu ou porter atteinte à la leur, en les soumettant à des règlements sévères, ou sacrifier à leurs préjugés, à leurs intérêts celle du reste des citoyens: souvent même la réunion de ces deux moyens contraires n'a pu maintenir la paix qui devait être le prix de ces sacrifices. L'instruction ne serait-elle pas un secret plus doux et plus sûr? L'homme qui passe d'un travail corporel à un désœuvrement absolu est bien plus facile à tromper, à émouvoir, à corrompre; les erreurs, les craintes chimériques, les absurdes défiances entrent plus aisément dans une tête dépourvue d'idées. Des connaissances acquises dans les écoles publiques, en relevant les ouvriers à leurs propres yeux, en exerçant leur raison, en occupant leurs loisirs, serviront à leur donner des mœurs plus pures, un esprit plus juste, un jugement plus sain. S'il reste dans une nation une classe

d'hommes condamnés à l'humiliation par la pauvreté ou l'ignorance, quand ils ne le sont plus par la loi; s'ils ne peuvent exercer qu'au hasard, et sous le joug d'une influence étrangère, les droits que la loi a reconnus; si une égalité réelle ne s'unit pas à l'égalité politique, alors le but de la société n'est plus rempli.

L'homme libre qui se conduit par lui-même a plus besoin de lumières que l'esclave qui s'abandonne à la conduite d'autrui; celui qui se choisit ses guides, que celui à qui le hasard doit les donner. Epuisez toutes les combinaisons possibles pour assurer la liberté; si elles n'embrassent pas un moyen d'éclairer la masse des citoyens, tous vos efforts seront inutiles. L'instant de ce passage est le seul qui offre des difficultés réelles. Les hommes de génie qui aiment mieux éclairer leurs semblables que les gouverner, qui ne veulent commander qu'au nom de la vérité, qui sentent que plus les hommes seront instruits plus ils auront sur eux de pouvoir, qui ne craignent pas d'avoir des supérieurs, et se plaisent à être jugés par leurs égaux, ces hommes ne peuvent être

que très-rares, et ceux que l'élévation de leur ame, la pureté de leurs vues, l'étendue de leur esprit placent à côté d'eux sont encore en petit nombre. Tous les autres, que veulent-ils ? maintenir l'ignorance du peuple, pour le maîtriser tantôt au nom des préjugés anciens, tantôt en appelant à leur secours des erreurs nouvelles. Mais ce n'est pas ici le lieu de démasquer cette coupable hypocrisie, ces ruses des Pisistrate et des Denis qui conduisent le peuple à l'esclavage, tantôt en excitant ses passions, tantôt en lui inspirant des craintes chimériques, le soulevant aujourd'hui contre les lois, le dispersant le lendemain au nom des mêmes lois à la tête de leurs satellites; implorant sa pitié contre leurs ennemis, et employant bientôt contre lui les forces qu'il leur a confiées.

C'est en répandant les lumières parmi le peuple qu'on peut empêcher ses mouvements de devenir dangereux; et jusqu'au moment où il peut être éclairé, c'est un devoir pour ceux qui ont reçu une raison forte, une ame courageuse, de le défendre de l'illusion, de lui montrer les pièges dont sans

cesse on enveloppe sa simplicité cr
Aussi, c'est contre ces mêmes homm
les tyrans réunissent toutes les force
contre eux qu'ils cherchent à soule
peuple, afin que de ses mains égarées
truise lui-même ses appuis; c'est cont
qu'ils déchaînent la troupe vénale de
espions, de leurs flatteurs; et la haine d
la philosophie, les déclamations cont
dangers et son inutilité ont toujours é
des caractères les plus certains de l
rannie.

Moyens d'instruction pour les homm

Les cabinets d'histoire naturelle e
machines destinés à l'instruction comn
renfermeront également les échantillon
denrées premières ou des préparations
la connaissance peut être utile aux ar
les modèles des machines, des instrum
des métiers qui y sont employés. A l'a
tage de l'instruction ces cabinets joind
celui de délivrer du charlatanisme des
tendus découvreurs de secrets, des intri
de leurs protecteurs, des dépenses inu
où ils engageraient une nation qui voud

les récompenser, des entraves qu'ils mettraient à l'industrie de celle dont l'ignorance leur accorderait des priviléges. On ne pourrait alors avoir à récompenser que les véritables inventeurs, et le nombre en serait bien petit. Ces dépôts mettraient aussi à l'abri des ruses trop communes dans le commerce, parce qu'on y apprendrait très-aisément à reconnaître les denrées premières dans leur état de pureté, les préparations plus ou moins parfaites de ces denrées, la nature des différents tissus, etc. Un professeur montrerait ce cabinet les jours consacrés au repos, répondrait aux questions, résolverait les difficultés. Les objets y seraient rangés non suivant un ordre scientifique, mais d'après la division commune des métiers, afin que chacun trouvât aisément les objets qui peuvent l'intéresser le plus. On sent qu'il ne faudrait pas beaucoup d'efforts pour déterminer un ouvrier qui achète vingt fois par an la même préparation, à venir s'assurer par ses yeux des moyens d'en reconnaître la bonté, de n'être trompé ni sur la qualité, ni sur le prix. En se bornant aux choses utiles, on ne doit craindre ni la

dépense ni la trop grande étendue de ces dépôts; et si on se trompait en négligeant des objets vraiment utiles, comme les cabinets qui seraient établis dans la capitale, ou dans les très-grandes villes, devraient renfermer même ce qui semblerait ne pouvoir être jamais que de pure curiosité, les erreurs que l'on commettrait en ce genre n'auraient que de faibles inconvénients. Des modèles de métiers ou d'instruments sont fort chers, sans doute, lorsqu'on se borne à en faire construire un seul; mais comme ici on doit les multiplier, le prix de chacun diminuerait avec leur nombre, et en formant un établissement général où ils seraient fabriqués, on trouverait de nouveaux moyens d'économie.

Des professions qu'on peut regarder comme publiques.

Celles des professions qui sont destinées au service public, et auxquelles il n'est pas nécessaire que tous les hommes soient préparés par l'instruction commune, sont d'abord la science militaire et l'art de guérir.

Quelques parties de l'administration exigent des connaissances particulières, soit de politique, soit de calcul ; mais il est aisé de les acquérir à l'aide de celles que l'on aura puisées dans l'instruction générale, et elles ne sont pas nécessaires à un assez grand nombre d'individus pour mériter de devenir l'objet d'un enseignement séparé.

A ces deux premières professions je joindrai l'art des constructions, qui n'est qu'une profession privée lorsqu'il s'exerce pour les besoins des individus, mais qui devient une profession publique lorsqu'il s'occupe d'ouvrages faits au nom et aux frais de tous pour l'utilité commune.

Instruction militaire.

L'instruction relative à l'art militaire a deux parties : l'une, plus générale, embrasse les connaissances nécessaires à tout officier qui peut être chargé d'un commandement, et par conséquent il est utile qu'elle s'étende à quiconque veut embrasser l'état de soldat. Pour le fils de l'homme à qui sa

fortune permet de donner à ses enfans une éducation suivie, elle précéderait l'entrée au service, elle la suivrait pour les autres. Ces institutions, en permettant à un plus grand nombre de familles d'aspirer à une admission immédiate dans le grade d'officier, en rapprochant pour les autres le moment d'y prétendre, conserveraient une distinction nécessaire au progrès de l'art militaire, et empêcheraient que cette distinction n'altérât même dans le fait l'égalité des citoyens. Dans les villes de grande garnison, une instruction plus étendue serait ouverte aux officiers déja formés ; et dans toutes, une instruction commune, offerte à tous les militaires à des jours réglés, servirait à leur rappeler ce qu'ils ont pu oublier, à leur donner des connaissances nouvelles qui pourraient leur être nécessaires.

L'artillerie et le génie exigent des établissements particuliers, des écoles destinées aux connaissances propres à ces professions.

Plus une nation fidèle à la raison et à la justice rejette toute idée de conquête,

reconnaît l'inutilité de ces guerres suscitées par de fausses vues de commerce, proscrit cette politique turbulente qui sans cesse prépare ou entreprend la guerre, entraîne la nation qu'elle séduit à se ruiner et à s'affaiblir pour empêcher l'agrandissement de ses voisins, en compromet la sûreté actuelle pour en assurer la sûreté future, plus elle doit encourager l'étude théorique de l'art militaire, et surtout l'art de l'artillerie, celui de fortifier les places et de les défendre. Un homme préparé par une bonne théorie acquiert en une année d'exercice plus que dix années d'une pratique routinière n'auraient pu lui donner. Quand même une nation aurait perdu l'habitude de la guerre, des artilleurs habiles, des ingénieurs éclairés suffiront pour sa sûreté, donneront le temps à des officiers instruits par l'étude de former des soldats, de créer une armée.

Instruction pour la marine.

De même, pour la marine, un premier degré d'instruction donnerait les

connaissances nécessaires à ceux que
inclination, le défaut de goût pour l
vail, ou le peu de fortune enverrait à l
au sortir de l'enfance. Une autre in
tion serait combinée dans les ports,
la vue de perfectionner ces pren
études; elle se prêterait à l'irrégul
à la briéveté de leurs séjours, de ma
que partout ils la retrouvassent la m
mais il faudrait réserver une instru
plus profonde à ceux qui la voudr
suivre, et à qui cette seconde instru
tiendrait lieu de quelques années de
Là on pourrait élever aux dépens du p
les jeunes gens qui, dans les prem
écoles, auraient montré le plus de tal

La supériorité de la théorie peut s
donner à la marine française l'espéra
d'égaler celle d'Angleterre. Il y a un
grande différence dans le rapport de l'é
due des côtes à la superficie du pays e
nombre des hommes, dans celui des
rées transportées par mer à la consomma
totale, que la nation française ne peut d
nir, comme l'anglaise, presqu'entièrem
navigatrice. Si l'on compare le comm

de la France à celui de l'Angleterre, on verra que la première se borne presqu'à l'exportation de ses denrées, à l'importation des denrées étrangères destinées à sa consommation, et qu'auprès de la masse de son commerce national celui de factorerie n'a qu'une faible importance. Il est immense pour l'Angleterre. Cette différence doit diminuer sans doute; la destruction successive de cette richesse précaire doit finir par affaiblir la puissance anglaise; et lorsqu'il existera entre les nations du globe une égalité plus grande d'industrie et d'activité, il lui arrivera ce qu'ont éprouvé la Hollande et Venise, et ce qu'éprouvera toute nation qui aura placé hors de son sein la source de sa prospérité et de sa force. L'ambassadeur d'Espagne qui répondit aux Vénitiens, lorsqu'ils lui étalaient avec orgueil les trésors de la république, *ma chi non e la radice*, leur donnait une grande leçon dont l'Espagne elle-même aurait pu profiter.

Il arrivera, sans doute, un temps où la puissance militaire n'aura plus sur mer la même importance. Les nations sentiront

que les possessions éloignées sont plus nuisibles qu'utiles ; que si l'on renonce au profit de l'oppression, on n'a pas besoin d'ètre le maître d'un pays pour y commercer, et que les avantages de la tyrannie sont toujours trop achetés par le danger qui les accompagne, par les maux qui en sont la suite nécessaire et l'inévitable punition. Les esprits commencent à se pénétrer des grandes idées de la justice naturelle, et ces idées sont plus incompatibles avec la guerre maritime qu'avec celle de terre. On peut éloigner celle-ci du brigandage : elle ne s'en fait même que plus sûrement et avec moins de dépense ; mais si on respecte la propriété dans les guerres maritimes, si les sociétés renoncent à l'usage honteux de donner des patentes à des brigands, de créer une classe de voleurs auxquels, en vertu du droit des gens, on accorde l'impunité, alors la guerre de mer n'a plus qu'un objet unique et rarement praticable : l'invasion.

Cependant, ces changements sont trop éloignés de nous pour que l'enseignement d'une théorie approfondie de la navigation

puisse être négligé. D'ailleurs, si un jour il devient moins utile comme moyen de défense, il le sera toujours comme moyen de prospérité, comme un objet important à la conservation, au perfectionnement de l'espèce humaine. L'art de naviguer est un de ceux qui montrent le plus la puissance de l'esprit humain; il s'appuie de toutes parts sur des théories trop profondes pour qu'on puisse jamais l'abandonner à la routine. Les questions les plus épineuses de l'analyse mathématique et de la science du mouvement, les points les plus délicats et les plus difficiles du système du monde, les recherches les plus fines de l'art d'observer et de la mécanique - pratique, les observations les plus étendues sur la nature des aliments, les effets du régime, les influences du climat, sont employés à construire, à faire mouvoir, à diriger un vaisseau, à conserver les hommes qui le montent; et il serait difficile de citer une partie un peu étendue des arts mécaniques ou des sciences dont la connaissance ne fût pas utile dans la construction, dans la manœuvre, dans le gouvernement d'un vaisseau:

De l'instruction dans l'art de guérir.

L'art de guérir est un de ceux pour lesquels l'instruction doit être commune aux deux sexes. L'usage constant de toutes les nations semble même en avoir réservé aux femmes quelques fonctions. Partout elles exercent l'art des accouchements pour le peuple, c'est-à-dire, pour la presque totalité des familles; partout elles gardent les malades; et, ce qui en est une suite, elles exercent la médecine pour les petits maux, et font les opérations les plus simples de la chirurgie. Dans les pays où les préjugés de la superstition et de la jalousie ne leur permettent pas de soigner les hommes, les mêmes opinions leur donnent exclusivement la profession d'accoucher et le soin de traiter les femmes. On prétend qu'il vaut mieux qu'une garde soit ignorante, parce qu'alors elle se borne à l'exécution machinale des ordonnances d'un médecin; mais je n'ai pas vu encore que l'ignorance préservât de la présomption. Cette politique, de tenir dans l'ignorance celui qui ne doit qu'exécuter,

afin de trouver en lui un instrument plus docile, est commune à tous les tyrans qui veulent non des coopérateurs, mais des esclaves, et commander à la volonté au lieu de diriger la raison. Une garde qui aura reçu une instruction raisonnable se croira moins habile que celle qui, n'ayant que de la routine, a dû contracter des préjugés, plus en état de sentir la supériorité réelle des lumières, elle saura s'y soumettre avec moins de répugnance. Ajoutons qu'une garde ignorante n'en obtiendra pas moins la confiance des malades; on la gagne bien plus sûrement par des soins, de la complaisance, que par des lumières; ils croiront toujours que cette prétention de lui interdire le droit de raisonner importe plus à l'orgueil du médecin qu'au salut du malade, et il n'est pas bien sûr qu'ils se trompent.

D'ailleurs, combien ne serait-il pas utile à la conservation et au perfectionnement physique de l'espèce humaine que les sages-femmes fussent instruites, et surtout qu'elles fussent libres des préjugés vulgaires, désabusées de ces pratiques que l'ignorance, la superstition et la sottise transmettent de

génération en génération ; qu'elles pussent exercer au moins la médecine et la chirurgie pour les maladies des enfants, pour celles qui sont particulières aux femmes, ou sur lesquelles la décence les oblige de jetter un voile ? Par là on offrirait aux femmes des familles pauvres des ressources qui manquent à leur sexe, presque généralement condamné à ne pouvoir se procurer une subsistance indépendante ; par là on conserverait plus d'enfants, on les préserverait de ces accidents, de ces maladies des premières années qui rendent contrefaits ou mal-sains ceux à qui elles laissent la vie; par ce seul moyen, le peuple pourrait être soigné dans ses maladies. La douceur, la sensibilité, la patience des femmes lui rendraient leurs secours au moins aussi utiles que ceux d'hommes plus instruits, dont le nombre ne serait jamais assez considérable pour qu'une grande partie des habitants de la campagne n'en fût pas trop éloignée.

Quand bien même je regarderais la médecine dans son état actuel comme plus dangereuse qu'utile, je n'en croirais pas moins qu'il est nécessaire d'établir une instruction

pour l'art de guérir; car on ne prétendra pas, sans doute, qu'un médecin ayant des préjugés, agissant d'après de fausses lumières, commettant des fautes grossières par ignorance, et s'égarant moins encore par une application erronée de la doctrine qu'il a reçue que par les erreurs de cette doctrine même, on ne prétendra pas qu'un tel homme soit moins dangereux que celui qui aurait reçu une instruction limitée, mais saine, dans laquelle ou aurait proportionné l'étendue des connaissances aux besoins et à la possibilité d'en faire un usage utile; où une sage philosophie aurait appris à savoir douter de ce qu'on ignore, à ne point agir quand on reste dans le doute; où l'on inspirerait la défiance de soi-même, le respect pour les lumières, une exactitude sévère à regarder comme un devoir rigoureux la modestie de recourir à celles d'autrui lorsqu'on sent l'insuffisance des siennes. Croit-on qu'un médecin qui aurait reçu toutes les connaissances qu'il peut aujourd'hui puiser dans l'étude de l'histoire naturelle, de la chimie, de l'anatomie, dans les nombreuses observations des médecins de

tous les siècles, dans les leçons données par un homme habile auprès du lit des malades, ne vaudra pas mieux que celui qui aurait été élevé au milieu des préjugés et des systèmes de l'école, ou qui n'aurait eu d'autre apprentissage auprès des malades que ses propres erreurs? Si la médecine n'est pas encore une véritable science, rien n'empêche de penser qu'elle doit le devenir un jour. Combinons donc l'instruction de manière à rendre les secours de cet art aussi utiles qu'ils peuvent l'être dans son état actuel, et en même temps à nous rapprocher de l'époque d'un changement moins éloigné que ne le croient les hommes qui ne suivent pas dans leurs détails les progrès des sciences physiques et ceux de l'art d'observer. Nous touchons à une grande révolution dans l'application des sciences physiques et chimiques aux besoins et au bonheur des hommes; encore quelques rochers à franchir, et un horizon immense va se développer à nos regards. Tout annonce une de ces époques heureuses où l'esprit humain, passant tout-à-coup de l'obscurité des pénibles recherches au jour brillant et pur que lui offrent leurs grands

résultats, jouit en un jour des travaux de plusieurs générations.

Pour remplir le premier objet dans l'instruction donnée à ceux qui doivent offrir des secours à la généralité des citoyens dans les maladies ordinaires, et de qui le grand nombre ne permet pas d'exiger d'eux de longues études, on cherchera plus encore à détruire la fausse science, à empêcher toute activité dangereuse qu'à enseigner les moyens d'agir, trop souvent incertains dans leurs effets, ou dont l'application est trop équivoque. Mais pour ceux qui sont destinés à porter des secours dans les circonstances extraordinaires, ou à qui tout ce qui est connu doit être enseigné, à qui l'on doit surtout apprendre à juger leurs propres lumières, on s'attachera principalement à porter dans l'enseignement de la médecine la méthode des sciences physiques, la précision avec laquelle on y observe les faits, la philosophie qui en dirige la marche et en assure les progrès. Alors on sera sûr d'avoir établi une instruction utile. N'y a-t-il pas en effet tout lieu de croire qu'il faut moins de temps pour faire de la

médecine une vraie science que pour
gager les hommes à renoncer au seco
d'une médecine même dangereuse; qu'
aura des médecins éclairés et philosop
avant que l'on soit désabusé des charlat
enfin, des méthodes de guérir sinon c
taines, du moins très-probables avant
les hommes ne soient parvenus à ne plus
venir faibles et crédules lorsqu'ils souffr
à n'avoir plus besoin dans leurs doule
d'être bercés par l'espérance et distraits
leurs maux par l'occupation de faire
qu'ils croient devoir les guérir?

Je n'ai point ici séparé la médecine
la chirurgie. Une maxime vulgaire v
que celle-ci soit bien moins incertaine.
chirurgie a sans doute une marche certai
si on ne veut parler que de la métho
d'opérer; et celle de la médecine est ég
lement sûre, si on ne parle que de la co
position des remèdes et de leur action i
médiate. Mais si on veut parler du succ
et de la suite des opérations, alors on
trouve la même incertitude que dans
médecine sur l'effet des remèdes intérieu

Instruction pour l'art des constructions.

L'art des constructions doit former une branche importante de l'instruction publique, parce qu'il importe à la sûreté, à la prospérité du peuple qu'il soit exercé par des hommes éclairés, parce qu'une grande partie de ceux qui le cultivent devant être employés pour le service commun par des hommes qui les choisissent non pour eux-mêmes mais pour autrui, c'est un devoir de la puissance publique de rendre ce choix moins incertain, en préparant, par une instruction dirigée en son nom, les artistes sur lesquels il doit s'arrêter. Il suffirait d'un établissement dans chaque département et de trois professeurs, l'un pour le dessin, un second pour les connaissances théoriques, un troisième pour celles qui tiennent plus immédiatement à la pratique. Une instruction plus complette serait ouverte dans la capitale, ou même dans quelques grandes villes.

Il faudrait, pour le premier degré d'instruction, qu'une fois par semaine les

professeurs fissent une leçon pour ceux qı
ont cessé d'être élèves, qui, déja employ
ou prêts à l'être, n'ont besoin que d'êt
tenus au courant des méthodes et des o
servations nouvelles qui contribuent à l
perfection de l'art.

Dans la capitale, cette instruction de
hommes faits pourra être l'objet d'un établi
sement plus étendu.

On sent bien qu'il ne s'agit pas ici d
former un corps de constructeurs : rien n
nuirait plus au progrès de cet art si vaste
si important ; rien ne contribuerait davan
tage à y perpétuer les routines, à y conserver
des principes erronés. S'il faut une instruction publique pour cet art, c'est précisément afin qu'il n'y ait plus d'école, afin d'en
détruire à jamais l'esprit.

Cette instruction non-seulement aura
l'avantage d'offrir aux particuliers des artistes habiles pour la construction des
édifices nécessaires à l'économie rurale,
édifices où la salubrité, la sûreté, la conservation des produits sont presque partout si
barbarement négligées ; pour l'exploitation
et les travaux des mines, pour les usines,

les bâtiments des manufactures, les canaux d'arrosage, les conduites d'eau, les machines hydrauliques, mais elle présentera aux administrateurs des hommes éclairés, étrangers à toute corporation, qu'ils pourront charger des édifices publics, des chemins, des ponts, des canaux de navigation, des arrosages en grand, des aqueducs, etc. etc. Tout homme qui aurait obtenu des professeurs un certificat d'étude et de capacité sous la forme qui serait déterminée, pourrait être librement employé par les administrations.

Des arts du dessin.

Des écoles dans la capitale et dans les grandes villes suffiraient, parce que le dessin entre déja et dans l'éducation commune et dans l'éducation générale pour les professeurs mécaniques. Les préjugés gothiques avaient avili ces nobles occupations, il semblait qu'une main humaine était en quelque sorte déshonorée lorsqu'elle s'employait à autre chose qu'à signer des ordres ou à tuer des hommes.

rien de commun ni avec les grands talents, ni surtout avec la perfection des arts. Dans les temps de barbarie, des peintures de ce genre ornaient jusqu'aux heures de nos dévots aïeux, et les ouvrages que le génie a quelquefois consacrés à la volupté sont moins dangereux que ces peintures grossières.

Enfin, il serait aisé de prouver que l'habitude de voir de belles statues, comme l'image des beautés que la nature a créées, est plutôt un obstacle au déréglement de l'imagination. C'est en cachant sous les voiles du mystère les objets dont on veut la frapper, et non en la familiarisant avec eux, qu'on parvient à l'emflammer. Une religion sans mystères ne fait pas de fanatiques, et celui qui connaîtra la beauté lui rendra le culte pur qui est digne d'elle. La connaissance de ces arts emporte avec elle celle de la beauté des formes extérieures, celle de l'expression des sentiments et des passions, celle des rapports que les mouvements et les habitudes de l'ame, les qualités de l'esprit et du caractère ont avec les mouvements du visage, la physionomie,

s'entendent à la fois sans se confondre répondent dans le corps sonore à un systême de mouvements simples et réguliers, ils excitent naturellement sur l'organe de l'ouïe un sentiment de plaisir qui paraît influer sur l'ensemble de nos organes, et qui peut-être, de même que cette influence, a pour cause première cette régularité de vibrations à laquelle tous nos mouvements tendent alors à se conformer en vertu des lois générales de la nature. Il y a plus : les sons, et par leur nature et par leur distribution ou l'ordre de leur succession, excitent et réveillent en nous des sentiments et des passions. Si la musique ne nous entraîne pas; si elle n'imprime pas à notre ame les mouvements qu'elle doit exciter, elle nous distrait, nous sépare de nous-mêmes pour nous porter vers de douces rêveries. Enfin, son influence est plus forte sur les hommes rassemblés; elle les oblige à sentir de la même manière, à partager les mêmes impressions. Elle est donc au nombre des arts sur lesquels la puissance publique doit étendre l'instruction, et il ne faut pas négliger ce moyen d'adoucir les mœurs,

ne goûtent plus les talents d'un virtuose célèbre, s'ils ne l'entendent pas dans le concert qu'ils ont préparé. Il n'en est pas de même de ceux dont le goût pour les arts est l'effet de leur sensibilité. Ils n'ont pas besoin, pour en jouir, d'un privilège de propriété. Si donc il n'y a point de particuliers assez riches pour encourager les grands ouvrages de l'art; si les monuments publics dirigés par une sage économie ne suffisent pas, des sociétés libres d'amateurs s'empresseront d'y suppléer. Dans les pays où l'homme égal à l'homme ne s'agenouille point devant son semblable, revêtu par lui-même de titres imaginaires, comme le statuaire devant le dieu qu'il a formé de ses mains, ces sociétés remplaceront avec avantage ce que les arts et les sciences pourraient attendre ailleurs de la protection des rois ou des grands. Animés de l'esprit public, dirigés par des hommes éclairés, l'intrigue et le caprice ne présideraient point aux encouragements qu'ils donneraient ; ces encouragements n'ôteraient rien aux arts de leur dignité naturelle, aux artistes de leur indépendance.

Sociétés destinées aux progrès des arts.

L'instruction relative à l'économie rurale, à la science de la guerre, à la marine, à l'art de guérir, à celui des constructions, aux arts du dessin, ne serait pas complette, s'il n'existait des sociétés destinées aux progrès de ces arts, et où ceux qui les cultivent pussent trouver des lumières, et surtout des préservatifs assurés contre l'erreur.

Ces sociétés, établies dans la capitale, doivent y être séparées des sociétés savantes proprement dites. En effet, si l'économie rurale est une partie de la botanique et de la zoologie ; si l'art de guérir est fondé sur l'anatomie, sur la chimie, sur la botanique; si celui des constructions, comme la science de la guerre et la marine, a les mathématiques pour base, la manière dont les sociétés savantes et celles qui ont pour but la perfection de ces arts considèrent le même objet, emploient les mêmes vérités, doit être différente. Si vous introduisez dans les sociétés savantes l'idée de préférer les connaissances immédiatement applicables à la

pratique, d'écarter les théories qui ne présentent aucune utilité prochaine, alors vous énervez en elles la force avec laquelle elles doivent s'élancer dans ces régions immenses où repose la foule des vérités encore cachées à nos regards.

Si, au contraire, ces mêmes sociétés envisagent les arts d'une manière trop spéculative, il existera entre la théorie et la pratique un intervalle que le temps seul pourra franchir; les découvertes spéculatives resteront longtemps inutiles, la pratique ne se perfectionnera que lentement et au gré des circonstances. C'est à remplir cet intervalle que les sociétés savantes spécialement appliquées aux arts seront surtout destinées; elles sauront profiter également et des découvertes des savants et des observations des hommes de l'art; elles établiront une communication immédiate entre les vérités abstraites et les règles de la pratique; elles rendront la théorie utile et la pratique éclairée. Le savant y trouvera des observations de détail que ses expériences n'auraient pu lui faire connaître; l'homme de l'art y puisera des principes qui auraient

mauvais choix ; ici le préservatif serait plus sûr encore. Une académie de médecine dont les membres ne seraient appelés par aucun malade, une académie de peinture à laquelle on ne demanderait pas de tableaux, une académie militaire dont les membres ne seraient pas estimés des soldats, tomberaient bientôt dans l'avilissement, seraient bientôt poursuivies par le ridicule.

On ne trouve ici ni la théologie ni la jurisprudence au nombre des sciences que la puissance publique doit comprendre dans les établissements d'instruction.

Tout homme devant être libre dans le choix de sa religion, il serait absurde de le faire contribuer à l'enseignement d'une autre, de lui faire payer les arguments par lesquels on veut le combattre.

Dans toutes les autres sciences, la doctrine enseignée n'est pas arbitraire ; la puissance publique n'a rien à choisir ; elle fait enseigner ce que les gens éclairés regardent comme vrai, comme utile. Mais, d'après qui décidera-t-elle que telle théologie est vraie ? et quel droit aurait-elle d'en faire enseigner

une qui peut être fausse ? On peut, jusqu'à un certain point, faire payer un impôt pour les frais d'un culte; la tranquillité publique peut l'exiger, du moins pour un temps très-borné : mais qui osera dire que l'enseignement de la théologie puisse être jamais un moyen de conserver la paix ?

Quant à la jurisprudence, un des premiers devoirs des législateurs est de faire assez bien les lois pour qu'elle cesse d'être une science nécessaire, et que, bornée à ses principes généraux, qui dérivent du droit naturel, elle n'existe plus que comme une partie de la philosophie. Or, l'enseignement de la jurisprudence, en supposant qu'il fût encore utile pendant quelque temps, deviendrait le plus grand obstacle à la perfection des lois, puisqu'il produirait une famille éternelle d'hommes intéressés à en perpetuer les vices, et qu'il les éclairerait sur les moyens d'en écarter la réforme.

D'ailleurs, les lois qui ont besoin d'être eclaircies ont besoin d'être interprêtées; et c'est dans les assemblées des législateurs, et non dans l'ecole, que le sens en doit être fixe.

CINQUIÈME MÉMOIRE.

SUR L'INSTRUCTION RELATIVE AUX SCIENCES.

Objet de cette instruction.

UNE éducation générale est préparée pour tous les citoyens; ils y apprennent tout ce qu'il leur importe de savoir pour jouir de la plénitude de leurs droits, conserver, dans leurs actions privées, une volonté indépendante de la raison d'autrui, et remplir toutes les fonctions communes de la société. Cette éducation est partagée en degrés divers, qui répondent à l'espace de temps que chacun peut y consacrer, comme à la différence des talents naturels; ceux à qui leur fortune n'aurait point permis de les développer, y trouvent des secours honorables. L'instruction suit l'homme dans tous les âges de la vie, et la société ne voue à l'ignorance que celui qui préfère volontairement d'y rester. Enfin, toutes les

professions utiles reçoivent l'enseignement qui peut favoriser le progrès des arts.

Il ne me reste plus qu'à parler de l'instruction relative aux sciences. Cette dernière partie de l'enseignement public est destinée à ceux qui sont appelés à augmenter la masse des vérités par des observations ou par des découvertes, à préparer de loin le bonheur des générations futures; elle est nécessaire encore pour former les maitres qui doivent être attachés aux établissements où s'achève l'instruction commune, à ceux où l'on se prépare à des professions qui exigent des lumières étendues. Il suffira d'une institution sagement combinée dans la capitale; c'est là que, prenant les jeunes gens au point où l'instruction commune les a laissés, où ils n'ont acquis encore que les notions élémentaires et l'habitude de la réflexion, on les introduira dans le sanctuaire des sciences, on les conduira pour chacune au point où elle s'arrête, et où chaque pas qu'ils pourraient faire au delà de ce qu'ils ont appris serait une découverte.

Méthode d'enseigner.

Dans cet enseignement on ne développera en détail, que les théories vraiment importantes ; on s'attachera surtout à faire sentir l'esprit et l'étendue des moyens qui ont conduit à de nouvelles vérités, à montrer ce qui a été le fruit du travail, et ce qui a été précisément l'ouvrage du génie. En effet, il existe dans chaque découverte un principe, une opération quelconque qu'il a fallu deviner, et qui sépare chaque méthode, chaque théorie, de celle qui, dans l'ordre des idées, a dû la précéder.

Il ne faudrait pas avoir la prétention de s'astreindre à suivre la marche des inventeurs. Cette marche historique est dépendante de celle que suit la science entière à chaque époque, de l'état des opinions, des goûts, des besoins de chaque siècle ; elle n'est pas assez méthodique, assez régulière pour servir de base à l'instruction. Souvent la première solution a été indirecte ou incomplette ; souvent une question qui appartenait à une science, est devenue l'occasion

de découvertes importantes faites d
autre ; quelquefois même on y a été
par les principes d'une science ét
D'ailleurs, ce qui importe véritab
ce n'est pas de montrer l'art d'inven
ceux qui, séparés de nous par un
pace de temps, ignoraient et les m
actuelles et les nombreux résultats
sont le fruit ; c'est dans ces méthod
velles, qu'il faut surtout faire obse
procédés du génie. Voilà ce qu'un
habile pourra faire ; il saura montr
ment l'homme qui se trouvait obligé
soudre telle difficulté, a su, entre
qui s'offraient à lui, deviner le seul q
vait le conduire sûrement. Les livr
tinés à cette instruction doivent êtr
ou choisis par les maîtres, et doivent
d'une manière indépendante ; ces ou
ne sont pas comme les livres élémen
de l'instruction commune, destinés à n
tenir que des choses convenues ; ils
bornent point à enseigner ce que l'o
utile pour une certaine profession. Il
rait du danger pour la liberté, à d
la moindre influence sur ce travail

puissance publique ; il serait à craindre pour le progrès des lumières, que les académies y introduisissent l'esprit de système. Les progrès des individus sont plus rapides que ceux des sociétés, et on risquerait de corrompre celles - ci, si on les obligeait à former ou à reconnaître un corps de doctrine.

Je ne m'arrêterai point sur l'enseignement des sciences mathématiques ou physiques ; à peine pourrait - on y démêler encore quelques traces de l'esprit de l'école ou de la fausse philosophie, et elles s'effaceront bientôt.

Enseignement des sciences morales.

L'enseignement de la métaphysique, de l'art de raisonner, des différentes branches des sciences politiques, doit être regardé comme entièrement nouveau. Il faut d'abord le délivrer de toutes les chaînes de l'autorité, de tous les liens religieux ou politiques. Il faut oser tout examiner, tout discuter, tout enseigner même. Lorsqu'il s'agit de l'éducation commune, il serait absurde que la puissance publique ne réglât

pas ce qui en doit faire partie ; mais il ne le serait pas moins qu'elle voulût le régler, lorsque l'instruction doit embrasser toute la carrière d'une science. Dans le petit nombre de théories qu'on doit développer aux enfants, à ceux qui ne peuvent donner que peu de temps à l'instruction, il est bon de faire un choix, et c'est à la volonté nationale à le diriger ; mais ce serait attenter à la liberté des pensées, à l'indépendance de la raison, que d'exclure quelques questions de l'ensemble général des connaissances humaines, ou de fixer la manière de les résoudre.

Supposons qu'un maître enseignât une fausse doctrine, la voix des hommes éclairés réunie contre lui, n'aurait-elle pas à l'instant discrédité ses leçons?

Il faut encore chercher à réduire ces sciences à des vérités positives, appuyées, comme celles de la physique, sur des faits généraux et sur des raisonnements rigoureux ; écarter tout ce qui, en parlant à l'ame ou à l'imagination, séduit ou égare la raison, et prouver les vérités avant de prétendre à les faire aimer.

A ces précautions, il faut joindre celle de n'employer qu'un langage analytique et précis, de ne point attacher à un mot une signification vague, déterminée uniquement par le sens des phrases où il est employé; car alors il arrive souvent que, de deux propositions qui paraissent vraies, on déduit une conséquence fausse, parce que le sillogisme a réellement quatre termes.

Si ces grandes questions de la liberté, de la distinction de l'esprit et de là matière, etc. etc. ont tant troublé les imaginations égarées; si elles ont produit tant de vaines subtilités, c'est parce qu'on se servait d'un langage sans précision, qu'on employait la méthode des définitions au lieu de l'analyse, le raisonnement au lieu de l'observation.

Enseignement de l'histoire.

L'enseignement de l'histoire demande une attention particulière. Ce vaste champ d'observations morales faites en grand, peut offrir une abondante moisson de vérités utiles; mais presque tout ce qui existe

d'histoires, serait plus propre à séduire les esprits qu'à les éclairer.

Des auteurs anciens, dont les modernes n'ont été que les copistes, amoureux d'une liberté qu'ils faisaient consister à ne pas avoir de rois et à ne pas dépendre d'un sénat usurpateur, connaissaient peu les lois de la justice naturelle, les droits des hommes et les principes de l'égalité. Presque tous même paraissent pencher en faveur du parti qui, sous prétexte d'établir un gouvernement plus régulier, plus sage, plus paisible, voulait concentrer l'autorité entre les mains des riches. Presque tous ont donné le nom de factieux et de rebelles à ceux qui ont défendu l'égalité, soutenu l'indépendance du peuple, et cherché à augmenter son influence.

Gillies, dans l'histoire de l'ancienne Grèce, a prouvé que l'ambition des riches qui voulaient éloigner du gouvernement les citoyens pauvres, et les traiter comme leurs sujets, a été la véritable cause de la perte de la liberté ; que les guerres intestines qui divisèrent les villes grecques, ne furent presque jamais qu'un combat entre des

riches adroits qui voulaient devenir ou rester les maîtres, et une multitude ignorante qui voulait être libre, et n'en connaissait pas les moyens.

L'histoire romaine prouverait aussi que l'ambition du sénat a seule causé les malheurs du peuple et la chûte de la république ; que ce corps, dont nos rétheurs modernes ont tant célébré la vertu, ne fut jamais qu'une troupe de tyrans hypocrites et cruels, tandis que ces tribuns séditieux, voués dans nos livres à l'exécration des siècles, ont presque toujours soutenu la cause de la justice. On verra que ces Gracques, ces Drusus, si longtemps accusés d'avoir employé leur crédit sur les citoyens pauvres pour troubler l'état, cherchaient au contraire à détruire l'influence que la populace de Rome avait dans les affaires publiques ; qu'ils avaient senti combien cette influence favorisait l'empire du sénat, combien elle présentait aux ambitieux de moyens pour s'élever à la tyrannie. Ils voulaient faire sortir de son avilissement la classe opprimée du peuple, pour qu'elle ne devînt pas la dupe de l'hypocrisie d'un

Marius ou d'un César, et l'instrument de leurs fureurs. Ils voulaient multiplier le nombre des citoyens indépendants, pour que la troupe servile des clients du sénat et les légions mercenaires d'un consul ne devinssent pas toute la république.

L'histoire moderne a jusqu'ici été corrompue, tantôt par la nécessité de ménager les tyrannies établies, tantôt par l'esprit de parti. L'habitude introduite par les théologiens, de décider toutes les questions par l'autorité ou l'usage des temps anciens, avait gagné toutes les parties des connaissances humaines. Chacun cherchait à multiplier les exemples favorables à son opinion, à ses intérêts.

Un ami de la liberté ne voyait dans Charlemagne que le chef d'un peuple libre; un historiographe en faisait un souverain absolu. Des histoires de France, écrites par un parlementaire, par un prêtre ou par un pensionnaire de la cour, paraissent à peine celle d'un même peuple. Ces deux causes ont bien plus contribué à l'insipidité de nos histoires que la différence des événements, des mœurs et des caractères. Voltaire même,

le premier des historiens modernes, si grand dans la partie morale de l'histoire, n'a pu, dans la partie politique, s'abandonner à son génie. Forcé de ménager un des ennemis de l'espèce humaine pour avoir le droit d'attaquer l'autre avec impunité, il écrasa la superstition, mais il n'opposa au despotisme que le cri de l'humanité et les règles de la justice personnelle; il lui reproche ses crimes, mais il laisse en paix reposer entre ses mains royales le pouvoir de les commettre.

Il nous faut donc une histoire toute nouvelle, qui soit surtout celle des droits des hommes, des vicissitudes auxquelles ont été partout assujetties et la connaissance et la jouissance de ces droits; une histoire où, mesurant d'après cette base unique la prospérité et la sagesse des nations, l'on suive chez chacune les progrès et la décadence de l'inégalité sociale, source presqu'unique des biens et des maux de l'homme civilisé.

Choix des maîtres.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la distribution des diverses parties de l'enseignement des sciences, ni sur la manière de nommer des professeurs. Les principes que j'ai exposés dans le second mémoire peuvent s'appliquer à tous les degrés, à tous les genres d'instruction. Les concours, la concurrence des élèves dans le choix des maitres serviraient moins à faire tomber la préférence sur les plus habiles, qu'à détourner ceux qui se destinent à cette fonction d'une étude solitaire et profonde ; ils la sacrifieraient à la nécessité d'acquérir les petits talents propres à éblouir les juges ou à séduire les disciples. Mais il est en quelque sorte plus essentiel encore que la nomination de ceux dont l'enseignement a pour but le progrès des sciences soit indépendante de la puissance publique, afin de lui enlever le moyen d'étouffer, dans leur berceau, les vérités qu'elle peut avoir intérêt de craindre. En général, tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, en quelques

mains qu'il ait été remis, de quelque manière qu'il ait été conféré, est naturellement ennemi des lumières. On le verra flatter quelquefois les talents, s'ils s'abaissent à devenir les instruments de ses projets ou de sa vanité : mais tout homme qui fera profession de chercher la vérité et de la dire, sera toujours odieux à celui qui exercera l'autorité.

Plus elle est faible et partagée, plus ceux à qui elle est remise sont ignorants et corrompus, plus cette haine est violente. Si l'on peut citer quelques exceptions, c'est lorsque, par une de ces combinaisons extraordinaires qui se reproduisent tout au plus une fois dans vingt siècles, le pouvoir se trouve entre les mains d'un homme qui réunit un génie puissant à une vertu forte et pure; car même l'espèce de vertu qui peut appartenir à la médiocrité ne préserve pas de cette maladie, née de la faiblesse et de l'orgueil.

Il n'est pas nécessaire de fouiller dans les archives de l'histoire pour être convaincu de cette triste vérité; dans chaque pays, à chaque époque, il suffit de regarder autour

de soi. Tel doit être, en effet, l'ordre de la nature ; plus les hommes seront éclairés, moins ceux qui ont l'autorité pourront en abuser, et moins aussi il sera nécessaire de donner aux pouvoirs sociaux d'étendue ou d'énergie. La vérité est donc à la fois l'ennemie du pouvoir comme de ceux qui l'exercent ; plus elle se répand, moins ceux-ci peuvent espérer de tromper les hommes ; plus elle acquiert de force, moins les sociétés ont besoin d'être gouvernées.

On ne doit point imposer aux maîtres l'obligation de répondre aux questions qu'on leur propose.

Les maîtres seront-ils obligés de donner des éclaircissements à ceux qui leur en demanderaient sur des questions difficiles? Je ne le crois pas. Il n'est point de professeur qui ne donne volontairement la solution des difficultés qu'on lui présente; mais si on lui en fait un devoir, comment en fixera-t-on la limite? Répondra-t-il aux questions écrites comme aux questions verbales? Fixera-t-on le temps qu'il doit employer à ces réponses?

Dans un pays où tous les hommes sont également soumis à la loi, on ne doit leur imposer que des devoirs qui puissent être déterminés par elle : il ne faut point tromper les citoyens par des indications qui leur persuadent qu'ils ont droit d'exiger ce que souvent il serait impossible de leur accorder. Pourquoi ne pas se reposer ici sur le désir qu'auront naturellement les professeurs d'augmenter leur réputation, d'obtenir la confiance et l'estime de leurs élèves?

Instruction qui résulte pour les hommes de l'institution des sociétés savantes.

A cet enseignement, destiné surtout pour la jeunesse, mais dont les hommes pourront retirer, sinon l'avantage de s'ouvrir la carrière des sciences, du moins celui d'en étudier les diverses parties et d'en suivre les progrès, il faut joindre l'instruction que tous peuvent attendre des sociétés savantes. Nous avons déja montré comment elles y serviraient indirectement, en préservant des erreurs, en opposant des obstacles à la charlatanerie comme aux préjugés. Elles

Elles servent à empêcher que certaines parties des sciences ne soient négligées.

Ces mêmes sociétés sont nécessaires pour empêcher que certaines parties des sciences ne soient abandonnées ; c'est pour cela qu'il est utile de partager ces corps en différentes classes qui en embrassent l'immensité ; et c'est surtout d'après cette vue que ces classes doivent être formées, en ayant soin de réunir entr'elles les parties des sciences qui sont cultivées à la fois par les mêmes hommes. Si on cherchait à former des divisions purement philosophiques, on s'écarterait souvent du but qu'on veut atteindre, à moins que l'on ne prît pour base, non la différence des objets, mais celle des méthodes ; non la nature même de la science, mais celle des qualités qu'elle exige de ceux qui s'y livrent.

C'est principalement d'après les méthodes de chercher les vérités qu'on doit observer et juger la marche des sciences; mais chaque méthode n'a qu'une certaine étendue : elle s'épuise comme le filon d'une mine précieuse, et finit par ne donner que de loin

en loin quelques vérités. Les moyens propres à chaque science n'ont aussi qu'un certain degré d'activité, d'étendue, de précision. L'astronomie doit languir après une periode de succès, si l'art de diviser les instruments et de construire des lunettes ne fait pas de progrès. Toutes les questions que certaines méthodes peuvent résoudre dans l'analyse sans employer des calculs trop longs, trop fatigants, sont résolues les premières. La complication des calculs qu'exigeraient de nouvelles questions oblige de s'arrêter jusqu'au moment où d'autres méthodes ouvriront une route plus facile. Les détails de l'anatomie humaine, quant à la partie descriptive, doivent s'épuiser. Il arrivera un moment où les animaux, les plantes, les minéraux seront connus sur une grande partie du globe, et où les nouveaux objets qui en compléteraient le système ne présenteront plus de phénomènes vraiment nouveaux, n'offriront plus de résultats piquants.

Il n'y a pas de science qui, par la nature même des choses, ne soit condamnée à des intervalles de stagnation et d'oubli. Si

cependant on la néglige alors, si on n'en perfectionne pas, quant à la méthode, aux développements, la partie déja terminée; si on en perd la mémoire, il faudra reparcourir une seconde fois ces routes abandonnées, lorsque de nouveaux besoins ou de nouvelles découvertes engageront les esprits à s'y porter de nouveau. Mais, au contraire, si des sociétés savantes conservent l'étude de ces sciences, alors, aux époques fixées par la nature pour leur renouvellement, on les verra reparaître avec une nouvelle splendeur.

Elles servent à préparer les découvertes en rassemblant des observations.

Les académies ne font pas de découvertes, le génie agit seul; il est plus embarrassé que secouru par des forces étrangères; mais dans les sciences naturelles souvent les découvertes ne peuvent être que le résultat d'un grand nombre de faits qu'il a fallu observer dans des climats divers, suivre dans plusieurs lieux à la fois, continuer de voir pendant une longue suite d'années.

génie doit tirer un jour ces grandes vérités qui, de loin en loin, consolent l'esprit humain de son ignorance et de sa faiblesse.

Utilité d'un tableau général des sciences.

On pourrait enfin obtenir des sociétés savantes un ouvrage nécessaire à l'instruction générale du genre humain, qui n'a jamais été entrepris, et qu'elles seules peuvent exécuter dans l'état actuel des lumières et des sociétés. Je veux parler d'un tableau général et complet de toutes les vérités positives découvertes jusqu'ici. Il contiendrait, par exemple, pour les sciences mathématiques tous les problèmes que les géomètres ont résolus, toutes les vérités qu'ils ont prouvées, toutes les théories qu'ils ont établies, toutes les méthodes qu'ils ont données. On y joindrait toutes les applications de ces théories à la philosophie, à la politique, à l'astronomie, à la physique, à la mécanique, aux arts, et en même temps l'indication de toutes les machines, de tous les métiers, de tous les instruments connus. On voit aisément comment on peut former ce même tableau pour les sciences naturelles,

Indépendamment de cette différence qui tient à la nature de la science ces mêmes tableaux seront plus ou moins défectueux, suivant le degré où la philosophie de la science sera portée, et suivant la perfection plus ou moins grande de la langue qui lui est propre. Ainsi, dans les sciences naturelles, dans les sciences morales, le tableau doit non-seulement s'étendre, mais, à quelques égards, il doit changer à chaque génération. C'est un de ces ouvrages qu'il faut s'occuper de perfectionner sans cesse, et ne finir que pour le recommencer.

Ce tableau général ne devrait être ni une collection de traités complets sur les sciences, ni leur histoire détaillée, ni un dictionnaire, mais une exposition systématique où les démonstrations, les conséquences immédiates seraient supprimées, où l'on renverrait aux ouvrages dans lesquels chaque vérité se trouve développée, où l'on pourrait saisir d'un coup-d'œil, pour chaque portion de ce vaste ensemble, et quelles sont les richesses et quels sont les besoins de l'esprit humain, où, en observant à quel

Il ne faut pas croire qu'un tel ouvrage fût immense ; il serait moins volumineux que ceux qui ont fait connaître les richesses des grandes bibliothèques. Le catalogue des vérités serait bien moins étendu que celui des livres.

Correspondance des sociétés savantes de la capitale avec les autres établissements relatifs aux sciences.

Les sociétés savantes de la capitale, dont l'une aurait pour objet les sciences mathématiques et physiques ; l'autre les sciences morales ; la troisième l'antiquité, l'histoire, les langues, la littérature, et qui embrasseraient ainsi le cercle entier des connaissances humaines, seraient liées avec les sociétés attachées aux parties-pratiques des sciences.

Un cabinet d'histoire naturelle réuni à un jardin de botanique ; un cabinet d'anatomie humaine et comparée, un cabinet de machines, des bibliothèques , un cabinet d'antiquités, seraient confiés chacun à un directeur chargé de les conserver , de les compléter, d'en faire jouir les savants. Ces

parties de l'empire, celles pour lesquelles leur position leur donne des avantages, les essais de botanique, de zoologie, d'économie rurale, qu'on peut espérer d'y tenter avec plus de succès. En un mot, par cette correspondance continue, active, on réaliserait avec plus de généralité et de méthode le vaste projet de Bacon. La nature, interrogée partout, observée sur toutes ses faces, attaquée à la fois par toutes les méthodes, par tous les instruments propres à lui arracher ses secrets, serait forcée de les laisser échapper. Ainsi, l'on réunirait tout ce qu'on peut attendre des efforts isolés du génie laissés à lui-même, et tout ce que l'action combinée des hommes éclairés peut produire; ainsi, l'on profiterait à la fois et de toute l'énergie de la liberté, et de toute la puissance d'un concert constant et unanime.

Il faudrait que les sociétés de la capitale eussent des associés résidents dans les provinces, afin d'y faire naitre une émulation plus grande, afin de détruire toute idée d'une infériorité qui n'existe pas, afin que, si les sociétés de la capitale obtiennent quelque

avantage de ce qui semblait n'exister que contre lui, tout deviendrait successivement pour lui un moyen de s'éclairer ou un instrument de bonheur. Tandis que le reste de l'instruction lui montrerait à profiter des connaissances acquises, le rendrait plus capable de veiller à son bien-être ou de remplir ses devoirs, répandrait sur la société la paix et les vertus, y multiplierait les jouissances, celle-ci préparerait des avantages plus grands pour les générations qui n'existent pas encore, et préviendrait les effets éloignés des causes qui menacent de détruire ceux que nous pouvons espérer de leur transmettre.

L'une donne à la patrie des citoyens dignes de la liberté, l'autre doit défendre et perfectionner la liberté même; l'une empêchera les intrigants de rendre leurs contemporains instruments ou complices de leurs desseins, l'autre préservera les races futures de voir de nouveaux préjugés ravir encore à l'homme, et son indépendance et sa dignité.

Conclusion.

Telles sont sur l'instruction publique, les idées dont j'ai cru devoir l'hommage à mon pays ; elles sont le produit d'une longue suite de réflexions, d'observations constantes sur la marche de l'esprit humain dans les sciences et dans la philosophie. Longtemps j'ai considéré ces vues comme des rêves qui ne devaient se réaliser que dans un avenir indéterminé, et pour un monde où je n'existerais plus. Un heureux événement a tout à coup ouvert une carrière immense aux espérances du genre humain ; *un seul instant a mis un siècle de distance* entre l'homme du jour et celui du lendemain. Des esclaves, dressés pour le service ou le plaisir d'un maître, se sont réveillés étonnés de n'en plus avoir, de sentir que leurs forces, leur industrie, leurs idées, leur volonté n'appartenaient plus qu'à eux-mêmes. Dans un temps de ténèbres ce réveil n'eût duré qu'un moment : fatigués de leur indépendance, ils auraient cherché dans de nouveaux fers un sommeil

douloureux et pénible ; dans un siècle de lumières, ce réveil sera éternel. Le seul souverain des peuples libres, la vérité, dont les hommes de génie sont les ministres, étendra sur l'univers entier sa douce et irrésistible puissance ; par elle tous les hommes apprendront ce qu'ils doivent vouloir pour leur bonheur, et ils ne voudront plus que le bien commun de tous. Aussi, cette révolution n'est-elle pas celle d'un gouvernement, c'est celle des opinions et des volontés ; ce n'est pas le trône d'un despote qu'elle renverse, c'est celui de l'erreur et de la servitude volontaires ; ce n'est point un peuple qui a brisé ses fers, ce sont les amis de la raison, chez tous les peuples, qui ont remporté une grande victoire : présage assuré d'un triomphe universel.

Cette révolution excite des murmures ; mais n'avait-on pas dû prévoir que, pour remettre les hommes à la place que la nature leur avait marquée, il faudrait en laisser bien peu à celle qu'ils occupaient ; et ce mouvement général pouvait-il s'opérer sans frottements et sans secousse ?

L'éducation n'avait point appris aux

de ne pas trouver dans l'égalité, la douceur de n'être plus entourés d'hommes qui avaient à leur demander compte d'une usurpation ou d'une injustice ; plaignons-les d'être même inaccessibles à l'orgueil, de n'avoir plus d'autre supériorité que celle de leurs talents, d'autre autorité que celle de leur raison, d'autre grandeur que celle de leurs actions. Mais qu'ils permettent du moins à un homme libre d'oser, au nom de l'humanité consolée, remercier les auteurs de tant de bienfaits, d'avoir rendu possible tout ce que la philosophie avait osé concevoir pour le bonheur des hommes, et d'avoir ouvert au génie une carrière qu'il n'est plus désormais au pouvoir des oppresseurs de lui fermer. La postérité, les nations étrangères impartiales comme elle, pardonneront des fautes qui sont l'ouvrage de la nécessité ou des passions, et se souviendront du bien qui, né de la raison et de la vertu, doit être immortel comme elles; elles distingueront l'ouvrage de la philosophie et celui de l'ambition ou de l'intrigue, elles ne confondront point les bienfaiteurs des peuples, avec les imposteurs qui cherchent à les

peut faire aux hommes un bien éternel, d'être méconnu un instant, et de perdre des suffrages qui lui auraient peut-être mérité des honneurs de quelques jours ? Regrettera-t-il qu'on l'ait empêché d'être utile ? Mais, il le sera bien plus sûrement encore en remplissant sa noble carrière. Qu'il ait donc le courage de braver la calomnie comme la persécution, et de n'y voir qu'une preuve glorieuse de ses services, plus attestés par ces cris des ennemis de la chose publique, toujours éclairés sur leurs intérêts, que par les applaudissements de ses faibles amis, souvent si faciles à égarer.

SUR LA NÉCESSITÉ
DE
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE.

SUR LA NÉCESSITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Au commencement du quinzième siècle, l'Europe entière, plongée dans l'ignorance, gémissait sous le joug de l'aristocratie nobiliaire et de la tyrannie sacerdotale; et depuis cette époque, les progrès vers la liberté ont, dans chaque nation, suivi ceux des lumières avec cette constance qui annonce, entre deux faits, une liaison nécessaire, fondée sur les lois éternelles de la nature.

Ainsi, par une suite de ces mêmes lois, on ne pourrait ramener l'ignorance, sans rappeler la servitude avec elle.

Un peuple éclairé confie ses intérêts à des hommes instruits, mais un peuple ignorant devient nécessairement la dupe des fourbes qui, soit qu'ils le flattent, soit qu'ils l'oppriment, le rendent l'instrument de leurs projets, et la victime de leurs intérêts personnels.

Quand bien même la liberté serait respectée en apparence et conservée dans le

livre de la loi, la prospérité publique n'exige-t-elle pas que le peuple soit en état de connaître ceux qui sont capables de la maintenir, et l'homme qui, dans les actions de la vie commune, tombe, par le défaut de lumières, dans la dépendance d'un autre homme, peut-il se dire véritablement libre?

Ne se forme-t-il pas nécessairement alors deux classes de citoyens? Et qui pourrait soutenir qu'il existe entr'elles l'égalité commandée par la nature, sous prétexte que ce n'est pas la force, mais la ruse qui exerce l'empire. Croit-on que la liberté pût longtemps subsister, même dans les lois? Combien n'est-il pas aisé de l'anéantir par des institutions qui auraient l'air de la conserver? Combien n'y a-t-il pas d'exemples de peuples qui se sont crus libres, lors même qu'ils gémissaient sous l'esclavage? Oui, sans doute, la liberté ne peut périr; mais c'est uniquement parce que les progrès des lumières en assurent l'éternelle durée, et l'histoire entière atteste avec combien peu de succès les institutions, en apparence les mieux combinées, ont protégé celles des peuples que leurs lumières ne défendaient

pas contre l'hypocrisie des tyrans, qui savent prendre le masque de la popularité, ou celui de la justice. Dire que le peuple en sait assez, s'il sait vouloir être libre, c'est avouer qu'on veut le tromper pour s'en rendre maître. C'est le dégrader sous la vaine apparence d'un respect perfide.

Le maintien de la liberté et de l'égalité exige donc un certain rapport entre l'instruction des citoyens qui en peuvent recevoir le moins, et les lumières des hommes les plus éclairés, dans le même pays, et à la même époque. Il exige également une certaine proportion entre les connaissances des hommes et leurs besoins.

Il faut donc que l'instruction du peuple puisse suivre les progrès des arts, et ceux des lumières générales; et comme la grande pluralité des individus de l'espèce humaine ne peut donner à son instruction qu'un petit nombre d'années, et une attention relativement beaucoup plus faible que celle dont les hommes supérieurs sont capables, il faut encore que les méthodes d'enseigner se perfectionnent, de manière que le même temps et la même attention suffisent pour

acquérir des connaissances plus étendues, à mesure qu'elles deviennent nécessaires.

Ainsi, les soins que la puissance publique doit prendre de l'instruction du peuple, ne peuvent se séparer de ceux qu'elle doit donner à une instruction plus étendue; autrement il arriverait bientôt que le talent se tournerait tout entier vers l'art de gouverner les hommes et de les tromper, et que les ambitieux, débarrassés de la censure incommode des hommes éclairés, trouveraient bientôt moyen d'éluder les faibles barrières que leur opposerait l'instruction commune, ou parviendraient à la corrompre. Les préjugés qui, dans presque tous les pays, sont la seule instruction de la portion la plus nombreuse, ne sont pas l'ouvrage de la nature, mais celui de l'ambition qui, trompant l'ignorante simplicité des pères, s'empare du droit de livrer à l'abrutissement et à l'erreur, les générations naissantes.

Une égalité entière entre les esprits est une chimère; mais si l'instruction publique est générale, étendue; si elle embrasse l'universalité des connaissances, alors cette inégalité est toute en faveur de l'espèce

humaine qui profite des travaux des hommes de génie. Si, au contraire, cette instruction est nulle, faible, mal dirigée, alors l'inégalité n'existe plus qu'en faveur des charlatans de tous les genres, qui cherchent à tromper les hommes sur tous leurs intérêts.

Voilà pourquoi on avait voulu rendre l'instruction publique indépendante de tout autre pouvoir que celui de l'opinion, et ne la soumettre qu'à l'autorité de la renommée. On avait senti que la puissance quelconque à laquelle elle serait subordonnée, chercherait à la faire servir à des desseins étrangers à son véritable objet, la distribution la plus égale, et le progrès des lumières.

On a dit qu'il suffisait d'établir, aux dépens de la nation, des écoles primaires: sans doute on consentirait encore que des écoles fussent ouvertes pour la marine, pour l'artillerie, pour l'art militaire; car on ne voudrait pas que les enfants des riches pussent seuls y occuper les places. Sans doute on n'ignore pas que cette instruction est le seul moyen de pouvoir se passer d'une grande armée en temps de paix, toujours si dangereuse pour la liberté.

on voit que les faits sur lesquels ces reproches sont fondés, ont pour cause, soit une intolérance religieuse ou politique qui n'existe plus, soit une sorte de privilège exclusif mal-adroitement attaché à ces corporations, soit, enfin, les anciens vices de ces institutions, que tous les bons esprits ont sentis, et qu'il est facile d'éviter.

Pour juger ces corporations, d'après l'expérience, il ne faut d'abord considérer que celles qui ont eu pour objet la culture des sciences mathématiques et physiques, considérées comme objet de spéculation, parce que ce sont les seules qui ont joui jusqu'ici de quelque indépendance; et si on parcourt les recueils publiés par ces corporations, on verra combien, en attachant aux sciences quelques hommes à qui la médiocrité de leur fortune n'aurait pas permis de s'y livrer tout entiers; combien, en facilitant aux autres la publication prompte de leurs travaux, ces corporations ont servi aux progrès des lumières.

A peine, depuis cent trente ans qu'elles existent, citerait-on une seule découverte qui n'ait pas été faite par un homme attaché

à ces mêmes corporations, ou adoptée par elles; et cependant jamais, dans aucune époque de l'histoire, les sciences n'ont été cultivées, et plus généralement, et avec plus de succès.

Ces corporations n'ont point formé les hommes de génie dont le nom honore leur liste; mais elles leur ont donné les moyens de développer leurs talents, de se faire connaître, d'acquérir cette première réputation qui leur a permis depuis de se livrer à de plus grands travaux.

Avant l'invention de l'imprimerie, l'instruction était très-chère ; et chez les peuples anciens, ce fut une des causes qui contribuèrent le plus à conserver l'esprit aristocratique de leurs gouvernements. Heureusement chez les nations modernes, ce même esprit dominateur du clergé, qui a fait tant de maux, ne pouvant s'exercer qu'en multipliant les instruments, a été forcé de multiplier aussi les écoles, et de les ouvrir par des fondations nombreuses à la classe pauvre du peuple, et, dès-lors, malgré toutes les précautions prises pour détruire la raison sous un fatras de fausse

science, on vit des hommes supérieurs à leur siècle, soutenir les droits de la vérité, et en réclamant pour l'église l'égalité démocratique, préparer les esprits à en reconnaître l'éternelle justice dans toute son étendue.

L'imprimerie a rendu l'instruction plus facile en la rendant moins chère, mais elle n'a facilité que l'instruction par les livres; et celle que l'on doit recevoir par l'observation et par l'expérience; celle qui exige des instruments, des machines, des expériences, est encore restée, et restera longtemps au dessus des facultés de la très-grande pluralité.

Plus vous voulez que les hommes exercent eux-mêmes une portion plus étendue de leurs droits, plus vous voulez, pour éloigner tout empire du petit nombre, qu'une masse plus grande de citoyens puisse remplir un plus grand nombre de fonctions, plus aussi vous devez chercher à étendre l'instruction; et puisque toutes nos lois doivent tendre à diminuer l'inégalité des fortunes, il ne faut plus compter pour les dépenses nécessaires aux progrès des lumières,

faire leurs comptes, juger de l'exactitude de leur imposition; s'ils ont besoin d'un arpenteur pour connaître l'étendue de leur terre; si pour défendre une cause très-simple, il leur faut un homme de loi, dès-lors, non-seulement toute cette classe nombreuse et respectable est éloignée des fonctions publiques, mais même le droit d'élire s'anéantit pour elle; car, ces mêmes hommes à qui on est obligé de recourir sans cesse dans ses affaires personnelles, acquerront sur les volontés, une autorité dangereuse. Si les citoyens, lorsqu'on cite un fait, lorsqu'on leur allègue une loi, un exemple, lorsque ce fait, cette loi, cet exemple sont ensuite contestés, ne savent pas comment ils pourraient les vérifier par eux-mêmes, ne les réduisez-vous point à n'avoir ni une opinion, ni une volonté propre; et dès-lors cet exercice de leurs droits est-il réel, est-il celui que vous devez leur assurer?

Les représentants du peuple croiront-ils avoir rempli leurs devoirs envers lui, en lui laissant l'exercice le plus étendu de ses droits? Ne pourrait-il pas leur dire, qu'avez-vous donc fait pour moi? Lorsque je vous

ai choisis, ce n'était pas pour que vos décrets m'assurassent des droits que j'avais avant eux et avant vous; mais c'était pour recevoir de vous les moyens d'exercer ces mêmes droits d'une manière utile à ma liberté et à mon bonheur : c'était donc pour que je pusse les exercer, et avec ordre, et avec lumières. J'ai été trop longtemps la victime des fautes de ceux qui avaient usurpé le droit de vouloir en mon nom; faut-il que je le devienne maintenant de mes propres erreurs; et n'est-ce point précisément pour n'être pas réduit à n'avoir à choisir qu'entre ces deux extrémités que je vous ai appelés?

Souvent des citoyens égarés par de vils scélérats s'élèvent contre les lois; alors la justice, l'humanité vous crient d'employer les seules armes de la raison pour les rappeler à leurs devoirs; et pourquoi donc ne pas vouloir qu'une instruction bien dirigée les rende d'avance plus difficiles à séduire, plus disposés à céder à la voix de la vérité?

Deux classes ont presque partout exercé sur le peuple un empire dont l'instruction seule peut le préserver, ce sont les gens

de loi et les prêtres; les uns s'emparent de sa conscience, les autres de ses affaires. En vain dira-t-on que les lois peuvent être assez simples pour que l'instruction lui soit inutile; mais les lois primitives de tous les peuples étaient simples, étaient écrites dans un idiôme que tout le monde entendait, et cependant c'est de ces lois simples qu'avec du temps et des subtilités, les légistes sont parvenus à former des codes compliqués, obscurs, écrits dans un stile inintelligible pour tout autre que pour eux. L'instruction n'est pas moins nécessaire pour garantir la conscience des piéges du sacerdoce. La morale primitive de toutes les religions, a aussi été très-simple, assez conforme à la morale naturelle; mais aussi dans toutes les religions les prêtres en ont fait l'instrument de leur ambition. Ce serait donc trahir le peuple que de ne pas lui donner dans une instruction morale, indépendante de toute religion particulière, un sûr préservatif contre ce danger qui menace sa liberté et son bonheur.

Les plaintes du peuple sur les subsistances, se sont élevées avec force, et nous

avons d'immenses terreins occupés par des marais, et le défaut d'une navigation intérieure plus étendue et formée sur un système général rend les secours du commerce lents, dispendieux, quelquefois insuffisants, et une énorme quantité de chevaux que la construction de ces canaux rendraient inutiles, empêchent les terreins qui fourniraient aux hommes une nourriture plus abondante et plus variée. Le bas prix des salaires annonce que l'occupation manque aux hommes laborieux, et c'est lorsque tout prouve la nécessité d'employer toutes les lumières, de perfectionner les arts, d'ouvrir à l'industrie des routes nouvelles, de donner à l'activité des talents utiles une énergie nouvelle, que l'on choisirait ce moment pour appeler l'ignorance, et avec elle la misère, la dépopulation, l'anarchie et la servitude.

RAPPORT

ET

PROJET DE DÉCRET

SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.



RAPPORT

ET

PROJET DE DÉCRET

SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Présentés à l'Assemblée nationale, au nom du Comité d'Instruction publique, les 20 et 21 avril 1792.

MESSIEURS,

Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs :

Assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue de talents qu'il a reçus de la nature ; et par là établir, entre les citoyens,

devoir imposé par l'intérêt commun de la société, par celui de l'humanité entière.

Mais, en considérant sous ce double point de vue, la tâche immense qui nous a été imposée, nous avons senti, dès nos premiers pas, qu'il existait une portion du système général de l'instruction qu'il était possible d'en détacher, sans nuire à l'ensemble, et qu'il était nécessaire d'en séparer, pour accélérer la réalisation du nouveau système : c'est la distribution et l'organisation générale des établissements d'enseignement public.

En effet, quelles que soient les opinions sur l'étendue précise de chaque degré d'instruction; sur la manière d'enseigner; sur le plus ou moins d'autortié conservée aux parents, ou cédée aux maîtres; sur la réunion des élèves dans des pensionnats établis par l'autorité publique; sur les moyens d'unir à l'instruction, proprement dite, le développement des facultés physiques et morales, l'organisation peut être la même; et d'un autre côté la nécessité de désigner les lieux d'établissements, de faire composer les livres élémentaires, longtemps avant que ces établissements puissent être mis en activité,

obligeaient à presser la décision de la loi, sur cette portion du travail qui nous est confié.

Nous avons pensé que, dans ce plan d'organisation générale, notre premier soin devait être de rendre, d'un côté, l'éducation aussi égale, aussi universelle; de l'autre, aussi complette que les circonstances pouvaient le permettre; qu'il fallait donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous; mais ne refuser à aucune portion des citoyens, l'instruction plus élevée, qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus; établir l'une, parce qu'elle est utile à ceux qui la reçoivent; et l'autre, parce qu'elle l'est à ceux même qui ne la reçoivent pas.

La première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre, doivent être aussi indépendants qu'il est possible, de toute autorité politique; et comme, néanmoins, cette indépendance ne peut être absolue, il résulte du même principe, qu'il faut ne les rendre dépendants que de l'assemblée des

représentants du peuple, parce que, de tous les pouvoirs, il est le moins corruptible, le plus éloigné d'être entraîné par des intérêts particuliers, le plus soumis à l'influence de l'opinion générale des hommes éclairés, et surtout parce qu'étant celui de qui émanent essentiellement tous les changements, il est dès-lors le moins ennemi du progrès des lumières, le moins opposé aux améliorations que ce progrès doit amener.

Nous avons observé, enfin, que l'instruction ne devait pas abandonner les individus au moment où ils sortent des écoles; qu'elle devait embrasser tous les âges; qu'il n'y en avait aucun où il ne fût utile et possible d'apprendre, et que cette seconde instruction est d'autant plus nécessaire, que celle de l'enfance a été resserrée dans des bornes plus étroites. C'est là même une des causes principales de l'ignorance où les classes pauvres de la société sont aujourd'hui plongées; la possibilité de recevoir une première instruction, leur manquait encore moins que celle d'en conserver les avantages.

Nous n'avons pas voulu qu'un seul homme, dans l'empire, pût dire désormais : la loi

m'assurait une entière égalité de droits; mais on me refuse les moyens de les connaître. Je ne dois dépendre que de la loi; mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'entoure. On m'a bien appris dans mon enfance ce que j'avais besoin de savoir; mais, forcé de travailler pour vivre, ces premières notions se sont bientôt effacées, et il ne m'en reste que la douleur de sentir, dans mon ignorance, non la volonté de la nature, mais l'injustice de la société.

Nous avons cru que la puissance publique devait dire aux citoyens pauvres : la fortune de vos parents n'a pu vous procurer que les connaissances les plus indispensables; mais on vous assure des moyens faciles de les conserver et de les étendre. Si la nature vous a donné des talents, vous pouvez les développer, et ils ne seront perdus ni pour vous, ni pour la patrie.

Ainsi, l'instruction doit être universelle, c'est-à-dire, s'étendre à tous les citoyens. Elle doit être répartie avec toute l'égalité que permettent les limites nécessaires de la dépense, la distribution des hommes sur le territoire, et le temps, plus ou moins

long, que les enfants peuvent y consacrer. Elle doit, dans ses divers degrés, embrasser le système entier des connaissances humaines, et assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances, ou d'en acquérir de nouvelles.

Enfin, aucun pouvoir public ne doit avoir ni l'autorité, ni même le crédit, d'empêcher le développement des vérités nouvelles, l'enseignement des théories contraires à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés.

Tels ont été les principes qui nous ont guidés dans notre travail.

Nous avons distingué cinq degrés d'instruction, sous le nom, 1°. d'écoles primaires; 2°. d'écoles secondaires; 3°. d'instituts; 4°. de lycées; 5°. de société nationale des sciences et des arts.

On enseigne, dans les écoles primaires, ce qui est nécessaire à chaque individu pour se conduire lui-même, et jouir de la plénitude de ses droits. Cette instruction suffira même à ceux qui profiteront des leçons destinées aux hommes pour les rendre

capables des fonctions publiques les plus simples, auxquelles il est bon que tout citoyen puisse être appelé, comme celles de juré, d'officier municipal.

Toute collection de maisons renfermant quatre cents habitants, aura une école et un maître.

Comme il ne serait pas juste que, dans les départements où les habitations sont dispersées ou réunies par groupes plus petits, le peuple n'obtînt pas des avantages égaux, on placera une école primaire dans tous les arrondissements où se trouveront des villages éloignés de plus de mille toises, d'un endroit qui renferme quatre cents habitants. On enseignera, dans ces écoles, à lire, à écrire, ce qui suppose nécessairement quelques notions grammaticales; on y joindra les règles de l'arithmétique, des méthodes simples de mesurer exactement un terrein, de toiser un édifice; une description élémentaire des productions du pays, des procédés de l'agriculture et des arts; le développement des premières idées morales; et des règles de conduite qui en dérivent; enfin, ceux des principes de l'ordre

social, qu'on peut mettre à la portée de l'enfance.

Ces diverses instructions seront distribuées en quatre cours, dont chacun doit occuper une année les enfants d'une capacité commune. Ce terme de quatre ans, qui permet une division commode pour une école où l'on ne peut placer qu'un seul maître, répond aussi assez exactement à l'espace de temps qui, pour les enfants des familles les plus pauvres, s'écoule entre l'époque où ils commencent à être capables d'apprendre, et celle où ils peuvent être employés à un travail utile, assujettis à un apprentissage régulier.

Chaque dimanche, l'instituteur ouvrira une conférence publique, à laquelle assisteront les citoyens de tous les âges : nous avons dans cette institution un moyen de donner aux jeunes gens celles des connaissances nécessaires, qui n'ont pu cependant faire partie de leur première éducation. On y développera les principes et les règles de la morale avec plus d'étendue, ainsi que cette partie des lois nationales, dont l'ignorance empêcherait un citoyen de connaître ses droits et de les exercer.

Ainsi, dans ces écoles les vérités premières de la science sociale précéderont leurs applications. Ni la constitution française, ni même la déclaration des droits, ne seront présentées à aucune classe des citoyens, comme des tables descendues du ciel, qu'il faut adorer et croire. Leur enthousiasme ne sera point fondé sur les préjugés, sur les habitudes de l'enfance, et on pourra leur dire : cette déclaration des droits, qui vous apprend à la fois ce que vous devez à la société, et ce que vous êtes en droit d'exiger d'elle, cette constitution que vous devez maintenir aux dépens de votre vie, ne sont que le développement de ces principes simples, dictés par la nature et par la raison, dont vous avez appris, dans vos premières années, à reconnaître l'éternelle vérité. Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commande seraient d'utiles vérités; le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes : celle des hommes qui

raisonnent, et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves.

En continuant ainsi l'instruction pendant toute la durée de la vie, on empêchera les connaissances acquises dans les écoles de s'effacer trop promptement de la mémoire; on entretiendra dans les esprits une activité utile; on instruira le peuple des lois nouvelles, des observations d'agriculture, des méthodes économiques qu'il lui importe de ne pas ignorer. On pourra lui montrer enfin l'art de s'instruire par soi-même, comme à chercher des mots dans un dictionnaire, à se servir de la table d'un livre, à suivre sur une carte, sur un plan, sur un dessin, des narrations ou des descriptions, des notes ou des extraits. Ces moyens d'apprendre, que, dans une éducation plus étendue, on acquiert par la seule habitude, doivent être directement enseignés dans une instruction bornée à un temps plus court, et à un petit nombre de leçons.

Nous n'avons ici parlé, soit pour les enfants, soit pour les hommes, que de l'enseignement direct, parce que c'est le seul dont il soit nécessaire de connaître la

marche, la distribution, l'étendue, avant de déterminer l'organisation des établissements d'instruction publique. D'autres moyens seront l'objet d'une autre partie de notre travail.

Ainsi, par exemple, les fêtes nationales, en rappelant aux habitants des campagnes, aux citoyens des villes, les époques glorieuses de la liberté, en consacrant la mémoire des hommes dont les vertus ont honoré leur séjour, en célébrant les actions de dévouement ou de courage dont il a été le théâtre, leur apprendront à chérir les devoirs qu'on leur aura fait connaître. D'un autre côté, dans la discipline intérieure des écoles, on prendra soin d'instruire les enfants à être bons et justes; on leur fera pratiquer, les uns à l'égard des autres, les principes qu'on leur aura enseignés; et par là, en même temps qu'on leur fera prendre l'habitude d'y conformer leur conduite, ils apprendront à les mieux entendre, à en sentir plus fortement l'utilité et la justice (1). On fera composer,

(1) Il serait très-facile dans les écoles, dans les jeux du gymnase, dans les fêtes, d'exercer les

soit pour les hommes, soit même pour les enfants, des livres faits pour eux, qu'ils pourraient lire sans fatigue, et qu'un intérêt, soit d'utilité prochaine, soit de plaisir,

---

enfants à la pratique des sentiments les plus nécessaires à fortifier dans leur ame, tels que la justice, l'amour de l'égalité, l'indulgence, l'humanité, l'élévation d'ame.

On peut même les familiariser avec quelques-unes des fonctions sociales, comme les élections, l'ordre d'une assemblée, etc.

Mais il faut éviter qu'ils ne voient dans ces formes un rôle qu'on leur donne à jouer, et qu'on ne leur fasse contracter ou l'habitude de l'hypocrisie extérieure, ou un caractère de pédanterie.

Comme les enfants n'ont que des intérêts très-peu compliqués et des occupations très-simples, ils observent beaucoup tout ce qui les entoure, sont très-difficiles à tromper; et s'ils s'aperçoivent une fois qu'on se moque d'eux en leur faisant faire sérieusement une bagatelle, ils le rendent au maître avec usure.

D'ailleurs, une plaisanterie qui s'est une fois présentée à un enfant gai et malin, se perpétue dans l'établissement de génération en génération, et suffit pour rendre ridicule aux yeux des élèves une institution qui, suivie de bonne foi, aurait été très-utile.

les engagerait à se procurer. Placez à côté des hommes les plus simples une instruction agréable et facile, surtout une instruction utile, et ils en profiteront. Ce sont les difficultés rebutantes de la plupart des études, c'est la vanité de celles à qui le préjugé avait fait donner la préférence, qui éloignait les hommes de l'instruction.

La gymnastique ne sera point oubliée; mais on aura soin d'en diriger les exercices de manière à développer toutes les forces avec égalité, à détruire les effets des habitudes forcées que donnent les diverses espèces de travaux.

Si l'on reproche à ce plan de renfermer une instruction trop étendue, nous pourrons répondre qu'avec des livres élémentaires bien faits et destinés à être mis entre les mains des enfants, avec le soin de donner aux maitres des ouvrages composés pour eux, où ils puissent s'instruire de la manière de développer les principes, de se proportionner à l'intelligence des élèves, de leur rendre le travail plus facile, on n'aura point à craindre que l'étendue de cet enseignement excède les bornes de la capacité

ordinaire des enfants. Il existe, d'ailleurs, des moyens de simplifier les méthodes, de mettre les vérités à la portée des esprits les moins exercés; et c'est d'après la connaissance de ces moyens, d'après l'expérience, qu'a été tracé le tableau des connaissances élémentaires qu'il était nécessaire de présenter à tous les hommes, qu'il leur était possible d'acquérir.

On pourrait aussi nous reprocher d'avoir, au contraire, trop resserré les limites de l'instruction destinée à la généralité des citoyens; mais la nécessité de se contenter d'un seul maître pour chaque établissement, celle de placer les écoles auprès des enfants, le petit nombre d'années que ceux des familles pauvres peuvent donner à l'étude, nous ont forcés de resserrer cette première instruction dans des bornes étroites; et il sera facile de les reculer lorsque l'amélioration de l'état du peuple, la distribution plus égale des fortunes, suite nécessaire des bonnes lois, les progrès des méthodes d'enseignement en auront amené le moment; lorsqu'enfin la diminution de la dette, et celles des dépenses superflues, permettra-

de consacrer à des emplois vraiment utiles une plus forte portion des revenus publics (1).

(1) Les sentiments naturels, tels que la compassion, la bienfaisance, l'amitié pour les parents, pour les frères, pour les compagnons de leurs amusements, la reconnaissance, se développent de bonne heure dans les enfants. L'habitude de ces sentiments conduit aux idées morales ; et de la combinaison de ces idées naissent les préceptes auxquels nous soumettons notre conduite pour notre intérêt, et surtout pour celui de ne pas éprouver une peine intérieure qui en suit nécessairement la violation.

Tel est l'ordre de la nature, qu'il est facile de suivre dans l'instruction. De courtes histoires serviraient à développer, à diriger les sentiments moraux, à les fortifier par l'attention. Une analyse des idées morales les plus simples viendrait ensuite, et on n'aurait besoin ni d'enseigner ni de prouver les préceptes, mais seulement de les faire remarquer, parce qu'ils se trouveront d'avance dans l'esprit des enfants, avec le sentiment qui en garantit l'observation.

Lorsque l'opération sur les mesures sera terminée, et toutes les quantités soumises à la division décimale, la connaissance des quatre règles simples, avec deux ou trois principes du calcul

Les écoles secondaires sont destinées aux enfants dont les familles peuvent se passer

---

des fractions décimales, suffiront pour toutes les opérations arithmétiques nécessaires dans la vie civile.

Il est utile à tout homme de pouvoir mesurer une distance, arpenter un champ, toiser un mur, évaluer le travail d'un fossé, d'un transport de terre; mais l'individu qui ne fait ces opérations que pour lui-même, et non pas pour autrui, n'a besoin de connaître ni les méthodes les plus simples, ni les moyens d'éviter les très-petites erreurs. Dès-lors, il n'a besoin, pour acquérir ces connaissances, que de propositions de géométrie très-élémentaires, et qui se démontrent, pour ainsi dire, à la simple vue.

Il en est de même de cette partie de la théorie des machines simples, qui peut être d'une utilité générale.

En supposant que les enfants ne sentissent pas ou ne retinssent pas la démonstration rigoureuse, il suffit, pour l'usage, qu'ils entendent la proposition et qu'ils la retiennent comme un fait qu'ils peuvent vérifier par leurs yeux.

Personne ne niera sans doute la facilité et l'utilité d'enseigner à connaître les plantes communes les plus utiles ou les plus nuisibles, les animaux du pays, les terres, les pierres qu'il renferme; enfin,

Chaque district, et de plus, chaque ville de quatre mille habitants, aura une de ces écoles secondaires. Une combinaison, analogue à celle dont nous avons parlé pour les écoles primaires, assure qu'il n'y aura point d'inégalité dans la distribution de ces établissements. L'enseignement sera le même dans tous; mais ils auront un, deux, trois instituteurs, suivant le nombre d'élèves qu'on peut supposer devoir s'y rendre.

Quelques notions de mathématiques, d'histoire naturelle et de chimie, nécessaires aux arts; des développements plus étendus des principes de la morale et de la science sociale; des leçons élémentaires de commerce, y formeront le fonds de l'instruction.

Les instituteurs donneront des conférences hebdomadaires, ouvertes à tous les

---

sans laquelle la lecture ou l'écriture sont un travail pénible. Ils acquerront avec aussi peu de peine les connaissances grammaticales ou d'orthographe nécessaires pour que la langue et l'écriture de la généralité des citoyens se perfectionnent peu à peu; et il est important, pour le maintien de l'égalité réelle, que la langue cesse de séparer les hommes en deux classes.

citoyens. Chaque école aura une petite bibliothèque, un petit cabinet où l'on placera quelques instruments météorologiques, quelques modèles de machines ou de métiers, quelques objets d'histoire naturelle; et ce sera, pour les hommes, un nouveau moyen d'instruction. Sans doute, ces collections seront d'abord presque nulles; mais elles s'acroîtront avec le temps, s'augmenteront par des dons, se completteront par des échanges; elles répandront le goût de l'observation et de l'étude; et ce goût contribuera bientôt à leur progrès.

Ce degré d'instruction peut encore, à quelques égards, être envisagé comme universel ou plutôt comme nécessaire pour établir, dans l'enseignement universel, une égalité plus absolue. Les cultivateurs, à la vérité, en sont réellement exclus lorsqu'ils ne se trouvent pas assez riches pour déplacer leurs enfants; mais ceux des campagnes, destinés à des métiers,doivent naturellement achever leur apprentissage dans les villes voisines, et ils recevront, dans les écoles secondaires, du moins la portion de connaissances qui leur sera le plus nécessaire. D'un

autre côté, les cultivateurs ont dans l'année des temps de repos, dont ils peuvent donner une partie à l'instruction, et les artisans sont privés de cette espèce de loisir. Ainsi, l'avantage d'une étude isolée et volontaire, balance, pour les uns, celui qu'ont les autres, de recevoir des leçons plus étendues; et, sous ce point de vue, l'égalité est encore conservée, plutôt que détruite, par l'établissement des écoles secondaires.

Il y a plus: à mesure que les manufactures se perfectionnent, leurs opérations se divisent de plus en plus, ou tendent sans cesse à ne charger chaque individu que d'un travail purement mécanique et réduit à un petit nombre de mouvements simples; travail qu'il exécute mieux et plus promptement, mais par l'effet de la seule habitude, et dans lequel son esprit cesse presque entièrement d'agir. Ainsi, le perfectionnement des arts deviendrait, pour une partie de l'espèce humaine, une cause de stupidité; ferait naître dans chaque nation une classe d'hommes incapables de s'élever au dessus des plus grossiers intérêts; y introduirait, et une inégalité humiliante, et une semence de

troubles dangereux, si une instruction plus étendue n'offrait aux individus de cette même classe, une ressource contre l'effet infaillible de la monotonie de leurs occupations journalières.

L'avantage que les écoles secondaires semblent donner aux villes, n'est donc encore qu'un nouveau moyen de rendre l'égalité plus entière.

Les conférences hebdomadaires proposées pour ces deux premiers degrés, ne doivent pas être regardées comme un faible moyen d'instruction. Quarante ou cinquante leçons par année peuvent renfermer une grande étendue de connaissances, dont les plus importantes répétées chaque année, d'autres tous les deux ans, finiront par être entièrement comprises, retenues, par ne pouvoir plus être oubliées. En même temps, une autre portion de cet enseignement se renouvellera continuellement, parce qu'elle aura pour objet, soit des procédés nouveaux d'agriculture ou d'arts mécaniques, des observations, des remarques nouvelles, soit l'exposition des lois générales, à mesure qu'elles seront promulguées, le développement des

opérations du gouvernement lorsqu'elles seront d'un intérêt universel. Elle soutiendra la curiosité, augmentera l'intérêt de ces leçons, entretiendra l'esprit public et le goût de l'occupation.

Qu'on ne craigne pas que la gravité de ces instructions en écarte le peuple. Pour l'homme occupé de travaux corporels, le repos seul est un plaisir ; et une légère contention d'esprit, un véritable délassement : c'est pour lui, ce qu'est le mouvement du corps pour le savant livré à des études sédentaires, un moyen de ne pas laisser engourdir celles de ses facultés, que ses occupations habituelles n'exercent pas assez.

L'homme des campagnes, l'artisan des villes, ne dédaignera point des connaisances dont il aura une fois connu les avantages par son expérience ou celle de ses voisins. Si la seule curiosité l'attire d'abord, bientôt l'intérêt le retiendra. La frivolité, le dégoût des choses sérieuses, le dédain pour ce qui n'est qu'utile, ne sont pas les vices des hommes pauvres ; et cette prétendue stupidité, née de l'asservissement et de l'humiliation, disparaîtra bientôt, lorsque des

hommes libres trouveront auprès d'eux les moyens de briser la dernière et la plus honteuse de leurs chaînes (1).

Le troisième degré d'instruction embrasse les éléments de toutes les connaissances humaines. L'instruction, considérée comme

(1) En général, la portion pauvre de la société a moins des vices que des habitudes grossières et funestes à ceux qui les contractent. Une des premières causes de ces habitudes vient du besoin d'échapper à l'ennui dans les moments de repos, et de ne pouvoir y échapper que par des sensations, et non par des idées. De là vient, chez presque tous les peuples, l'usage immodéré de boissons ou de drogues enivrantes, remplacé, chez d'autres, par le jeu ou par les habitudes énervantes d'une fausse volupté. A peine trouvera-t-on une seule nation sédentaire, chez laquelle il ne règne pas une coutume, plus ou moins mauvaise, née de ce besoin de sensations répétées.

Si, au contraire, une instruction suffisante permet au peuple d'opposer la curiosité à l'ennui, ces habitudes doivent naturellement disparaître, et avec elles l'abrutissement ou la grossiéreté qui en sont la suite.

Ainsi, l'instruction est encore, sous ce point de vue, la sauve-garde la plus sûre des mœurs du peuple.

partie de l'éducation générale, y est absolument complette.

Elle renferme ce qui est nécessaire pour être en état de se préparer à remplir les fonctions publiques qui exigent le plus de lumières, ou de se livrer avec succès à des études plus approfondies : c'est là que se formeront les instituteurs des écoles secondaires, que se perfectionneront les maîtres des écoles primaires déja formés dans celles du second degré.

Le nombre des instituts a été porté à cent dix, et il en sera établi dans chaque département.

On y enseignera non-seulement ce qu'il est utile de savoir comme homme, comme citoyen, à quelque profession qu'on se destine; mais aussi tout ce qui peut l'ètre pour chaque grande division de ces professions, comme l'agriculture, les arts mécaniques, l'art militaire; et même on y a joint les connaissances médicales nécessaires aux simples praticiens, aux sages-femmes, aux artistes vétérinaires.

En jetant les yeux sur la liste des professeurs, on remarquera peut-être que les

enfant de démontrer sur une planche une proposition de géométrie, il ne peut y parvenir sans employer à la fois sa mémoire, son imagination et sa raison? Vous mettrez sans doute la connaissance des faits dans la classe que vous affectez à la mémoire; vous placerez donc l'histoire naturelle à côté de celle des nations, l'étude des arts auprès de celle des langues; vous les séparerez de la chimie, de la politique, de la physique, de l'analyse - métaphysique, sciences auxquelles ces connaissances de faits sont liées; et par la nature des choses et par la méthode même de les traiter. Prendra-t-on pour base la nature des objets? Mais le même objet, suivant la manière de l'envisager, appartient à des sciences absolument différentes. Ces sciences ainsi classées exigent des qualités d'esprit qu'une même personne réunit rarement; il aurait été très-difficile de trouver, et peut-être de former des hommes en état de se plier à ces divisions d'enseignement. Les mêmes sciences ne se rapporteraient pas aux mêmes professions, leurs parties n'inspireraient pas un goût égal aux mêmes esprits et ces

les genres de connaissances ont fait depuis un demi - siècle.

Plusieurs motifs ont déterminé l'espèce de préférence accordée aux sciences mathématiques et physiques. D'abord pour les hommes qui ne se dévouent point à de longues méditations, qui n'approfondissent aucun genre de connaissances, l'étude même élémentaire de ces sciences, est le moyen le plus sûr de développer leurs facultés intellectuelles, de leur apprendre à raisonner juste, à bien analyser leurs idées. On peut sans doute, en s'appliquant à la littérature, à la grammaire, à l'histoire, à la politique, à la philosophie en géneral, acquérir de la justesse, de la méthode, une logique saine et profonde, et cependant ignorer les sciences naturelles. De grands exemples l'ont prouvé ; mais les connaissances élémentaires dans ces même genres, n'ont pas cet avantage; elles emploient la raison, mais elles ne la formeraient pas. C'est que dans les sciences naturelles, les idées sont plus simples, plus rigoureusement circonscrites; c'est que la langue en est plus parfaite, que les mêmes

mots y expriment plus exactement les mêmes idées. Les élémens y sont une véritable partie de la science, resserrée dans d'étroites limites, mais complette en elle-même. Elles offrent encore à la raison un moyen de s'exercer, à la portée d'un plus grand nombre d'esprits, surtout dans la jeunesse. Il n'est pas d'enfant, s'il n'est absolument stupide, qui ne puisse acquérir quelque habitude d'application, par des leçons élémentaires d'histoire naturelle ou d'agriculture. Ces sciences sont contre les préjugés, contre la petitesse d'esprit, un remède sinon plus sûr, du moins plus universel que la philosophie même. Elles sont utiles dans toutes les professions; et il est aisé de voir combien elles le seraient davantage, si elles étaient plus uniformément répandues. Ceux qui en suivent la marche, voient approcher l'époque où l'utilité pratique de leur application va prendre une étendue à laquelle on n'aurait osé porter ses espérances, où les progrès des sciences physiques doivent produire une heureuse révolution dans les arts; et le plus sûr moyen d'accélérer cette révolution, est de

répandre ces connaissances dans toutes les classes de la société, de leur faciliter les moyens de les acquérir.

Enfin nous avons cédé à l'impulsion générale des esprits, qui en Europe semblent se porter vers ces sciences avec une ardeur toujours croissante. Nous avons senti que, par une suite des progrès de l'espèce humaine, ces études qui offrent à son activité un aliment éternel, inépuisable, devenaient d'autant plus nécessaires, que le perfectionnement de l'ordre social doit offrir moins d'objets à l'ambition ou à l'avidité; que dans un pays où l'on voulait unir enfin par des nœuds immortels la paix et la liberté, il fallait que l'on pût sans ennui, sans s'éteindre dans l'oisiveté, consentir à n'être qu'un homme et un citoyen; qu'il était important de tourner vers des objets utiles ce besoin d'agir, cette soif de gloire, à laquelle l'état d'une société bien gouvernée n'offre pas un champ assez vaste; et de substituer enfin l'ambition d'éclairer (1) les hommes à celle de les dominer.

---

(1) Il faut un aliment à l'activité des hommes

Dans la partie de l'ancien enseignement qui répond à ce troisième degré d'instruction,

---

qui n'ont pas besoin de travailler pour vivre, et il n'est pas à désirer qu'elle soit réduite à ne s'exercer que sur des spéculations d'intérêt ou sur des projets de s'élever à des places et de s'y maintenir.

Or, une instruction telle qu'on la propose ici, offre aux hommes nés avec de la fortune des occupations agréables, qui ne seraient ni sans quelque utilité, ni sans quelque honneur.

Chacun choisirait, dans le grand nombre de connaissances dont les éléments lui ont été enseignés, la science vers laquelle son goût ou ses dispositions naturelles le porteraient de préférence.

La littérature a des bornes, les sciences d'observation et de calcul n'en ont point. Au dessous d'un certain degré de talent, le goût des occupations littéraires donne ou un orgueil ridicule, ou une honteuse jalousie pour les talents auxquels on ne peut atteindre. Dans les sciences, au contraire, ce n'est pas avec l'opinion des hommes, mais avec la nature, qu'on engage un combat où le triomphe est presque toujours certain, où chaque victoire en présage une nouvelle. Le champ que les inventeurs ont rapidement parcouru, laisse encore tant de points à reconnaître! L'inépuisable variété des

on se bornait à un petit nombre d'objets : nous devons les embrasser tous. On semblait

---

applications ôte aux théories les plus rebattues cette insipidité, qui suit, dans les autres genres de plaisirs, la facilité ou l'habitude.

L'habitude et le goût de l'occupation est un des plus sûrs préservatifs contre les vices corrupteurs, qui prennent leur source dans le besoin d'échapper à l'ennui. On ne sait point assez avec quelle douceur et quelle force une occupation chérie rappelle ceux que le soin des affaires publiques a forcé de l'abandonner. Combien alors ce reste d'ambition, qu'il est peut-être impossible d'arracher d'une ame humaine, est facile et prompt à rassasier; combien enfin le souvenir dû charme des études paisibles ajoute au dégoût des détails des affaires toujours arides ou affligeants.

J'ai dit que ces occupations seront utiles; je me bornerai à un seul exemple. En France, la nourriture des citoyens pauvres est mauvaise, et souvent ils craignent d'en manquer, parce qu'elle est bornée à une ou deux espèces d'aliments; parce que, ni les légumes, ni les fruits ne sont assez communs. L'usage des fruits, qui pourrait devenir dans les travaux de l'été un régime salutaire, ne sert, au contraire, qu'à donner des maladies; parce qu'on n'a point songé à cultiver ceux dont la maturité

n'avoir voulu faire que des théologiens ou des prédicateurs : nous aspirons à former des hommes éclairés.

L'ancien enseignement n'était pas moins vicieux par sa forme que par le choix et la distribution des objets.

Pendant six années, une étude progressive du latin faisait le fonds de l'instruction; et c'était sur ce fonds qu'on répandait les principes généraux de la grammaire, quelques connaissances de géographie et d'histoire, quelques notions de l'art de parler et d'écrire.

Quatre professeurs sont ici destinés à remplir les mêmes indications; mais les objets des études sont séparés, mais chaque maître enseigne une seule connaissance; et cette disposition, plus favorable aux progrès des élèves, fera plus que compenser la diminution du nombre des maîtres.

---

correspond au moment où la nature en donne le désir. Combien n'y aurait-il pas d'avantage à inspirer aux hommes qui en ont la faculté, le goût de faire des essais de culture, et de leur donner les connaissances nécessaires pour y réussir?

On pourra trouver encore la langue latine trop négligée.

Mais sous quel point de vue une langue doit-elle être considérée dans une éducation générale ? Ne suffit-il pas de mettre les élèves en état de lire les livres vraiment utiles écrits dans cette langue, et de pouvoir, sans maîtres, faire de nouveaux progrès ? Peut-on regarder la connaissance approfondie d'un idiôme étranger, celle des beautés de stile qu'offrent les ouvrages des hommes de génie qui l'ont employé, comme une de ces connaissances générales que tout homme éclairé, tout citoyen qui se destine aux emplois de la société, les plus importants, ne puisse ignorer ? Par quel privilège singulier, lorsque le temps destiné pour l'instruction, lorsque l'objet même de l'enseignement force de se borner dans tous les genres à des connaissances élémentaires, et de laisser ensuite le goût des jeunes gens se porter librement vers celles qu'ils veulent cultiver, le latin seul serait-il l'objet d'une instruction plus étendue ? Le considère-t-on comme la langue générale des savants, quoiqu'il perde tous

Vous devez à la nation française une instruction au niveau de l'esprit du dix-huitième siècle, de cette philosophie qui,

---

fonder nos nouvelles vertus politiques sur un enthousiasme inspiré dès l'enfancc.

L'enthousiasme est le sentiment qui se produit en nous, lorsque nous nous représentons à la fois tous les avantages, tous les maux, toutes les conséquences qui, dans un espace indéterminé, peuvent naître d'un évènement, d'une action, d'une production de l'esprit; tout ce que cette action, cette production ont exigé de talents, et coûté d'efforts ou de sacrifices. Il est utile, s'il a pour base la vérité; et nuisible, s'il s'appuie sur l'erreur. Une fois excité, il sert l'erreur comme la vérité; et dès-lors il ne sert réellement que l'erreur, parce que, sans lui, la vérité triompherait encore par ses propres forces.

Il faut donc qu'un examen froid et sévère, où la raison seule soit écoutée, précède le moment de l'enthousiasme.

Ainsi, former d'abord la raison, instruire à n'écouter qu'elle, à se défendre de l'enthousiasme qui pourrait l'égarer ou l'obscurcir, et se laisser entraîner ensuite à celui qu'elle approuve; telle est la marche que prescrit l'intérêt de l'humanité, et le principe sur lequel l'instruction publique doit être combinée.

en éclairant la génération contemporaine, présage, prépare et devance déja la raison

---

Il faut, sans doute, parler à l'imagination des enfants; car il est bon d'exercer cette faculté comme toutes les autres; mais il serait coupable de vouloir s'en emparer, même en faveur de ce qu'au fond de notre conscience nous cróyons être la vérité.

L'imagination est la faculté de saisir une suite plus ou moins étendue d'idées sous des formes sensibles.

Le géomètre, dans ses méditations, voit des rapports abstraits représentés par des figures; et l'algébriste les voit exprimés par des formules écrites.

Mais si ces formes sensibles, au lieu de donner seulement plus de force et de fixité aux idées, les corrompent et les dénaturent; si elles excitent dans l'ame des sentiments ou des passions qui peuvent séduire la raison; alors, au lieu d'exercer une faculté utile, on en abuse, on la pervertit.

Si vous appelez une école *un temple national*; si votre instituteur est *un magistrat*, vous ajoutez aux propositions énoncées dans ce lieu, présentées par cet homme, une autorité étrangère, non-seulement aux preuves qui doivent établir la vérité, mais à cette espèce d'autorité qui peut, sans nuire aux progrès des connaissances, influer sur notre croyance provisoire; celle que donne la

supérieure à laquelle les progrès nécessaires du genre humain appellent les générations futures.

Tels ont été nos principes; et c'est d'après cette philosophie, libre de toutes les chaînes, affranchie de toute autorité, de toute habitude ancienne, que nous avons choisi et classé les objets de l'instruction publique. C'est d'après cette même philosophie que nous avons regardé les sciences morales et politiques comme une partie essentielle de l'instruction commune.

Comment espérer, en effet, d'élever jamais la morale du peuple, si l'on ne donne pour base à celle des hommes qui peuvent

---

supériorité connue des lumières. J'ai raison de croire à une expérience de physique sur le nom d'un savant dont j'ai vérifié la science et l'exactitude; je serais un sot d'y croire sur l'autorité d'un pontife ou d'un consul. Or, il faut désespérer du salut de la raison humaine, ou appliquer cette même règle à la morale et à la politique. Hâtons-nous donc de substituer le raisonnement à l'éloquence, les livres aux parleurs, et de porter enfin dans les sciences morales la philosophie et la méthode des sciences physiques.

par la sagesse. Il faut savoir distinguer ce dévouement de la raison qu'on doit aux lois qu'elle approuve, de cette soumission, de cet appui extérieur que le citoyen leur doit encore, lors même que ses lumières lui en montrent le danger ou l'imperfection. Il faut qu'en aimant les lois, on sache les juger.

Jamais un peuple ne jouira d'une liberté constante, assurée, si l'instruction dans les sciences politiques n'est pas générale, si elle n'y est pas indépendante de toutes les institutions sociales, si l'enthousiasme que vous excitez dans l'ame des citoyens n'est pas dirigé par la raison, s'il peut s'allumer pour ce qui ne serait pas la vérité, si en attachant l'homme par l'habitude, par l'imagination, par le sentiment à sa constitution, à ses lois, à sa liberté, vous ne lui préparez, par une instruction générale, les moyens de parvenir à une constitution plus parfaite, de se donner de meilleures lois, et d'atteindre à une liberté plus entière. Car il en est de la liberté, de l'égalité, de ces grands objets des méditations politiques, comme de ceux des autres sciences; il existe dans l'ordre des choses possibles un dernier

terme dont la nature a voulu que nous puissions approcher sans cesse, mais auquel il nous est refusé de pouvoir atteindre jamais.

Ce troisième degré d'instruction donne à ceux qui en profiteront, une supériorité réelle que la distribution des fonctions de la société rend inévitable; mais c'est un motif de plus pour vouloir que cette supériorité soit celle de la raison, et des véritables lumières; pour chercher à former des hommes instruits, et non des hommes habiles; pour ne pas oublier enfin que les inconvénients de cette supériorité deviennent moindres à mesure qu'elle se partage entre un plus grand nombre d'individus; que plus ceux qui en jouissent sont éclairés, moins elle est dangereuse, et qu'alors elle est le véritable, l'unique remède contre cette supériorité d'adresse qui, au lieu de donner à l'ignorance des appuis et des guides, n'est féconde qu'en moyens de la séduire (1).

---

(1) L'égalité des esprits et celle de l'instruction sont des chimères. Il faut donc chercher à rendre utile cette inégalité nécessaire. Or, le moyen le

L'enseignement sera partagé par cours, les uns liés entr'eux, les autres séparés,

---

plus sûr d'y parvenir n'est-il pas de diriger les esprits vers les occupations qui mettent un individu en état d'enseigner les autres, de les défendre contre l'erreur; de contribuer à leur sûreté, à leur prospérité, à leur soulagement, à leur bonheur, soit dans l'exercice des fonctions publiques, soit dans les professions qui exigent des lumières; de substituer, en un mot, à des hommes habiles qui prétendraient gouverner, des hommes instruits qui ne veulent qu'éclairer ou servir?

La supériorité de lumières et de talents peut soumettre les autres hommes à une dépendance particulière ou générale.

On évite le premier danger en rendant universelles les connaissances nécessaires dans la vie commune. Celui qui a besoin de recourir à un autre pour écrire ou même lire une lettre, pour faire le calcul de sa dépense ou de son impôt, pour connaître l'étendue de son champ ou le partager; pour savoir ce que la loi lui permet ou lui défend; celui qui ne parle point sa langue de manière à pouvoir exprimer ses idées, qui n'écrit pas de manière à être lu sans dégoût; celui-là est nécessairement dans une dépendance individuelle, dans une dépendance qui rend nul ou dangereux pour lui l'exercice des droits de citoyen, et réduit à une

quoique faits par le même professeur. La distribution en sera telle, qu'un élève pourra suivre, à la fois, quatre cours, ou n'en suivre qu'un seul; embrasser, dans l'espace de cinq ans environ, la totalité de l'instruction, s'il a une grande facilité; se

---

chimère humiliante pour lui-même l'égalité prononcée par la nature et reconnue par la loi. Mais ces mêmes connaissances suffisent pour l'affranchir de cette servitude; l'homme, par exemple, qui sait les quatre règles de l'arithmétique, ne peut être dans la dépendance de Newton pour aucune des actions de la vie commune.

Quant à la dépendance générale, à celle qui naît du pouvoir de la ruse, ou de sa parole, elle sera réduite presque à rien par l'universalité de ces connaissances élémentaires, qui, par leur nature même, sont propres à conserver la justesse de l'esprit, à former la raison. D'ailleurs, elle ne subsistera plus dès-lors qu'une instruction plus étendue aura multiplié les hommes vraiment éclairés au milieu de citoyens disposés par la leur à reconnaître, à sentir la vérité.

On a donc cherché à réunir ici tous les avantages de la supériorité de lumières dans quelques hommes pour la faire servir non à fortifier, mais à prévenir les inconvéniens de l'inégalité des esprits.

borner à une seule partie dans le même espace de temps, s'il a des dispositions moins heureuses. On pourra même, pour chaque science, s'arrêter à tel ou tel terme, y consacrer plus ou moins de temps; en sorte que ces diverses combinaisons se prêtent à toutes les variations de talents, à toutes les positions personnelles.

Les professeurs tiendront une fois par mois des conférences publiques.

Comme elle sont destinées à des hommes déja plus instruits, plus en état d'acquérir des lumières par eux-mêmes, il est moins nécessaire de les multiplier. Elles auront pour objet principal, les découvertes dans les sciences, les expériences, les observations nouvelles, les procédés utiles aux arts; et, par *nouveau*', l'on entend ici ce qui, sans sortir des limites d'une instruction élémentaire, n'est pas encore placé au rang des connaissances communes, des procédés généralement adoptés. Auprès de chaque collège, on trouvera une bibliothèque, un cabinet, un jardin de botanique, un jardin d'agriculture. Ces établissements seront confiés à un conservateur; et l'on sent que

des hommes qui ne sont pas sans quelques lumières, peuvent apprendre beaucoup, en profitant de ces collections et des éclaircissements que le conservateur, que les professeurs ne leur refuseront pas.

Enfin, comme dans ce degré d'instruction, il ne faut pas se borner à de simples explications, qu'il faut encore exercer les élèves, soit à des démonstrations, à des discussions, soit même à quelques compositions, qu'il est nécessaire de s'assurer s'ils entendent, s'ils retiennent; si leurs facultés intellectuelles acquièrent de l'activité et de la force; on pourra réserver dans chaque salle une place destinée à ceux qui, sans être élèves, sans être par conséquent assujettis aux questions qu'on leur fait, aux travaux qu'on leur impose, voudraient suivre un cours d'instruction, ou assister à quelques leçons.

Cette espèce de publicité, réglée de manière qu'elle ne puisse troubler l'ordre de l'enseignement, aurait trois avantages : le premier, de procurer des moyens de s'éclairer, à ceux des citoyens qui n'ont pu recevoir une instruction complette, ou qui

n'en ont pas assez profité ; de leur offrir la faculté d'acquérir à tous les âges les connaissances qui peuvent leur devenir utiles, de faire en sorte que le bien immédiat qui peut résulter du progrès des sciences, ne soit pas exclusivement réservé aux savants et à la jeunesse; le second, que les parents pourront être témoins des leçons données à leurs enfants ; le troisième, enfin que les jeunes gens mis en quelque sorte sous les yeux du public, en auront plus d'émulation, et prendront de bonne heure l'habitude de parler avec assurance, avec facilité, avec décence ; habitude qu'un petit nombre d'exercices solemnels ne pourrait leur faire contracter.

Dans les villes de garnison, on pourra charger le professeur d'art militaire d'ouvrir, pour les soldats, une conférence hebdomadaire, dont le principal objet sera l'explication des lois et des règlements militaires, le soin de leur en développer l'esprit et les motifs : car l'obéissance du soldat à la discipline ne doit plus se distinguer de la soumission du citoyen à la loi ; elle doit être également éclairée et commandée

par la raison et par l'amour de la patrie, avant de l'être par la force ou la crainte de la peine.

Tandis qu'on enseignera, dans les instituts, la théorie élémentaire des sciences médicales, théorie suffisante pour éclairer la pratique de l'art, les médecins des hôpitaux pourront enseigner cette pratique, et donner des leçons de chirurgie; de manière qu'en multipliant les écoles où l'on recevra ces connaissances élémentaires, mais justes, on puisse assurer à la partie la plus pauvre des citoyens les secours d'hommes éclairés, formés par une bonne méthode, instruits dans l'art d'observer, et libres des préjugés de l'ignorance comme de ceux des doctrines systématiques.

Dans les ports de mer, des professeurs particuliers d'hydrographie, de pilotage, pourront enseigner l'art nautique à des élèves que les leçons de mathématiques, d'astronomie, de physique, qui font partie de l'enseignement général, auront déja préparés. Ailleurs, à l'aide de ces mêmes leçons, un petit nombre de maîtres suffira pour former d'autres élèves à la pratique

de l'art des constructions ; et dans tous les genres, cette distribution de l'instruction commune rendra plus simple et moins dispendieuse toute espèce d'instruction particulière dont l'utilité publique exigerait l'établissement.

Les principes de la morale enseignés dans les écoles et dans les instituts, seront ceux qui, fondés sur nos sentiments naturels et sur la raison, appartiennent également à tous les hommes. La constitution, en reconnaissant le droit qu'a chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les habitants de la France, ne permet point d'admettre, dans l'instruction publique, un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux, et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. Il était donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière, et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux.

Chacun d'eux doit être enseigné dans

Nous avons donné le nom de lycée au quatrième degré d'instruction ; toutes les sciences y sont enseignées dans toute leur étendue. C'est là que se forment les savants, ceux qui font de la culture de leur esprit, du perfectionnement de leurs propres facultés, une des occupations de leur vie ; ceux qui se destinent à des professions où l'on ne peut obtenir de grands succès que par une étude approfondie d'une ou plusieurs sciences. C'est là aussi que doivent se

---

Direz-vous : la mienne est la seule vraie ? Non, car la puissance publique ne peut être juge de la vérité d'une religion.

Ainsi, en supposant même qu'il soit utile que les hommes aient besoin d'une religion, les soins, les dépenses qui auraient pour objet de leur en donner une, sont une tyrannie exercée sur les opinions, et aussi contraire à la politique qu'à la morale.

Cette proscription doit s'étendre même sur ce qu'on appelle religion naturelle ; car les philosophes théistes ne sont pas plus d'accord que les théologiens sur l'idée de Dieu, et sur ses rapports moraux avec les hommes. C'est donc un objet qui doit être laissé sans aucune influence étrangère à la raison et à la conscience de chaque individu.

former les professeurs. C'est au moyen de ces établissements que chaque génération peut transmettre à la génération suivante ce qu'elle a reçu de celle qui l'a précédée, et ce qu'elle a pu y ajouter.

Nous proposons d'établir en France neuf lycées. Les lumières, en partant de plusieurs foyers à la fois, seront répandues avec plus d'égalité, et se distribueront dans une plus grande masse de citoyens. On sera sûr de conserver, dans les départements, un plus grand nombre d'hommes éclairés, qui, forcés d'aller achever leur instruction à Paris, auraient été tentés de s'y établir: et, d'après la forme de la constitution, cette considération est très-importante (1).

En effet, la loi oblige à choisir les députés

---

(1) Quelle que soit la constitution nouvelle, l'égalité qui doit subsister entre les diverses portions de l'état, l'utilité d'y nourrir également l'esprit public, si l'on veut qu'il conserve sa pureté, cette union entre les citoyens des différentes contrées, qui ne peut naître que de l'unité des principes, tout rend nécessaire cette distribution, qui appelle les citoyens à une instruction plus égale.

à la législature parmi les citoyens de chaque département; et quand elle n'y obligerait pas, l'utilité commune l'exigerait encore, du moins pour une très-grande partie. Les administrateurs, les juges sont pris également dans le sein du département où ils exercent leurs fonctions. Comment pourrait-on prétendre qu'on n'a rien négligé pour préparer à la nation des hommes capables des fonctions les plus importantes, si une seule ville leur présentait les moyens de s'instruire? Comment pourrait-on dire que l'on a offert à tous les talents les moyens de se développer, qu'on n'en a laissé échapper aucun, si, dans un empire aussi étendu que la France, ils ne trouvaient que dans un seul point la possibilité de se former?

D'ailleurs, il n'aurait pas été sans inconvénient pour le succès, et surtout pour l'égalité de l'instruction commune, de n'ouvrir aux professeurs des instituts qu'une seule école, et de l'ouvrir à Paris. On a fixé le nombre des lycées à neuf, parce qu'en comparant ce nombre à celui des grandes universités d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, il a paru répondre à ce qu'exigeait

la population de la France. En effet, sans que le nombre des élèves puisse nuire à l'enseignement, un homme, sur seize cents, pourra suivre un cours d'études dans les lycées ; et cette proportion est suffisante pour une instruction nécessaire seulement à un petit nombre de professions, et où l'on n'enseigne que la partie des sciences qui s'élève au dessus des éléments.

L'enseignement que nous proposons d'établir est plus complet, la distribution en est plus au niveau de l'état actuel des sciences en Europe, que dans aucun des établissements de ce genre qui existe dans les pays étrangers : nous avons cru qu'aucune espèce d'infériorité ne pouvait convenir à la nation française; et puisque chaque année est marquée dans les sciences par des progrès nouveaux, ne pas surpasser ce qu'on trouve établi, ce serait rester au dessous.

Quelques-uns de ces lycées seront placés de manière à y attirer les jeunes étrangers. L'avantage commercial qui en résulte, est peu important pour une grande nation: mais celui de répandre sur un plus grand espace les principes de l'égalité et de la

liberté, mais cette réputation que donne à un peuple l'affluence des étrangers qui viennent y chercher des lumières, mais les amis que ce peuple s'assure parmi ces jeunes gens élevés dans son sein; mais l'avantage immense de rendre sa langue plus universelle, mais la fraternité qui peut en résulter entre les nations, toutes ces vues, d'une utilité plus noble, ne doivent pas être négligées.

Quelques lycées doivent donc être placés à portée des frontières : dans leur distribution générale sur la surface de l'empire, on doit éviter toute disproportion trop grande entre leurs distances respectives. Les villes qui renferment déja de grands établissements consacrés, soit à l'instruction, soit au progrès des sciences, ont droit à une préférence fondée sur des vues d'économie, et sur l'intérêt même de l'enseignement.

Enfin, nous avons pensé que des villes moins considérables, où l'attention générale des citoyens pourrait se porter sur ces institutions, où l'esprit des sciences ne serait pas étouffé par de grands intérêts, où l'opinion publique n'aurait pas assez de force pour

exercer sur l'enseignement une influence dangereuse, et l'asservir à des vues locales, présenteraient plus d'avantages que les grandes villes de commerce, d'où une plus grande cherté des choses nécessaires à la vie, éloignerait les enfants des familles pauvres, tandis que les parents pourraient encore y craindre des séductions plus puissantes, des occasions plus multipliées de dissipation et de dépense. Nous n'avons pas étendu cette dernière considération jusque sur Paris. La voix unanime de l'Europe, qui, depuis un siècle, regarde cette ville comme une des capitales du monde savant, ne le permettrait pas. C'est en combinant entr'eux ces divers principes, en accordant plus ou moins à chacun d'eux, que nous avons déterminé l'emplacement des lycées.

Le lycée de Paris ne différera des autres que par un enseignement plus complet des langues anciennes et modernes, et peut-être par quelques institutions consacrées aux arts agréables; objets qui, par leur nature, n'exigeaient qu'un seul établissement pour la France. Nous avons cru qu'une institution où toutes les langues connues seraient

enseignées, où les hommes de tous les pays trouveraient un interprête, où l'on pourrait analyser, comparer toutes les manières suivant lesquelles les hommes ont formé et classé leurs idées, devait conduire à des découvertes importantes, et faciliter les moyens d'un rapprochement entre les peuples, qu'il n'est plus temps de reléguer parmi les chimères philosophiques.

C'est dans les lycées que de jeunes gens, dont la raison est déja formée, s'instruiront par l'étude de l'antiquité, et s'instruiront sans danger, parce que, déja capables de calculer les effets de la différence des mœurs, des gouvernements, des langages, du progrès des opinions ou des idées, ils pourront à la fois sentir et juger les beautés de leurs modèles.

L'instruction dans les lycées sera commune aux jeunes gens qui complettent leur éducation et aux hommes. On a vu plus d'une fois, à Paris, des membres des académies suivre exactement les leçons du collège royal, et plus souvent assister à quelques-unes dont l'objet leur offrait un intérêt plus vif. D'ailleurs, des bibliothèques plus

complettes, des cabinets plus étendus, de plus grands jardins de botanique et d'agriculture, sont encore un moyen d'instruction : et on y joint celui de conférences publiques entre les professeurs, parce qu'on y peut traiter des questions vers lesquelles les circonstances appellent la curiosité, et qui ne peuvent entrer dans des leçons nécessairement assujetties à un ordre régulier.

Dans ces quatre degrés d'instruction, l'enseignement sera totalement gratuit.

L'acte constitutionnel le prononce pour le premier degré ; et le second, qui peut aussi être regardé comme général, ne pourrait cesser d'être gratuit sans établir une inégalité favorable à la classe la plus riche, qui paie les contributions à proportion de ses facultés, et ne paierait l'enseignement qu'à raison du nombre d'enfants qu'elle fournirait aux écoles secondaires.

Quant aux autres degrés, il importe à la prospérité publique de donner aux enfants des classes pauvres, qui sont les plus nombreuses, la possibilité de développer leurs talents : c'est un moyen, non-seulement

d'assurer à la patrie plus de citoyens en état de la servir, aux sciences plus d'hommes capables de contribuer à leurs progrès, mais encore de diminuer cette inégalité qui naît de la différence des fortunes, de mêler entre elles les classes que cette différence tend à séparer. L'ordre de la nature n'établit dans la société d'autre inégalité que celle de l'instruction et de la richesse; et, en étendant l'instruction, vous affaiblirez à la fois les effets de ces deux causes de distinction. L'avantage de l'instruction, moins exclusivement réuni à celui de l'opulence, deviendra moins sensible, et ne pourra plus être dangereux ; celui de naître riche sera balancé par l'égalité, par la supériorité même des lumières que doivent naturellement obtenir ceux qui ont un motif de plus d'en acquérir.

D'ailleurs, ni les lycées, ni les instituts n'attirant un nombre égal d'élèves, il résulterait de la non-gratuité une différence trop grande dans l'état des professeurs. Les villes opulentes, les pays fertiles auraient tous les instituteurs habiles, et ajouteraient encore cet avantage à tous les autres. Comme

il existe des parties de sciences, et ce ne sont pas toujours les moins utiles, qui appeleront un plus faible concours, il faudrait, ou établir des différences dans la manière de payer les professeurs, ou laisser entr'eux une excessive inégalité qui nuirait à cette espèce d'équilibre entre les diverses branches des connaissances humaines, si nécessaire à leurs progrès réels.

Observons encore que l'élève d'un institut ou d'un lycée dans lequel l'instruction est gratuite, peut suivre à la fois un grand nombre de cours, sans augmenter la dépense de ses parents; qu'il est alors le maître de varier ses études, d'essayer son goût et ses forces; au lieu que si chaque nouveau cours nécessite une dépense nouvelle, il est forcé de renfermer son activité dans des limites plus étroites, de sacrifier souvent à l'économie une partie importante de son instruction : et cet inconvénient n'existe encore que pour les familles peu riches.

D'ailleurs, puisqu'il faut donner des appointements fixes aux professeurs, puisque la contribution qu'on exigerait des écoliers devrait être nécessairement très-faible,

l'économie le serait aussi ; et la dépense volontaire qui en résulterait, tomberait moins sur les familles opulentes que sur celles qui s'imposent des sacrifices pour procurer à des enfants, dont les premières années ont annoncé des talents, les moyens de les cultiver et de les employer pour leur fortune.

Enfin, l'émulation que ferait naître, entre les professeurs, le désir de multiplier des élèves, dont le nombre augmenterait leur revenu, ne tient pas à des sentiments assez élevés, pour que l'on puisse se permettre de la regretter. Ne serait-il pas à craindre qu'il ne résultât plutôt de cette émulation des rivalités entre les établissements d'instruction ; que les maîtres ne cherchassent à briller plutôt qu'à instruire ; que leurs méthodes, leurs opinions même ne fussent calculées d'après le désir d'attirer à eux un plus grand nombre d'élèves ; qu'ils ne cédassent à la crainte de les éloigner en combattant certains préjugés, en s'élevant contre certains intérêts ?

Après avoir affranchi l'instruction de toute espèce d'autorité, gardons-nous de

l'assujettir à l'opinion commune : elle doit la devancer, la corriger, la former, et non la suivre et lui obéir.

Au delà des écoles primaires, l'instruction cesse d'être rigoureusement universelle. Mais nous avons cru que nous remplirions le double objet, et d'assurer à la patrie tous les talents qui peuvent la servir, et de ne priver aucun individu de l'avantage de développer ceux qu'il a reçus, si les enfants qui en avaient annoncé le plus dans un degré d'instruction, étaient appelés à en parcourir le degré supérieur, et entretenus aux dépens du trésor national, sous le nom d'élèves de la patrie. D'après le plan du comité, trois mille huit cent cinquante enfants, ou environ, recevraient une somme suffisante pour leur entretien ; mille suivraient l'instruction des instituts, six cents celle des lycées ; environ quatre cents en sortiraient chaque année pour remplir dans la société des emplois utiles, ou pour se livrer aux sciences ; et jamais dans aucun pays la puissance publique n'aurait ouvert à la partie pauvre du peuple une source si abondante de prospérité et d'instruction ;

jamais elle n'aurait employé de plus puissants moyens de maintenir l'égalité naturelle. On ne s'est pas même borné à encourager l'étude des sciences; on n'a pas négligé la modeste industrie, qui ne prétendrait qu'à s'ouvrir une entrée plus facile dans une profession laborieuse; on a voulu qu'il y eût aussi des récompenses pour l'assiduité, pour l'amour du travail, pour la bonté, lors même qu'aucune qualité brillante n'en relevait l'éclat; et d'autres élèves de la patrie recevront d'elle leur apprentissage dans les arts d'une utilité générale (1).

---

(1) La gratuité de l'instruction doit être considérée surtout dans son rapport avec l'égalité sociale.

Dans les dépenses publiques, le pauvre contribue à proportion, et même moins qu'à proportion de ses facultés, si les contributions sont établies suivant un bon système, et il profite des avantages d'une instruction gratuite dans une plus grande proportion. Examinons ces avantages, en supposant que le plan du comité soit réalisé.

1°. Les pères de famille en profitent à raison du nombre de leurs enfants, pour les deux degrés d'instruction qu'on peut regarder comme universels.

2°. Les citoyens pauvres, soit des villes où se

Dans les écoles primaires et secondaires, les livres élémentaires seront le résultat

---

[illegible] soit de l'arrondissement, [illegible] pour ceux de [illegible] dispositions. En effet, [illegible] différents [illegible] à son étendue, [illegible] des élèves [illegible] n'empêchera de [illegible] d'un apprentissage, la [illegible]

[illegible] des lycées. Un [illegible] de la facilité, [illegible] et se réserver assez [illegible] par un véritable [illegible].

[illegible] célèbre qui, [illegible] Paris pour y [illegible] et y a [illegible] de mathématiques [illegible].

[illegible] de mathéma- [illegible] dans les intervalles du temps [illegible] à sa subsistance [illegible].

d'un concours ouvert à tous les citoyens, à tous les hommes qui seront jaloux de

---

On sait l'histoire du philosophe Cléante, et celle de ce garçon jardinier du duc d'Argele, qui était parvenu à entendre Newton en latin, sans avoir jamais paru négliger son travail ordinaire.

Parmi ceux qui, dans un temps plus éloigné de nous, ont déployé des talents dans des genres alors en honneur, et justement méprisés aujourd'hui, combien n'ont pas commencé leur carrière par être domestiques dans un collège ou dans un couvent, afin de pouvoir apprendre gratuitement la langue latine ?

Ainsi, la gratuité dans tous les degrés d'instruction étend ses avantages sur un bien plus grand nombre d'individus qu'on ne le croirait au premier coup-d'œil.

Car ces exemples, assez rares autrefois, deviendront communs par l'effet de l'égalité républicaine, et de la destruction des préjugés bourgeois ou nobiliaires.

4°. Quant à l'utilité générale que chaque individu retire de cela seul, qu'il existe dans la société plus d'instruction commune, plus de lumières, plus de talents, n'est-il pas juste que le célibataire y contribue comme le père de famille, puisqu'il en profite également ; et le reste des dépenses de l'instruction, dont les pères demeurent chargés seuls, ne

pour les instituts. On ne prescrira rien aux professeurs du lycée, sinon d'enseigner la

---

Au contraire, l'égalité de l'instruction doit diminuer les autres inégalités naturelles, parce que, dans les pays moins favorisés, les esprits se dirigeront vers les moyens de faire disparaître ces inégalités, et les détails même de l'instruction qui peuvent varier suivant l'intérêt et les besoins, y contribueront encore.

Une constitution populaire, fondée sur l'égalité, doit nécessairement attacher les citoyens à leurs foyers; mais le défaut d'instruction en éloignerait les gens riches dans leur jeunesse; et les goûts contractés dans les villes où il y aurait plus de lumières, pourraient souvent les y retenir.

Le système d'une instruction égale et partout semblable n'est pas moins utile pour établir, sur une base inébranlable, l'unité nationale, tandis qu'en abandonnant l'instruction aux volontés individuelles, elle ne servirait qu'à fortifier ces différences d'usages, d'opinions, de goûts, de caractères, qu'il est si important de faire disparaître.

6°. Sommes-nous au point où l'on peut sans risque laisser l'instruction s'organiser elle-même? Sommes-nous à celui où l'autorité publique peut l'organiser d'une manière utile?

Si j'examine l'état actuel des lumières en Europe, je vois l'économie toute entière des sciences

science dont les cours qu'ils seront chargés de donner porteront le nom. L'étendue des livres

---

physiques ; et, par une suite nécessaire, celle des arts, dont elles sont la base, celle même des sciences morales et politiques, appuyée sur des principes certains, qui sont eux-mêmes le résultat de faits généraux et incontestables. Je vois, malgré la diversité des gouvernements, des institutions, des usages, des préjugés, les hommes éclairés, de l'Europe entière, s'accorder sur les vérités qui peuvent former les éléments de ces sciences, comme sur la méthode de les enseigner. L'art de la teinture, ceux qui s'exercent sur les divers métaux, ceux qui forment les nombreuses espèces de tissus employés pour nos besoins, ceux qui préparent les substances des trois règnes, soit pour nos besoins immédiats, soit pour d'autres travaux ; tous les arts, dont les procédés varient dans les divers pays, ont cependant des principes généraux et reconnus, que les hommes instruits ont su démêler au milieu de toutes ces variétés, nées, dans chaque contrée, de la routine ou de sa position géographique.

Il est donc possible d'établir, sur l'opinion universelle des hommes éclairés, une instruction élémentaire conforme à la vérité, et dirigée par une bonne méthode ; et après avoir séparé de la morale les opinions religieuses, et l'enseignement des principes de la politique générale, de l'exposition du

élémentaires destinés aux instituts, le désir de voir des hommes célèbres consentir à s'en

---

droit public national, il est impossible que cette instruction corrompe les opinions sur la morale ou sur la politique, comme il est impossible qu'elle trompe sur la physique ou sur la chimie.

Mais comme cette même certitude n'existe pas, ne peut exister pour le systéme entier d'aucune science, les mathématiques exceptées, la puissance publique ne doit influer sur l'enseignement des lycées qu'en établissant un moyen de choisir les maîtres, qui réponde de leurs talents sans influer sur leurs opinions..

Il serait dangereux, au contraire, d'abandonner la direction de l'instruction élémentaire, parce que les lumières ne sont pas assez généralement répandues pour n'avoir pas à craindre qu'elle ne soit égarée, soit par les préjugés, soit par une haine de ces mêmes préjugés, puérilement exagérée.

D'ailleurs, il est évident que cette direction tomberait réellement dans la dépendance des hommes riches, et alors elle ne serait pas celle qui convient à la conservation de la liber t. Chez les anciens, l'instruction était fort chère, et ne se trouvait en général qu'à la portée des riches : qu'en est-il résulté ? une pente vers l'aristocratie, remarquable surtout dans les historiens. Il suffit de voir sous quels traits nous ont été représentées les

charger, le peu d'espérance qu'ils le voulussent, s'ils n'étaient pas sûrs que leur

---

tentatives faites pour détruire à Rome l'influence de cette inégalité qui devait à la longue anéantir la république.

Distributions des terres nationales, même encore réservées, changements dans la forme des délibérations, extension du droit de cité; toutes ces opérations, dès qu'elles tendent vers l'égalité, sont toujours présentées, non comme mal combinées, renfermant quelques injustices, mais comme séditieuses, comme inspirées par l'esprit de faction et de brigandage.

Enfin, qui répondra que même la superstition ne s'empare des nouvelles écoles, comme elle s'en est emparée après la destruction de l'empire d'Occident ?

8°. On craint que celles qui seraient établies sur des principes philosophiques ne soient négligées; et cette crainte en prouve la nécessité. Mais si elles sont gratuites, ce danger n'existera point; et quand bien même certaines classes d'hommes paraîtraient d'abord les dédaigner, leur intérêt même les y rappelerait bientôt. La gratuité, les avantages sensibles qu'elle présente, y rappeleraient les enfants des citoyens sans fortune, et dans une république, les riches savent combien il importe à leurs enfants qu'une éducation commune leur prépare

travail fût adopté, la difficulté de juger, tous ces motifs nous ont déterminés à ne

---

de bonne heure des liaisons utiles dans les classes laborieuses et pauvres. Le peuple anglais ne confère que les places de la chambre des communes; et c'en est assez pour que, malgré les distinctions aristocratiques, il se soit établi une égalité de fait plus grande que dans la plupart des autres pays de l'Europe.

9°. On craint que des maitres appointés ne négligent leurs devoirs.

On oublie trop qu'il n'y a plus ni distinctions héréditaires, ni places conférées à vie ou pour un grand nombre d'années; et qu'ainsi, un maitre qui remplit bien ses devoirs, est un citoyen respectable et respecté, et non plus un homme qui exerce pour de l'argent un métier très-peu considéré.

Le défaut d'émulation n'est pas à craindre : les maitres des écoles primaires et secondaires ont pour perspective les places dans les instituts, et les professeurs des instituts les places du lycée. Celles-ci, dans notre systême actuel, seraient regardées comme un véritable honneur.

La négligence n'y est pas à craindre, si elles ne sont pas absolument perpétuelles; les lecteurs du collège de France dans les genres où ils avaient des auditeurs, les professeurs du jardin des plantes n'ont jamais négligé leurs fonctions, même sous

dans un genre de science quelconque, voudra faire, pour cette science, un livre élémentaire, qu'il regardera ce travail comme une marque de son zèle pour l'instruction publique, pour le progrès des lumières, cet ouvrage sera bon. C'est un homme célèbre en Europe qu'il faut entendre ici; et dès-lors, on n'a pas à craindre de se tromper sur le choix. Si, au contraire, on propose un concours, qui répondra d'obtenir un bon livre élémentaire? Comment prononcer entre dix ouvrages, par exemple, dont chacun serait un cours élémentaire de mathématiques ou de physique, en deux volumes? Est-on bien sûr que les juges se dévoueront à l'ennui de cet examen? est-on bien sûr qu'il leur soit même possible de bien juger? quelques vues philosophiques, quelques idées fines, ingénieuses, qu'ils remarqueront dans un ouvrage, ne feront-elles point pencher la balance en sa faveur, avec dépens de la méthode ou de la clarté?

Dans les trois premiers degrés d'instruction, on n'enseigne que des éléments plus ou moins étendus : il est pour chaque science, pour chacune de ses divisions, une

raison humaine ; ce n'est pas aux lumières de tel individu en particulier, qu'il s'agit d'ajouter des lumières plus étendues ; c'est la masse entière des connaissances qu'il faut enrichir par des vérités nouvelles ; c'est à l'esprit humain qu'il faut préparer de nouveaux moyens d'accélérer les progrès, de multiplier ses découvertes.

Nous proposons de diviser cette société en quatre classes qui tiendront séparément leurs séances.

Une société unique trop nombreuse eût été sans activité : ou bien, réduite à un trop petit nombre de membres pour chaque science, elle n'eût plus excité d'émulation ; et les mauvais choix qu'il est impossible d'éviter toujours, y auraient été trop dangereux.

D'ailleurs, elle aurait été formée de trop de parties hétérogènes : les savants qui l'auraient composée, y auraient parlé trop de diverses langues, et la plupart des lectures, ou des discussions, y auraient été indifférentes à un trop grand nombre des auditeurs.

D'un autre côté, nous avons voulu éviter la multiplicité des divisions : une société,

occupée d'une seule science, est trop facilement entraînée à contracter un esprit particulier, à devenir une espèce de corporation.

Enfin, il importe au progrès des sciences de rapprocher, et non de diviser celles qui se tiennent par quelques points. Tandis que chacune fait des progrès, s'enrichit des découvertes qui lui sont propres, ces points de contact se multiplient, ces applications d'une science à une autre offrent une moisson féconde en découvertes utiles ; et tel doit être l'effet de l'acroissement des lumières, que bientôt aucune science ne sera plus isolée, qu'aucune ne sera totalement étrangère à aucune autre.

C'est d'après ces vues que nous avons formé les divisions de la société nationale. La première classe comprend toutes les sciences mathématiques.

Depuis un siècle aucune société savante n'a imaginé de les séparer. Passant, par d'insensibles degrés, de celles qui n'emploient que le calcul, à celles qui ne se fondent que sur l'observation, presque toutes, aujourd'hui, peuvent employer ces deux

moyens de reculer les bornes des connaissances humaines ; et il est utile que ceux qui savent le mieux employer l'un ou l'autre de ces instruments de découvertes, s'entr'aident, s'éclairent mutuellement ; que le chimiste, que le physicien empêchent le botaniste de se borner à la simple nomenclature des noms, à la description trop nue des objets, ou rappellent à des travaux plus utiles le géomètre qui emploierait ses forces à des questions sur les nombres, à des subtilités métaphysiques.

La seconde classe renferme les sciences morales et politiques. Il est superflu, sans doute, de prouver qu'elles ne doivent pas être séparées, et qu'on n'a pas dû les confondre avec d'autres.

La troisième comprend l'application des sciences mathématiques et physiques aux arts.

Ici nous nous sommes écartés davantage des idées communes. Cette classe embrasse la médecine et les arts mécaniques, l'agriculture et la navigation.

Mais, d'abord nous avons cru devoir faire pour les applications usuelles des sciences,

ce que nous avons fait pour les sciences elles-mêmes.

Nous avons trouvé que même les distances étaient moins grandes, et les communications plus multipliées; qu'un médecin, par exemple, qui s'occuperait des hôpitaux, de la manière de placer ou de remuer les malades dans certaines maladies, pour de grandes opérations, pour des pansements difficiles, trouverait de l'avantage dans sa réunion avec des mécaniciens et des constructeurs; qu'aucune distinction aussi marquée que celle des mathématiques pures, et de certaines parties des sciences physiques, ne pouvait être appliquée à ces arts; qu'il ne fallait pas séparer la médecine de l'art vétérinaire de l'agriculture, ni l'agriculture de l'art des constructions, de celui de la conduite des eaux, et qu'on ne pouvait rompre cette chaîne sans briser une liaison utile.

Il restait donc à voir si une de ces parties pouvait exiger pour elle seule la création d'une société isolée. La médecine l'agriculture, la navigation, étaient celles qui pouvaient le plus y prétendre, et même

elles auraient pu alléguer des établissements déja formés en leur faveur.

Mais, d'abord une société de marine, par exemple, ne peut subsister qu'en y supposant réunies toutes les sciences sur lesquelles l'art naval est appuyé. Elle serait donc une société des sciences particulièrement appliquées à la marine, et une sorte de double emploi. De même une société de médecine ne peut se soutenir qu'en appelant des anatomistes, des botanistes, des chimistes. Celle d'agriculture aura des botanistes, des minéralogistes, des chimistes, des hommes occupés d'économie politique et de commerce, etc.

Or, qu'en résultera-t-il? une diminution de considération pour ces sociétés particulières, parce que les savants qui les composeront, regarderont une place dans la société qui embrassera la généralité des sciences, comme un objet plus digne d'exciter leur émulation.

Il faudra donc, ou que l'on soit de deux, de trois sociétés à la fois; ce qui n'a aucun avantage que de nourrir la vanité; ce qui nuit à l'égalité: ou bien qu'il soit permis

que l'art proprement dit doit être enseigné par l'exercice même de l'art. Aussi nos écoles ne dispensent point d'aller dans les ateliers ; mais on y apprend à connaitre les principes de ce qu'on doit ailleurs apprendre à exécuter.

C'est le moyen d'établir dans tous les arts, dans tous les métiers même, une pratique éclairée ; de réunir par le lien d'une raison commune, d'une même langue, les hommes que leurs occupations séparent le plus. Car jamais nous n'avons perdu de vue cette idée de détruire tous les genres d'inégalité, de multiplier entre les hommes que la nature et les lois attachent au même sol et aux mêmes intérêts, des rapports qui rendent leur réunion plus douce et plus intime.

La distribution du travail dans les grandes sociétés, établit entre les facultés intellectuelles des hommes une distance incompatible avec cette égalité, sans laquelle la liberté n'est, pour la classe moins éclairée, qu'une illusion trompeuse ; et il n'existe que deux moyens de détruire cette distance : arrêter partout, si même

on le pouvait, la marche de l'esprit humain; réduire les hommes à une éternelle ignorance, source de tous les maux; ou laisser à l'esprit toute son activité, et rétablir l'égalité en répandant les lumières. Tel est le principe fondamental de notre travail; et ce n'est pas dans le dix-huitième siècle que nous avons à craindre le reproche d'avoir mieux aimé tout élever et tout affranchir, que tout niveler par l'abaissement et la contrainte.

Cet enseignement des arts s'élevant par degrés depuis les écoles primaires jusqu'aux lycées, portera dans toutes les divisions de la société la connaissance des principes qui doivent y diriger la pratique de ces arts, répandra partout et avec promptitude les découvertes et les méthodes nouvelles, et ne répandra que celles dont la bonté sera prouvée par l'expérience : il excitera l'industrie des artistes, et, l'empêchant en même temps de s'égarer, préviendra la ruine à laquelle leur activité et leur talent les exposent lorsque l'ignorance de la théorie les abandonne à leur imagination; et rien peut-être n'accélérera davantage

le moment où la nation française atteindra dans les manufactures, dans les arts, le point où elle se serait élevée dès longtemps, si les vices de la constitution et de ses lois n'avaient arrêté ses efforts et comprimé son industrie.

Dans le plan que nous proposons, chaque individu ne pourra être membre que d'une seule classe ; il pourra passer de l'une à l'autre ; ce qui n'a point d'inconvénient, parce que chaque classe est trop bornée pour y admettre des savants qui n'y appartiennent pas essentiellement, qu'aucune n'admet de membres appartenants naturellement à une autre, qu'aucune, enfin, n'a d'infériorité dans l'opinion. Par les mêmes raisons, ces passages seront très-rares.

Nous avons déja observé que chaque classe de la société tiendrait des séances séparément ; elles seront ouvertes au public, mais seulement pour que ceux qui cultivent les sciences puissent écouter les lectures, suivre les discussions, et sans que la nécessité de se faire entendre des spectateurs, de se mettre à leur portée, de les intéresser ou de les amuser, influe sur

l'ordre des séances, la forme des discussions ou le choix des lectures.

Les membres d'une classe auront droit de siéger dans toutes les autres, pourront prendre part aux discussions, lire des mémoires, insérer leurs ouvrages dans les recueils publiés par chacune ; et, par ce moyen, la règle de n'appartenir qu'à une seule, ne privera d'aucun avantage réel, ni les sciences, ni ceux qui en cultiveraient à la fois plusieurs. La vanité seule perdra celui d'alonger un nom de quelques mots de plus.

Chaque classe est divisée en sections ; chaque section a un nombre déterminé de membres, moitié résidans à Paris, moitié répandus dans les départements.

Cette division en sections est nécessaire, par la raison que la société est chargée de la surveillance de l'instruction ; et elle est encore utile pour être sûr qu'aucune partie des sciences ne cessera un moment d'être cultivée. Or, c'est un des plus grands avantages qui puissent résulter de l'établissement d'une société savante.

En effet, chaque science a ses moments

de vogue et ses mom
pente naturelle port
où de nouveaux moye
vaste à des découvert
tandis que , dans u
presque épuisé les
attend que le génie
velles. Ainsi , ces
jusqu'au moment où
au delà de leurs
rapprocheront , se p
sorte , et n'en feront

La fixation du nom
a paru également
société savante n'est
lation ; d'ailleurs , el
gouverner elle-mêm
confier les travaux sc
et l'égalité y est d
voit à la société roy
ment sept ou huit
raient-ils avoir un d
faire imprimer des m
sur ceux qui méritent
pas évident que la très
hors d'état de produ

et même de bien juger ? Il faut donc ou borner le nombre des membres, ou avoir comme à Londres, un comité aristocratique, ou se réduire à une nullité absolue.

La moitié de ces savants auront leur résidence habituelle dans les départements; et cette distribution plus égale, nécessaire au progrès des sciences d'observation, de celles dont l'utilité est la plus immédiate, aura encore l'avantage de répandre les lumières avec plus d'uniformité; de les placer auprès d'un plus grand nombre de citoyens; d'exciter plus généralement le goût de l'étude et des recherches utiles; de faire mieux sentir le prix des talents et des connaissances; d'offrir partout à l'ignorance, des instructeurs et des appuis; au charlatanisme, des ennemis prompts à le démasquer et à le combattre; de ne laisser aux préjugés aucune retraite où ils puissent jeter de nouvelles racines, se fortifier et s'étendre.

Les membres de la société nationale se choisiront eux-mêmes. La première formation une fois faite, si elle renferme à peu près les hommes les plus éclairés, on peut être sûr que la société en présentera

constamment la réunion. Depuis deux ans que l'on a beaucoup écrit contre l'esprit dominateur des académies, on a demandé de citer un seul exemple d'une découverte réelle, qu'elles aient repoussée; d'un homme dont la réputation lui ait survécu, et qui en ait été exclus autrement que par l'effet de l'intolérance politique ou religieuse; d'un savant célèbre par des ouvrages connus dans l'Europe, qui ait essuyé des refus répétés; et personne n'a répondu. C'est que les choix se font d'après des titres publics, des titres qui ne disparaissent point; c'est que l'erreur de jugements peut être prouvée; c'est que les savants et les gens de lettres dépendent de l'opinion publique; c'est surtout qu'ils répondent de leurs choix à l'Europe entière. Cette dernière observation est si vraie, que plus un genre de science a pour juges les hommes qui les cultivent dans les pays étrangers, plus aussi l'expérience a prouvé que les choix étaient à l'abri de tout reproche; et c'est encore un des motifs qui nous ont déterminés à borner le nombre des membres de la société nationale. En effet, tant que les noms connus dans

l'Europe pourront remplir à peu près la liste entière, les mauvais choix ne seront pas à craindre.

Cependant, on a pris de nouvelles précautions. D'abord, on formera une liste publique de candidats : ainsi, tous ceux qui cultivent les sciences, qui les aiment, pourront, en connaissant les concurrents, apprécier les choix et exercer sur la société l'unique censure vraiment utile, celle de l'opinion armée du seul pouvoir de la vérité.

La classe entière composée de savants dans plusieurs genres, qui prononcent d'après la renommée comme d'après leur jugement, réduiront cette liste à un moindre nombre d'éligibles; enfin, la section choisira; et la responsabilité, portant alors sur un petit nombre d'hommes qui ne jugent que de talents qu'ils doivent bien connaître, deviendra suffisante pour les contenir. Les membres de la société nationale résidants dans les départements, concourront aux élections avec une entière égalité; ce qui oblige à prendre un mode d'élire tel, que la présentation et l'élection se fassent

nécessairement chacune par un seul vœu. L'exemple de la société italienne formée de membres dispersés, suffit pour en prouver la possibilité.

Chaque classe de la société nationale élit sous les mêmes formes les professeurs des lycées, dont l'enseignement correspond aux sciences qui sont l'objet de cette classe.

Les professeurs du lycée nomment ceux des instituts ; mais la municipalité aura le droit de réduire la liste des éligibles.

Quant aux instituteurs des écoles secondaires et primaires, la liste d'éligibles sera faite par les professeurs des instituts de l'arrondissement, et le choix appartiendra pour les premiers, au corps municipal du lieu où l'école est située, pour les derniers à l'assemblée des pères de famille de l'arrondissement de l'école.

En effet, les professeurs, comme les instituteurs, doivent avoir des connaissances dont les corps administratifs ne peuvent être juges, qui ne peuvent être appréciées que par des hommes en qui l'on ait droit de supposer une plus grande instruction. La

liste d'éligibles qui constate la capacité, doit donc être formée par les membres d'un établissement supérieur. Mais, si dans le choix d'un professeur entre les éligibles, il faut préférer le plus savant, le plus habile; dans celui des instituteurs où les élèves sont plus jeunes, où les qualités morales du maître influent sur eux davantage, où il ne s'agit que d'enseigner des connaissances très-élémentaires, on doit prendre pour guide l'opinion, ou de ceux que la nature a chargés du bonheur de la génération naissante, ou du moins de leurs représentants les plus immédiats. C'est dans les mêmes vues que l'on donne aux municipalités le droit de réduire la liste des éligibles pour les professeurs des instituts. Les convenances personnelles et locales y ont déja quelque importance; et ce droit d'exclusion suffit pour répondre qu'elles ne seront point trop ouvertement blessées.

Des directoires formés dans la société nationale, les lycées, les instituts seront chargés de l'inspection habituelle des établissements inférieurs. Dans les circonstances importantes, la décision appartiendra

à une des classes de la société nationale, ou à l'assemblée des professeurs, soit du lycée, soit des instituts.

Par ce moyen, l'indépendance de l'instruction sera garantie, et l'inspection n'exigera point d'établissement particulier où l'on aurait pu craindre l'esprit de domination. Comme la société nationale est partagée en quatre classes correspondantes à des divisions scientifiques, comme sur chaque objet important, le droit de prononcer appartient à une classe seulement, on voit combien, sans nuire cependant à la sûreté de l'inspection, on est à l'abri de la crainte de voir les corps instruisants élever dans l'état un nouveau pouvoir.

L'unité n'est pas rompue, parce que les questions générales qui intéresseraient un établissement entier, ne peuvent être décidées que par des lois qu'il faudrait demander au corps législatif.

Si l'on compte toutes les sommes employées pour les établissements littéraires remplacés par les nouvelles institutions, les biens des congrégations enseignantes, ceux des collèges, les appointements que

les villes donnaient aux professeurs, les revenus des écoles de toute espèce ; si on y ajoute enfin ce qu'il en coûtait au peuple pour payer les maîtres de ces écoles, on trouvera que la dépense de la nouvelle organisation de l'instruction publique ne surpassera pas de beaucoup, et peut-être n'égalera point ce que les institutions anciennes coûtaient à la nation. Ainsi, une instruction générale, complette, supérieure à ce qui existe chez les autres nations, remplacera, même avec moins de frais, ce système d'éducation publique dont l'imperfection grossière offrait un contraste, si honteux pour le gouvernement, avec les lumières, les talents et le génie qui avaient su briser parmi nous tous les liens des préjugés, comme tous les obstacles des institutions politiques.

Nous avons présenté dans ce plan l'organisation de l'instruction publique telle que nous avons cru qu'elle devait être, et nous en avons séparé la manière de former les nouveaux établissements. Nous avons pensé qu'il fallait que l'assemblée nationale eût déterminé ce qu'elle voulait faire,

avant de nous occuper des moyens de remplir ses vues.

Dans les villages où il n'y aura qu'une seule école primaire, les enfants des deux sexes y seront admis, et recevront d'un même instituteur une instruction égale. Lorsqu'un village ou une ville auront deux écoles primaires, l'une d'elles sera confiée à une institutrice, et les enfants des deux sexes seront séparés.

Telle est la seule disposition relative à l'instruction des femmes, qui fasse partie de notre premier travail; cette instruction sera l'objet d'un rapport particulier; et, en effet, si l'on observe que dans les familles peu riches, la partie domestique de l'éducation des enfants est presque uniquement abandonnée à leurs mères; si l'on songe que sur vingt-cinq familles livrées à l'agriculture, au commerce, aux arts, une au moins a une veuve pour son chef, on sentira combien cette portion du travail qui nous a été confié est importante, et pour la prospérité commune, et pour le progrès général des lumières.

On pourra reprocher à ce système d'or-

ganisation de ne pas respecter assez l'égalité entre les hommes livrés à l'étude, et d'accorder trop d'indépendance à ceux qui entrent dans le système de l'instruction publique.

Mais, d'abord, ce n'est pas ici une distinction qu'il s'agit d'établir, mais une fonction publique qu'il est nécessaire de conférer à des hommes dont le nombre soit déterminé, dont la réunion soit assujettie à des formes régulières. La raison exige que les hommes chargés d'instruire, ou les enfants ou les citoyens, soient choisis par ceux qu'on peut supposer avoir des lumières égales ou supérieures. La surveillance des établissements d'instruction n'exige-t-elle pas aussi cette même égalité, s'il s'agit de l'enseignement dans les lycées; cette supériorité, s'il s'agit de celui des établissements inférieurs? Il fallait donc remonter à une réunion d'hommes qui pussent satisfaire à cette condition essentielle. Laisserait-on le choix de ces hommes à la masse entière de ceux qui cultivent les sciences et les arts, ou qui prétendent les cultiver? Mais il n'y aurait plus aucun motif de ne

pas appeler à ce choix la généralité des citoyens, car si la prétention d'être savant suffisait pour exercer ce droit, s'il suffisait de se réunir en un corps qui se donnât pour éclairé, il est bien évident que ces conditions n'excluraient, ni la profonde ignorance, ni les doctrines les plus absurdes. D'ailleurs, ce serait autoriser de véritables corporations, des jurandes proprement dites, car toute association libre à laquelle on donnerait une fonction publique quelconque, prendrait nécessairement ce caractère.

Ce n'est pas l'ignorance seule qui serait à craindre, c'est la charlatanerie qui bientôt dévorerait, et l'instruction publique, et les arts et les sciences, ou qui du moins emploierait pour les détruire tout ce que la nation aurait consacré à leurs progrès.

Enfin, la puissance publique choisirait-elle entre ces sociétés; et alors à un corps composé d'hommes très-éclairés, elle en substituerait de plus nombreux où les lumières seraient plus faibles, où les hommes médiocres s'introduiraient avec plus de facilité, seraient moins aisément contenus

par l'ascendant du génie et des talents supérieurs, où enfin régnerait bientôt un ostracisme d'autant plus effrayant, que la médiocrité est facilement dupe ou complice de la charlatanerie, et n'étend pas sur elle cette haine de tout succès brillant ou durable, qui lui est si naturelle. Ou bien la puissance publique reconnaîtrait-elle toute espèce de société libre ; et alors chaque classe de charlatans aurait la sienne. Ce ne serait pas l'ignorance modeste qui jugerait les talents d'après l'opinion commune, ce qui déja serait un mal ; mais l'ignorance présomptueuse qui les jugerait d'après son orgueil ou son intérêt.

Au contraire, dans le plan que nous proposons, les sociétés libres ne peuvent que produire des effets salutaires. Elles serviront de censeurs à la société nationale, qui exercera sur elle en même temps une censure non moins utile. Celles où le charlatanisme dominerait, s'anéantiraient bientôt, parce qu'aucune espérance de séduire l'opinion publique ne les soutiendrait. Chacune d'elles, suivant l'étendue qu'elle donnerait à ses occupations, chercherait à n'être pas

au dessous de la société nationale, qui elle-même voudrait ne pas se trouver inférieure. Elles seraient surtout les juges naturels des choix de cette société, et par là elles contribueraient plus à en assurer la bonté, que si elles y concouraient d'une manière directe.

Enfin, la société chargée de surveiller l'instruction nationale, de s'occuper des progrès des sciences, de la philosophie et des arts, au nom de la puissance publique, doit être uniquement composée de savants; c'est-à-dire, d'hommes qui ont embrassé une science dans toute son étendue, en ont pénétré toute la profondeur, ou qui l'ont enrichie par des découvertes.

Sans une telle société, puisque la connaissance des principes des arts est encore étrangère à presque tous ceux qui les cultivent; puisque leur histoire n'est connue que d'un petit nombre de savants, comment ne serait-on pas exposé à voir la nation, et les citoyens accueillir, récompenser, mettre en œuvre, comme autant de découvertes utiles, des procédés ou des moyens depuis longtemps connus, et rejetés par une saine

théorie, ou abandonnés après une expérience malheureuse ?

Les sociétés libres ne peuvent exister si elles n'admettent à la fois, et les savants, et les amateurs des sciences; et c'est par là surtout qu'elles en inspireront le goût; qu'elles contribueront à les répandre, qu'elles soutiendront, qu'elles perfectionneront les bonnes méthodes de les étudier; c'est alors que ces sociétés encourageront les arts sans en protéger le charlatanisme, qu'elles formeront pour les sciences une opinion commune des hommes éclairés qu'il sera impossible de méconnaître, et dont la société nationale ne sera plus que l'interprète.

En même temps, tout citoyen pouvant former librement des établissements d'instruction, il en résulte encore pour les écoles nationales l'invincible nécessité de se tenir au moins au niveau de ces institutions privées; et la liberté, ou plutôt l'égalité, reste aussi entière qu'elle peut l'être auprès d'un établissement public.

Il ne faut pas confondre la société nationale telle que nous l'avons conçue, avec

puisque l'abus serait à l'instant corrigé par le pouvoir législatif, dont l'autorité s'exerce

---

écarterez ce qui peut les rendre inutiles et dangereuses.

Ceux qui veulent les détruire, ne s'aperçoivent pas que par-là ils donneront aux riches le privilège exclusif de la science.

Presque tous les savants célèbres du 17e siècle, antérieurs à l'établissement de ces sociétés, étaient de la classe des riches.

Et aujourd'hui nous aurions encore de moins en faveur de la classe pauvre, la protection des grands, les ressources qu'offraient les facultés de médecine, et celles des couvents ou des établissements ecclésiastiques.

Un Newton, un Euler, nés dans la pauvreté ou même dans la médiocrité, ne développeront point leur génie, si leurs premières découvertes ne sont point encouragées et reconnues ; si l'autorité d'une société savante ne balance pas le désir qu'aurait leur famille de les voir se dévouer à des occupations plus lucratives.

Lorsque le gouvernement était entre les mains d'un roi héréditaire, il était trop important de lui ôter toute influence sur l'instruction pour être arrêtés par la crainte de gâter un peu l'institution d'une société nationale, en lui conférant des fonctions en quelque sorte administratives. Maintenant, ce

immédiatement sur tout le système de l'instruction. L'existence d'une instruction

---

motif ne subsiste plus. C'est l'enseignement seul qu'il est important de soustraire à toute autorité politique.

Quelque institution que l'on donne à un peuple, il s'y forme nécessairement une division entre ceux qui veulent plus de soumission, et ceux qui veulent plus de liberté; entre ceux qui s'attachent aux choses établies, qui ne voient l'ordre et la paix que dans la conservation de ce qui existe, et ceux qui, frappés des défauts inhérents à toutes les institutions, croient peut-être trop facilement que les changer, c'est toujours les corriger; entre ceux qui suivent les progrès des lumières, et ceux qui les devancent. La première opinion est celle des hommes qui ont les places ou qui espèrent les obtenir; la seconde réunit ceux qui préfèrent aux places la gloire ou le crédit. Cette division n'est point un mal, les défenseurs de ce qui est établi, empêchent que les changements ne soient trop répétés et trop rapides; les amis de la nouveauté s'opposent à la trop prompte corruption des institutions anciennes. Les uns maintiennent la paix, les autres soutiennent l'esprit public dans une utile et perpétuelle activité : et si les premiers veulent s'attribuer exclusivement les honneurs de la vertu,

libre et celle des sociétés savantes librement formées, n'opposeront-elles pas encore à cet abus une puissance d'opinion d'autant plus imposante, que, sous une constitution populaire, aucun établissement ne peut subsister, si l'opinion n'ajoute sa force à celle de la loi? D'ailleurs, il est une dernière

---

et les autres la gloire du patriotisme ou des talents, ils sont également injustes.

Mais il résulte de ces observations que le gouvernement, quel qu'il soit, dans toutes ses divisions comme dans tous ses degrés, cherchera toujours à conserver, et par conséquent à favoriser la perpétuité des opinions, de manière que son influence sur l'enseignement tendra naturellement à suspendre les progrès de la raison, à favoriser tout ce qui peut éloigner des esprits les idées de perfectionnement. Cette influence sur l'enseignement serait donc nuisible, et par conséquent on doit laisser à la société nationale l'inspection des ouvrages élémentaires et le choix des professeurs des lycées; car cette société, par sa nature même, doit chercher, au contraire, tout ce qui tend à perfectionner et étendre les connaissances.

Telle est la seule fonction publique qu'il soit utile de lui donner pour l'intérêt national, comme pour le progrès des sciences.

autorité à laquelle, dans tout ce qui appartient aux sciences, rien ne peut résister : c'est l'opinion générale des hommes éclairés de l'Europe, opinion qu'il est impossible d'égarer ou de corrompre : c'est d'elle seule que dépend toute célébrité brillante ou durable; c'est elle qui, revenant s'unir à la réputation que chacun a d'abord acquise autour de lui, lui donne plus de solidité et plus d'éclat; c'est, en un mot, pour les savants, pour les hommes de lettres, pour les philosophes, une sorte de postérité anticipée dont les jugements sont aussi impartiaux, presque aussi certains : et une puissance suprême au joug de laquelle ils ne peuvent tenter de se soustraire.

Enfin, l'indépendance de l'instruction fait en quelque sorte une partie des droits de l'espèce humaine. Puisque l'homme a reçu de la nature une perfectibilité, dont les bornes inconnues s'étendent, si même elles existent, bien au delà de ce que nous pouvons concevoir encore, puisque la connaissance de vérités nouvelles est pour lui le seul moyen de développer cette heureuse faculté, source de son bonheur et de sa

donc qu'un seul moyen : l'indépendance absolue des opinions, dans tout ce qui s'élève au dessus de l'instruction élémentaire. C'est alors qu'on verra la soumission volontaire aux lois, et l'enseignement des moyens d'en corriger les vices, d'en rectifier les erreurs, exister ensemble, sans que la liberté des opinions nuise à l'ordre public, sans que le respect pour la loi enchaîne les esprits, arrête le progrès des lumières, et consacre des erreurs. S'il fallait prouver par des exemples le danger de soumettre l'enseignement à l'autorité, nous citerions l'exemple de ces peuples, nos premiers maîtres dans toutes les sciences, de ces Indiens, de ces Egyptiens dont les antiques connaissances nous étonnent encore, chez qui l'esprit humain fit tant de progrès, dans des temps dont nous ne pouvons même fixer l'époque, et qui retombèrent dans l'abrutissement de la plus honteuse ignorance, au moment où la puissance religieuse s'empara du droit d'instruire les hommes. Nous citerions la Chine, qui nous a prévenus dans les sciences et dans les arts, et chez qui le gouvernement en a subitement arrêté tous

les progrès, depuis des milliers d'années, en faisant de l'instruction publique une partie de ses fonctions. Nous citerions cette décadence où tombèrent tout à coup la raison et le génie chez les Romains et chez les Grecs, après s'être élevés au plus haut degré de gloire, lorsque l'enseignement passa des mains des philosophes à celles des prêtres. Craignons, d'après ces exemples, tout ce qui peut entraver la marche libre de l'esprit humain. A quelque point qu'il soit parvenu, si un pouvoir quelconque en suspend le progrès, rien ne peut garantir même du retour des plus grossières erreurs; il ne peut s'arrêter sans retourner en arrière : et du moment où on lui marque des objets qu'il ne pourra examiner ni juger, ce premier terme mis à sa liberté, doit faire craindre que bientôt il n'en reste plus à sa servitude (1).

---

(1) La liberté, l'égalité, les bonnes lois ont pour effet nécessaire d'augmenter la prospérité publique en augmentant les moyens d'agir. De cette prospérité naissent l'habitude de nouveaux besoins et un acroissement de population. Si donc la prospérité n'augmente point sans cesse, la société tombe

D'ailleurs, la constitution française elle-même nous fait de cette indépendance un

---

dans un état de souffrance. Cependant, les premiers moyens de prospérité ont des bornes; et si de nouvelles lumières ne viennent en offrir de plus puissants, les progrès même de la société deviennent les causes de sa ruine.

Supposons que ces moyens soient trouvés et employés, il en résulte dans la société des combinaisons nouvelles, que ni les lois, ni les institutions n'ont pu prévoir. Il faut donc que les lumières se trouvent toujours au delà de celles qui ont dirigé l'établissement du systême social. D'un autre côté, les progrès des arts utiles sont très-bornés, si ceux des sciences ne viennent à leur secours. Ceux qu'ils devraient à la seule observation des hommes qui les cultivent, seraient trop lents et trop incertains. Ainsi, les progrès des sciences morales et physiques sont nécessaires pour que la société puisse atteindre un degré de prospérité permanente.

Supposons maintenant que les sciences, que les arts se soient perfectionnés, il est évident que la même quantité de connaissances qui suffirait aujourd'hui pour assurer l'indépendance des individus, pour rendre réelle pour tous l'égalité de la loi, deviendra beaucoup trop faible : il faut donc, et que l'instruction devienne plus étendue, et que les méthodes d'enseigner se perfectionnent.

devoir rigoureux. Elle a reconnu que la nation a le droit inaliénable et imprescriptible

---

Examinez l'histoire du peuple romain, vous le verrez faire, pendant quelque temps, des progrès vers la liberté; mais comme son territoire s'agrandissait sans cesse, comme il voulait être à la fois un peuple-roi et un peuple libre, bientôt les moyens qui avaient défendu, augmenté sa liberté, ne convenant plus à son nouvel état, et les lumières, soit des citoyens, soit des chefs, n'étant pas au niveau de ce qu'aurait exigé cette situation nouvelle, on le vit se déchirer par des guerres civiles, et tomber dans le plus honteux esclavage.

Voyez la liberté anglaise arrêtée dans sa course par ce respect pour une constitution imposée par la nécessité, mais devenue l'objet d'un culte superstitieux par l'effet de l'éducation, par l'influence royale des places et des pensions sur les écrivains politiques. Voyez ce peuple, qui portait une main hardie sur tous les préjugés, lorsque l'Europe entière y était asservie, n'oser, dans un siècle plus éclairé, envisager les honteux abus dont il est la victime.

Tel sera le sort de toutes les nations qui ne chercheront pas dans les lumières des ressources pour les nouveaux besoins, ou un remède contre les dangers imprévus auxquels leur prospérité même doit les soumettre ou les exposer. Des politiques

de réformer toutes ces lois : elle a donc voulu que dans l'instruction nationale, tout fût soumis à un examen rigoureux. Elle n'a donné à aucune loi une irrévocabilité de plus de dix années : elle a donc voulu que les principes de toutes les lois fussent discutés, que toutes les théories politiques pussent être enseignées et combattues, qu'aucun système d'organisation sociale ne fût offert à l'enthousiasme ni aux préjugés, comme l'objet d'un culte superstitieux, mais que tous fussent présentés à la raison, comme des combinaisons diverses entre lesquelles elle a le droit de choisir (1). Aurait-on réellement respecté

---

peu philosophes ont cru qu'il serait plus sûr de mettre par les lois des bornes à cette prospérité ; mais ces lois sont déja elles-mêmes une tyrannie, et quel en serait l'effet? Que l'activité humaine, à laquelle il faut bien un aliment, se porterait vers la superstition, vers l'intrigue, vers les factions, et jamais vous n'assurerez par ces moyens ni la durée de la liberté, livrée alors au hasard des évènements, ni la réunion de la liberté avec la paix, sans laquelle il n'existe point de bonheur public.

(1) On se tromperait si on croyait qu'en nour-

cette indépendance inaliénable du peuple, si on s'était permis de fortifier quelques

---

rissant dans les ames l'amour de l'égalité et de la liberté, en l'inspirant dès l'enfance, en le fortifiant par des institutions morales, on assurerait à un peuple la jouissance de ses droits. Dans les républiques de la Grèce, de l'Italie, chez les Germains, chez beaucoup d'autres peuples, ces sentiments étaient portés jusqu'à l'enthousiasme; et cependant, après y avoir excité de longs troubles, ils n'ont pu défendre ces mêmes peuples de l'esclavage étranger ou domestique.

On se tromperait si on croyait qu'on peut affranchir un peuple de la tyrannie artificieuse des legistes, en lui donnant des lois simples et claires, en n'y établissant pas une classe d'hommes de loi. Les premieres lois civiles de tous les peuples ont été simples; aucun n'a imaginé de faire un métier particulier de la fonction de les interpréter, de les expliquer, et partout les lois sont devenues compliquées, et tous les pays ont été dévastés par la race dominatrice et perfide des gens de loi.

On se tromperait si on croyait qu'une religion simple, d'une morale pure, mette un peuple à l'abri de la superstition et du pouvoir des prêtres; car partout les religions ont commencé par être simples; leur morale, souvent grossière, était du moins assez conforme à la nature, et partout les

opinions particulières de tout le poids que peut leur donner un enseignement général; et le pouvoir qui se serait arrogé le droit de choisir ces opinions, n'aurait-il pas véritablement usurpé une portion de la souveraineté nationale?

Le plan que nous présentons à l'assemblée, a été combiné d'après l'examen de l'état actuel des lumières en France et en Europe; d'après ce que les observations de plusieurs siècles ont pu nous apprendre sur la marche de l'esprit humain dans les sciences et dans les arts; enfin, d'après ce qu'on peut attendre et prévoir de ses nouveaux progrès.

Nous avons cherché ce qui pourrait plus sûrement contribuer à lui donner une marche plus ferme, à rendre ses progrès plus rapides.

---

plus absurdes superstitions ont remplacé ces religions primitives, partout les prêtres ont corrompu la morale pour l'intérêt de leur avarice ou de leur orgueil.

Une instruction universelle, en se perfectionnant sans cesse, est le seul remède à ces trois causes générales des maux du genre humain.

PROJET DE DECRET.

TITRE PREMIER.

Division de l'instruction.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura cinq degrés d'instruction, qui correspondront aux besoins qu'ont les différents citoyens d'acquérir plus ou moins de connaissances.

II. Des *écoles primaires* formeront le premier degré.

On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les maîtres de ces écoles s'appeleront *instituteurs.*

III. Des *écoles secondaires*, établies dans les villes, formeront le second degré. On y enseignera ce qui est nécessaire pour exercer les emplois de la société, et remplir les fonctions publiques qui n'exigent ni une grande étendue de connaissances, ni un genre d'étude particulier. Les maîtres porteront aussi le nom d'*instituteurs.*

IV. Les écoles du troisième degré porteront le nom d'*instituts*. On y enseignera les connaissances nécessaires pour remplir toutes les fonctions publiques, et celles qui peuvent servir au perfectionnement de l'industrie. Les maitres, dans ces établissements, porteront le nom de *professeurs*.

V. Il y aura dans l'Empire plusieurs établissements où l'on enseignera l'ensemble et les parties les plus relevées des sciences et des arts. Ces établissements, sous le nom de *lycees*, formeront le quatrième degré d'instruction. Les maitres auront, comme ceux des instituts, le nom de *professeurs*.

VI. Une société nationale, appartenante à tout l'Empire, dirigera l'enseignement, s'occupera du progrès des sciences et des arts, et en général du perfectionnement de la raison humaine. Elle formera le dernier degré d'instruction.

TITRE II.

Écoles primaires.

ARTICLE PREMIER.

Dans les écoles primaires des campagnes, on apprendra à lire et à écrire. On y enseignera les règles de l'arithmétique, les premières connaissances morales, naturelles et économiques, nécessaires aux habitants des campagnes.

II. On enseignera les mêmes objets dans les écoles primaires des bourgs et des villes; mais on insistera moins sur les connaissances relatives à l'agriculture, et davantage sur les connaissances relatives aux arts et au commerce.

III. L'enseignement des écoles primaires sera partagé en quatre divisions, que les élèves parcourront successivement.

IV. Les élèves ne seront pas admis à ces écoles avant l'âge de six ans.

V. On fera composer incessamment les livres élémentaires qui devront être enseignés dans les écoles primaires. Ces livres

seront rédigés d'après la meilleure méthode d'enseignement que les progrès actuels des sciences nous indiquent, et d'après les principes de liberté, d'égalité, de pureté dans les mœurs, et de dévouement à la chose publique, consacrés par la constitution.

Outre ces livres pour les enfants, il en sera fait d'autres qui serviront à guider les instituteurs. Ceux-ci contiendront des principes sur la méthode d'enseigner, de former les jeunes gens aux vertus civiques et morales; des explications et des développements des objets contenus dans les livres élementaires de l'école.

Il y aura quelque différence entre les livres à l'usage des campagnes et ceux à l'usage des bourgs et villes; différence qui se rapportera à celle de l'enseignement.

VI. La religion sera enseignee dans les temples, par les ministres respectifs des différents cultes.

VII. Tous les dimanches, l'instituteur donnera une instruction publique, à laquelle les citoyens de tout âge, et surtout les jeunes gens qui n'ont pas encore prêté

le serment civique, seront invités d'assister.

Ces instructions auront pour objet :

1°. De rappeler les connaissances acquises dans les écoles;

2°. De développer les principes de la morale et du droit naturel ;

3°. D'enseigner la constitution et les lois dont la connaissance est nécessaire à tous les citoyens, et en particulier celles qui sont utiles aux jurés, juges de paix, officiers municipaux; d'annoncer et d'expliquer les lois nouvelles qu'il leur est important de connaître ;

4°. De donner des connaissances sur la culture et les arts, d'après les découvertes nouvelles.

VIII. Il sera composé, pour les citoyens des campagnes et ceux des villes qui se borneront au premier degré d'instruction, des livres de lecture. Ces ouvrages, différents pour les âges et les sexes, rappeleront à chacun ses droits et ses devoirs, ainsi que les connaissances nécessaires à la place qu'il occupe dans la société.

IX. Il sera formé, pour chaque école, une petite collection de livres à l'usage des

XV. Dans les villes au dessus de vingt mille habitants jusqu'à cinquante mille, il y aura deux écoles, l'une avec un instituteur, l'autre avec une institutrice, par cinq mille habitants.

XVI. Dans les villes plus considérables, il y aura un instituteur et une institutrice par six mille habitants.

TITRE III.

Écoles secondaires.

ARTICLE PREMIER.

On enseignera dans les écoles secondaires:

1°. Les notions grammaticales nécessaires pour parler et écrire correctement, l'histoire et la géographie de la France et des pays voisins.

2°. Les principes des arts mécaniques, les éléments-pratiques de commerce, le dessin.

3°. On y donnera des développements sur les points les plus importants de la morale et de la science sociale, avec l'explication des principales lois et les règles des conventions et des contrats.

4°. On y donnera des leçons élémentaires

de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle, relatives aux arts, à l'agriculture et au commerce.

II. Dans les écoles secondaires où il y aura plus d'un instituteur, on pourra enseigner une des langues étrangères les plus utiles, suivant les localités.

III. L'enseignement sera partagé en trois divisions que les élèves parcourront successivement.

IV. Les livres élémentaires composés pour ces écoles, seront aussi partagés en trois divisions, correspondantes à celles de l'enseignement.

V. Les instituteurs des écoles secondaires donneront aussi, tous les dimanches, des instructions auxquelles tous les citoyens pourront assister.

VI. Chaque école secondaire aura une bibliothèque proportionnée à l'étendue des connaissances qu'on y enseigne, avec quelques modèles de machines, et quelques instruments de physique. La garde en sera confiée à l'un des instituteurs.

VII. Il y aura des écoles secondaires dans chaque chef-lieu de district, et en outre

dans les endroits de quatre mille habitants et au dessus.

VIII. Dans les endroits de plus de quinze cents, mais de moins de quatre mille habitants, qui seraient trop éloignés des écoles secondaires, il pourra en être établi une sur la demande motivée des communes, et l'avis des corps administratifs.

IX. Dans les endroits qui auront moins de six mille habitants, il n'y aura qu'une école secondaire, et un seul instituteur.

X. Dans les villes de six à huit mille habitants, il y aura une école secondaire avec deux instituteurs.

XI. Dans les villes de huit à quinze mille habitants, il y aura une école secondaire, avec trois instituteurs.

XII. Dans les villes qui ont plus de quinze mille habitants, il y aura une école secondaire, avec trois instituteurs par quinze mille habitants.

par le comité d'instruction, réuni à celui des secours.

Un professeur d'art militaire.

Un professeur de principes généraux des arts et métiers.

L'un de ces deux professeurs enseignera la géométrie-graphique, ou la manière d'arriver avec la règle et le compas aux résultats de l'arithmétique, de la géométrie, de la perspective, etc.

QUATRIÈME CLASSE.

Littérature et beaux arts.

Un professeur de théorie générale et élémentaire des beaux arts.

Un professeur de grammaire générale et d'art d'écrire.

Un professeur de langue latine.

Dans quelques instituts, il y aura de plus un cours de langue grecque.

Un professeur de langues étrangères.

On choisira pour chaque institut la langue étrangère la plus convenable aux localités.

III. Les cours, dans tous les instituts, se donneront en français.

IV. Un maître de dessin sera attaché à chaque institut.

V. Il y aura dans chaque institut une bibliothèque, un cabinet d'instruments de physique, de modèles de machines et d'histoire naturelle, ainsi qu'un jardin pour la botanique et l'agriculture : ces collections seront bornées aux objets d'une utilité générale, et aux productions du département. La bibliothèque et le cabinet seront publics.

VI. La garde de ces objets sera confiée à un *conservateur*, chargé d'entretenir et de completter les collections. Il aura de plus la surveillance sur les bâtiments et les salles de l'établissement.

VII. Le jardin de botanique et d'agriculture, et le jardinier qui y sera attaché, seront sous la direction des professeurs de physique et d'histoire naturelle.

VIII. Il y aura provisoirement, dans chaque institut, un cours où les personnes qui se destinent aux places d'instituteurs des écoles primaires et secondaires, seront formées à une méthode d'enseigner, simple, facile, et à la portée des enfants, et où ils

Botanique et physique végétale. . . . . Un professeur.

Zoologie. . . . . Un professeur.

L'un des deux professeurs précédents sera chargé d'enseigner l'entomologie ou description des insectes.

SECONDE CLASSE.

Sciences morales et politiques.

Méthode des sciences, analyse des sensations et des idées, morale et droit naturel. . . . . Un professeur.

Science sociale, économie politique, finances, commerce. . . . . Un professeur.

Droit public et législation générale. . . . . Un professeur.

Législation française. . Un professeur.

Chronologie, géographie, histoire philosophique et politique des différents peuples. . . . . Un professeur.

TROISIÈME CLASSE.

Application des sciences aux arts.

Anatomie et physiologie.	Un professeur.
Pharmacie et matière médicale.	Un professeur.
Médecine - théorique (comprenant la patologie, la séméïotique, la nosologie et la thérapeutique)	Un professeur.
Médecine-pratique des maladies internes et externes.	Deux profess.

Ces cours seront faits, partie au lit des malades, partie dans une salle voisine.

Théorie et pratique des accouchements, des maladies des femmes en couches, et de celles des enfants.	Un professeur.
Art vétérinaire.	Un professeur.

Ces professeurs choisiront tous les ans un d'entr'eux, pour enseigner l'histoire et la méthode de la médecine, ainsi que la

IV. Auprès de chaque lycée il y aura une grande bibliothèque, des jardins pour la botanique et l'agriculture, et un musée composé d'une collection d'histoire naturelle et d'anatomie, d'une collection d'instruments de physique et de modèles de machines, et d'une collection d'antiquités, de tableaux et de statues. Les bibliothèques et les musées seront publics.

V. La garde en sera confiée, dans chaque lycée, à deux conservateurs, dont les fonctions seront de classer les objets, d'en empêcher la dégradation, de completter les collections, et d'en faire jouir le public. Les conservateurs auront de plus la surveillance sur les salles et les bâtiments du lycée.

VI. La bibliothèque, le jardin de botanique, et le musée du lycée de Paris, renfermant les collections les plus rares et les plus complettes du royaume, seront confiés à la surveillance d'un plus grand nombre de conservateurs.. Ce nombre sera fixé par un décret particulier.

VII. Il pourra y avoir, pour chaque lycée, deux jardiniers, un pour la botanique, et